



# GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

N° 2 – Juillet 2003

*Anciens et nouveaux plurilinguismes*

## SOMMAIRE

### **Introduction**

### **Premier chapitre : Les situations de plurilinguisme : aménagement et représentations**

Lambert-Félix Prudent : *Les nouveaux défis de la standardisation. (Comment écrire les langages littéraires, techniques et scientifiques en créole martiniquais ?)*

Claudine Bavoux : *Fin de la « vieille diglossie » réunionnaise ?*

Gervais Salabert : *Les Seychelles : à la recherche d'un trilinguisme équilibré*

Discussion

### **Deuxième chapitre : Ecrire en situation de plurilinguisme**

Jacky Simonin : *Médias de contact et contact de langues. Le cas réunionnais*

Norbert Dodille : *Contacts de langues et de culture dans le Journal d'Yvonne Blondel*

Discussion

### **Troisième chapitre : Analyses de langues et de discours en situation de contact**

Jean-Philippe Watbled : *Grammaire créole et grammaire française*

Marinette Matthey : *Le français langue de contact en Suisse romande*

Gudrun Ledegen : *Regards sur l'évolution des mélanges codiques à la Réunion : l'avènement de l'interlecte ?*

Brigitte Rasoloniaina : *Le variaminanana des marchands de Tanjombato, zone rurale d'Antananarivo*

Discussion

### **Quatrième chapitre : Aspects du plurilinguisme en milieu scolaire**

Rada Tirvassen : *Approcher les contacts des langues à partir des outils issus du structuralisme : quel usage effectuer du terme interférence ?*

Sophie Babault : *Plurilinguisme et tensions identitaires chez les lycéens malgaches*

Discussion

## **INTRODUCTION**

**Claudine Bavoux et Gudrun Ledegen**

**Laboratoire de recherche sur les langues, les textes et les communications  
dans les espaces créolophones et francophones  
(L.C.F.) – U.M.R. 8143 du C.N.R.S. Université de la Réunion**

### **I. La 6<sup>ème</sup> Table Ronde du Moufia**

S'inscrivant dans une suite de rencontres thématiques ayant donné lieu à la publication d'actes (Bavoux & Beniamino, 1993 ; Bavoux, 1996 ; Bavoux & Gaudin, 1996 ; Bavoux, Dupuis & Kasbarian, 2000 ; Bretegnier & Ledegen, 2002), la 6<sup>ème</sup> table ronde du Moufia, organisée en 2001 par le L.C.F. – U.M.R. 8143 du C.N.R.S. – Université de la Réunion, réunissait des chercheurs dont une majorité de sociolinguistes, amenés, à partir de leurs terrains respectifs, à réfléchir sur la question des situations de contacts. Le thème proposé en 1999 par les organisateurs reprenait le titre d'un article de Nicole Gueunier, « Anciens et nouveaux plurilinguismes dans l'océan Indien et au-delà ».

Dans les discussions que suscitèrent les communications se posait de façon centrale la question de l'évolution des situations de contact diglossique, dont certaines sont connues et décrites depuis plusieurs décennies. Étaient examinées, à cette occasion, les propositions formulées en leur temps par des occitanistes comme Robert Lafont et Philippe Gardy, ou des créolistes comme Lambert-Félix Prudent lui-même qui, participant à la 6<sup>ème</sup> table ronde du Moufia, y trouvait l'occasion d'établir un pont entre deux époques et (au moins) deux zones géographiques. Des débats particulièrement stimulants portèrent sur la question des continuums franco-créoles, des interlectes et des productions langagières alternées, phénomènes sur lesquels s'exprimèrent des points de vue contrastés dans lesquels on peut reconnaître des traditions scientifiques et des sensibilités diverses.

Deux constats au moins s'imposent d'emblée à la lecture de ces textes : le premier est qu'on n'en a pas fini, malgré les avancées constatées, de se pencher sur la question, centrale en linguistique, des contacts ; le deuxième que les situations franco-créoles restent des lieux d'observation privilégiés de ce phénomène.

## II. Bilan des contributions

Quatre axes de réflexion ont guidé les contributions : les situations de plurilinguisme : aménagement et représentations – écrire en situation de plurilinguisme – analyses de langues et de discours en situation de contact – aspects du plurilinguisme en milieu scolaire. Ainsi furent confrontées des situations proches par la géographie : La Réunion, l'Île Maurice, les Seychelles, Madagascar, ou par la typologie : Océan indien, Antilles. Des situations plus éloignées, la Suisse, la Roumanie, se révélèrent tout aussi éclairantes.

Partant de leurs terrains respectifs, Claudine Bavoux et Marinette Matthey se sont situées sur l'axe théorique ayant trait à la diglossie.

S'interdisant de proclamer sans preuve à l'appui la fin de la « vieille diglossie » réunionnaise, Claudine Bavoux reprend à Gardy et Lafont l'idée que tant qu'on observera des indices d'une idéologie diglossique dans les discours, les attitudes, les comportements, la diglossie continuera d'exister. De fait, les dernières représentations recueillies révèlent des tendances contradictoires, les unes allant dans le sens d'une décrispation du rapport aux normes, les autres dans le sens d'une pérennisation d'attitudes et de représentations qui confirment le statut inférieur du vernaculaire. Dans sa phase actuelle, le système diglossique reste un phénomène qui, au-delà du linguistique, concerne la société elle-même. Plus que jamais, il est important de l'observer sous tous ses aspects, linguistiques, sociolinguistiques, idéologiques.

Quant à Marinette Matthey, la situation de la Suisse romande lui permet d'exposer une intéressante approche méthodologique et théorique : l'auteur expose clairement l'indispensable prise en compte d'éléments d'histoire, d'analyses fines des productions régionales et enfin des représentations linguistiques dans la description et l'interprétation des contacts de langue.

L'écriture vue de différents angles a fédéré plusieurs contributions : les deux premiers dans un cadre d'aménagement et de politique linguistique, le dernier dans le domaine littéraire.

Ainsi, Lambert-Félix Prudent a traité de l'aménagement de la graphie et de l'écriture en créole martiniquais : depuis trente ans, le créole martiniquais enregistre un mouvement de standardisation originale. Divers textes littéraires ont été publiés, et la langue vernaculaire a gagné peu à peu une reconnaissance dans les médias audiovisuels et à l'école. Aujourd'hui la normalisation en matière de sciences et techniques s'amorce, mais l'auteur se pose la question de savoir si les aménageurs tiennent suffisamment compte des aspirations des usagers.

Jacky Simonin a analysé l'écriture médiatique sur le terrain réunionnais sous l'angle des pratiques langagières : leur évolution est à situer dans le contexte de l'histoire contemporaine, période au cours de laquelle la société réunionnaise a connu des bouleversements considérables. Les médias réunionnais, en tant que pouvoir croissant de légitimation de leurs contenus, de leurs discours et genres, de leurs formats et de leurs formes, donnent un écho redoublé aux deux langues en contact à la Réunion.

Enfin, Norbert Dodille a abordé le contact de langues et de cultures dans le Journal d'Yvonne Blondel, texte qui met en scène une rencontre de langues dans un contexte particulier : Française, Yvonne Blondel parle couramment roumain et vit dans une région, la Dobroudja, dont la population est composée de Roumains, de Turcs, de Bulgares et où l'armée russe est présente. Le journal décrit à la fois des réalités liées à telle langue de la région (plantes, habitations, personnes, etc.), les langues et leurs particularités, et les locuteurs.

Ensuite, plusieurs contributions se sont concentrées plus spécifiquement sur l'analyse linguistique des langues en contact : Jean-Philippe Watbled procède ainsi à une comparaison grammaticale entre des structures du français et du créole réunionnais. Les points étudiés sont le fonctionnement de l'indice verbal /i/ et l'expression du futur en créole. Malgré des ressemblances apparentes entre les deux langues, l'auteur démontre clairement que le créole est éloigné du français d'un point de vue typologique.

Gudrun Ledegen étudie le côtoiement du français et du créole à la Réunion, guidée par l'hypothèse de travail d'un possible avènement du phénomène de l'*interlecte*. Par une comparaison entre des corpus recueillis à 25 ans d'intervalle et présentant des formes de mélange de français et de créole, l'auteur étudie les phénomènes d'*alternance codique*, de *calque*, d'*emprunt*, de *variation acrolectale* et *mésoclectale*, et d'*interlecte*.

Des mises au point concernant l'attestation de formes participiales et infinitivales en créole basilectal et acrolectal ont permis de mettre en lumière tout l'intérêt de la notion d'interlecte. A la lumière d'exemples martiniquais et réunionnais, celle-ci est explicitée méthodologiquement et sociolinguistiquement par Lambert-Félix Prudent :

« *L'interlecte est un lieu d'analyse des paroles, des énoncés, peut-être des discours où la parole forge de la langue. [...] Il y a des formes ossifiées dans l'interlecte et il y a des formes qui sont instables. Il y a des formes qui sont encore en train de bouger. On a le sentiment de la reconnaissance plus ou moins analytiquement nette, d'une règle de grammaire créole, d'une règle de grammaire française et je fais délibérément du jeu entre les deux règles.* »

Traitant du contact franco-créole dans la situation mauricienne, Rada Tirvassen analyse la validité de la notion d'interférence pour rendre compte d'un aspect spécifique des productions langagières d'apprenants en situation d'appropriation d'une L2 en contact étroit avec leur L1. Se fondant sur des observations empiriques, il montre le « télescopage » des systèmes (L1 et L2) et plaide pour l'emploi du terme interférence pour désigner ce genre de dynamique.

Brigitte Rasoloniainana, quant à elle, étudie le métissage linguistique du français et du malgache ou *variainanana* ; celui-ci se rencontre autant dans les pratiques des malgachophones de Paris que dans celles des marchands de zone urbaine d'Antananarivo mais des différences se font jour entre ces deux pratiques : le *variainanana* des malgachophones de Paris intègre des éléments empruntés à la langue du pays d'accueil et renferme souvent des alternances de codes ; celui des marchands de Tanjombato se caractérise par l'insertion du lexique français dans un énoncé dont la syntaxe reste malgache.

Le plurilinguisme malgache est aussi au cœur de la contribution de Sophie Babault : elle analyse les usages langagiers plurilingues des lycéens malgaches qui ont de fortes implications sur le plan identitaire, dans la mesure où les diverses valeurs véhiculées par les langues utilisées participent aux processus de catégorisation et d'identification des locuteurs. Elle explore les pôles identitaires entre lesquels chaque élève est amené à se positionner, et analyse différents modes de gestion des tensions découlant de ces positionnements parfois conflictuels pour insister finalement sur la dimension dynamique qu'une typologie des profils de plurilingues pourrait laisser échapper. Le rôle des langues dans la construction d'une identité sociale est mis en lumière dans cet article rigoureux qui se termine par une remarque de bon sens : les élèves issus de milieux favorisés jouissent d'une marge de manœuvre plus grande tant dans la gestion des langues et des normes que dans la construction de leur identité de plurilingues.

Enfin, Gervais Salabert expose le plurilinguisme des Seychelles : il nous permet de cerner l'histoire seychelloise ancienne et actuelle, et de comprendre les différentes étapes

linguistiques des trois langues en présence, tour à tour à l'apogée de leur influence, puis chutant de leur piédestal. Le choix actuel d'un trilinguisme que l'on veut équilibré ne va pas sans poser de problèmes politiques, éducatifs voire affectifs. Le choix d'un point de vue historique se révèle particulièrement pertinent. Les préoccupations de Gervais Salabert rejoignent ainsi les interrogations de Marinette Matthey ou de Claudine Bavoux sur les évolutions des systèmes diglossiques. Dans la discussion qui suit, les participants s'interrogent sur la situation seychelloise telle qu'elle vient d'être analysée par Gervais Salabert, plus particulièrement sur le statut respectif des langues coexistantes. Une comparaison est établie entre les plurilinguismes seychellois et mauricien : un débat s'engage sur la supposée neutralité de l'anglais face au français, langue des premiers colons, historiquement marquée. Le statut du créole lui-même fait débat : Carpanin Marimoutou demande qu'on prenne en compte les derniers événements mauriciens (la mort du chanteur Kaya) dans lesquels il voit un indice d'ethnisation du créole, langue des exclus beaucoup plus sûrement que langue du consensus, dénominateur commun à l'ensemble de la population, ou langue tremplin dans le passage au français.

### III. Pour conclure

Quelles avancées révèlent les communications et les débats de la 6<sup>ème</sup> table ronde du Moufia ? On voit avant tout s'y affirmer la singularité et l'intérêt scientifique du contact français-créole, que ce soit dans l'océan Indien ou aux Antilles. Les créoles sont des langues spéciales et les situations de créolophonie sont des laboratoires dont l'observation fournit des éléments précieux à une réflexion générale sur la langue. Signalons que les contributeurs du manuel *Linguistique et créolistique*, publié sous la direction de Claudine Bavoux et Didier de Robillard (2002) se sont attachés, depuis, à vulgariser cette idée.

De plus, la notion d'interlecte est précisée, interrogée, confrontée à différents terrains. En situation de franco-créolophonie, elle se révèle plus éclairante que celle d'alternance codique, qui rend plus de services sur le terrain malgache où Brigitte Rasoloniaina et Sophie Babault relèvent des alternances et des hybridations qui les obligent à s'interroger sur la notion d'emprunt.

Il est à souligner aussi que le contact est appréhendé dans ses dimensions diachronique et synchronique. La perspective historique domine chez plusieurs contributeurs : les situations de contact ont évolué et évoluent encore, entraînant des modifications dans le statut des langues, dans leurs systèmes, dans l'usage discursif.

Enfin, certaines situations, comme la situation réunionnaise, ou suisse, observées et décrites depuis plusieurs décennies, rendent possibles des essais de théorisation. Claudine Bavoux et Marinette Matthey s'autorisent de travaux antérieurs pour rattacher la modélisation du contact à celle du couple sécurité/insécurité linguistique central dans les travaux des équipes suisse et réunionnaise, eux-mêmes insérés dans une réflexion plus générale qui implique d'autres équipes, non représentées dans le cadre de cette table ronde.

Il faut rendre hommage au consciencieux travail d'enregistrement, de transcription et de mise en forme des propos tenus lors des débats, travail réalisé par plusieurs étudiantes sous la responsabilité de Gudrun Ledegen. La version longue des discussions restant disponible au L.C.F., nous publions ici une version abrégée, qui en retient les idées essentielles. La lecture de ces textes fait ressortir un certain nombre de thèmes qui sont des points en débat, qu'ils aient été prévus ou non au moment de l'appel à communication. La table ronde nous a réservé quelques surprises et l'implication des participants, qu'il s'agisse de Carpanin Marimoutou ou

de Pierre Cellier, pour n'en citer que deux, a permis de faire avancer la réflexion à la grande satisfaction de tous.

Si les discussions ont permis d'arriver parfois à un accord, à une communauté de vue, dans d'autres cas, des questions sont restées en suspens. Ainsi, les observateurs ne sont pas toujours d'accord sur le statut symbolique à accorder aux langues en contact à Maurice, ou aux Seychelles. Au-delà des idées reçues, est posée la question de la neutralité de l'anglais et celle de la fonction groupale du créole à l'Île Maurice.

Bien d'autres questions restent en suspens. Loin de s'en étonner, on se dit que les situations de contact étudiées ici, par leur complexité, par leur instabilité, justifieraient la mise en place de véritables observatoires destinés à suivre les évolutions de faits dotés d'un statut de paramètres significatifs. Si ceux-ci n'existent pas sous une forme institutionnelle achevée, les chercheurs qui se sont réunis à l'occasion de cette Table Ronde ont tous inscrit dans leur programme scientifique la volonté de mener sur le long terme l'observation d'indices d'évolution.

## Bibliographie

- BAVOUX, C., BENIAMINO, M. (Eds), 1993, La lexicographie variationniste en situation de contact. Actes de la 1<sup>ère</sup> Table Ronde du Moufia (15-18/07/1993), dans *Revue Travaux & Documents*, n° 3, octobre 1993, Université de la Réunion, FLSH.
- BAVOUX, C. (Ed.), 1996, *Français régionaux et insécurité linguistique. Approches lexicographiques, interactionnelles et textuelles. Actes de la 2<sup>ème</sup> Table Ronde du Moufia (23-25/09/1994)*, Université de la Réunion, Paris, L'Harmattan.
- BAVOUX, C., GAUDIN, F., 1996, *Francophonie et polynomie, Actes de la 3<sup>ème</sup> Table Ronde du Moufia (21-24/09/1996)*, P. U. Rouen.
- BAVOUX, C., DUPUIS, R., KASBARIAN, J.-M. (Eds), 2000, *Le français dans sa variation, en hommage à Daniel Baggioni. Actes de la 5<sup>ème</sup> Table Ronde du Moufia (22-24/04/1998)*, Paris, L'Harmattan.
- BAVOUX, C., ROBILLARD, D. de (Dir.), *Créolistique et linguistique : Univers Créoles 2*, Paris, Anthropos.
- BRETEGNIER, A., LEDEGEN, G. (Eds), 2002, *Sécurité linguistique / insécurité linguistique : terrains et approches diversifiés. En hommage à Nicole Gueunier. Actes de la 5<sup>ème</sup> Table Ronde du Moufia (22-24/04/1998)*, Paris, L'Harmattan.
- CARAYOL, M., CHAUDENSON, R., 1978, « Diglossie et continuum linguistique à la Réunion », dans Gueunier, N. *et alii*, *Les Français devant la norme*, Paris, Champion, pp. 175-189.
- CELLIER, P., 1985, « Dysglossie réunionnaise », dans *Cahiers de praxématique* n° 5, pp. 45-64.
- GARDY, P., Lafont, R., 1981, « La diglossie comme conflit : l'exemple occitan », dans *Langages*, 'Bilinguisme et diglossie', n° 61, pp. 75-91.
- GUEUNIER, N., 1995, « Anciens et nouveaux plurilinguismes », dans *Passerelles*, n° 10, pp. 69-76.
- PRUDENT, L.-F., 1978, « Diglossie ou continuum ? Quelques concepts problématiques de la créolistique moderne... », repris dans Gardin, B., Marcellesi, J.-B. & GRECO-ROUEN, 1980, *Sociolinguistique : approches, théories, pratiques*, PUF, pp. 197-210.

## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier très vivement Claude Caitucoli pour avoir accueilli nos actes dans *Glottopol*, revue de sociolinguistique en ligne.

Merci à tous les participants à la 6<sup>ème</sup> Table Ronde du Moufia pour leurs contributions intéressantes et/ou leurs participations passionnées aux débats.

Merci aux membres du comité scientifique, Carpanin Marimoutou, Jean-François de Pietro et Lambert-Félix Prudent, qui ont contribué à donner à ces actes leur valeur scientifique.

Merci enfin aux étudiantes qui ont minutieusement transcrit les débats tenus.

## **PREMIER CHAPITRE**

### **Les situations de plurilinguisme : aménagement et représentations**

Lambert-Félix Prudent : *Les nouveaux défis de la standardisation. (Comment écrire les langages littéraires, techniques et scientifiques en créole martiniquais ?)*

Claudine Bavoux : *Fin de la « vieille diglossie » réunionnaise ?*

Gervais Salabert : *Les Seychelles : à la recherche d'un trilinguisme équilibré*

Discussion



# LES NOUVEAUX DEFIS DE LA STANDARDISATION. COMMENT ECRIRE LES LANGAGES LITTERAIRES, TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES EN CREOLE MARTINICAIS ?

**Lambert-Félix Prudent**

**LCF-UMR 6058 du CNRS – Université de la Réunion**

*« La langue standard cultivée est un instrument très précis qui accomplit fort bien chacune de ses multiples fonctions. Elle exprime avec précision, complètement et clairement, les observations et les pensées les plus subtiles et se fait l'interprète fidèle des sentiments et de toute mélodie que le locuteur ou l'écrivain veut rendre. La langue standard est en accord avec les intentions de qui sait s'en servir ; elle ne s'y oppose pas par de fausses associations ou des nuances plus ou moins stridentes. Comme on le voit, c'est à l'usage que se manifeste le haut niveau de développement linguistique. Par conséquent une analyse approfondie révélera que ses éléments constituants devront être d'ordre pratique et gouvernés par des principes d'égalité. ».* Vilèm Mathesius, 1932/1983.

*« Rien ne disqualifie au départ un créole comme langue de civilisation. »*  
André Martinet, 1961/1970.

## **0. Attendus**

Selon l'usage, les sociétés créoles qui connaissent une diglossie confient ordinairement à l'acrolecte la charge de la communication écrite, surtout lorsqu'il s'agit de littérature savante, technique ou scientifique. Or depuis trois décennies environ, la question de la standardisation et de l'équipement écrit du créole martiniquais se pose avec de plus en plus d'acuité. À la faveur d'une série de transformations sociales globales, un changement est apparu aux Antilles françaises tant dans les mentalités que dans les pratiques. Un courant activiste a vu le jour prônant une écriture créole, chargée aussi bien de véhiculer la poésie, le théâtre et le roman « authentiques », que de décrire, d'expliquer, de dissenter, d'argumenter, de démontrer. En 1983, pour rendre compte de la grande vitalité du domaine poétique de l'ensemble du domaine créole à base française, j'ai composé, avec l'aide de divers collaborateurs, l'*Anthologie de la nouvelle poésie créole* (Prudent 1984). L'une des originalités du travail était de donner la parole aux poètes dans de brefs entretiens afin d'apprendre ce qui les motivait dans cette voie. Quelques années après, je poursuivais, dans deux contributions

distinctes, l'analyse sociolinguistique et textuelle de cette nouvelle écriture. Lors d'un Colloque convoqué à Fribourg par Ralph Ludwig en 1988 sur le thème *Les créoles français entre l'oral et l'écrit*, je soulignais l'opposition entre deux foyers de diffusion écrite, l'un savant et structuré, dominé par des journalistes idéologues et des universitaires militants, l'autre populaire et spontané, émanant d'artistes, de publicitaires et d'opérateurs sociaux moins politisés (« Ecrire le créole à la Martinique : norme et conflit sociolinguistique », Prudent, 1989b). Un peu plus tard, dans un numéro hors série de la revue *Autrement*, je suggérais que, pour circuler sans heurt dans toutes les strates de la société martiniquaise, cette écriture nouvelle avait dû désertter les étendues arides du discours argumentatif et abstrait pour se raccrocher aux domaines vecteurs de plaisir, principalement la publicité commerciale, la musique zouk et l'album de récit pour enfants ou de bandes dessinées (« La pub, le zouk et l'album », Prudent, 1989a).

Aujourd'hui, la conjoncture de ce qui commence à ressembler à une standardisation se précise dans deux directions. La première concerne l'ensemble de l'outre-mer français et peut se rattacher à un mouvement général d'autres pays créoles (Haïti, Maurice et Seychelles, notamment). Elle a trait à l'écrit, vu comme tuteur de l'oral dans les médias.

On a assisté en effet depuis quelques mois à la création d'un journal télévisé créole sur la chaîne RFO Martinique ; immédiatement un débat public s'est ouvert sur la validité de ce créole journalistique, sur sa capacité à dire les nouvelles du monde, et au-delà de la description des faits, de prendre en charge les commentaires. *Nouvèl ka tombé*, tel est le titre de ce journal télévisé quotidien, diffusé le midi, titre que l'on pourrait traduire par « Il tombe des nouvelles », ou « Le temps de l'actualité » ou plus prosaïquement « Les nouvelles pleuvent », pour garder le parallèle sémantique et la métaphore technolocale en français. En Guadeloupe, plutôt que de réaliser un journal entier en créole, la rédaction de RFO a fait le choix de laisser de côté l'international, et de bâtir avec une rubrique intitulée *Koutzyé* (Coup d'œil), de courts sujets traitant d'un lieu spécifique, d'une pratique traditionnelle ou d'un personnage haut en couleurs. Le magazine s'appuie sur un reportage, s'inscrit donc dans un cadre narratif, soutenu constamment par une voix-off dont la fonction présentative ou explicative favorise la cohésion de l'ensemble, en ramenant les téléspectateurs aux formes discursives orales plus coutumières. En Guyane, l'équipe locale fait face au nouveau cahier des charges, en choisissant de traiter en créole un chapitre ou un dossier spécifique du journal local.

Une constante, pour jouer la carte de la revalorisation culturelle, dans chaque station du Réseau France Outre-Mer, il a fallu trouver des journalistes prêts à tenir des discours longs et formels en créole devant la caméra. Ce qui équivaut à un double défi : premièrement, concevoir un texte, une séquence écrite, c'est-à-dire quitter l'énonciation orale et rassurante ordinaire du créole ; deuxièmement infliger au public cette violence du basilecte prenant en charge des sujets sérieux, techniques et relevant d'une argumentation et d'une rhétorique nouvelles. C'est une première, car les pratiques télévisuelles antérieures se limitaient à des émissions de variétés, où dominaient en général l'humour, les échanges badins et les faits-divers, domaines et thèmes ordinairement bien assumés par le basilecte à l'oral, ou alors à des débats plus ou moins « chauds ». On note d'ailleurs que dans le même temps, le bureau « Animation » des mêmes stations RFO a réalisé une série de sketches humoristiques, tournés avec des comédiens créolophones, et présentés juste avant ou après les tranches d'information. Ces émissions sont programmées d'abord dans le pays d'origine, mais après un trimestre, elles sont diffusées dans les deux autres départements de la zone américaine. Cette rotation fournit l'occasion au téléspectateur martiniquais de voir et d'entendre les créoles guadeloupéen et guyanais dans des situations théâtrales drôles, et de mesurer ainsi les limites réelles de l'intercompréhension entre ces trois langues. Les mutations de programme de la chaîne de télévision dominante dans ces pays mériteraient évidemment une analyse plus

détaillée du point de vue sociolinguistique, analyse qui ne sera évidemment pas menée aujourd'hui, mais dont les premiers linéaments me semblent éclairants dans ma réflexion sur l'écrit. Il était en effet jusqu'alors largement admis que tous les sujets posant une forme d'immédiateté, tous les dialogues jugés familiers, tous les thèmes humoristiques ou badins « passaient » aisément en créole au petit écran. En revanche, il était jugé difficile et risqué d'user du créole dans des discours qui demandent réflexion, conceptualisation, abstraction, et toute une rhétorique de l'argumentation formelle. Or le traitement de l'actualité étrangère, des affaires économiques, des sujets techniques et savants, et d'une manière générale des sujets « sérieux et abstraits », exige ce passage par l'écrit, domaine où l'on sait que le créole manque de tradition, et la formation à l'écrit des journalistes demeure par conséquent lacunaire. La standardisation du créole, au moins à la station RFO de Fort-de-France, est par conséquent à l'ordre du jour, et l'usage écrit dans ce processus devrait faire l'objet de prochaines études.

Le deuxième élément de la conjoncture qui nous ramène à l'écrit savant concerne l'école. Après avoir longuement écarté toute idée de reconnaître quelque légitimité institutionnelle au créole, voici maintenant que le Gouvernement français inaugure, en ce début de siècle, une toute nouvelle politique d'enseignement des langues régionales. Ce qui la caractérise c'est sa dimension radicale et spectaculaire : avant d'évaluer précisément les besoins des petits apprenants, avant de réfléchir aux particularités de l'école primaire en milieu bilingue, avant de concevoir progressions et programmes en relation avec des cursus de formation des maîtres, avant même de consulter les syndicats et les associations de parents d'élèves, voici qu'un Ministre décide de commencer par le « haut » et de créer un Capes de langue et culture créoles. Augurant de l'arrivée inéluctable du créole dans les collèges et les lycées de la France créole, les groupes de recherche patentés, les états-majors syndicaux, les instituts de formation de maîtres et les associations militantes sont donc sollicités pour inventorier leurs fonds documentaires, réviser leur méthodologie didactique, fourbir leur équipement. Dans chaque département, on enregistre un modeste éventail d'expériences pédagogiques « sauvages » qui concernent tant le secteur élémentaire que les collèges et les lycées : en Martinique par exemple, on relève quatre collèges et un lycée comportant une option facultative de langue et culture créoles et il existe, depuis juin 2000, à titre expérimental, une épreuve facultative LCR au Baccalauréat. Tout cela est conduit évidemment sans instructions officielles détaillées, sans ouvrages normatifs, sans programme clair, l'essentiel des « textes » étant généralisé dans le meilleur des cas à partir du corpus puisé dans les Académies métropolitaines où existent des langues régionales. On peut d'ores et déjà considérer que cette intrusion à l'école d'une langue minorée entraînera quasi mécaniquement des réactions « en chaîne ». Si la création d'une discipline scolaire intitulée « Langue et culture créoles » semble de prime abord une mesure juste à l'échelle de la France (puisque c'est une réparation contre l'oubli des DOM du domaine d'application de la Loi Deixonne), cela implique aussi des changements en chaîne qui n'ont manifestement pas été évalués par les responsables politiques. Changement dans la distribution des fonctions des deux langues dans et hors de la sphère pédagogique, apparition de nouvelles attitudes communicatives dans les médias et les administrations, construction de dispositifs pédagogiques, entrechoquement de pratiques sociolinguistiques inédites, tout cela annonce la recomposition de la vieille diglossie, la renégociation de normes énonciatives ou l'aube d'un nouveau bilinguisme, où les représentations et les valeurs se repositionnent complètement. Après la vogue du créole informatif et explicatif à la télévision, l'irruption du créole grammatical, académique, écrit et scolaire est de nature à provoquer dans la communauté une telle série de transformations qu'elle mérite au moins un début d'étude approfondie.

Même si elle ne se limite pas à cet horizon, c'est dans ce contexte que se situe ma démarche. Dans le présent travail, je me propose de revenir sur l'entour idéologique de l'écriture du créole savant et sur les perspectives de standardisation qui se laissent deviner.

Après une rapide incursion historique dans les entreprises d'écriture religieuse, je m'arrêterai sur l'évaluation négative qui résulte, jusqu'au dernier tiers du XX<sup>e</sup> siècle, des tentatives de transcription de pensée « raisonnée » dans une langue de ce type. Cette remontée dans le temps me permettra de mieux cerner la signification de cette « nouvelle » écriture créole grâce à l'éclairage porté sur la personnalité des auteurs contemporains et sur le défi « technique » qu'ils se donnent. Qu'ils soient universitaires, enseignants ou journalistes, ces scripteurs sont en effet toujours des militants, des activistes, liés entre eux par une idéologie et un projet qui n'ont plus grand-chose à voir avec la religion catholique (même si leur prosélytisme rappelle ce temps). Je n'ai pas le projet de me livrer à un examen systématique des textes, réservant cette tâche à une autre intervention. Cependant par une première analyse, j'essaierai d'esquisser l'identification de l'intention glottopolitique sous-jacente. Ces discours constituent un corpus cohérent : ils se déploient dans un espace-temps thématique relativement circonscrit, et font l'objet d'une glose relativement homogène de la part d'un groupe restreint de lecteurs privilégiés. C'est le parler (et la pensée) d'une fraction de la population aisément identifiée (on parle parfois à son sujet d'élite, de petite bourgeoisie éclairée, de groupuscule ou de secte), qui se définit ou se reconnaît autour du mot d'ordre de créolité, et qui avoue en certains lieux sa volonté de jouer un rôle d'avant-garde culturelle et identitaire. Écrire ce créole-là c'est poser un acte d'identité et régler une question technique, l'aménagement linguistique. Travail d'étape dans un chantier de plus grande envergure, cette communication cherche à affiner la caractérisation d'un discours glottopolitique et à évaluer les chances de réussite du modèle dit de déviance maximale dans l'entreprise d'élaboration d'une nouvelle norme sociolinguistique à la Martinique.

## 1. Évangélisation et abolition : premières motivations.

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les premiers à écrire le créole dans une perspective d'inculturation fonctionnelle sont les Jésuites. Et le premier texte écrit long de notre histoire est « La passion selon Saint Jean en langage nègre », extrait évangélique vraisemblablement utilisé lors des messes et des chemins de croix du Vendredi Saint, moments forts du calendrier antillais jusqu'à aujourd'hui (Hazaël-Massieux 1996 et Prudent 1998). La triple motivation de ces clercs est connue : réussir une évangélisation profonde, démontrer que la parole de Dieu passe par toutes les langues, y compris les plus humbles, et laisser des traces pour leurs successeurs. Nous n'en sommes qu'à des transpositions de récits et de prières et il est sûr que le point de vue des Jésuites ne recueille guère l'assentiment des autorités. Un siècle plus tard, pour renouveler l'instruction servile qui passait par le jeu de questions - réponses se déroulant dans un cahotant « par cœur » français, l'abbé Jean Claude Goux publie à Paris un *Catéchisme en langue créole précédé d'un essai de grammaire sur l'idiome usité dans les colonies françaises*. Il s'agit de la traduction en créole martiniquais du catéchisme colonial ordinaire, habilement présentée grâce à l'adjonction d'une grammaire, de remarques concernant l'usage social de la langue, et d'une série de conseils didactiques et pragmatiques pour réussir le dialogue avec les esclaves. Mais les élites blanches locales (pas plus que « la classe de couleur ») n'en voudront pas. Pas plus que ses confrères, prêtres métropolitains qui continuent l'enseignement traditionnel. Pourtant en ce milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, nous sommes à une étape cruciale de l'évolution de la langue et de la société. En 1842, Victor Schœlcher recueille et transcrit des proverbes créoles afin de montrer que les nègres « ont de l'esprit ». Dans un premier temps l'abolitionniste, athée, anticlérical et franc-maçon, énonce une partie du problème de communication linguistique :

« *Quel est le moyen employé pour instruire religieusement les nègres ? C'est de leur apprendre le catéchisme. Or voici quelques phrases de ce catéchisme « fait exprès à l'usage des paroisses françaises et approuvé par la sacrée propagande ».*

‘- *Qu’est ce que Dieu ? – Dieu est un esprit éternel, infini, tout puissant, créateur du ciel et de la terre et le souverain Seigneur de toutes choses. - Pourquoi dites-vous que Dieu est un esprit ? – Je dis que Dieu est un esprit parce qu’il n’a ni corps, ni figure, ni couleur, et qu’il ne peut être aperçu ni touché par les sens. - Combien y a-t-il de personnes en Dieu ? –Trois. – Ces trois personnes sont-elles trois dieux ? – Non ces trois personnes distinctes ne font qu’un seul Dieu qu’on appelle la Sainte Trinité. (...)’*

*Tel est ce que l’on enseigne aux nègres, aux esclaves et à leurs enfants ! À de pauvres gens qui n’ont jamais usé de leurs facultés réfléchies ! J’ai vu sur les habitations des filles blanches se donner la peine de mettre tous ces mots dans la mémoire des marmailles assemblées autour d’elles, et quelques-uns d’eux les répéter assez couramment. Ces enfants noirs font ce que pour mon compte je me déclare incapable de faire, ils apprennent par cœur sept ou huit pages d’une langue qu’ils ne comprennent pas, car il ne faut point l’oublier, les nègres et surtout les négrillons n’entendent pas le français, ils ne parlent que créole. Ils n’y trouvent qu’une lettre morte, pour eux privée de tout sens, et confondant parfois une réponse avec l’autre, ils répliquent lorsqu’on leur demande par exemple combien il y a de personnes en Dieu ? – Trois : la foi, l’espérance et la charité. » (Schœlcher, 1842 : 321).*

Je dis que Schœlcher n’apprécie qu’une partie du problème. Car si la notation de l’absurdité d’un échange pédagogique dans une langue non connue de l’apprenant est pertinente, deux considérations concomitantes semblent nécessaires. Il faut noter, premièrement, que le genre d’interaction l’impose : de tout temps, bien des francophones de France ont appris le catéchisme en le comprenant aussi mal que les esclaves et ils n’avaient d’autre choix que de l’apprendre par cœur, ce qui entraînait des confusions comparables à celle qui est signalée plus haut. D’autre part, on sait que les langues de culte fonctionnent « naturellement » dans le mystérieux, le cryptique, l’ambigu, l’inintelligible. On rappellera à cet égard que l’essentiel de la religion, en France à l’époque, se dit et s’écrit ... en latin ! Enfin, l’abolitionniste oublie un élément épilinguistique fondamental qui fait souvent défaut aux créolistes les plus généreux, c’est le réel et profond désir des créolophones, surtout lorsqu’ils appartiennent aux classes les plus humbles de la société, d’apprendre la langue supérieure ! Personne n’a jamais pris le temps de mesurer l’énorme envie des esclaves de parler français, ni le bénéfique objectif que les plus lettrés d’entre eux tiraient de cette compétence. Quoi qu’il en soit, l’abbé Goux, tout en procédant d’un horizon philosophique complètement étranger à celui de Schœlcher, conduit une analyse parallèle, et rédige un catéchisme en créole, rejoignant par-là même une certaine tendance « progressiste » de son temps, puisque l’on enregistre des entreprises comparables en Haïti et dans l’Océan Indien.

« *D. çaça ié Bon-Dié ?*

*R. Bon-Dié, c’est ion l’esprit éternel, infini, tout-puissant, créateur du ciel et de la terre et le Souverain seigneur de toutes choses.*

*D. Pourquoi vous dit moin : Bon-Dié, li esprit ?*

*R. Mon dit : Bon-Dié li esprit, pass li pas tini corps, li pas tini fugur, li pas tini couleur, et zié nous, z’oreilles nous et la main nous pas save appercevoir li. (1)*

*D. Pourquoi vous dit Bon-Dié li éternel ?*

*R. C’est pass li pas tini aucun commencement et li pas qué tini aucun fin.*

*D. Pourquoi vous dit : Bon-Dié li infini ?*

*R. C’est pass Bon-Dié tini toutes sortes perfections et perfection li pas tini aucun limite (2).*

*Bon-Dié, li comme vent ; vent tout partout et même pas save voir lèr li qu’a touché nous, et li qu’a bouleversé la mer.*

*Ion mounn peut pas dir tout ça Bon-Dié ié : Bon-Dié , li grand tropp pour nous connaitt li bien comm li ié. » (Goux, 1842 : 49-50).*

Le passage est porteur d’instructions précieuses, si l’on accepte bien sûr de dépasser la traduction au plus près du texte original français. On découvre alors les difficultés ressenties

devant certains tours : induire l'immatérialité de Dieu était une chose ; appuyer l'idée par la comparaison avec le vent semble plus efficace pour une mentalité créole. On tente donc de prévenir les pertes d'information ou l'effet de dépaysement lectal en pourvoyant divers conseils pédagogiques dans le corps de l'ouvrage, et en multipliant les notes en bas de page censées faciliter la recomposition du message dans l'univers ordinaire du lecteur. Nous voici au cœur de notre problématique : écrire pour faciliter le travail des prochains catéchumènes, et pour être en harmonie avec la langue des esclaves, certes ! mais écrire un texte cible qui n'est jamais l'équivalent sociolinguistique du texte source. Car il y a là des choses savantes, abstraites, compliquées, dont on pense en réalité qu'elles sont indicibles ou tout au moins incompréhensibles dans ce langage-là, dans ce parler servile. La traduction mot à mot semble possible mais vouée à ressembler à une suite de propos insolites plus qu'à un texte cohérent relevant d'une langue autonome. Il y a là, postulée implicitement, une forme d'incapacité substantielle à dire le spirituel en créole, et donc une justification des allégories, comparaisons, métaphores et autres tropes de la compensation pour une langue pauvre.

Pour conclure ce bref rappel historique, on rappellera la démarche de l'ordonnateur colonial François Achille Marbot qui donne en 1844 ses *Veillées coloniales*, qui deviendront plus tard *Les bambous Fables de La Fontaine travesties en patois créole par un vieux commandeur*, « best-seller » de littérature créole (rééditées six fois jusqu'à aujourd'hui), et modèle pour des fabulistes haïtiens, guadeloupéen et seychellois qui suivront. Cette littérature écrite est destinée aux lettrés c'est-à-dire aux Békés, « Blancs créoles » qui en feront d'ailleurs le fleuron du patrimoine littéraire local. Pas de traduction française en regard, mais il s'agit des *Fables* de La Fontaine qui constituent le texte poétique le plus universellement enseigné et connu à l'époque. Les commentateurs békés des années suivantes ne cesseront de louer le génie de Marbot qui a su rendre avec les « mots de la tribu » la complexité de l'univers du grand fabuliste. Enfin, à la veille de l'Abolition de l'esclavage, la communication politique écrite renoue avec la tradition des *Proclamations* et des *Affiches* créoles de la période révolutionnaire à Saint-Domingue. Cette fois il est clair qu'on veut développer des raisonnements parfois nuancés que l'on destine aux masses, et que ce qui est rédigé est destiné à être lu à haute voix par des personnes alphabétisées. Ces textes créoles sont généralement accompagnés de versions françaises comme dans le cas de la *Proclamation Husson* (Prudent 1988 & 1993). Comme tout cela est montré ailleurs, je ne reviendrai pas sur le caractère organisé de ce corpus à la fois religieux, littéraire et politique. Mis ensemble, ces écrits font système. La leçon de catéchisme passe d'un auteur à l'autre en changeant d'orientation : des habitudes graphiques s'acquièrent, des modes de lecture aussi, une certaine intertextualité s'établit. Un embryon d'orthographe apparaît. Une forme de rhétorique naît. De cela, rapporté à la période actuelle, je retiens que, en dépit des réelles difficultés de circulation qu'il a rencontrées, l'écrit répondait à une saisie primitive de nécessité communicative avérée, et qu'il s'est donc inscrit dans ce contexte « en douceur » : pas de débat passionné sur la norme, pas de discussion sur la graphie, la syntaxe ou le style. Mieux, les interrogations sur la capacité à prendre en charge certains champs de l'expression sont liées aux productions elles-mêmes, et l'on tire de la lecture du corpus l'impression que les scripteurs d'alors ont laissé le soin à l'histoire de régler le sort de la langue savante. Un passage mordant de la presse anticléricale nous fournit une superbe illustration de cette ébauche d'intertextualité :

« Avant mon conté conte la pachion, y faut mon faire zautres save qui tini trois bonguiés : Bonguié papa qui capitaine, Bonguié garçon, yaux crié mouchié Jéjis-Christ ; Bonguié St. Esprit qui yon gros Pigeon tout blanc & que tous les trois faire ani yon bonguié tout sel. Dipis maman moin faire moin, moin pas voir encore yon famille qui drole coume cilà là. Papa, garçon, pigeon, yaux toutes viés yonne comme l'autre. N'a pas toute encore, Papa vlé voyé garçon-li lasous laterre pour baille moune l'instruction ; qui ça même li imaginé dans tête-li ? Z'autres qu'allé voir, Li voyé St Esprit charrié

*corps Jésus-Christ et fourré li dans vente la Ste Vierge Marie. » (Abrégé de la Passion de Jésus Christ raconté en nègre, Extraits de Papiers Victor Schœlcher relatifs à l'esclavage aux colonies et aux victimes du coup d'état), B.N. [ms.n.a.fr. 22135 (II) ]*

Avant que je vous raconte l'épisode de la Passion, il faut que je vous explique qu'il y a trois dieux : Dieu le Père qui est le vrai chef, Dieu le Fils, qu'on appelle Jésus-Christ, Dieu le Saint Esprit qui est une grande colombe blanche. Et ces trois-là ne constituent qu'un seul et unique Dieu. Depuis que je suis sur terre, je n'ai jamais vu famille aussi drôle : le Père, le Fils et la Colombe, chacun aussi âgé que l'autre. Et ce n'est pas tout ; le Père a envoyé le Fils sur terre pour porter un message. Qu'avait-il donc en tête ? Vous ne tarderez pas à le voir. Il a envoyé le Saint Esprit pour transporter le corps de Jésus et le mettre dans le ventre de la sainte Vierge Marie, (traduction LFP).

La fin du XIXe siècle voit se cristalliser une pratique d'érudits dont l'objectif est d'étudier les parlers coloniaux et de collectionner les échantillons textuels disponibles ; l'intérêt pour l'objet se précisant, ce qui n'était que curiosité pour des parlers indigènes devient discipline universitaire et prend le nom de créolistique. Amateurs ou patentés, les créolistes ne parviennent pas à lever l'hypothèque du « petit nègre » et de la « langue primitive ». Conçus avec le péché originel de leur bâtardise, les créoles sont invariablement décrits comme des idiomes incapables de dire l'abstrait. Dans la littérature savante qui émane de cette période, deux paragraphes célèbres, l'un traitant du mauricien, l'autre portant sur l'ensemble du domaine, illustrent ce point :

*« De la Barbarie où les négriers les allaient prendre, brusquement placés par l'esclavage en présence du monde d'idées nouvelles pour eux que portait en elle la langue française, nos noirs se bouchèrent résolument les yeux et les oreilles, et, en dehors du cercle étroit de la vie matérielle, ils voulurent tout ignorer, se sentant incapables de rien comprendre. L'abstraction surtout les trouva invinciblement rebelles, à ce point que le verbe abstrait par excellence, le verbe essentiel être n'existe pas en créole, où il est impossible de dire : Dieu est. Descartes fut heureux d'avoir une autre langue à son service. » (Baissac, 1880 : 8).*

Quelques décennies plus tard, en 1946, dans une thèse de doctorat soutenue à la Sorbonne qui va devenir la première référence universitaire native en linguistique martiniquaise, Madame Elodie Jourdain revient sur la question :

*« Langue enfantine, dit-on souvent, sans doute, par sa simplicité, mais aussi langue crue de marins ou de soldats, langue railleuse que ne retient aucune politesse, mais que la tendresse ou la simple amabilité émaille de mots caressants, langue concise et qui suffit, comme on l'a dit, à l'échange des idées simples, le créole peut-il être envisagé comme support possible d'une littérature ?*

*Le mot peut faire sourire, car si l'on mettait bout à bout tous les essais, contes, chansons, qui ont été écrits dans tous les créoles, on constaterait que cela constitue un bien mince bagage, et nous ne parlons que de quantité. » (Jourdain, 1956 : 230).*

Remplissant néanmoins le programme qu'elle s'est donné, Elodie Jourdain passe en revue les manifestations de littérature orale (contes, devinettes, cantiques de Noël, vidés de Carnaval), puis elle s'attache aux premiers témoignages écrits (Duvivier de la Mahautière, Marbot, Baudot, Saint Quentin, Lafcadio Hearn), avant de signaler l'intérêt des textes plus contemporains de Gilbert de Chambertrand et de Gilbert Gratiant. Abordant la question de l'équipement scriptural savant qui nous arrête aujourd'hui elle conclut :

*« Malgré les qualités que nous lui reconnaissons et croyons sentir autant que quiconque, nous n'oserions pas répondre par l'affirmative. Les raisons de notre scepticisme sont de deux sortes. La première inhérente au langage lui-même, privé complètement ou presque, de termes abstraits et en particulier d'adjectifs, héritage probablement africain ; la deuxième appartenant à la géographie : c'est que chaque créole est bien isolé dans son île, comme aux Mascareignes et aux Antilles, soit encadré,*

*comme en Guyane, par des langues étrangères qui font barrière ; par conséquent les écrivains qui se cantonneraient dans une production destinée particulièrement à une colonie devraient, par avance, se contenter d'une audience bien restreinte ; or, quand on se pique de littérature, on recherche évidemment la plus large audience possible. » (Jourdain, 1956 : 238).*

Cette attitude, qui consiste à penser que certains domaines ne sauraient s'énoncer, que certaines notions ne sont pas concevables en créole, transparait enfin dans le fameux entretien qu'Aimé Césaire accorde en 1978 à Jacqueline Leiner pour la réédition de la Revue *Tropiques*, lorsqu'il déclare :

*« Ce que nous avions à dire, je ne sais même pas si c'est formulable en créole, du moins en l'état actuel de la langue... J'ai parlé du retard culturel martiniquais. Précisément, un aspect de ce retard culturel, c'est le niveau de la langue, de la créolité, si vous voulez, qui est extrêmement bas, qui est resté –et c'était encore plus vrai en ce temps là- au stade de l'immédiateté, incapable de s'élever, d'exprimer des idées abstraites ? C'est pourquoi je me demande si une telle œuvre était concevable en créole. » (Césaire, 1978, XI).*

Césaire, en accord avec la majeure partie des Antillais lettrés de sa génération, et au bout d'un processus que je crois avoir longuement éclairé, pense qu'une langue standard doit pouvoir exprimer les nuances les plus subtiles de la pensée, et que s'agissant des créoles, un ensemble de règles doit être promulgué d'abord pour assurer une communication intellectuelle écrite de qualité. En Martinique, les sujets sérieux seront naturellement traités en français, et la tâche de les dire en créole, de rattraper ce « retard culturel martiniquais », semble tout simplement colossale.

## **2. Impatiences et expériences de la génération Créolité.**

C'est principalement en réaction à ces deux siècles d'écriture, à la fois hardie et timide, osant l'épreuve de la prière, de la fable et de la proclamation tout en baignant dans le doute quant à l'abstraction et à l'argumentation, qu'on assiste à partir des années 1970, à une entreprise de révolution dans les idées et dans les pratiques. Une génération de jeunes gens en colère décide de lier le combat linguistique à la revendication politique, et l'on voit surgir une littérature engagée, chargée de renverser l'ancien ordre diglossique. Ce combat pour un écrit authentique s'articule autour de trois considérants.

L'intervention d'une analyse politique, que l'on qualifiera sommairement de nationaliste, où la langue devient un élément définitoire fondamental de la culture, du peuple et en définitive de la nation. Le créole étant la langue populaire dominée, le français devient de fait la langue coloniale dominante, et la diglossie, quand le mot est connu, est un modèle de colonisation linguistique, le résumé d'une « lutte des langues ». Les citations politiques sous-jacentes proviennent de la pensée de Mao Tsé Toung ou des petits livres de Joseph Staline sur le marxisme, la question nationale et les problèmes de linguistique. Et la référence savante le plus souvent évoquée est le livre de Louis Jean Calvet paru en 1974 chez Payot, *Linguistique et colonialisme, petit traité de glottophagie*.

Un nouveau regard est porté sur les autres territoires créoles en forme de construction d'un arrière-pays plus étendu, plus peuplé, plus fort. À cet égard, l'idéologie de la Négritude prônée par Aimé Césaire, qui accordait une place prépondérante aux valeurs ethniques et au continent africain, sera remplacée chez nos écrivains militants par le thème de la Créolité, reposant sur un discours à visée métissée et à géographie discontinue, intégrant dans un premier temps Haïti, Sainte Lucie et la Dominique, puis la Guyane, puis plus tard encore les Iles de l'Océan Indien. Sans que le mot ne soit prononcé avant 1981, la construction de l'archipel créole, Bannzil Kréyol, est en germe. Avec l'idée essentielle que l'on peut trouver



dans l'île voisine ou cousine ce qui manque chez soi : des textes, des mots, une histoire, une attitude face à la langue et à la société dominantes.

Un nouveau recours à la science est pratiqué. Beaucoup des acteurs de cette affaire sont des étudiants ou des enseignants. Même s'ils ont rarement suivi eux-mêmes un cursus complet de linguistique à l'université, ils sont très attentifs au discours de cette nouvelle discipline qui postule l'égalité théorique de tous les idiomes du monde, qui rappelle que la grammaire ne se résume pas nécessairement au livre contraignant comportant des exemples de belles lettres, et qui insiste sur la capacité des langues à tradition orale à supporter une standardisation écrite. Les discours de l'Unesco sur la nécessité d'alphabétiser les populations du Tiers Monde en langue première et les premières préconisations de centration sur la culture d'origine des apprenants viennent s'ajouter à l'ensemble comme un miel délicieux. Cela dit l'argumentation scientifique qui sous-tend la démarche relève d'un structuralisme primaire, dépouillé, au binarisme parfois caricatural, et il faut bien dire que les aspects psychologiques, anthropologiques et sociologiques du passage à l'écrit sont très simplifiés, lorsqu'ils ne sont pas ignorés.

Avant de se coordonner autour du Gerec (Groupe de Recherches à vocation universitaire) et d'emprunter les avenues du succès ouvertes par l'*Eloge de la créolité*, les premiers frémissements créolographiques martiniquais s'accordent sur ce qui se passe ailleurs, dans trois foyers distincts. En Haïti, depuis les années 1940, un important débat sur la graphie est en cours, et à la recherche d'une standardisation destinée à la traduction de la *Bible*, divers groupes religieux publient une presse qui reçoit un accueil encourageant, notamment *Boukan* et *Bon nouvell* à l'intérieur des frontières, plus tard *Sèl journal ayisyin alétranjé* pour l'importante diaspora vivant aux Etats-unis, (Dejean, 1980). Les autorités politiques qui se succèdent abordent régulièrement la question de l'école et de l'alphabétisation ; elles facilitent le travail de chercheurs américains et français sur ces points, et elles en arriveront même à faire du créole une langue officielle, inscrite dans la Constitution, et à arrêter une orthographe aménagée par un Institut Pédagogique National. En réalité cependant, aucune décision glottopolitique opératoire d'envergure n'est prise et c'est globalement un discours ambigu qui est tenu et une politique pusillanime qui est menée sur la standardisation. L'histoire nous laisse juste la trace d'un Colloque sur ce thème, convoqué à Port au Prince en 1975.

En Guadeloupe, on entend beaucoup parler de Gérard Lauriette, enseignant en rupture de ban avec l'éducation nationale, qui, diagnostiquant les causes de l'échec scolaire dans le mépris des autorités pour la langue première des enfants, fonde dans la commune de Capesterre-belle-eau une école radicalement remise sur ses pieds (Lauriette, 1972). Non loin de là, un jeune professeur de mathématiques, poète à ses heures, est en train de se faire remarquer pour son approche révolutionnaire de la langue. Après avoir vécu la fièvre de mai 1968 sur les campus français, Hector Pouillet est en effet revenu au pays avec de superbes poésies créoles et quelques bonnes trouvailles pédagogiques. Il distribue gratuitement une modeste revue ronéotée qui a pour titre, en forme de slogan, un proverbe bien connu : *Sa ki ni MUCHACH an solèye, ka véyé lapli*, (si tu as de la farine qui sèche au soleil, surveille la pluie, en gros « il faut veiller au grain »), et qui comporte comme sous titre explicatif *Bulletin de la créolité*. Auteur du poème bien connu « Toua toua toupato », il est le premier porte-parole de la jeune génération qui tente d'effectuer la liaison entre production culturelle de qualité et argumentation politique. Dans le numéro 3 de *Muchach*, il annonce la prochaine tenue du Colloque en Haïti sur la graphie et la préparation d'un *Dictionnaire du créole guadeloupéen*. Enfin, une autre figure guadeloupéenne marque profondément la période, c'est Dany Bebel Gisler qui, après avoir soutenu sa thèse de doctorat en sociologie, quitte délibérément le terrain académique pour tenter à sa manière d'intervenir directement dans le champ social et l'éducation des enfants en difficulté. En 1975 elle publie avec Laennec Hurbon *Cultures et pouvoir dans la Caraïbe*, avec en sous-titre *Langue créole, vaudou, sectes*

*religieuses en Guadeloupe et en Haïti*. C'est la première fois qu'un ouvrage de « sciences humaines » traite de sujets savants en créole antillais. L'expérience est peu banale puisque le livre présente des chapitres rédigés tantôt en haïtien tantôt en guadeloupéen dans des développements rassemblés dans une première partie, et, dans une seconde partie, les auteurs reprennent les mêmes idées en français. Une autre publication, d'apparence modeste, mais encore plus connue dans les communautés étudiantes, consacrera la réputation interventionniste de Dani Bebel Gisler. C'est un opuscule de quelques pages rassemblant ses principes orthographiques *Kek prinsip pou ekri kréyôl*. En 1976 enfin, la sociologue publie à L'Harmattan sa thèse de doctorat, *Le créole force jugulée*. Ces publications sont déterminantes. D'abord elles comportent de l'écrit créole qui relève d'une graphie nouvelle s'opposant aux pratiques antérieures. L'orthographe étymologisante est dénoncée comme un facteur aliénant et un système « phonétisant » est recherché. Ensuite l'argumentation contre la faiblesse argumentative de la langue vernaculaire est vigoureuse et le parti pris de tout dire, y compris la science, en créole est défendu de manière systématique.

Le troisième foyer déterminant que je retiens est celui de la migration antillaise en France. Durant cette période, les étudiants antillais partis faire leurs études en France sont de plus en plus nombreux. Entre autres regroupements, on enregistre l'activité syndicale de l'Association Générale des Etudiants Guadeloupéens (AGEG) et de l'Association Générale des Etudiants Martiniquais (AGEM). Les réunions de cette intelligentsia en herbe dans les résidences universitaires sont fébriles. On discute du poids de l'esclavage, de révolution et d'indépendance nationale, de libération des masses laborieuses surexploitées. Marque fondamentale de l'identité, le créole devient peu à peu un objet central de réflexion : d'abord il est de plus en plus exigé qu'il soit utilisé de manière exclusive lors des dites réunions ; ensuite il est défini comme le signe le plus manifeste de la culture nationale. Les petits-bourgeois sont priés d'oublier leur français aliénant et de même que le tambour connaîtra un immense regain sur les campus européens, la pratique d'une langue éloignée autant que possible des usages acrolectaux est valorisée. Dans ces milieux, on entend parler d'un poète et dramaturge guadeloupéen, Sonny Rupaire, dont le livre *...cette igname brisée qu'est ma terre natale ou gran parade, ti cou baton*, distribué par l'Association Générale des Etudiants Guadeloupéens, et qui comporte des textes référant aux événements violents de Basse-Terre en 1967, fait image de brûlot emblématique.

L'époque voulant qu'on adopte des pseudonymes référant à l'histoire héroïque des nègres marrons, voici qu'apparaît Monchoachi. Jeune Martiniquais vivant dans « l'émigration » antillaise à Paris, il fonde avec quelques camarades la LUA (Ligue d'Union Antillaise), mouvement qui dépasse le cadre étudiant et qui publie les périodiques *Djok* et *Jingha*, feuilles militantes chargées d'informer et d'organiser cette population antillaise déplacée selon des principes nouveaux. La priorité de la LUA est de combattre la mentalité conservatrice attribuée aux colonisés depuis Fanon. Dans ce dessein, la Ligue publie *Chimin libété. Histoire des Antilles* (1978), petit ouvrage d'histoire présentant les événements selon un point de vue révolutionnaire : plus grande place faite aux Amérindiens, développements importants sur l'Afrique et les cultures des populations serviles, héroïsme des marrons. Outre son contenu, la particularité formelle de cette littérature de conscientisation réside évidemment dans la valorisation affichée du créole. Cependant après l'étude attentive du corps de l'ouvrage, le créoliste risque d'être déçu : la moisson créole est bien maigre. Si le titre, les slogans, les phrases fortes et quelques lambeaux de paragraphes apparaissent en créole, le reste de l'ouvrage est écrit en français, et une fois de plus tout ce qui relève du cognitif, de l'argumentation et du raisonnement se développe très traditionnellement dans la langue du colonisateur. En revanche la qualité plastique de la poésie créole de Monchoachi est remarquée : il donne en 1976 *Dissidans*, qui sera suivi d'autres recueils *Konpè Lawouzé*, *Bel bel zobel*, *Nostrom* et *Manteg*. Même si ses œuvres conservent une distribution quasi

confidentielle et ne sont appréciées que des spécialistes, Monchoachi est reconnu comme un poète doué, et revenu plus tard au pays, il poursuivra son parcours en s'investissant dans l'animation culturelle. Une fois de plus le modèle diglossique semble accorder au créole le texte poétique et réserver au français les propos explicatifs et les commentaires, même si dans les préfaces des œuvres militantes on ne comprend pas toujours la rigueur du raisonnement :

*« Dans notre pays, seul le créole est une langue populaire. C'est la langue du peuple; créée par le peuple au cours de plusieurs siècles de luttes et de sacrifices. La langue française, par contre symbolise l'oppression. (...) »*

*Par conséquent si l'on veut réaliser une œuvre littéraire et artistique qui soit nationale et populaire, on ne peut le faire que dans la seule langue qui est elle-même nationale et populaire : le créole. Cela doit être clair pour tous. (...) »*

*On peut estimer qu'aujourd'hui les conditions mûrissent avec rapidité pour opérer ce BOND de la langue parlée à la langue écrite. La condition la plus fondamentale, c'est le caractère général de la lutte en cours (qui est une lutte de libération nationale) et son développement impétueux ; une autre condition, c'est le ralliement de fractions importantes d'intellectuels au camp du peuple. Mais si malgré tous nos efforts il devait en être ainsi, parions que le jour où des « docteurs ès créole » trôneront dans des universités antillaises, le peuple aura gardé suffisamment d'humour pour secouer le pays d'un immense éclat de rire. » (Monchoachi, 1977, p. 12).*

Qu'on le veuille ou non, au milieu des années 1970, la communauté antillaise a décidé de faire la démonstration que le créole pouvait s'écrire, et si la poésie et la presse militantes gagnent un lectorat considéré comme une élite, le discours argumentatif et abstrait résiste encore à la démarche de standardisation. Ces faiblesses écrites de la langue sont plus ou moins principalement rapportées à la perfidie coloniale et confusément à l'absence d'outils. Mais on voit bien dans le discours des scripteurs sourdre une relative méfiance à l'endroit des décideurs d'état autant que des savants et particulièrement des linguistes. Et les voix qui s'élèvent pour la construction de cet équipement seront finalement assez rares. Ainsi donc, lorsqu'en 1976 Jean Bernabé fonde au Centre Universitaire des Antilles Guyane le Groupe d'Etudes et de Recherches de la Créolophonie, la plus emblématique des contributions de la revue *Espace créole* sera un article intitulé « Propositions pour un code orthographique intégré des créoles à base lexicale française ». L'agrégé de grammaire qui s'intéresse à la langue dominée vient d'obtenir le premier poste d'enseignant en linguistique dans l'université naissante de son pays ; il revient d'Haïti où s'est déroulée une rencontre de spécialistes européens et américains sur la question de la graphie, il est sur le point de participer au Premier Colloque International des Etudes Créoles convoqué à Nice quelques semaines plus tard. À la Faculté des Lettres, implantée en Guadeloupe, en plus de ses collègues métropolitains, Jean Bernabé réunit une équipe d'étudiants créolophones (Donald Colat Jolivière, Hector Deglas, Robert Fontes, Dannick Zandronis), désireux d'apporter des matériaux un peu plus consistants à l'entreprise et résolu à changer le paysage écrit. Dorénavant écrire c'est d'abord graphier correctement (Bernabé dit « scientifiquement »), mais c'est aussi mettre en perspective la circulation de nouveaux discours. Le Groupe lance alors trois publications supplémentaires : *Mofwaz* revue de vulgarisation qui reprendra pédagogiquement les thèses de Bernabé sur la graphie, *Textes Etudes et Documents* plus particulièrement consacré à la littérature, et *Kabouya* premier journal expérimental entièrement rédigé en créole.

En déroulant cette chronologie succincte, et en essayant de joindre des éléments épars de l'histoire linguistique et culturelle récente des Antilles, j'ai voulu éclairer l'angle glottopolitique adopté par les principaux scripteurs des années 1970. Il apparaît assez nettement qu'à la ferveur religieuse a succédé la fièvre du grand soir décolonisateur : les références dominantes s'inscrivent désormais dans la pensée marxiste-léniniste caractérisée parfois sur place de « mao nationaliste ». Outre cette orientation politique marquée, il

convient de noter la rencontre des intellectuels martiniquais avec des Guadeloupéens et des Haïtiens, et la tendance au technicisme voire à un certain scientisme qui transparait dans la fabrication de l'orthographe. Cependant si l'attention est portée à ce qui s'écrit dans le domaine poétique, si on annonce des travaux en grammaire et en lexicologie, voire en pédagogie, il faut bien reconnaître que les productions triviales des dessinateurs, des publicitaires et des auteurs compositeurs populaires sont complètement ignorées. J'ai déjà dit ailleurs (Prudent 1989) en quoi cette approche savante de l'écriture créole se donne toutes les chances d'échouer, je ne m'y attarderai donc pas.

### 3. Les avatars récents de la standardisation savante.

De tout ce qui précède, on peut conclure que le mouvement de valorisation créole s'est installé dans un contexte dominé par la mise en cause d'une politique culturelle d'assimilation. Afin de ne plus répéter la leçon d'histoire aliénante « Nos ancêtres les Gaulois ... », afin de faire tomber les masques blancs censés recouvrir les peaux noires, une minorité d'intellectuels du moment a adopté le phare de la langue et de la culture comme « moyens d'éclairer la prise de conscience populaire ». Tout cela baigne dans une formidable triple illusion : que les Martiniquais auraient pour langue maternelle unique le créole, qu'ils désireraient en faire un outil d'analyse et d'intellection, et qu'il suffirait de le mettre sous les yeux des locuteurs pour que le retard scolaire et le niveau de développement soient immédiatement changés. Cette problématique débouche naturellement sur une mise en cause de l'école qui ignorerait la langue maternelle. Mais les enseignants martiniquais restent majoritairement acquis à l'idée que le progrès passe par le français. Les tenants de la nouvelle créolophilie continueront par conséquent leur dénonciation de l'école « glottophage », mais ils investiront finalement assez peu dans la sphère pédagogique. On comprend mieux alors pourquoi la question de l'écrit se pose essentiellement dans la presse. Une analyse systématique du corpus constitué de *Grif an tè*, *Kabouya*, *Kourilèt*, *Antiya Kréyol* a été entamée. Elle mérite encore bien des approfondissements, surtout si on pratique une méthode comparative qui étudierait l'impact et la lisibilité des périodiques humoristiques comme *Colik blag bô kay*, *M.G.G.*, ou *Fouyaya*. Les remarques de Prudent (1993) et de Marie-Christine Hazaël-Massieux (1994) suffisent déjà largement à problématiser la trajectoire prise par les aménageurs d'alors. Par exemple l'expérience *Kourilèt*, traduction du *Courrier de l'Unesco* par une équipe réunie par le Gerec (1987) est édifiante : durant des mois des étudiants et des professeurs se réunirent pour tenter, dans divers créoles de la Caraïbe, la traduction intégrale d'un numéro de la publication de l'Unesco dirigée alors par Edouard Glissant. Une simple lecture d'un extrait de l'éditorial suffit à mesurer l'ampleur de la tâche :

*Texte de l'édition française :*

*« L'homme a toujours vécu dangereusement depuis que notre plus lointain ancêtre, un hominidé qui vivait sans doute sur le continent africain, posa les premiers jalons de l'humanité et découvrit qu'une pierre pouvait, dans la main, devenir un outil aussi bien qu'une arme. »*

*Version créole :*

*« Pli pli woukoul(1) gangan(2) nou (an ominidé, mèyè sé asou boultè(3) afritjen an i té ka viv), dépi tan-an i mété poumyé fondas mounté(4) atè èk i rivé konpwann an woch té pé sèvi anba lanmen-y oben kon an zouti oben kon kon an zanm, dépi tan-tala, lémoun(5) toujou viv an mannyè riskab.*

*1. lointain – 2. ancêtre – 3. continent – 4. humanité – 5. l'homme. » (Kourilèt p. 3).*

A l'époque les responsables du projet établissent à hauts cris un constat de réussite. Jubilant pour le financement obtenu auprès des autorités locales, ils soulignent la reconnaissance gagnée auprès des organismes internationaux et la ferveur suscitée dans les troupes militantes : « Le créole devient la trente cinquième langue de l'Unesco », « Abonnez vous, d'autres numéros suivront », etc. Le résultat aurait pourtant mérité une évaluation attentive. Sans prétendre la conduire ici, on découvre simplement au niveau lexical qu'il n'est pas possible de traduire la phrase française sans introduire plusieurs néologismes créoles, que ces néologismes nécessitent traduction et gloses en de nombreuses notes infrapaginales, que cette traduction est elle-même sujette à discussion. Sur les plans syntaxique et stylistique, la sensation de dépaysement est encore plus forte : ne pouvant suivre l'ordre linéaire de l'original, le traducteur a inversé thème et prédicat, et la phrase française a débouché sur une structure créole alambiquée en diable, avec une réorganisation de plusieurs constituants, une incise inattendue et une chute déroutante. Bref, nous avons affaire à un monstre. Le bon sens populaire ne s'y trompera pas reprenant la vieille étiquette de créole **dragon** appliquée autrefois à *Grif-an-tè* ! Par ailleurs la lecture du texte, surréaliste pour un créolophone de Martinique, devient énigmatique pour un Guyanais, rébus pour un Haïtien et carrément mystique pour un Réunionnais. Bref, la critique que je portais en 1988 à l'expérience n'est pas à changer d'une ligne, nous sommes bel et bien devant un échec : on ne peut pas écrire la science en usant systématiquement de formes incompréhensibles et en multipliant les renvois à des notes ennuyeuses. On ne peut pas ignorer l'attitude de rejet voire de dégoût des lecteurs ordinaires. Personne n'est en mesure de déduire une norme simple et claire de cette expérience, personne ne saura donc s'en servir pour construire une formation honnête et efficace des enseignants. Ce genre d'exercice est à exclure des salles de classes. Aucune mesure d'impact public de ce type d'écrit n'étant posée, le Conseil régional de la Martinique, financeur du projet, ne se préoccupera pas d'en connaître davantage. La rédaction du *Courrier de l'Unesco* estimant que, sans bailleur de fonds, il n'était pas question de poursuivre, et les équipes de traducteurs s'essouffant à une tâche ingrate, l'expérience n'aura aucune suite.

Loin de constituer une primeur, la démarche de *Kourilèt* était un aboutissement. Elle reprenait pas à pas le modèle que Jean Bernabé avait précédemment conçu avec *Kabouya* et qu'il avait expérimenté lors du premier Colloque International Bannzil kréyol. En 1984 en effet un collectif de chercheurs natifs avait eu l'idée d'organiser à la Réunion une rencontre scientifique sur le thème « L'invansyon bann mo épi bann parol pou l'avni bann zil kréol / Créativité lexicale et aménagement terminologique dans les sociétés créolophones ». Chaque contributeur avait pour mission de présenter sa communication dans le créole de son pays, ce qui nous laisse une collection assez unique d'analyses scientifiques rédigées en créoles à base lexicale françaises (*Sobatkoz* 1985). L'anecdote veut que, arrivé devant la communauté des chercheurs créolophones qui avaient chacun pour soi, longuement souffert pour rédiger un texte savant en créole, Jean Bernabé, arguant de l'importance du travail accompli, présenta son travail ... en français ! Quelques mois plus tard, il envoyait toutefois au Comité de lecture de la Revue *Sobatkoz* son texte final, sous sa version créole. Là encore à défaut d'analyse détaillée, la lecture attentive de la première phrase suffit à établir les problèmes :

« *Nou an dwa machoké<sup>(1)</sup> lanng-lan*

*Epi zafè kréyol pou pyété<sup>(2)</sup> bati<sup>(3)</sup> lékol la, si ou wè ayen pa fèt pou i pé sa \*dékaté<sup>(4)</sup> hod<sup>(5)</sup> larèl<sup>(6)</sup> fwansé-a, fok byen sav sé an balan pli fo i ké pwan asou chimen lanng tyepe-a<sup>(7)</sup>.*

*Notes explicatives*

*(les mots précédés d'un \* sont des néologismes)*

1. *\*machoké* v., formé sur *machokè* : forgeron ; variante de *mansokyè* (origine anglaise) *\*machokay* : travail, élaboration
2. *pyété* v., former sur *pyé* : marcher sur, piétiner
3. *bati* n., désigne un champ, un « abattis », résulte donc d'un défrichage. Devenu rare aux Antilles, courant en Guyane.
4. *dékaté* v., formé sur *dékatman*, qui se dit du développement de la foulée d'un coureur. (cf. écartement, grand écart, ...)
5. *hod* prép. Employée surtout à la Dominique. Marque la provenance : hors de, de
6. *larèl* n., ligne, raie, sillage.
7. *\*tjèpè* adj. Formé sur *tjèpé*, v. qui signifie l'emporter sur, exceller dans ... Voir JJ THOMAS. Cf. Guadeloupe l'expression : *an chèpè woch* = une énorme pierre (évolution phonétique ou problème de notation de la palatale initiale ?) Cf. l'expression *gwo tjap* = une personne importante. » (Bernabé, 1985 : 11-16).

Toujours une phrase atypique ! Toujours des mots inconnus du créolophone ordinaire ! Toujours cette nécessité d'annoter lourdement l'énoncé, et dans ces notes de faire primer une justification poétique pan-créole sur l'explication motivée et territorialisée de la création ! Toujours cette volonté de passer en force, de brutaliser les habitudes esthétiques de la communauté en imposant des séquences de lettres, de syllabes et de mots illisibles et imprononçables ! Paraissant dans les *Actes* d'un Colloque où se côtoyaient les créolistes natifs, cet écrit savant avait un caractère explicitement expérimental, et là encore l'évaluation de la réception du message aurait dû s'imposer comme la seule attitude sage. En réalité, le mouvement de standardisation en cours ne se souciait pas vraiment de cela. Une certaine forme d'autoritarisme néologique était à l'œuvre, qui écartait toute hypothèse d'écoute de la réaction sociale ou de débat avec les pairs. L'examen des concepts centraux de Bernabé nous livre la clé de cet activisme aveugle et sourd. La crainte mille fois évoquée de la décréolisation et, à terme, de la mort du créole, avait entraîné la posture dite de « déviance maximale » ; cette dernière avait accouché de l'exigence d'authenticité « fondal-natal » ; et le désir de norme absolue et immédiate s'était tout simplement commué en purisme à l'état brut. Appuyé sur une certitude fondamentaliste de la justesse du combat, convaincu qu'il fallait une norme et que personne ne l'inventerait en dehors du petit groupe qu'il dirigeait, le théoricien était devenu parfaitement incapable d'entendre les résistances des usagers comme autre chose que des effets de l'aliénation ambiante ou alors comme des oppositions idéologiques en provenance des milieux mulâtres ou petit-bourgeois.

Dans les vingt années qui suivent, si elle ne se manifeste plus avec la même insouciance, cette attitude perdure sous mille formes. Un premier corpus n'est pas difficile à établir en Martinique : éditoriaux, quatrièmes de couverture, titres d'essais (Médju M'Kba, 1999), résumé d'analyse (Harpin 1986), pamphlets historico politiques (*Wouj vè nwè, Rouge vert noir, twa koulè ba an drapo*), plaidoyers écologistes, feuilles expérimentales (*Kabouya* n°2), mémoires universitaires (Dobat, 1993). Tous textes qui souffrent du même mal : on postule la capacité du créole à tout dire, et l'on dit tout, en inventant les mots qui manquent, en fabriquant à l'occasion des glossaires néologiques ad hoc (**bwètamo**) et en se moquant comme d'une guigne des migraines du lecteur. Plus tard viendront des étudiants réfléchissant à la manière de dire la météorologie (Restog 1992), les nouvelles à la radio (Dobat 1993) ou la pêche et ses techniques (Harpin 1995). Ce qu'ils révéleront ce n'est pas tant la fonction emblématique ou les chants de victoire paradoxaux accompagnant la démarche mais plutôt le caractère compliqué de la dimension technique. On a montré plus haut que, parti sur la route de la création lexicale et de l'écriture coûte que coûte, le Gerec s'était donné une mission

d'aménageur linguistique, se condamnant à poursuivre son discours sans écouter la réponse sociale. Ce qui est beaucoup plus étrange, c'est que d'une part, le marché de l'écrit créole connaît une réelle vitalité mais dans un tout autre rayon, celui des livres et albums pour enfants, et que d'autre part, les mêmes idéologues qui continuent à vociférer leur détermination et leur compétence à équiper la langue maternelle ont depuis belle lurette tourné casaque dans leur pratique littéraire. Comprenant clairement qu'il n'était pas possible de vendre un livre en créole, Raphaël Confiand entame en effet un cycle de productions romanesques en français créolisé, et à l'instar de Patrick Chamoiseau, il fait la démonstration de la valeur de ce que ce qu'il avait toujours honni. Le mélange des deux langues produit du plaisir à la fois chez le lecteur et chez l'auteur. Nul besoin de revenir sur ce point d'histoire traité ailleurs, mais dont les auteurs et quelques analystes de la littérature martiniquaise feignent d'ignorer l'importance. Alors que la Préfecture et le Conseil Régional réclament (et obtiennent) des créolistes une traduction créole « pur » (fondal-natal) des textes de leurs sites Internet, les dirigeants du Gerek, changeant leur fusil d'épaule, oublient toute vindicte à l'égard des formes linguistiques intermédiaires, et expliquent dans un merveilleux discours pacifiste qu'« on peut faire passer des idées créoles en français ».

Il n'existe pas de théorisation de la pratique romanesque interlectale. Pour s'y retrouver, le lecteur devra donc se contenter du recours à l'*Eloge de la créolité* et aux nombreuses déclarations, souvent fantaisistes, parfois contradictoires, d'un linguiste et de deux romanciers devenus essayistes. On pense notamment à une interview de Confiand comparant le créole à une bicyclette et le français à une Mercedes, alors qu'il devenait nécessaire de justifier l'abandon des positions radicales antérieures. En revanche, les succès enregistrés en littérature macaronique n'ont nullement empêché le renouveau du purisme dogmatique à l'occasion de combats ciblés. Il suffit d'aller au récent *Dictionnaire des néologismes créoles* de Raphaël Confiand (2001), où resurgissent non seulement le zombi de la « déviance maximale », mais la rhétorique de la condamnation en hérésie de tous les libres usagers de la langue. La notoriété littéraire acquise en français n'a absolument pas correspondu à un changement idéologique quant à la norme créole pour les luttes internes. Au contraire, s'ajoutant à la nouvelle respectabilité universitaire acquise dans la discipline Langues et cultures régionales, elle continue à valider la posture de préconisation des néologismes « dragon » et des formes basilectales.

Le parcours des productions savantes que j'ai effectué est incomplet et risquerait de faire poindre une conclusion désespérante sur la standardisation en cours. Pour finir, je tiens donc à présenter le travail martiniquais qui, de tout ce que j'ai eu entre les mains, semble le plus prometteur. C'est en tout cas celui qui a été lu par des étudiants et des enseignants en provoquant un réel intérêt. Il s'agit de la modeste traduction entreprise par Georges Henri Léotin, de textes de Platon. Evidemment on peut poser que cette forme discursive, liée au dialogue, a posé moins de difficultés au traducteur au moment du passage au créole. Néanmoins la version de ces quelques lignes du *Gorgias* me semble heureuse, l'analyse du détail mérite d'être conduite dans un cadre approprié, et si je ne suis pas arrivé à une conclusion complètement négative quant à la capacité du créole à dire quelque chose de savant, c'est sans doute grâce à ce texte. Pas de néologisme « dragon », pas de syntaxe tourne boulée, pas la moindre construction stylistique que j'ignorais avant d'avoir lu ce texte, pas le moindre recours à une note explicative. Georges Henri Léotin essaie d'écrire un créole lisible pour l'honnête homme, et les non militants. Cette posture méritait à ce titre d'être distinguée.

*« Veux-tu savoir quel type d'homme je suis ? Eh bien, je suis quelqu'un qui est content d'être réfuté, quand ce que je dis est faux, quelqu'un qui a aussi plaisir à réfuter quand ce qu'on me dit n'est pas vrai, mais auquel il ne plaît pas moins d'être réfuté que de réfuter. En fait j'estime qu'il y a plus grand avantage à être réfuté, dans la mesure où se débarrasser du pire des maux fait plus de bien qu'en délivrer autrui. Parce qu'à mon*

*sens aucun mal n'est plus grave pour l'homme que de se faire une fausse idée des questions dont nous parlons en ce moment. » (Le Gorgias, traduction M. Canto).*

*« Ou lé sav ki janr moun man yé ? Enben, man sé an moun man renmen yo kontrèdi mwen lè man dan lèrè ; man renmen kontrèdi moun tou, lè yo ka di mwen an bagay ki pa vré. Men otan man renmen kléré lèzôt otan man enmen lèzôt kléré mwen tou.*

*An vérité menm, dapré mwen vo-myé sé wou yo ka « tiré-an-nwè », adan an sans, pis simyé sé wou yo ka djéri pasé sé wou ka djéri lèzôt. Pas silon mwen, rété dan lèrè anlè sé pwoblèm lan nou diskité a ; ayen pa pli grav pou an moun. » (Léotin, 1991).*

#### **4. Bilan d'étape : standardisation créole et violence symbolique.**

La décision ministérielle de faire « du » créole une langue régionale « comme les autres » pose donc crûment la question extrêmement complexe de la standardisation. Or de même que la société martiniquaise dans sa globalité n'est toujours pas prête à accepter la silhouette des mots créoles dans un système graphique commandé par la phonologie, de même elle est peu disposée à adopter une rhétorique savante écrite en vernaculaire selon les procédures de nos « docteurs en langue et culture régionales ». Même en voulant ménager ses collègues du Geric et en référant au curieux syntagme de « langue muette », le linguiste Jacques Coursil le dit d'ailleurs de manière assez définitive :

*« La lexicalité du créole n'est productive que dans ses sémiologies botaniques ustensilitaires et ancillaires, mais elle emprunte toute sa sémantique conceptuelle (vocabulaire des institutions, noms des objets de consommation, informations etc.). En clair, la langue créole est sous assistance lexicale. Elle importe du français son lexique conceptuel et le phonétise. » (Coursil, 1999 : 40).*

Comment bâtir un discours savant dans un tel cadre ? Comment seulement rédiger une dissertation dans une langue « sous assistance lexicale » en maintenant une position de « déviance maximale » ? La tâche qu'assigne, sans bien s'en rendre compte, le législateur aux aménageurs, est tout simplement énorme. Comme dans d'autres sociétés, il faudra concevoir une nouvelle norme lexicale et rhétorique, produire des ouvrages prescriptifs, contrôler le recrutement et la formation des maîtres et proposer dans les médias des modèles acceptables par les créolophones. « Il faudra apprendre à la science à parler créole » ! La question qui surgit ici est moins celle de la nature des choix techniques que celle de l'adhésion et du soutien populaires, et ce point semble dramatiquement absent des plans de nos aménageurs ! Dans une diglossie, le discours savant se formule ordinairement dans l'acrolecte et le seul désir de contrarier cette force de l'habitude, même lorsqu'il émane de linguistes natifs, de journalistes progressistes et d'instituteurs militants ne saurait suffire à invalider cette loi. En fin de parcours, je suis donc contraint d'affirmer mon scepticisme sur la manière de poser les questions, sur la nature des choix effectués et sur les méthodes retenues. Même avec imposition forte, éventuellement relayée par les Ministères concernés, les normes prétendument arrêtées risquent de rester dramatiquement inutilisables par la majorité des acteurs concernés (enseignants et journalistes). À la question posée, la communauté continue à répondre avec l'évidence du bon sens : pourquoi se forcer à lire et à écrire en créole des choses sérieuses, ce que l'on fait mieux en français ? Pourquoi se contraindre à produire en créole alors qu'il est plus facile, plus rentable, plus efficace de dire sa pensée abstraite en français ? Y aurait-il là un surplus d'identité ? Mais la preuve de l'identité par écriture métissée et interlectale interposée est faite. Précisément par ceux qui sont le plus farouchement « créolitaires » ! Si Confiant et Chamoiseau vendent si heureusement l'imaginaire martiniquais au reste du monde en français, à quoi donc sert-il d'écrire le créole authentique et fondamental ?



Pour savoir si le créole était apte à écrire la technique, la science et la philosophie, on a postulé *ex abrupto* que toutes les langues étaient égales en tout point. Il a suffi alors de forger une graphie, de rédiger un dictionnaire de terminologie et d'ériger quelques règles rhétoriques que l'on espérait (que l'on espère encore) diffuser par le biais de l'école et des médias. Voici le discours de ces spécialistes qui soutiennent que la normalisation d'une langue c'est l'imposition par la force d'un ensemble de règles décidées par des personnes éclairées. La sociolinguistique (en tout cas celle que je pratique) met en doute cette démarche techniciste et autoritaire. La société martiniquaise désire-t-elle vraiment vernaculariser ses discours savants ? L'examen de tout ce qui précède me conduit au doute.

Mon travail reconnaît cependant la nécessité d'une démarche exploratoire mesurée. Il est légitime et opportun de chercher à équiper une langue sans tradition rhétorique écrite de tous les outils qui peuvent aider les usagers (et particulièrement les plus démunis d'entre eux) à améliorer leurs performances scolaires, leur compréhension du monde, et leur capacité d'intellection de leur environnement. Les créoles antillais méritent donc que des efforts soient conduits pour que les registres du sérieux, du technique et du scientifique soient envisagés à l'écrit. Néanmoins la reconnaissance de cette nécessité ne doit pas anesthésier tout principe de précaution. Avant de sombrer dans l'agitation néologique ou l'activisme identitaire, prenons le temps de l'étude, de l'évaluation, du dialogue, de la pédagogie et de la formation. Dans les départements français d'Amérique, s'il existe aujourd'hui de la poésie, du théâtre, de la chanson et de la publicité écrits en créole « acceptable », personne n'a réussi à écrire un texte « sérieux » en créole qui occuperait pleinement et heureusement un circuit ordinaire de communication sociale. Ceux qui s'y sont risqués sont ceux qui savent le mieux que le créole n'est pas prêt en l'état à assumer ces fonctions. Aucun politicien ne rédigera un tract complet en créole, pas plus qu'un journaliste sensé ne publiera un article intégral dans cette langue ! Au mieux le politicien concédera un slogan, le journaliste un titre de rubrique, le plus souvent d'ailleurs écrits en graphie traditionnelle ! La confrontation des discours élaborés en français et en créole établit toujours le caractère non satisfaisant de la version créole. Le locuteur en arrive nécessairement à la question : « pourquoi dire mal et à un petit nombre en créole, ce que je dis correctement et à tous en français ? »

Dire qu'un téléspectateur martiniquais comprend mieux un journal télévisé ou un bulletin météorologique en créole qu'en français relève de l'illusion pure. Suggérer une diffusion des premiers choix terminologiques et rhétoriques par l'usage d'une violence redoublée de l'appareil scolaire en créole, tout cela pour voler au secours des élèves en difficulté, ne révèle pas seulement de l'ignorance mais de l'insouciance et de la légèreté. Les défis de l'aménagement linguistique à la Martinique sont ceux de la recherche scientifique respectueuse des résistances du terrain, et ceux de la pratique d'une réelle communication sociale, argumentée et contradictoire. Ils exigent la connaissance nuancée et la compréhension en profondeur de l'utilisation complexe des langues dans cette société.

## Bibliographie

- ANONYME, 1978, *Chimin libèté, Histoire des Antilles*, Paris, Jingha, Imprimeurs libres.  
 ANTOINE, M., 2000, *Le créole martiniquais de poche*, Assimil évasion.  
 BAISSAC, C., 1880, *Etude sur le patois créole mauricien*, Genève, Slatkine Reprints, 1976.  
 BEBEL GISLER, D., 1983, « Il faut apprendre à la science à parler créole », *Détoua ti fèy Bouadoubout*, n°4 pp. 15-33, Lamentin, Association Guadeloupéenne d'Education et de Formation.  
 BEBEL GISLER, D., HURBON L., 1975, *Cultures et pouvoir dans la Caraïbe*, IDOC L'Harmattan.

- BEBEL-JISLE, D., s.d. (1975), *Kèk prinsip pou ekri kréyol*, RCP 396 CNRS Paris.
- BEDARD, E., MAURAI, J. (éds), 1983, *La norme linguistique*, Conseil de la langue française du Québec/ Le Robert.
- BERNABE, J., 1983, *Fondal natal, Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais*, L'Harmattan.
- BERNABE, J., 1985, « Asou chimen nèfté vokabilè a fondas kréyòl », *Sobatkoz* n°3, pp. 11-29.
- BERNABE J., CHAMOISEAU, P., CONFIANT, R., 1989, *Eloge de la créolité*, Gallimard.
- Bib la, Parol Bonfié an Ayisyin*, 1986, Port au Prince, Société Biblique Haïtienne.
- CALVET; L.-J., 1974, *Linguistique et colonialisme*, Payot.
- CESAIRE, A., 1978, « Entretien avec Jacqueline Leiner », Réédition de la revue *Tropiques*, Jean Michel Place, pp. V-XXIV.
- CHAMOISEAU, P., 1990, « Le créole et les médias », *Antiya kréyol* n° 10.
- CONFIANT, R., 2001, *Dictionnaire des néologismes créoles*, Ibis rouge éditions.
- COURSIL, J., 1999, « L'éloge de la muette », *Espace créole* 9, pp. 31-46.
- DOBAT, D., 1993, *Le discours radiophonique créole en Martinique (1989-1992) Déstructuration ou restructuration de la langue créole ?*, Mémoire de DULCR, UAG.
- GEREC, 1982, *Charte Culturelle Créole*, Fort-de-France, Centre Universitaire Antilles Guyane.
- GOODY, J., 1979, *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Minuit.
- GOUX, L'abbé J.-C., 1842, *Catéchisme en langue créole précédé d'un essai de grammaire sur l'idiome usité dans les colonies françaises*, Paris, Vrayet de Surcy.
- HARPIN, S., 1986, *L'école, le magique et l'imaginaire*, Fort-de-France, Amep.
- HARPIN, S., 1995, *Dictionnaire encyclopédique des technologies créoles. La pêche à la Martinique*, Fort-de-France, Amep.
- HAZAEEL-MASSIEUX, G., 1996, *Les créoles. Problèmes de genèse et de description*, Publications de l'Université de Provence.
- HAZAEEL-MASSIEUX, M.-C., 1993, *Ecrire en créole. Oralité et écriture aux Antilles*, L'Harmattan.
- HAZAEEL-MASSIEUX, M.-C., 1994, *Le créole de Guadeloupe de l'oralité à l'écriture*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Provence, Document de présentation.
- JOURDAIN, E., 1956, *Du français aux parlars créoles*, Klincksieck.
- La sainte Bible, La Sent Bib, L'ancien et le nouveau testament tirés de la Sainte Bible* par Laurent Lifeson, 1988, traduction de Joby Bernabé, 5 tomes, Fort-de-France, éditeur CCHL.
- LAURIETTE, G., 1972, *De la rédaction à la dissertation et du régionalisme à l'universalisme ; initiation à la vie intérieure*, Basse Terre, chez l'auteur.
- LEOTIN, G. H., 1988, *Monchoachi, le créole, l'écriture, la politique*, Mémoire de D.U.L.C.C., Université des Antilles et de la Guyane.
- LEOTIN, G.-H., 1991a, « Platon-Gorjyas », *Bannzil Kréyol, Journal Asosyasyon Bannzil Kréyol* Matnik, Liméwo 1, p. 6.
- LEOTIN, G.-H., 1991b, « Mémwè épi ékriti nan 'Fèd' », *Chemins critiques* Volume 2 numéro 1, pp. 165-168.
- LEOTIN, G.-H., 1993, *Mémwè latè*, Editions Bannzil kréyòl Matnik.
- LUDWIG, R. (Ed.), 1989, *Les créoles français entre l'oral et l'écrit*, Tübingen, Gunter Narr.
- MARBOT, F. A., 1846, *Les Bambous. Fables de La Fontaine travesties en patois créole par un vieux commandeur*, Réédition Casterman, 1976.
- MARCH, C., 1996, *Le discours des mères martiniquaises*, L'Harmattan.
- MATHESIUS, V., 1932, « Sur la nécessité de stabilité d'une langue standard », traduit du tchèque par Paul Garvin dans Bedard & Maurais, 1983, pp. 809-813.

- MAUPASSANT, G., 2000, *Une partie de campagne et autres nouvelles, An dousin kanpay èk dôt istwèkout*, Traduction créole (Martinique) par Jean Pierre Arsaye, L'Harmattan.
- M'Kba, M., 1999, *L'Ethiopie - Martinique, Létyopi atè Matinik, Nannan Lafrik adan palé kréyòl moun Matnik, L'Afrique dans le « kréyòl » martiniquais*, Editions Lafontaine.
- MAUVOIS, G., 1996, *Don Jan traduction et adaptation du Don Juan de Molière*, Ibis Rouge éditions.
- MONCHOACHI, 1977, *Dissidans', poèmes*, Paris, Ligue d'Union Antillaise, Editions Germinal.
- POULLET, H., 1982, *Pawòl an bouch Paroles en l'air*, Fort-de-France, Désormeaux.
- PRUDENT, L. F. (Ed.), 1984, *Kouté pou tann! Anthologie de la nouvelle poésie créole*, Editions caribéennes.
- PRUDENT, L. F., 1985, « An diksyonnè kréyòl Lakarayib : an politik lakonésans pou divini nou », *Sobatkoz* n°3, pp. 158-169.
- PRUDENT, L. F., 1988, « Les langues créoles en gestation, II L'abolition de l'esclavage à la Martinique », *Nouvelle Revue des Antilles* n°2, pp. 31-56.
- PRUDENT, L. F., 1989a, « La pub, le zouk et l'album » dans *Antilles Espoirs et déchirements de l'âme créole*, *Revue Autrement*, HS n° 41, pp. 209-216.
- PRUDENT, L. F., 1989b, « Ecrire en créole » dans Ludwig (ed.), *Les créoles français entre l'oral et l'écrit*, Gunter Narr, pp. 65-80.
- PRUDENT, L. F., 1998, « La passion de notre seigneur selon Saint Jean en langage nègre : premier texte créole de l'histoire linguistique martiniquaise », *Etudes créoles* Vol. XXI n°2, pp. 16-35.
- RESTOG, S., 1992, *Langue créole et météorologie*, Mémoire de D.U.L.C.R., Université des Antilles et de la Guyane.
- ROMANI, J.-P., 2000, *L'interlecte martiniquais*, Thèse de Doctorat Université de Rouen Haute Normandie.
- Rouge Vert Noir! Trois couleurs pour un drapeau, Wouj Vè Nwè, Twa koulè ba an drapo !*, Fort-de-France.
- RUPAIRE, S., 1971, *Gran parade ti cou baton, Cette igname brisée qu'est ma terre natale*, Paris, Edition Parabole.
- SCHOELCHER, V., 1842, *Des colonies françaises. Abolition immédiate de l'esclavage*, Fort-de-France et Pointe à Pitre, Réédition Société d'Histoire de la Martinique et Société d'Histoire de la Guadeloupe.
- TELCHID, S., POULLET H., 2000, *Zayann, fables de la fontaine français / créole*, Pointe à Pitre, PLB éditions.
- Tèstèman Nèf-la, épi an posyon An Liv Samz-la*, Bible Society in the East Caribbean, Barbados.

### **Périodiques :**

- Antilla kréyòl*, une quinzaine de numéros parus de manière irrégulière entre 1984 et 1991, rédacteur en chef : Raphaël Confiant, Martinique.
- Balata*, journal créole édité par les mouvements culturels de Sainte Lucie et Dominique et subventionné par les Nations Unies, rédacteur Yves Renard, a cessé de paraître après 8 numéros.
- Bannzil Kréyol*, Journal Asosyasyon Bannzil kréyol Matinik, liméwo 1, Oktob 1991.
- Colik Blag bo kay*, magazine humoristique martiniquais.
- Détoua ti fèy BOUADOUBOUT*, Association Guadeloupéenne d'éducation et de Formation, rédacteur principal Dani Bebel Gisler ; Guadeloupe années 1980.
- Djok*, Publication de la Ligue d'union Antillaise, Paris années 1970.
- Fouyaya*, Magazine de bandes dessinées, plus de soixante numéros parus.

*Grif an tè, pou nou sanblé èk apiyé anlè pwa ko nou*, parution à périodicité changeante entre 1977 et 1981, Rédacteur en chef Léopoldie, participant à la rédaction Serge Harpin et Rapahël Confiant, Martinique, près de 60 numéros parus.

*Jingha*, Magazine d'union antillais, 1976-1977, parutions occasionnelles dans la migration antillaise à Paris, Rédacteur en chef Hughes Drane, collaborateur, Monchoachi.

*Kabouya, ka parèt lè nou paré*, n°1 mai 1979, n°2 okt-nov-désanm 1988, Gerec, Martinique, Campus de Schœlcher.

*Kourilèt, mwa di jen* 1987, traduction créole du *Courrier de l'Unesco* numéro 6 juin 1987, réalisé par une équipe dirigée par le Gerec.

*M.G.G.* (Martinique Guadeloupe Guyane), magazine de bandes dessinées

*Sa ki ni MUCHACH an solèye, ka véyé lapli*, bulletin de la créolité, 6 numéros parus de manière irrégulière, 1975-1976, rédacteur en chef, Hector Poulet, Guadeloupe.

*Sobatkoz*, Revue du GREC, Editions Ziskakan, Saint Denis, cinq numéros parus 1985-1986.

## **FIN DE LA « VIEILLE DIGLOSSIE » REUNIONNAISE ?**

**Claudine Bavoux**

**L.C.F.- U.M.R. 8143 du C.N.R.S. Université de la Réunion**

### **Peut-on évacuer la question de la diglossie ?**

Dans le contexte actuel, marqué à la Réunion comme dans les autres D.O.M. par une reconnaissance politico-administrative des créoles dont il est encore difficile de mesurer l'importance, on est en droit de s'interroger sur la perception que les acteurs ont de la situation. La perçoivent-ils toujours comme une situation de diglossie, de domination du vernaculaire par la langue nationale, ou la perception naguère conflictuelle, douloureuse même, du contact linguistique est-elle en train de céder la place à un sentiment plus serein ?

Les linguistes, que la communauté interpelle régulièrement, ne peuvent rester en dehors d'un débat qui s'étale dans la presse : « qu'en disent les linguistes ? », « on n'entend pas les linguistes », lit-on, entend-on, ici et là. Il est vrai que ces derniers, après s'être largement exprimés dans les années 70 à 80, ont moins publié ces dernières années sur cette question. Mais voilà que la (au moins relative) reconnaissance officielle du créole nous contraint à rouvrir le dossier de la diglossie réunionnaise et à nous demander si une évolution notable de la situation et de la perception qu'en ont les acteurs (l'une informant l'autre et réciproquement, comme on le montrera plus loin) s'opère actuellement sous nos yeux et, si oui, dans quel sens et selon quelles modalités. Plus simplement, assiste-t-on à la disparition du système diglossique ?

Certains auteurs (V. Gueunier, 1995)<sup>1</sup>, pensent que l'existence d'un continuum franco-créole signale la disparition du rapport diglossique entre les langues. Le continuum franco-créole serait le terme d'une ancienne diglossie. On pourrait penser que la situation réunionnaise fournit une illustration de cette thèse, mais sur quoi peut-on se fonder pour proclamer la fin de la diglossie ? Les observateurs se gardent bien de le faire et se montrent tous particulièrement prudents, soulignant la complexité des phénomènes observés.

M. Beniamino et D. Baggioni, décrivant la situation réunionnaise en 1993, présentaient le continuum franco-créole comme un aspect particulier de la situation, aspect souvent oblitéré par l'intérêt porté à la diglossie (1993 : 152). Pour eux, diglossie et continuum ne sont pas exclusifs l'un de l'autre, ce ne sont pas deux systèmes qui se succèdent dans le temps. Bien au

---

<sup>1</sup> « Il s'agit des cas, comme ceux des départements français d'Outre-mer, où le contact constant entre la variété historique de base et le créole qui en est issu produit un idiome intermédiaire qui a tendance à se rapprocher de plus en plus de la variété haute, seule officielle et prestigieuse » (Gueunier, 1995 : 72-73).

contraire, ils coexistent, suscitant tour à tour l'intérêt des observateurs. Ces auteurs ne prétendent pas que la situation de diglossie est susceptible de se transformer en situation de continuum et s'ils ne le font pas, c'est que, pensons-nous, diglossie et continuum sont des phénomènes de nature différente, qui s'apprennent à des niveaux distincts. La diglossie est une forme de plurilinguisme, un type de situation de contact linguistique, relevant de l'analyse macro-sociolinguistique, alors que le continuum est plus nettement une réalité de nature linguistique et discursive, observable dans les productions langagières.

Pour avancer et en nous appuyant sur les études antérieures, nous poserons l'hypothèse que tant qu'on observera des indices d'une idéologie diglossique<sup>2</sup> dans les discours, les attitudes, les comportements d'au moins une partie de la communauté réunionnaise, la diglossie continuera d'exister, comme processus social producteur et reproducteur de comportements, de pratiques et de discours diglossiques. Cela ne signifie pas que, individuellement ou en groupe, certains acteurs de la situation ne puissent pas y échapper, comme nous le verrons plus loin. Nous serons amenée à nous interroger sur les interactions qui se sont mises en place entre représentations scientifiques et représentations du sens commun, non seulement en termes d'écart mais aussi d'interactions et de co-production d'un objet social qu'on nommera la situation linguistique, le français, le créole, la ou les langues de la Réunion.

## La modélisation de la situation réunionnaise

J.-B. Marcellesi (1981) considère la diglossie comme un cas particulier de bilinguisme de masse. C'est pour lui comme pour P. Gardy et R. Lafont un phénomène inscrit dans le temps, qui concerne les langues et, plus profondément, la société. Chez ces auteurs, la notion de diglossie est inséparable de celles de fonctionnement diglossique, idéologie diglossique, pratiques diglossiques. L'outillage conceptuel mis en place par ces auteurs, après avoir inspiré certains observateurs de la situation réunionnaise, D. Baggioni, P. Cellier et C. Marimoutou, reste opératoire, jusqu'à preuve du contraire, pour le moment présent.

Pour ces Européens, la diglossie ne saurait être stable. Au contraire, elle évolue nécessairement vers un terme qui peut être, selon P. Gardy et R. Lafont (1981), soit l'assimilation de B par H, de la (variété de) langue basse par la haute, soit la normalisation de B qui se mettrait enfin à fonctionner indépendamment de H. A la Réunion, on verra qu'il est possible d'envisager un ou deux autres termes, ce qui porte à quatre les possibilités, avec le maintien du rapport diglossique sous une forme aménagée (ce qui dénote peut-être une situation transitoire), ou la disparition de la diglossie avec émergence d'un nouveau parler, un parler réunionnais issu du contact français/ créole.

Certains auteurs (Cellier 1985, Confiant 2000) ont envisagé des phases, ou étapes, par où passerait nécessairement le processus diglossique. En 1985, P. Cellier considérait que la diglossie réunionnaise en était encore à la phase 1, alors même que la diglossie franco-occitane, son point de comparaison, en était déjà à la phase 2, dans laquelle la langue minorée a perdu son trait de socialité, sa fonctionnalité dans la communication. Tous ces auteurs, en mettant l'accent sur l'aspect dynamique de la situation, s'écartent de la définition canonique posée par Ferguson en 1959 : un type de situation stable où on voit coexister deux variétés de langue apparentées, de statut inégal, aux distributions fonctionnelles complémentaires. Position réaffirmée dans « Diglossia revisited » (1991), article encore peu connu en France<sup>3</sup>, où Ferguson renvoie ses lecteurs au sens que lui-même a originellement défini tout en critiquant l'extension que ses héritiers ont donnée au concept.

<sup>2</sup> Une idéologie est une vision du monde, un système de croyances sans caractère religieux ou transcendant. (V. article *Idéologies*, dans Boudon et Bourricaud, 1992).

<sup>3</sup> Je remercie Louis-Jean Calvet de m'avoir communiqué une copie de l'original.

Les descripteurs de la situation réunionnaise utilisent tous, sauf erreur, depuis les années 70, le terme de diglossie et ils se réfèrent pratiquement toujours à l'article de 59, tout en soulignant la complexité de la diglossie réunionnaise. Ils signalent comme une spécificité de cette situation la présence de variétés héréditaires de français, issues du français des premiers colons. A. Valdman lui-même note cette particularité dans un ouvrage général :

« A la Réunion l'opposition français-créole se complique du fait de l'existence de parlers vernaculaires français, remontant à la période de fondation de l'île Bourbon, qui rendent malaisée la distinction entre les variétés francisées du créole et les énoncés français métissés par les interférences du créole. » (1979 : 13)

Dès leur premier recours au modèle diglossique, M. Carayol et R. Chaudenson jugent celui-ci trop contraignant parce que trop restrictif. Ils ont conscience que le modèle doit être adapté à une situation où la répartition fonctionnelle des langues est souple et obéit à des règles sociales complexes (1978 : 178). Ils s'écartent du modèle initial sur ce point et trouvent dans le modèle du continuum, dont De Camp et Bickerton proposent une analyse dite implicationnelle (reprise par M. Carayol et R. Chaudenson, 1978) une sorte de modèle complémentaire susceptible de rendre compte de la variation intralinguistique qui affecte le créole. Ils utilisent le terme de diglossie pour désigner un type de situation linguistique, celui de continuum pour désigner l'ensemble des productions linguistiques observables, susceptibles d'être situées entre deux pôles (celui d'un créole acrolectal et celui d'un créole basilectal). Pour eux, la diglossie renvoie au statut socio-symbolique des langues, c'est une caractéristique de la situation macro-sociolinguistique et de la situation socio-politique, le continuum est un modèle issu de l'observation des productions linguistiques.

Les observateurs qui s'exprimeront à leur suite reprendront les deux modèles, souvent en complément l'un de l'autre, parfois alternativement. Tous sont en contradiction avec la théorie réaffirmée par Ferguson dans son article de 1991 qui déclare la diglossie et le continuum strictement exclusifs l'un de l'autre :

« It is also clear that diglossia differs from a creole continuum such as Jamaica, where many people control and use the acrolect in ordinary conversation and where the extreme "basilectal" varieties, as they are called, are clearly the outcome of a pidginization process at some earlier time. Also, the boundary between the high variety and the vernacular ("low" variety) in diglossia is behaviorally and attitudinally sharper than in creole continua, although intermediate varieties always do occur in diglossia situations, as noted in the original article. » (Ferguson, 1991 : 218)

Soit parce qu'ils sont attentifs à la dimension historique des langues et des situations (c'est le cas de R. Chaudenson, de D. Baggioni), soit parce qu'ils portent un intérêt aux analyses des diglossies catalane, ou occitane (C. Marimoutou, P. Cellier), les spécialistes de la situation réunionnaise ont tendance à souligner le caractère conflictuel du rapport diglossique. P. Cellier lance le terme de « dysglossie », qui rencontrera un réel succès : « Par ce néologisme, écrivent I. Neu-Altenheimer, D. Baggioni et C. Marimoutou, nous désignons, à la suite de P. Cellier, « un dysfonctionnement sociolinguistique » lié au conflit diglossique et à la minoration de la langue » (1988 : 172).

Sans prétendre à l'exhaustivité (des lectures complémentaires seraient nécessaires), on peut commencer à prendre du recul par rapport aux travaux qui, ces 30 dernières années, se sont intéressés à la Réunion. Deux courants se dessinent chez les linguistes et autres observateurs à visées scientifiques. R. Chaudenson et M. Carayol sont représentatifs du premier courant. Ils sont frappés, dès les années 70, par l'inégalité statutaire des deux langues, mais aussi par l'imprécision de la frontière qui sépare les deux systèmes linguistiques. Le modèle diglossique leur paraît utile pour expliquer l'inégalité des statuts, le modèle du continuum étant convoqué pour rendre compte de la variation intrasystémique du créole (et du français).

Une des difficultés que R. Chaudenson et M. Carayol ont à affronter réside dans l'existence d'une variété de langue qu'on peut nommer, selon eux, indifféremment « créole francisé » ou « français créolisé », à quoi s'ajoute un français régional, qu'eux-mêmes ne distinguent pas toujours de la variété précédente et qu'il n'est pas aisé de situer sur l'axe du continuum. Leur souci est d'expliquer comment deux systèmes linguistiques peuvent connaître une zone d'intersection où se loge une variété historique. R. Chaudenson y reviendra à plusieurs reprises pour dire que celle-ci n'est pas née tardivement du contact des deux langues mais qu'il s'agit bien d'une variété historique, portée par le groupe socio-ethnique des blancs prolétariés.

Dans l'autre courant l'accent est mis sur le dysfonctionnement linguistique et social, avec chez D. Baggioni, chez C. Marimoutou et chez P. Cellier une référence aux travaux de R. Lafont. Dans un article publié à Montpellier dans les *Cahiers de praxématique*, P. Cellier conteste l'usage de la notion de continuum à laquelle il reproche de présenter comme continue une réalité sociolinguistiquement discontinue. Il y dénonce en termes assez durs « le poids de la diglossie sur la créolistique et la nécessité d'une mise en question épistémologique » (1985 : 50). A ses yeux, la diglossie est révélatrice d'un grave dysfonctionnement social qui n'épargne même pas le linguiste et « la dichotomie français-créole est une donnée fondamentale de la réalité sociale » (1985 : 51). Le champ de la notion va bien au-delà de la simple inégalité statutaire des langues. Ces travaux ne se coupent pas d'une idéologie qu'on pourrait dire identitaire, ou régionale, ou d'affirmation identitaire régionale qui est aussi, Neu-Altenheimer, Baggioni et Marimoutou l'ont bien noté (1988 : 172), une « idéologie de la langue » (d'affirmation et de défense de la langue créole) qui contrecarre l'idéologie dominante, celle qui alimente les stéréotypes ordinaires, une « idéologie de la parole éclatée » dans laquelle les Montpelliérains nous ont appris à reconnaître une idéologie diglossique qui s'exprime quasiment dans les mêmes termes en Catalogne, en Provence, aux Antilles, à la Réunion, et ailleurs. L'engagement qu'on devine chez P. Cellier s'exprime encore plus directement chez des auteurs engagés tels que M. Payet (1983) ; dans un texte qui est un plaidoyer en faveur de la normalisation du créole, l'argument fondamental de M. Payet, éminemment idéaliste, étant qu'il faut « rendre » au créole sa place « normale ».

## Un renouvellement du cadre théorique

### En général ...

Enfin on trouve, commune à ces observateurs, une même conception dynamique et historique, on l'a dit, de la diglossie. Par ailleurs, leurs analyses s'inscrivent dans une tradition scientifique qui affirme le statut linguistique des créoles en général, du créole de la Réunion en particulier. Le créole est généralement présenté comme une langue au sens plein du terme, autrement dit un système sémiotique doublement articulé, mais une langue qui n'aurait pas eu de chance, une langue dont le seul déficit concernerait sa valeur sociale. De là à penser que sa minoration relève de l'anormalité, sinon du scandale, et qu'il est urgent de lui « rendre » sa place « normale » (Payet), il n'y a qu'un pas que franchissent certains descripteurs, chez qui la défense de l'identité régionale vient, sans hiatus, prendre le relais d'une vision classiquement saussurienne de la langue. Sur cette question et de ce point de vue, tout a été dit.

Mais les linguistes – du moins une partie d'entre eux – ne s'en tiennent pas là. On sait qu'aujourd'hui la sociolinguistique est travaillée (on peut dire fécondée) par des idées venues de sciences voisines, notamment la sociologie et la psychologie sociale, et que, en même temps, le bâtiment saussurien n'en finit pas de prendre l'eau de toute part, chacun trouvant, de son point de vue, de bonnes raisons de remettre en cause le credo du système clos et



homogène et des grandes dichotomies qui ont fondé, un temps, la linguistique moderne. On relira à ce propos le texte présenté par P. Siblot lors de la 4<sup>e</sup> table ronde du Moufia (Bavoux *et alii* 2000) et, dans le même ouvrage, la présentation du diasystème mauricien par D. de Robillard. Dans un cadre scientifique renouvelé, des approches moins idéalistes, plus pragmatiques que les précédentes, font déjà une plus large place aux représentations que le sens commun construit des langues et de la situation linguistique, non parce que ces représentations sont plus vraies ou plus justes que celles des linguistes, mais au moins pour deux raisons majeures :

- d'abord parce qu'elles entrent en interaction et parfois en conflit avec elles et qu'on peut alors se demander qui, du linguiste ou des locuteurs, détient la vérité sur la langue,
- ensuite parce qu'elles sont constitutives de la langue elle-même, ce qui est vrai de toutes les langues, mais qui apparaît peut-être de façon plus visible quand il s'agit de langues à statut problématique (créoles, langues régionales, langues grégaires, langues orales, etc.).

On sait que le sens commun produit des représentations et des catégories qui obéissent à d'autres visées que celles des scientifiques. Nées de l'action, tournées vers l'action, elles ont un caractère fondamentalement pragmatique. Elles sont productrices d'objets sociaux éloignés des objets scientifiquement construits. D'où écart et incompréhension. Mais si les scientifiques parviennent à situer les discours, catégories et représentations scientifiques précédemment construits par rapport à la vision des locuteurs, on peut espérer qu'ils parviendront à élaborer des modèles scientifiques – puisque telle est leur vocation – moins éloignés des leurs et socialement légitimés.

Où en sommes-nous actuellement ? Existe-t-il chez les linguistes des travaux, des propositions, qui aillent dans ce sens ? On trouve une démarche exemplaire chez C. et J.-B. Marcellesi qui, à propos du corse, rendent compte d'une enquête dans laquelle les enquêteurs ont tenté de faire abstraction des pré-constructions scientifiques :

« Il s'agissait (voir n° 28 d'*Etudes corses*) de montrer à propos du corse qu'il y a un écart entre ce que les linguistes affirment sur la base de critères formels et ce que les locuteurs disent, reconnaissent et peut-être pensent ... » (C. & J.-B. Marcellesi, 1996 : 329)

Adoptant une posture similaire face à la diglossie mauricienne, D. Baggioni et D. de Robillard notaient en 1990 que les créolophones mauriciens considéraient le créole comme une langue transitoire et la créolophonie comme une étape vers l'appropriation d'un des deux grands standards dominant la situation mauricienne, conférant *de facto* au créole une valeur registrale plutôt que linguistique. La prise en compte de la vision que les créolophones avaient de leur créole conduisait ainsi les linguistes à modifier leur définition du créole mauricien et, à terme, des créoles et des langues en général.

### **Et en particulier à la Réunion**

On pourrait évoquer d'autres exemples illustrant l'idée que les linguistes font aujourd'hui une place plus importante à ce que les locuteurs disent et pensent de leurs langues. A la Réunion, où en est-on ? Les linguistes ont-ils intégré l'étude des « discours ordinaires » à l'analyse qu'ils font du contact linguistique et des langues ? La situation est en fait assez paradoxale, car les discours épilinguistiques où foisonnent les stéréotypes ne manquent pas, on les trouve, écrits ou transcrits, dans la presse, dans des travaux universitaires consacrés à des thèmes variés, dans des études de statut divers. Mais ces riches corpus n'ont pas été analysés du point de vue qui nous intéresse ici, même si la problématique de l'insécurité linguistique (Voir la thèse d'A. Bretegnier (1998) sur l'insécurité linguistique à la Réunion) est très proche de celle des représentations et de leur rétro-action sur les pratiques linguistiques et, à terme, sur les langues.

Ces données s'enrichissent de diverses observations récentes, dont une enquête auprès de l'ensemble d'une promotion de deuxième année de Lettres Modernes à Saint-Denis, sur la confrontation des modèles présentés par R. Chaudenson dans *Les créoles* (1995) et des représentations personnelles des étudiants. Cette dernière observation a permis d'établir que l'idée d'une inégalité statutaire des langues française et créole, selon le « vieux » modèle diglossique, trouve encore sa place dans le système de représentations des locuteurs réunionnais (en tout cas de la majorité des étudiants consultés). Un autre résultat obtenu est que ces derniers continuent de considérer le créole, leur langue, comme un « patois ». Cette tendance avait été notée à la Martinique et à la Guadeloupe en 1980 par L.-F. Prudent qui notait à l'époque que « le virage scientifique » n'avait pas bouleversé les représentations des locuteurs ni atténué le sentiment de minoration qu'ils ressentent.

Les stéréotypes qui s'expriment dans les discours actuels ne font que prolonger ceux que consignait déjà en 1978 N. Gueunier : l'idée de minoration (le créole est un patois) liée au sentiment d'insécurité linguistique est toujours présente, comme l'hostilité face aux actions de graphisation, normalisation, « grammatisation » du créole. Mais on note cependant des évolutions dans les sentiments et dans les représentations : l'insécurité linguistique, qui prenait, en 78, « une résonance existentielle » (Gueunier *et alii*, 1978 : 139), s'est fortement atténuée. On peut véritablement dire qu'elle s'est banalisée, quand on ne la rencontre pas inversée ou négociée au quotidien (Voir les travaux de la deuxième table ronde du Moufia, Bavoux, 1996).

A partir de ces quelques remarques, peut-on tenter un bilan provisoire ? On dira que la grande majorité des discours des locuteurs, tels qu'ils apparaissent dans les dernières enquêtes, peuvent encore être lus, selon les propositions de P. Gardy et R. Lafont, comme des discours diglossiques où « tout ce qui se rapporte à la langue dominée est à la fois dévalorisé et surévalué » (1981 :76). La variété minorée est idéalisée, fétichisée, théâtralisée et située dans un monde intemporel, véritable refuge : toutes ces caractéristiques, décrites en leur temps par P. Gardy et R. Lafont, s'observent encore sur le terrain réunionnais où, en particulier, l'origine et le devenir du créole s'entourent d'un mystère épais et donnent lieu à des représentations atemporelles déconnectées de la réalité sociolinguistique : par exemple, il est fréquent d'entendre dire que le créole ne disparaîtra jamais, même chez des locuteurs qui n'envisagent aucune action pour sa sauvegarde. Et il est assez étonnant que le thème du « patois » occupe encore une place si importante dans les discours, malgré l'action qui se déploie actuellement en faveur du créole. Or, ce point est significatif, car la fonction que P. Gardy et R. Lafont attribuent au thème du patois est celle d'un indice de la diglossie, le patois étant à la fois le produit d'un fonctionnement diglossique et en même temps un concept mis en place pour dénoncer la diglossie. Il est aisé de constater qu'un grand nombre de Réunionnais continuent de désigner comme patois ce que les militants et les linguistes considèrent comme une langue. Sans doute veulent-ils par ce moyen dénoncer « un écart irréductible » (Gardy & Lafont, *op. cit.* : 83), signifier que, pour une langue, il existe au moins deux façons d'être langue, selon qu'il s'agisse d'un standard ou d'un vernaculaire.

## **A la recherche d'indices d'évolution**

Ce rapide bilan nous conduit à formuler une proposition méthodologique : dans une étude systématique des discours épilinguistiques, il serait pertinent, comme le suggérait M.-L. Moreau à propos de l'insécurité linguistique (1996), de distinguer d'un côté les représentations « dites », assimilables à des clichés, des stéréotypes parfois éculés, et, de l'autre, les représentations « agies », qui s'expriment dans les comportements et qui, chez la

même personne, peuvent être en contradiction avec les précédentes. Par exemple, une personne peut affirmer que le créole est une langue au même titre que le français mais rejeter toute proposition de graphisation du créole, montrant ainsi qu'elle ne supporte pas de le voir accéder à la sphère de l'écrit et, par là même, renforcer son statut et ses chances de survie.

Sans doute les chercheurs font-ils la part trop belle aux représentations dites. Celles-ci, passant par les mots dont on sait qu'ils sont bourrés à craquer d'idéologie, ne font qu'exprimer un ensemble de stéréotypes qui ont pour principale fonction de constituer un savoir commun qui cimente la communauté. Le discours ordinaire, on le sait aussi, est sous-tendu par l'idéologie dominante. Mais cela n'empêche pas les locuteurs, individuellement ou dans des sous-groupes, de construire, à côté de ces clichés, et de façon plus libre, des représentations des langues et de la situation linguistique originales, nouvelles, atypiques, susceptibles de faire évoluer l'imaginaire et les pratiques du groupe.

Les discours des acteurs de la situation réunionnaise présentent une certaine diversité. On voit bien qu'ils renvoient tantôt à un savoir partagé, tantôt à des positions, ou à des sensibilités, qui peuvent être divergentes (Voir les débats dans la presse). Arrêtons-nous un instant sur l'idéologie dominante à la Réunion : celle-ci conjugue l'idéologie diglossique (produite, rappelons-le, par un contexte historique précis et entretenue par les pratiques et des représentations diglossiques) et l'idéologie monolingue qui est celle de la France dans l'hexagone et qui s'est exportée bien au-delà, dans l'ensemble de l'espace francophone. Inutile de dire qu'elles se renforcent l'une l'autre. A côté de ces deux grandes idéologies conjuguées, les côtoyant et les brouillant, des idéologies minoritaires, de type identitaire, alimentent le discours ordinaire. Le lieu où ces dernières s'affichent le plus clairement est le discours militant en faveur de l'identité créole.

Les représentations agies se lisent dans les comportements, dans les choix et les actions liés aux langues. L'étude de ce deuxième type de représentations du sens commun présente un intérêt tout particulier, malgré les difficultés de sa mise en œuvre. On peut considérer les représentations agies comme les représentations les plus vivantes, les plus libres, et c'est d'elles qu'il faut attendre innovation et créativité. L'observation des comportements, qu'il s'agisse du choix d'une langue dans une situation donnée, de stratégies d'évitement ou au contraire d'exposition, etc., permet de découvrir des indices d'une évolution qui est celle de représentations que le truchement de la parole n'a ni déformées, ni rigidifiées.

Il en découle des conséquences d'ordre méthodologique. Certains indices, qui pourraient indiquer une tendance à l'assimilation de B par H, du créole par le français, s'observent à différents niveaux : dans les représentations dites, dans les discours, ceux-ci ayant toujours, on l'a dit, un effet stéréotypant et méritant, de ce fait d'être relativisés (Voir Maurer, 1998), et aussi dans les actions et dans les choix pragmatiques. Le créole est encore souvent perçu comme une non-langue sans grammaire et sans orthographe, et ce malgré l'existence sur le marché de textes métalinguistiques. Des enquêtes sur la réception par le public de propositions graphiques (Técher, 1982) ont montré des résistances réelles, la variation géographique et sociale qui affecte le créole étant perçue par de nombreux acteurs comme un obstacle rédhibitoire à la codification / normalisation du vernaculaire. Mais on décèle aussi des indices d'une tendance contraire qui signaleraient l'émergence d'une représentation assouplie du contact de langues. Ce phénomène est important car, comme on l'a dit précédemment, un système diglossique se nourrit de représentations diglossiques, et du coup, la disparition, même progressive, de celles-ci, sonnerait le glas de la « vieille diglossie ».

On peut commencer à cibler les populations porteuses d'un système de représentations innovant. Les premières enquêtes systématiques ont permis de révéler une tendance à la décrispation du rapport aux langues en milieu lycéen (dans certains profils lycéens) et chez les mères de familles (dans certains profils de mères). Des enquêtes en milieu lycéen conduites

dans le cadre du programme « parlars jeunes » de l'UMR 6058 font apparaître chez les élèves une conception assouplie de la diglossie. Chez eux, l'opposition français langue de la réussite *versus* créole langue de l'identité s'estompe. Le français oral familier, absent du patrimoine linguistique familial de la plupart d'entre eux, mais qu'ils se sont approprié via les médias et le milieu scolaire, vient enrichir les variétés endogènes dans les situations de communication familiales et ludiques. Il devient, mêlé au créole, un élément d'identification à la culture juvénile. Le créole n'est plus pour eux l'unique vecteur identitaire. Ces résultats sont confirmés par une enquête menée auprès de deux groupes plus âgés, un groupe de BTS (bac + 2) où prédomine un profil de diglotte insécurisé (donc, de notre point de vue, produit et producteur d'une idéologie diglossique) et un groupe choisi en filière universitaire professionnalisante (bac + 3) où domine un profil de plurilingue équilibré sécurisé :

« L'entrée dans la vie professionnelle prend chez [le diglotte] les allures d'un renoncement partiel à des habitudes auxquelles il est attaché et qui revêtent une valeur identitaire. Le créole, comme d'ailleurs les parlars jeunes, sont objet d'attachement et sont perçus, en même temps, comme des handicaps. Le diglotte subit la diglossie et la renforce par ses attitudes. Il ne fait rien pour que le créole ou pour que les parlars jeunes soient reconnus, pour qu'ils aient une visibilité accrue. A l'opposé, le plurilingue pluri-variétal pluri-style [...] a de la situation de contact linguistique une vision nettement moins conflictuelle, plus souple et plus confiante. » (Bavoux, 2001 : 77)

Le bilingue libéré de l'idéologie diglossique échappe, par ses attitudes, par ses représentations, au système diglossique et, de ce fait, ne joue aucun rôle dans sa reproduction.

A côté des jeunes, on trouve une autre catégorie d'acteurs dynamiques de la situation sociolinguistique, les mères de famille, sur qui se porte l'intérêt des observateurs. Une enquête de l'INSEE révèle que, sur cinq mères réunionnaises créolophones, quatre seulement choisissent aujourd'hui de transmettre le créole à leurs enfants (Chevalier & Lallement, 2000 : 8) et que « actives ou inactives, les femmes qui transmettent le créole sont toujours les plus défavorisées socialement » (*idem* : 10), ce que confirment les hypothèses d'un mémoire de maîtrise sur *Les politiques linguistiques des familles réunionnaises* (Crémieux, 2000), où il apparaît que, dans les classes moyennes, la tendance majoritaire des mères est d'imposer le français à leurs enfants, dans le but de favoriser leur réussite scolaire et sociale. L'ensemble de ces observations montre que la tendance qui s'affirme chez les mères des classes moyennes commence à apparaître aussi dans le groupe des mères de milieu défavorisé qui les prennent en modèle. Il s'agit d'une tendance régulière, observée par l'INSEE et notée par divers travaux universitaires, tendance qui, dans certaines familles, favorise le bilinguisme. Dans certains cas, l'enfant en vient à considérer qu'il a deux langues maternelles, dans d'autres, la famille passe d'une pratique diglossique à la perte du créole, remplacé dans ses fonctions de vernaculaire par le français.

## Pour conclure

Si on considère que, très largement, ce sont les représentations qui pérennisent la diglossie, la recherche d'indices d'évolution des représentations dites et agies devient un objet de recherche central.

Pour l'instant, les données que l'on observe révèlent des tendances contradictoires. Une évolution a lieu sous nos yeux, mais il est encore trop tôt pour dire quelle tendance l'emportera. Si la diglossie existe pour le diglotte qui pense et agit en diglotte, elle n'existe plus pour celui qui ne vit pas la coexistence des langues sur le mode du clivage.

Ce retour rapide sur la diglossie réunionnaise nous a incitée à aller plus loin dans l'analyse d'un domaine riche et complexe et nous convainc de la pertinence d'une réflexion

épistémologique sur les cadres théoriques où la question a été inscrite jusqu'à présent et sur la possibilité d'explorer des champs que la sociolinguistique ne s'est appropriés que tout récemment. Une analyse des représentations communes et savantes nous conduit inmanquablement à une réflexion sur l'objet, celui-ci apparaissant comme socialement co-construit, en interaction, par tous les acteurs concernés, et sur le sujet, que celui-ci soit acteur ou observateur.

On voit tout l'intérêt qu'il y a à étudier, en particulier, le processus de rétroaction des représentations sur la situation linguistique et, inversement, l'évolution des représentations induite par l'évolution de la situation socio-politique : avec la mise en place d'un enseignement du créole dans les D.O.M., le contexte change et on peut s'attendre chez tous les acteurs à un changement dans les représentations.

## Bibliographie

- BAGGIONI, D., ROBILLARD, D. de, 1990, *L'Ile Maurice : une francophonie paradoxale*, L'Harmattan.
- BAGGIONI, D., 1993, « Dalons et paumés de la créolo-francophonie réunionnaise ou de la difficulté à vivre sans conflit la diglossie franco-créole dans un D.O.M. », dans FRANCARD, M. et al. (Ed.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*, actes du colloque de Louvain-la-Neuve 10-12 novembre 1993, vol. II, pp. 95-107.
- BAVOUX, C., 2001, « Tolérance et frontières linguistiques à la Réunion », dans Laroussi, F., Babault, S. (Dir.), *Variations et dynamisme du français. Une approche polynomique de l'espace francophone*, L'Harmattan, pp. 105-122.
- BAVOUX, C. (Ed.), 1996, *Français régionaux et insécurité linguistique*, actes de la 2<sup>ème</sup> table ronde du Moufia, L'Harmattan.
- BAVOUX, C., DUPUIS, R., KASBARIAN, J.-M. (Eds), 2000, *Le français dans sa variation. Perceptions et modélisations de la variation du français, en hommage à Daniel BAGGIONI, Actes de la 5<sup>o</sup> Table ronde du Moufia (22-24 avril 1998)*, L'Harmattan.
- BAVOUX, C., 2001, « Profils de jeunes Réunionnais en filières professionnalisantes », dans LEDEGEN, G. (Ed.), *Travaux et Documents*, n° 15, Université de la Réunion-FLSH, pp. 49-79.
- BAVOUX, C., 2002, « Représentations et attitudes dans les aires créolophones », dans Robillard, D. de, Bavoux, C. (Dir.), *Créolistique et linguistique : Univers Créoles 2*, Paris, Anthropos.
- BAVOUX, C., à paraître, « Les parlers jeunes comme indice d'une évolution de la diglossie réunionnaise », *actes du Colloque France, pays de contacts de langues*, 09-10.11 2000, Université de Tours.
- BENIAMINO, M., BAGGIONI, D., 1993, « Le français, langue réunionnaise », dans Robillard, D. de, Beniamino, M. (Dir.), *Le français dans l'espace francophone, tome 1*, Champion, pp. 151-168.
- BENIAMINO, M., 1997, « La Réunion : une situation sociolinguistique, vingt ans après », dans Hazaël-Massieux, M.-C., Robillard, D. de (Eds), *Contacts de langues. Contacts de cultures. Créolisation*, L'Harmattan, pp. 357-371.
- BOUDON, R., BOURRICAUD, F. 1992, *Dictionnaire critique de la sociologie*, PUF.
- BRETEGNIER, A., 1998, *Sécurité et insécurité linguistique. Approches sociolinguistique et pragmatique d'une situation de contacts de langues : la Réunion*, thèse, Université de la Réunion/Université Aix-Marseille I.

- CANUT, C. (Ed.), 1998, *Imaginaires linguistiques en Afrique*, actes du colloque de l'INALCO du 09.11.96, Paris, Inalco/L'Harmattan.
- CARAYOL, M., CHAUDENSON, R., 1978, « Diglossie et continuum linguistique à la Réunion », dans Gueunier, N. *et alii*, *Les Français devant la norme*, Champion, pp. 175-189.
- CELLIER, P., 1985, « Dysglossie réunionnaise », dans *Cahiers de praxématique* n° 5, pp. 45-64.
- CHAUDENSON, R., 1979, « Essai d'analyse implicationnelle d'un continuum linguistique français-créole », dans Wald, P., Manessy, G., *Plurilinguisme. Normes, situations, stratégies*, L'Harmattan, pp. 129-172.
- CHAUDENSON, R., 1995 : *Les créoles*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Que sais-je ? ».
- CHEVALIER, F. & LALLEMENT, A., 2000, « Le créole en régression comme langue maternelle », dans *Economie de la Réunion*, revue INSEE, n° 104, pp. 8-10.
- CONFIANT, R., 2000, *Dictionnaire des néologismes créoles*, tome 1, Ibis rouge éd.-P.U. créoles / GEREC-F.
- CREMIEUX, S., 2000, *Aspects des politiques linguistiques familiales. Comment le créole et le français sont-ils perçus et gérés par les parents réunionnais ?*, mémoire de maîtrise Lettres Modernes, Université de la Réunion.
- FERGUSON, C. A., 1959, « Diglossia », dans *Word*, n° 15, pp. 325-340.
- FERGUSON, C. A., 1991, « Diglossia revisited », dans *Studies in Diglossia*, Univ. Texas Press, pp. 214-234.
- FRANCARD, M., 1993, « Trop proches pour ne pas être différents. Profils de l'insécurité linguistique dans la Communauté française de Belgique », dans FRANCARD, M. *et al.* (Ed.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*, actes du colloque de Louvain-la-Neuve 10-12 novembre 1993, vol. I, pp. 61-70.
- GARDY, P. LAFONT, R., 1981, « La diglossie comme conflit : l'exemple occitan », dans Bilinguisme et diglossie, dans *Langages*, n° 61, pp. 75-91.
- GUEUNIER, N., GENOUVRIER, E., KHOMSI, A., 1978, *Les Français devant la norme. Contribution à une étude de la norme du français parlé*, Paris, Champion.
- GUEUNIER, N., 1995, « Anciens et nouveaux plurilinguismes », dans *Passerelles* n° 10, pp. 69-76.
- GUEUNIER, N., 1995, « Les contacts de langues dans les situations de francophonie », dans FATTIER, D. et GADET, F., *Situations du français*, LINX n° 33, Université Paris X, pp. 15-30.
- HAZAEEL-MASSIEUX, G., 1978, « Approche sociolinguistique de la situation de diglossie français-créole en Guadeloupe », dans *Langue française*, n° 37, pp. 106-118.
- HAZAEEL-MASSIEUX, G., 1988, « La citation de « langue autre ». Contacts, contrastes et émergence de langues (exemple des créoles français) », dans *Etudes Créoles*, n° XI-2, pp. 17-34.
- JODELET, D. (Dir.), 1989, *Les représentations sociales*, P.U.F..
- LAFONT, R., 1985, « Quatre propositions pour l'analyse praxématique de la diglossie (et du texte diglossique) », dans *Cahiers de praxématique*, n° 5, pp. 7-17.
- MARCELLESI, C., MARCELLESI, J.-B., 1996, « L'enquête sur l'individuation sociolinguistique corse et l'effet pour réduire la préconstruction », dans Richard-Zapella, J. (Dir.), *Le questionnement social*, IRED-Université de Rouen, pp. 329-332.
- MARCELLESI, J.-B., 1981, « Bilinguisme, diglossie, hégémonie : problèmes et tâches », dans *Bilinguisme et diglossie*, *Langages*, n° 61, pp. 5-11.
- MARCH, C., 1996, *Le discours des mères martiniquaises. Diglossie et créolité. Un point de vue sociolinguistique*, L'Harmattan.

- MARIMOUTOU, J.-C. C., 1990, *Le roman réunionnais, une problématique du même et de l'autre. Essai sur la poétique du texte romanesque en situation de diglossie*, thèse d'État, Montpellier III.
- MAURER, B., 1998, « De quoi parle-t-on quand on parle de représentations sociolinguistiques ? », dans CANUT, C. (Ed.), *Imaginaires linguistiques en Afrique*, Paris, Inalco/L'Harmattan pp. 27-37.
- MOREAU, M.-L., 1996, « Insécurité linguistique : pourrions-nous être plus ambitieux ? », dans BAVOUX, C. (Ed.), *Français régionaux et insécurité linguistique*, L'Harmattan, pp. 103-115.
- NEU-ALTENHEIMER, I., MARIMOUTOU, J.-C. C., BAGGIONI, D., 1988, « Névrose diglossique et choix graphiques (« ç » en catalan et « k » en créole de la Réunion) », dans Baggioni, D. & Marimoutou, J.-C. C., *Cuisines / identités*, URA 1041-pub. de l'Université de la Réunion, pp. 159-177.
- PAYET, M., 1983, « Pour une normalisation du créole réunionnais », dans *Sobatkoz* n° 1, pp. 56-70.
- PRUDENT, L.-F., 1978, « Diglossie ou continuum ? Quelques concepts problématiques de la créolistique moderne... », repris dans Gardin, B., Marcellesi, J.-B., GRECO-ROUEN, 1980, *Sociolinguistique : approches, théories, pratiques*, PUF, pp. 197-210.
- PRUDENT, L.-F., 1980, *Des baragouins à la langue antillaise*, Editions caribéennes.
- PRUDENT, L.-F., 1981, « Continuités et discontinuités sociolinguistiques dans le champ créolistique francophone », dans *Etudes Créoles*, vol. IV-1, pp. 5-16.
- PRUDENT, L.-F., 1981, « Diglossie et interlecte », dans *Bilinguisme et diglossie*, Langages, n° 61, pp. 13-38.
- ROBILLARD, D. de, 2000, « Comment pourrait-on être diglotte ? Note de lecture (P. Fioux, 1999, L'école à l'île de la Réunion entre les deux guerres, Karthala, 664 p.) et éléments de réflexion sur la notion de diglossie », dans *Etudes créoles*, vol. XXIII-2, pp. 119-126.
- ROBILLARD, D. de, 2000, « Un problème de linguistique variationniste en milieu diglossique franco-créole : le "mot-outil" LA postposé dans les lectures romanes à l'île Maurice. Diasystème / continuum, frontières / contrastes ? Vers des systèmes "affinitaires" ? », dans Bavoux, C., Dupuis, R., Kasbarian J.-M. (Eds), 2000, *Le français dans sa variation. Perceptions et modélisations de la variation du français, en hommage à Daniel Baggioni*, L'Harmattan, pp. 149-177.
- ROBILLARD, D. de, 2002, « Contacts, diglossie, continuum », dans Robillard, D. de, Bavoux, C. (Dir.), *Créolistique et linguistique : Univers Créoles 2*, Paris, Anthropos.
- SIBLOT, P., 2000, « Emission de variétés. Variations sur la langue et la variation », dans Bavoux, C., Dupuis, R., Kasbarian J.-M. (Eds), 2000, *Le français dans sa variation. Perceptions et modélisations de la variation du français, en hommage à Daniel Baggioni*, L'Harmattan, pp. 149-177.
- SIMONIN, J. et WOLFF, E., 1993, « Scolarisation et espace de qualification à la Réunion. Problématique et enjeux », dans *Etudes créoles*, n° XVI-2, pp. 70-83.
- TECHER, C., 1982, *Problèmes socio-linguistiques du créole écrit en milieu réunionnais*, mémoire de maîtrise, Université de la Réunion.
- VALDMAN, A., 1979, *Le français hors de France*, Champion.
- WALD, P., MANESSY, G., 1979, *Plurilinguisme. Normes, situations, stratégies*, L'Harmattan.

**LES SEYCHELLES :**  
**A LA RECHERCHE D'UN TRILINGUISME EQUILIBRE**

**Gervais Salabert**  
**Collège Les Mascareignes – Académie de La Réunion**

**Quelques repères historiques**

L'histoire des Seychelles commence avec la découverte des îles par Lazare Picault et Jean Grossin le 19 novembre 1743 ; l'archipel devient une possession française le 1er novembre 1756. Tout comme l'Île Maurice et la Réunion, les Seychelles n'ont pas d'histoire pré-coloniale ; elles ont expérimenté une forme originale de colonisation : elles ont été créolisées.

L'archipel devient anglais en 1814, à la suite du Traité de Paris, mais les premiers administrateurs britanniques savent gagner la collaboration des habitants francophones qui peuvent en contrepartie préserver leur langue et leurs lois, leur religion et leurs coutumes ; en définitive, les Seychelles ont appartenu à la France pendant moins de 50 ans. Mais bien que les Seychelles restent colonie anglaise pendant plus d'un siècle et demi, les traditions populaires seychelloises ne doivent presque rien à cette influence anglaise ; en effet, l'intérêt principal des Britanniques étant de neutraliser à la fois les Seychelles et l'Île de France, ils se retrouvent donc en possession d'îles habitées par des Français et leurs esclaves - il n'y a pratiquement pas d'établissement de colons anglais. Ainsi, les Français peuvent-ils préserver leur langue d'origine le plus longtemps possible en la pratiquant plus particulièrement à la maison et à l'église.

En 1880, les Britanniques introduisent l'anglais dans les écoles mais celui-ci ne devient effectivement médium d'enseignement qu'en 1944.

Indépendantes depuis 1976, les Seychelles sont restées jusqu'à présent dans le giron du Commonwealth. Après le coup d'État en 1977 de France-Albert René et de son parti, le pays se referme sur lui-même et, guidé par les directives du parti unique, opère de profondes réformes économiques et sociales en s'inspirant de modèles socialistes avancés ; une importante réforme éducative voit le jour et promeut la langue créole à l'école. De nos jours, trois langues sont apprises et utilisées à l'école : le créole, l'anglais et le français.

A la fin 1992, le processus de démocratisation se met en place par l'annonce d'élections multipartites, par la révision complète de la Constitution et par le développement du secteur privé.



En 1993 puis 1998, F.-A. René est réélu président et son parti reste majoritaire à l'Assemblée.

## **Quelques données économiques**

Les Seychelles, classées traditionnellement dans la catégorie des « îles à huiles », ont une économie qui s'est longtemps appuyée sur la culture et l'exportation du coprah, de la cannelle, des épices, etc. ; de nos jours, elle repose avant tout sur deux rentes de situation : le tourisme et la pêche.

Mais cette économie reste fragile ; elle dépend de facteurs conjoncturels et peut être remise en question suite à une mauvaise saison touristique ou à de médiocres résultats de la pêche.

En bref, les Seychelles doivent se tourner vers le monde extérieur, donc ont besoin de maîtriser des outils linguistiques de communication variés.

## **Les données linguistiques**

### **Situation linguistique générale**

Dans leur vie quotidienne, les Seychellois utilisent leur langue maternelle, le créole ; dans l'administration, l'anglais est souvent pratiqué, le français à un moindre degré ; dans les milieux techniques, l'anglais domine ; les commerçants, ainsi que les services du tourisme et de l'hôtellerie, utilisent les trois langues. Un sérieux point d'ancrage du français se situe dans la religion ; avec plus de 90% de catholiques dont 55% pratiquants, les Seychellois entendent la messe en français (prières, sacrements, rituels) ; les prêches se disent en français ou, de plus en plus, en créole.

### **La langue créole**

La langue la plus utilisée aux Seychelles reste donc le créole. Pendant la période coloniale, le créole est interdit à l'école car il est considéré comme une langue inférieure, bien qu'il soit à la fois un élément et un véhicule culturels. Depuis 1977, la situation a changé : la rupture avec le passé colonial s'est traduite, sur le plan linguistique, par la promotion du créole (jusqu'alors langue vernaculaire orale) en tant que langue d'enseignement au niveau de la crèche (école maternelle) et du cycle primaire. On peut dire que les Seychelles sont passées par un cycle linguistique en trois étapes : de la créolisation lors de l'installation des premiers occupants à la « décréolisation » pendant la période coloniale (émergence du français et de l'anglais, avec des points d'ancrage forts au sein de l'église, de l'école, de l'administration et des médias) et à l'« hypercréolisation » après 1977 (les points d'ancrage traditionnels du français et de l'anglais sont pénétrés par le créole sous l'impulsion du politique). Finalement, le créole est devenu la langue nationale des Seychelles et le symbole de l'identité linguistique du peuple seychellois.

### **Rôle et place du français**

Dans le paysage linguistique seychellois, la langue française occupe une place ambiguë qu'il est difficile de repérer pour en dégager les tendances. Pour certains, le français serait en passe de retrouver toute sa vigueur ; pour d'autres, il semblerait que cette langue soit en déclin. Qu'en est-il exactement ?

Aux Seychelles, le français fait partie de l'ensemble du patrimoine ; il est la langue des premiers arrivants et, à ce titre, il est d'abord témoignage historique du pays. Dans les

tribulations et les revers de l'Histoire, la langue française a survécu grâce à la volonté des Seychellois qui, au cours de deux siècles, veulent marquer leur identité face à l'occupant colonial.

Il semblerait que la survivance de la langue et des lois françaises peut être attribuée, en premier lieu, à l'article 8 de l'Acte de Capitulation de l'Île de France aux forces anglaises le 3 décembre 1810. Cet article prévoit que les habitants de l'archipel peuvent conserver leur religion, leurs lois et leurs coutumes. De fait, laissés à eux-mêmes, régis par les mêmes lois qu'antérieurement, les colons et leurs descendants continuent à vivre à la française, comme par le passé.

D'autre part, les communications que les Messageries Maritimes assurent entre l'Europe et les Seychelles, à la fin du siècle dernier, sont d'importance vitale pour les Seychelles en ce qui concerne le maintien de la langue française ; par ces mêmes navires, des produits et aussi des livres, des revues et des journaux de France parviennent régulièrement aux Seychelles et aident à y maintenir un climat culturel français. Mais lorsque les Messageries Maritimes cessent de desservir les Seychelles, celles-ci ne vont plus être reliées qu'avec l'Inde et l'Afrique de l'Est. La coupure avec le monde francophone peut, à ce moment-là, être qualifiée de « catastrophique ».

### **L'anglicisation**

De son côté, l'administration britannique a eu, pendant de nombreuses années une attitude bon enfant vis-à-vis de la langue et de la culture françaises, gardées jalousement par les familles francophones et les institutions religieuses ; cependant, en 1938, avec la création d'un Département de l'Instruction Publique, l'administration coloniale qui, jusqu'alors, n'a accordé que peu d'intérêt au domaine de l'instruction publique, décide de la prendre en main. Elle s'avise aussitôt de la réorganiser, mais la seconde guerre mondiale, qui survient peu après, retarde ce projet. Ce n'est qu'en 1944, avec une nouvelle Ordonnance de l'Instruction Publique, que le projet est réalisé.

La mainmise de l'Instruction publique par l'administration, qui a des moyens financiers autrement importants que l'Église laquelle, jusque là, s'est seule occupée de ce domaine, est accompagnée d'une nette tentative d'anglicisation qui essaye de tout bouleverser, sans cependant produire les résultats escomptés. Malgré tout, le médium de l'enseignement, qui jusque là était le français, devient l'anglais. La raison émise pour motiver ce changement est que la plupart des enfants des Seychelles ne parlent que le créole qu'ils ont tendance à confondre avec le français, et qu'il est donc préférable de leur enseigner une langue complètement étrangère, c'est-à-dire l'anglais. Il est avancé que ce changement produira une amélioration sensible du niveau de l'instruction publique.

Cependant, en 1970 - donc près de 30 ans plus tard - devant les piètres résultats obtenus, il s'avère nécessaire de procéder à un nouveau changement, c'est-à-dire de supprimer l'enseignement du français purement et simplement dans les trois premières classes de l'enseignement primaire. Le refoulement du français de l'Instruction Publique va causer ce que l'on peut décrire comme une « réticence » à l'égard du français de la part de la génération de Seychellois qui fréquente les écoles à partir des années 50. Réticence que l'on peut partiellement attribuer au fait que, connaissant moins bien le français que leurs parents, les jeunes ont tendance à ne plus l'utiliser de peur de faire des fautes en s'exprimant.

A cette même époque, des descendants seychellois, dont les familles ont émigré dans les pays d'Afrique de l'Est (donc plutôt anglophones), boudent eux aussi le français quand ils se réinstallent au pays. Curieusement, ces retours au pays génèrent d'autres phases d'émigration vers l'Angleterre et l'Australie ; ces mouvements migratoires de population stimulent, sans aucun doute, l'intérêt pour la langue anglaise.

Durant ces années, on constate donc une anglicisation totale du pays. Par exemple, pour briguer un poste, que ce soit dans l'administration ou dans l'éducation, il faut pouvoir s'exprimer en anglais. L'anglais devient donc, à cette époque, la langue de la promotion sociale et économique, ce qui entraîne une régression encore plus nette du français.

### **Maintien du créole et résistance du français**

Cependant, malgré la prépondérance donnée à l'anglais dans les écoles seychelloises, et l'exclusion du français ou son refoulement, la promotion du parler créole, vecteur passif du français, continue. Ceci n'avait pas été prévu par les autorités coloniales britanniques. Avec le recul du français, le créole devient en quelque sorte la seule langue de communication sociale aux Seychelles.

Malgré cela, des organisations ou institutions culturelles francophones, notamment le *Cercle Pré-Vert*, voient le jour, essentiellement soutenues et animées par un petit groupe de jeunes universitaires, de retour au pays après leurs études en Europe. En effet, choqués par le refoulement du français orchestré par le gouvernement colonial britannique, ils s'efforcent de lui redonner de l'importance par le truchement des dites institutions, et de le réinsérer dans le cadre culturel de l'époque.

Certes le français ne pouvait pas en si peu de temps retrouver son ancien statut. Mais le fait que de nombreux jeunes Seychellois, éduqués surtout en anglais – et en Angleterre de surcroît –, ressentent à cette époque le besoin de ne pas laisser tomber en désuétude une part de leur identité linguistique, est très significatif.

### **De l'Indépendance à nos jours : le difficile équilibre des trois langues**

En 1976, les Seychelles accèdent à l'Indépendance. Mais dès l'année suivante, en juin 1977, un coup d'État met à la tête du pays une équipe de jeunes marxistes qui s'appuie sur ce qui deviendra le Front progressiste du peuple seychellois (SPPF), parti unique de la « République socialiste souveraine » des Seychelles.

#### **L'essor politique du créole**

Le paysage linguistique va encore évoluer : le pouvoir fait tout pour exalter le créole qui prend le pas sur les autres langues et fait l'objet d'une codification après avoir été institué officiellement langue nationale le 1er août 1981. Le français est encore en recul ; d'ailleurs l'inhibition culturelle des cadres est telle que le petit groupe d'opposants qui se manifeste, fin 1991, s'autocensure lui-même. En effet, leur journal d'opposition, dont le premier numéro sort début 1992, ne comporte aucun article en français, suite à une décision de son comité de direction ; les auteurs d'articles écrits dans cette langue doivent d'abord les faire traduire ... Plusieurs raisons à cette prise de position : tout d'abord, le français conserve encore son image de langue des « grands blancs », des colons ; de plus, il n'est pas toujours vraiment compris de tous les Seychellois ; ensuite, ce mouvement politique d'opposition s'inscrit dans une tradition nationaliste et donc utilise logiquement dans son journal le créole, première langue officielle du pays ; enfin, on peut ajouter que la langue créole est le vecteur le plus efficace d'idées nouvelles puisque c'est la seule langue comprise par tous les Seychellois.

La Constitution de 1993 précise la place des trois langues pratiquées aux Seychelles : créole, anglais et français sont considérés comme langues nationales et officielles.

Les médias proposent aux auditeurs et téléspectateurs des émissions dans chacune des trois langues : des bulletins d'information (à des horaires différents), des variétés, des films en anglais ou français (non doublés ni sous-titrés en créole) ; il est toujours difficile de dire avec précision le temps réel d'utilisation de chacune de ces trois langues à la radio et à la

télévision ; cependant, à la radio, nous pouvons évaluer à 50% l'emploi du créole, 30% l'emploi de l'anglais et 20% celui du français (à la télévision, les pourcentages de l'anglais et du français sont supérieurs).

Le quotidien quasi officiel du gouvernement, *Seychelles Nation*, est publié en créole, en anglais et en français, aussi bien que *The People, Regard, L'Écho des Îles* – suivant en cela la vieille tradition bilingue anglais / français du *Seychellois*, le plus important journal de l'époque coloniale ; les autres journaux utilisent essentiellement l'anglais.

Enfin, signalons que les films projetés dans les salles de cinéma sont presque exclusivement en anglais.

### **Une embellie politique du français**

Dans le cadre du Projet de français initié en 1993 par le Ministère français de la Coopération, il est intéressant de noter une demande du gouvernement seychellois concernant une meilleure implantation de la langue française dans l'administration du pays ; c'est ainsi que deux coopérants français proposent des cours de langue sur objectif spécifique aux fonctionnaires des différents ministères pendant leurs heures de travail, ce qui permet aux volontaires de pratiquer et approfondir le français ; une demande similaire est apparue à la radio et à la télévision, chez quelques hauts fonctionnaires de différents Ministères et des personnels du secteur parapublic.

Certes, ces demandes et initiatives ne bouleversent pas le paysage linguistique des Seychelles – le français ne supplantera pas l'anglais car ceci ne correspond pas aux vœux actuels des Seychelles ni aux réalités économiques et sociolinguistiques du pays. En revanche, le Projet de français a essayé de donner une réponse à une demande d'une meilleure qualité de l'enseignement / apprentissage de la langue française, demande fondée sur des raisons politiques (la France est le premier bailleur de fonds aux Seychelles), économiques (situation dans l'Océan Indien où la francophonie domine à la Réunion, bien entendu, à Madagascar, à Maurice et aux Comores), et historico-culturelles.

Alors, le créole et la francophonie forment-ils un « ménage difficile » ?

Depuis l'accession du pays au multipartisme en 1993, des paramètres, encore relativement nouveaux mais essentiels, interviennent de plus en plus en faveur du développement du français à long terme aux Seychelles. Il s'agit du processus de coopération, qu'il soit bilatéral, régional ou international, intérieur à la région (COI), au sein de la francophonie (ACCT, CONFEMEN), ou directement avec la France et les autres pays d'expression française (Canada, Suisse, Belgique, Afrique francophone).

Parce que la chance de posséder deux langues internationales existe aux Seychelles, l'aspect ou le choix linguistique de la coopération a un rôle très marquant d'efficience. Le fait est que le français sert officiellement de langue de présentation, d'intervention ou de travail dans la plupart des instances internationales. Ce n'est d'ailleurs pas par opportunité que ce choix est fait. Il y a de la part des responsables seychellois de haut niveau un plaisir et une compétence réels à s'exprimer en français. Il y a également le désir d'être compris par tous, quitte à commenter en anglais quand cela est nécessaire. Ce choix prouve surtout un véritable désir d'intégration à la communauté internationale.

Il est incontestable que la maîtrise d'une ou de plusieurs langues de communication partagées par tous les partenaires est un aspect de la coopération qui est loin d'être négligeable.

Depuis que sa coopération s'est développée avec les Seychelles, la France est devenue l'un des premiers, sinon le premier partenaire économique des Seychelles. Avec ses coopérants, la France aide encore actuellement les Seychelles dans différents domaines. Cette coopération a aussi pris un aspect nouveau : la coopération régionale avec la Réunion qui, cependant, demande à être confirmée.

Au sein de la francophonie, les Seychelles militent pour une francophonie ouverte, novatrice et pluraliste, ce qui est conforme aux réalités auxquelles ont à faire face de plus en plus les pays en situation de pluralisme linguistique.

Le créole favorise une meilleure participation du peuple seychellois tout entier aux activités politiques, culturelles, sociales et économiques du pays. Le créole, langue première, s'impose comme un impératif historique de l'évolution francophone des Seychelles et du mouvement général de revalorisation des cultures nationales considérées, aujourd'hui, comme une des composantes essentielles et fondamentales du développement de tous les peuples.

### **Vers un trilinguisme minimum et consensuel**

On peut donc penser que, si les Seychellois n'emploient pas très spontanément le français dans la rue, c'est tout simplement parce que le « message passe » sans aucune difficulté en créole, mais c'est aussi parce qu'ils maîtrisent mal la langue française. On n'emploie pas volontiers un outil dont on se sert maladroitement.

Et c'est donc tout d'abord en considérant l'usage restreint actuel du français par l'ensemble de la population que les responsables ont choisi le principe du consensus maximum. Pour ne pas arriver à un déséquilibre marquant des trois langues officielles en vigueur, ils se sont attachés aux acquis méthodiques de chacune d'elles, en tenant compte des acquis préalables, des ressources humaines, des contenus culturels que ces langues véhiculent. L'objectif premier étant de répondre aux besoins d'intégration de leurs locuteurs au devenir politique et économique du pays.

On constate aussi depuis peu que les Seychellois qui travaillent pour et avec des partenaires français, s'expriment très vite et sans complexe en français. Tout est question d'approche et de nécessité.

Ceci explique pourquoi on parle plus volontiers aujourd'hui de la présence « sectorielle » du français, ou encore de francophonie, que d'usage de la langue française proprement dite.

On peut dire aujourd'hui que la situation trilingue est une réalité et la communauté seychelloise la vit dans une bonne convivialité. Les trois langues évoluent chacune dans leur sphère d'impact, selon des facteurs qui leur sont propres mais dont le résultat est un dynamisme très important du processus de développement, de stimulation et d'intégration.

On peut dire aussi que ces langues, qui sont le fruit d'une évolution historique singulière, se positionnent différemment avec la prise de conscience de l'identité nationale, en même temps qu'au rythme de la progression économique du pays. Le tour de force n'étant pas de mettre en concurrence ces langues mais, au contraire, de les protéger des guerres d'influences, afin qu'aucune n'en efface une autre, artificiellement ou brutalement.

Pendant, devant les résultats mitigés de son système éducatif et alerté par la succession de rapports et de positionnements critiques d'experts internationaux<sup>1</sup>, le Ministère de l'Éducation et de la Culture décide, en 1994, de créer un comité de révision de la politique linguistique pratiquée.

---

<sup>1</sup> Citons dans l'ordre chronologique Brazeaux & Mackey 1978, De Landsheere 1979, Poth 1981, Moal 1984, White 1992, et Chaudenson dans plusieurs articles.

## Prises de position du Comité de révision de la politique linguistique aux Seychelles<sup>2</sup>

### Le créole est-il un outil linguistique efficace à l'école ?

*« Le créole est la langue usuelle de la communication orale (...); il a depuis son origine une fonction sociale. En l'absence d'une véritable tradition écrite, le créole n'a pas développé un style formel d'écrit qui le rendrait distinct de sa forme orale. Le créole n'a jamais été requis pour remplir une fonction dans le domaine technique ou scientifique. »*

*La difficulté de développer le créole comme une langue complète et comme un outil d'apprentissage repose sur les constats suivants :*

*- peu de modèles d'un bon écrit créole pour les enfants, et sans doute encore moins pour les enseignants ;*

*- absence de ressources représentant les fonctions variées de la langue de communication ;*

*- la terminologie mathématique et scientifique introduite en créole dans les programmes scolaires n'est pas réutilisée à la maison ni dans les media à l'exception de quelques termes de base.*

*Le problème de savoir si l'on peut enrichir le créole de façon à ce qu'il puisse être un véhicule efficace de l'apprentissage académique est, dans l'état actuel de la situation, un débat stérile. Dans son état actuel, le créole n'est pas capable de remplir les tâches d'enseignement / apprentissage en contexte scolaire. »*

Étant donné que l'anglais est la langue d'enseignement et la langue des examens, la véritable question est de savoir quelle est la meilleure politique linguistique pour assurer la continuité dans l'enseignement, dans un contexte où le créole est rapidement éclipsé par l'anglais comme médium d'enseignement agréé pour l'ensemble des matières académiques; comment la compétence des élèves en anglais peut être renforcée.

### Identification de problèmes éducatifs

Le Comité a insisté sur les points suivants :

- évidence qu'une grande proportion d'élèves ne « fonctionnent » pas au-delà d'une compréhension minimale de base et du repérage factuel en lecture ;
- constat d'une pauvreté dans le développement des capacités de raisonnement et de résolution de problème ;
- grand pourcentage d'élèves n'atteignant pas les objectifs fixés par le curriculum ;
- retard dans l'apprentissage lors du passage à l'enseignement en anglais comme médium d'enseignement.

### Origines

*« En se concentrant uniquement sur la politique linguistique, le Ministère pourrait laisser croire qu'elle est prioritairement responsable de toute déficience perçue dans les performances du système éducatif, [...] que le langage est devenu l'abcès où se concentre tout ce qui ne va pas. »*

Le Comité suggère l'existence de variables à prendre en compte pour établir un lien direct entre la politique linguistique et les performances scolaires, à savoir :

<sup>2</sup> Ce Rapport n'ayant pas été officiellement traduit en français, les extraits cités en italiques sont de notre traduction.

- la qualification des enseignants ;
- le curriculum ;
- les méthodes et les stratégies d'enseignement ;
- la promotion automatique sans aide particulière réelle aux élèves les plus lents ;
- la forte proportion d'enseignants non formés en début du primaire.

### Quelques recommandations du Comité

« - exposer davantage les enfants des Crèches aux langues anglaise et française, et à la prélecture (2ème année) en créole ;

- augmenter le nombre de périodes d'anglais en P1<sup>3</sup> afin de mieux préparer les élèves au changement de médium d'enseignement ;

- lister les termes mathématiques, scientifiques et des sciences sociales à introduire en anglais dès P1 (en remplacement / alternance des mots créoles) et les introduire immédiatement dans ces matières ;

- évaluer la possibilité d'introduire l'anglais comme médium d'enseignement des mathématiques, des sciences et des sciences sociales en P4 ;

- développer des tests standards en lecture, calcul et raisonnement en P2 et P4, par échantillonnage représentatif d'élèves, afin de mieux cibler l'impact de la nouvelle politique d'apprentissage à l'école primaire.

Suivent d'autres recommandations à introduire après janvier 97 et qui vont dans la même direction :

- introduction de l'anglais en mathématiques et en sciences dès P3 ;

- introduction de l'anglais dans certaines parties du programme de mathématiques de P2. »

### Perspectives du trilinguisme à l'école seychelloise<sup>4</sup>

Les Seychelles ont fait le choix d'un enseignement trilingue à l'école en conformité avec la politique du trilinguisme prôné officiellement. Ce choix est-il judicieux ? D'après ce qu'on sait des différentes situations d'enseignement / apprentissage trilingues similaires, les Seychelles sont le seul pays qui fasse les apprentissages fondamentaux de lecture, d'écriture et de calcul dans une langue qui ne sert plus de langue d'enseignement après deux années de scolarité dans le primaire. C'est en effet la décision qui a été prise par le Ministère de l'Éducation et de la Culture à la suite des travaux de la Commission pour la révision de la politique linguistique dans le système éducatif. Le créole cédera la place à l'anglais à partir de P3. Tout le monde dira que c'est bien pour l'anglais... mais pour le créole et pour les élèves ? Je pense que dans toute décision éducative, il faut considérer l'intérêt des élèves d'abord et celui de la société ensuite. Un élève moyen peut-il réussir l'apprentissage des savoirs fondamentaux dans les conditions actuelles en deux ans ? N'oublions pas qu'il apprend en même temps l'anglais et qu'il sait que deux ans plus tard cette langue remplacera le créole comme langue d'enseignement. Y a-t-il aussi possibilité d'opérer des transferts entre l'apprentissage en créole et en anglais, entre la langue maternelle et la langue seconde ?

Quant à la troisième langue, les enfants qui auront profité d'une sensibilisation au français en crèche, la poursuivront par une initiation progressive au français de P1 à P3 grâce à la

<sup>3</sup> P1 : « *primary 1* », première année de primaire (le niveau 6<sup>ème</sup> dans le système français) ; P2 : 5<sup>ème</sup> française, etc.

<sup>4</sup> Pour une présentation plus détaillée du système éducatif seychellois, se reporter à notre article *Les Seychelles : vingt ans après les premières réformes du système éducatif*, à paraître dans Tirvassen (Dir.).

méthode de français langue étrangère « Les petits lascars » et n'en commenceront véritablement l'apprentissage qu'en P4.

Il convient toutefois de faire une sérieuse mise en garde à propos des situations d'apprentissage trilingues scolaires : les échecs y sont sensiblement supérieurs à ceux des systèmes monolingues. Ce constat a été dressé particulièrement au Luxembourg où prévaut, toutes proportions gardées, une situation similaire à celle des Seychelles. Dans ce pays coexistent trois langues nationales : le luxembourgeois, l'allemand et le français. Le luxembourgeois qui est un dialecte allemand est la langue maternelle utilisée par l'ensemble des Luxembourgeois dans leur vie quotidienne. Il jouit du même statut que le créole aux Seychelles. Cependant, il ne sert pas de langue d'enseignement dans le primaire. Les élèves luxembourgeois font les apprentissages fondamentaux tout de suite en allemand, tout en ayant une initiation progressive au français qui à son tour deviendra langue d'enseignement dans le secondaire où l'allemand est maintenu comme langue et où l'anglais est introduit comme langue étrangère. Le luxembourgeois sert de langue de socialisation et d'intégration pour les élèves des classes maternelles. Le système scolaire devient rapidement bilingue et aussi très sélectif. Seuls les meilleurs élèves et les plus motivés réussissent à surmonter l'obstacle de l'apprentissage de deux langues et en deux langues pour poursuivre des études supérieures soit en Allemagne soit en France ou en Belgique, voire pour certains en Angleterre.

Enfin, la différence essentielle réside dans le fait qu'au Luxembourg le choix des langues d'enseignement est avant tout linguistique. La première langue d'enseignement est naturellement l'allemand qui est la langue-source ou la langue-mère du luxembourgeois et le passage de l'un à l'autre s'opère assez facilement. Si on compare les origines du luxembourgeois et celles du créole, force est de constater que le luxembourgeois est plus proche de l'allemand que le créole ne l'est du français qui, linguistiquement parlant, devrait prendre le relais du créole comme langue d'enseignement dans les pays créolophones comme les Seychelles ou Maurice. Pourtant aucun de ces deux pays n'a fait ce choix pour des raisons historiques et aussi de politique linguistique. On pourrait se poser la question si le choix de l'anglais comme langue d'enseignement ne constitue pas une difficulté supplémentaire pour les apprenants créolophones.

Pour en revenir à l'apprentissage des langues, bien souvent ce n'est pas à l'école que l'on prend goût aux langues. On y fait et subit, de façon banale, l'apprentissage des langues comme celui de la plupart des autres matières scolaires... sauf quand elles sont enseignées de façon stimulante par un professeur enthousiaste. Nous émettons de sérieux doutes sur la capacité de l'école de valoriser l'apprentissage d'une langue ou d'un dialecte dont le statut social, l'utilisation et la diffusion sont restreints et aussi si cette langue ou ce dialecte ne peuvent pas ou ne sont pas appelés à assurer l'apprentissage complet de toutes les matières scolaires.

A notre avis, la meilleure façon de valoriser les langues et les cultures d'origine, ce sont les chanteurs, les poètes, les écrivains, les artistes et tous les autres acteurs de la vie culturelle qui peuvent l'assurer. Leur contribution au maintien et à l'épanouissement des langues et des cultures d'origine, sources de l'identité et de la fierté d'un peuple, nous paraît plus déterminante que tout ce que l'école peut faire.

## **Conclusion : un bilan en demi teinte**

En 1995, aux Seychelles, on parle d'un « frémissement » en faveur de la francophonie que l'on peut constater dans les médias, à la télévision et dans les journaux par une plus grande présence quantitative du français. Il y a aussi la volonté exprimée et affichée par le Ministre de l'Éducation et de la Culture de « populariser » le français à travers différentes actions



menées en partenariat avec la Coopération française ; tout cela va bien dans le sens d'un trilinguisme équilibré.

Sans nier toute la bonne volonté mise en œuvre pour faire avancer la cause de la francophonie dans ce pays, nous n'avons pas constaté, hormis dans quelques cercles restreints, une très grande appétence pour l'apprentissage ou pour l'utilisation du français ni dans la vie administrative et encore moins dans la vie courante. Quels Seychellois ont un besoin objectif du français hormis ceux qui travaillent directement en contact avec les touristes francophones ou avec certains partenaires de la COI ? Quels Seychellois regardent les programmes de télévision en français et lisent les articles des journaux en français ? Il serait intéressant de mener une enquête à ce sujet et nous croyons qu'il y aurait des surprises quant à la popularité du français dans les médias.

N'oublions pas que toutes les administrations utilisent presque exclusivement l'anglais et que tout le système de l'éducation est basé sur l'apprentissage en anglais et sanctionné par des examens anglais y compris pour le français qui est enseigné comme langue étrangère. Comment le français peut-il être enseigné comme langue étrangère dans un pays qui prône officiellement un trilinguisme qui se veut équilibré ?

On constate que la génération des plus de quarante ans ne rechigne pas à utiliser le français quand elle en a l'occasion, par contre la génération plus jeune est réticente voire allergique à l'utilisation de cette langue. Les jeunes qui ont suivi un enseignement trilingue (créole, anglais, français) ne semblent pas capables de maîtriser correctement et efficacement les deux langues étrangères.

En fait, les carences de l'enseignement du français ne sont pas d'ordre quantitatif mais qualitatif. Et tant que le français ne sera enseigné que comme langue étrangère et tant qu'il ne sera pas utilisé comme langue d'enseignement d'une ou deux matières scolaires, il ne changera pas de statut et ne (re)deviendra pas un outil de communication plus familier comme il l'a été il y a un certain temps.

Personnellement, nous pensons qu'il est toujours possible d'améliorer l'existant, mais nous ne croyons pas qu'il soit possible de redonner au français, dans un avenir proche, une place plus importante dans la vie seychelloise qui semble bien s'accommoder de « l'équilibrage » actuel de son trilinguisme.

## Bibliographie

- BRAZEAUX, J., MACKEY, W., décembre 1978, *Rapport de mission*, U.N.E.S.C.O.
- CHAUDENSON, R., 1979, « Le Français dans les îles de l'océan Indien », dans *Le Français hors de France*, ss. dir. de Valdman, A.
- CHAUDENSON, R., 1989, *Créole et enseignement du français*, L'Harmattan.
- CHAUDENSON, R., VERNET, P., 1983, *L'école en créole*, A.C.C.T.
- DE LANDSHEERE, G., 1979, *Rapport de mission*, Coopération au Développement du Royaume de Belgique, Bruxelles.
- MOAL, A., 1984, *Rapport de mission*, Université de Paris V.
- POTH, J., 1981, *Les mesures à adopter pour l'introduction du créole comme langue d'enseignement*, U.N.E.S.C.O.
- RICHER, J.-J., 1996, « Enseigner en créole : le cas des Seychelles », dans *Études de Linguistique Appliquée*, n° 103, pp. 339-350.
- SALABERT, D., 1994, *Exiles in the sun – Seychelles – A Prison without Bars*, Maîtrise d'anglais, Université de la Réunion, France.
- SALABERT, G., 1996, *Vers un curriculum échelonné aux Seychelles*, DEA didactique du FLE, Université de Provence, France.

- SALABERT, G., à paraître, « Les Seychelles : vingt ans après les premières réformes du système éducatif », dans Tirvassen, R. (Dir.), *École et plurilinguisme dans le Sud-Ouest de l’océan Indien*, Didier-Erudition, Coll. « Langues et Développement ».
- WHITE, G., 1992, *Rapport du Comité National sur l’évaluation des stratégies d’apprentissage et d’enseignement en milieu trilingue*, Victoria, Seychelles.

## **DISCUSSION : « LES SITUATIONS DE PLURILINGUISME : AMENAGEMENT ET REPRESENTATIONS »**

**Sophie BABAULT** [s'adressant à Gervais Salabert]

Vous avez parlé du trilinguisme aux Seychelles ; comment placez-vous le concept de triglossie par exemple par rapport à la situation des Seychelles ? Est-ce que vous seriez prêt à parler comme CALVET de « diglossie enchâssée » ?

**Gervais SALABERT**

Il n'est guère possible, à l'heure actuelle, de trouver quelqu'un qui ne pratique pas les trois langues, en particulier chez les jeunes qui ont été scolarisés à 100% dès l'Indépendance. En effet, après ces années-là, il me semble que la notion de triglossie devienne caduque dans la mesure où la volonté politique du gouvernement a donné officiellement un statut égalitaire aux trois langues, et que ce statut a été bien accueilli par les Seychellois. Dans ces conditions, le concept de trilinguisme me paraît plus approprié. C'est là, je crois, l'un des aspects fortement positifs du trilinguisme pratiqué aux Seychelles : on ne veut pas mettre les langues en concurrence. En tout cas, les Seychellois ne le souhaitent pas, et prônent la diversité et la complémentarité des langues et des cultures.

**Claudine BAVOUX**

En écoutant Gervais SALABERT, je me demandais si Rada Tirvassen ne pouvait pas faire une comparaison avec le plurilinguisme mauricien. Est-ce que l'on n'est pas dans des schémas assez proches, avec une langue française très marquée du côté de la francophonie héréditaire et une langue anglaise, qui peut apparaître comme neutre, comme non marquée sur le plan identitaire, ce qui expliquerait son relatif succès ?

**Rada TIRVASSEN**

Oui, on peut établir un certain nombre de parallélismes mais en fait, en même temps, il y a un certain nombre de spécificités entre Maurice et les Seychelles. Peut-être le premier parallélisme, c'est la situation de l'anglais. Gervais Salabert présente l'anglais comme une langue de l'administration, donc une langue en quelque sorte étrangère, avec laquelle les gens n'ont pas de rapport affectif. De ce point de vue-là, effectivement, il y a un parallélisme que l'on peut établir entre Maurice et les Seychelles. La langue anglaise est une langue étrangère à Maurice, une langue de l'administration, donc une langue des communications écrites formelles.

Pour ce qui est du français, il y a une différence fondamentale entre les Seychelles et Maurice : d'une part, lorsque les Français sont arrivés à Maurice, contrairement aux Anglais, un contingent d'habitants français est resté dans l'île, et a répandu, en quelque sorte, l'usage du français. Comme ces gens avaient le pouvoir économique entre leurs mains, il y a eu une association entre le statut social du français et le statut social de ces gens-là.

A Maurice, les Anglais ont essayé de donner à l'anglais un statut de langue de prestige. Finalement, le français est un pôle d'attraction et il est associé aujourd'hui à ce qu'on appelle

« la mobilité sociale ». Tous les gens qui obtiennent une ascension sociale, qui connaissent ce phénomène de « mobilité sociale », ignorent le créole, pour s'accrocher au français, donc pour revendiquer en quelque sorte, cette langue de prestige. De ce point de vue-là, il y a une différence.

Il y en a une autre, concernant le créole, entre les Seychelles et Maurice. A Maurice, le créole est dans une situation un peu complexe : c'est vrai que le créole est une langue de communication orale, parlée par toute la population. Mais du fait de l'existence des langues orientales, du fait des conflits entre les différentes langues à Maurice, on a tendance à associer le créole à une communauté ethnique, ce qui n'est pas le cas aux Seychelles.

#### **Claudine BAVOUX**

Didier de Robillard, dans l'ouvrage de Baggioni-Robillard *Île Maurice : une francophonie paradoxale*, développe l'idée selon laquelle beaucoup de Mauriciens, actuellement, parlent le créole en attendant de parler français. Ce qui voudrait dire qu'ils ont pour but de s'appropriier le français ; peut-être pas le français des Franco-Mauriciens, mais plutôt le français standard, ce qui voudrait dire aussi qu'ils donnent au créole une valeur registrale. Dans leur esprit le créole n'est pas une langue, c'est quelque chose qui peut fonctionner comme un registre du français. Le créole serait une espèce de tremplin pour accéder au français, et une langue de transition. Qu'en pensez-vous ? Est-ce une vision un peu partielle de la situation ou pas ?

#### **Rada TIRVASSEN**

On peut concevoir le créole comme une langue de transition. Mais il faut savoir que l'école mauricienne produit 50% d'échec scolaire à la fin du cycle primaire donc ces 50% de personnes n'auront pas cette même représentation.

Quand on dit que le créole est une langue de transition, on peut être tenté de généraliser ce qui s'avère pour une petite minorité ayant les compétences nécessaires pour faire du créole une langue de transition. Je crois qu'il faut faire attention : c'est en effet une langue de transition, mais pour ceux qui en ont les moyens, c'est-à-dire les compétences linguistiques nécessaires.

#### **Carpanin MARIMOUTOU**

Pour en revenir au créole, puisqu'on parle des situations décrites par Robillard dans « Une francophonie paradoxale », il y a une nouvelle situation liée à la mort de Kaya, et la prise en compte, par l'ethnie cette fois-ci, du créole, de son rôle et de son statut. Et si aujourd'hui la majorité des gens qui travaillent, les militants, les artistes, les intellectuels qui travaillent sur le créole, se sont mis d'accord, à partir de la mort de Kaya, sur un travail commun, sur une graphie commune, sur l'équipement nécessaire du créole, c'est bien aussi, pour faire en sorte que cette langue créole soit prise en compte par rapport à une ethnie, mais pas seulement comme une langue de transition. Parce que c'est aussi la langue que parlent ces gens-là.

#### **Carpanin MARIMOUTOU [à Lambert-Félix Prudent]**

Ma question porte sur la notion de langue martiniquaise et rejoint une question que je voulais poser à Claudine Bavoux qui dit qu'il y a aujourd'hui « émergence d'une langue réunionnaise » : n'est-on pas dans une situation où se rencontrent deux idéologies monolingues, d'un côté le français, de l'autre côté le créole ? Et donc, surgit quelque chose qu'on ne sait pas nommer, qu'on ne sait pas vraiment analyser, qui n'est pas du français, qui n'est pas du créole et que l'on appellerait langue martiniquaise, ou langue réunionnaise. Or, il se trouve que chez les militants créolistes, et en particulier dans le cas de la « guerre » qui est en train de se déclarer entre D.O.M. américains et D.O.M. de l'Océan Indien sur : Qu'est-ce qu'un créole ? Est-ce que les créoles c'est une langue en créole avec des dialectes, ou est-ce qu'il y a quatre créoles différents, quatre langues différentes ? Est-ce qu'on ne va pas voir apparaître, le réunionnais, c'est-à-dire le créole réunionnais, le martiniquais, c'est-à-dire le créole martiniquais, le guadeloupéen, etc. ?

#### **Lambert-Félix PRUDENT**

Il y a quatre créoles. Pour moi, il y a autant de créoles qu'il y a de communautés créolophones. Pour moi, ce n'est pas la langue qui dit ce qu'elle est, c'est la communauté qui fait la langue. De ce point de vue-là, je suis très proche des idées de Louis-Jean Calvet.

### **Marinette MATTHEY**

Quelles sont les conceptions à l'œuvre derrière les différentes interventions qu'il y a eu, par rapport aux représentations de la langue et aux actions d'aménagement qu'elles impliquent, qu'elles conditionnent ? Je suis intéressée parce que d'une certaine manière j'ai l'impression que vous décrivez une diglossie « médiale », qui est à l'œuvre par exemple en Suisse alémanique. C'est-à-dire une diglossie en fonction du mode de production : à l'oral, c'est le dialecte ; à l'écrit c'est l'allemand. Dans ce que vous dites du créole à la Martinique, j'ai l'impression qu'il y a quelque chose de cet ordre-là. En fait, les pratiques linguistiques sont des pratiques créoles, qui ne posent pas de problème à l'oral, on peut penser que le créole est partout, dans les situations formelles comme dans les situations informelles, mais au niveau de l'écrit il me semble que ça passerait plutôt par une langue de grande communication, comme le français.

### **Claudine BAVOUX**

Effectivement, je m'attends à ce que pendant ces deux jours apparaissent, comme dit Marinette [Matthey], deux écoles : selon que l'on pense à la Suisse ou aux Antilles et à la Réunion, à l'Occitanie. Évidemment, il faudra se demander si les modèles ne sont pas, partiellement au moins, tributaires des terrains. Carpanin [Marimoutou] a mis le doigt dessus tout à l'heure en posant la question à Félix Prudent : il demandait quelles idéologies produisaient le réunionnais, ou ces langues en émergence. [...] Ce qu'on pourrait voir c'est quelles idéologies linguistiques existent sur le marché et ce qu'elles ont l'habitude de produire comme produits. Et puis voir ce que l'on entend par « parler réunionnais » par exemple, et voir, logiquement, quelle idéologie est susceptible de produire ce produit-là.

[Il faudrait savoir] si c'est un interlecte ou de la parole éclatée, comme disait Cellier, mais c'est peut-être pas ça justement ; c'est peut-être une langue en émergence, c'est possible. C'est de ça qu'on parle, et également de ce que Robillard appelle à Maurice un « diasystème » de lectes romans. On essaie de nommer les choses, ce n'est pas facile. Donc ces choses qui ont l'air d'exister aujourd'hui, par quelle idéologie sont-elles arrivées ? Est-ce que nous savons décrire les différentes idéologies linguistiques ?

### **Marinette MATTHEY**

C'est très difficile de penser le mélange. Autant au niveau des outils linguistiques pour décrire ces variantes mixées, métissées, qu'au niveau des catégories d'approches de la réalité sociale, on est très embêtés avec ça. Parce que la notion de système ne nous sert pas à grand chose. [...] Alors tu [Lambert-Félix Prudent] as parlé d'ethnométhodologie, tu faisais allusion aux représentations sociales, à la psychologie sociale. On trouve effectivement dans ces disciplines des catégories qui nous permettent mieux d'envisager la réalité du point de vue des acteurs, mais la linguistique dans tout ça, qu'est-ce qu'on en fait ? Il faut décrire, mais avec quoi ? Qu'est-ce qu'on a ? La notion de système n'a pas été élaborée pour penser la variation et hors du système, les linguistes sont un peu pris au dépourvu.

### **Lambert-Félix PRUDENT**

La langue martiniquaise, pour moi c'est une idée, mais ce n'est pas une idéologie. C'est une idée de chercheur. On a la sensation qu'entre le créole et le français il y a quelque chose et c'est ce que j'ai appelé un interlecte. Il y a des lectes intermédiaires qui jouent sur plusieurs niveaux, y compris des niveaux interactifs et des critères communicatifs.

C'est vrai que les Martiniquais, si on leur demandait « qu'est-ce que tu viens de dire ?, qu'est-ce que tu viens de parler là ? », ils diraient « j'ai parlé créole », ou « j'ai parlé français », et à d'autres moments ils diraient « j'ai mélangé les deux ». C'est ce qu'ils disent.

Ils ont donc trois instances dans leur tête, globales, mais qui, à l'analyse... Quand on transcrit, on voit bien que la phase mélange est *crescendo*. Et donc dans les vingt dernières années on mélange plus qu'on ne se pose dans un des pôles. Je veux dire : on est de moins en moins dans le créole, on est de moins en moins dans le français, mais de plus en plus dans l'entre-deux.

**Frédéric TUPIN** [à Lambert-Félix Prudent]

A un moment donné tu as mis comme barrière : « en fait ça fait partie du martiniquais dès lors que les membres de la communauté martiniquaise comprennent ». Alors mon exemple est le suivant : si je prends un extrait de corpus de parler jeune à La Réunion, j'ai le sentiment qu'à part la communauté de ces jeunes-là, il y a pas grand monde dans la communauté réunionnaise qui comprend cette variété-là. Donc est-ce que ça par exemple c'est du réunionnais, ou est-ce que c'est autre chose ?

**Lambert-Félix PRUDENT**

Plutôt que de dire le créole et le français sont deux langues de La Martinique, je dis : en Martinique il y a une langue qui est un macro-système, qui est un dia-système, qui est ce que vous voulez, je ne fais pas de guerre de terminologie, mais j'appelle ça le martiniquais pour différentes raisons : d'abord, parce qu'on a le droit d'avoir une langue. Et dès lors qu'un linguiste regarde la communauté, il dit qu'il y a une langue. Alors ton exemple de parler des jeunes c'est du sociolecte, si j'ose dire c'est de la sociologie linguistique. C'est la sociologie qui règle les problèmes. La non-communication à l'intérieur d'une communauté c'est un problème de sociologie, pas un problème de linguistique.

**Marinette MATHEY**

Un terme qui n'est pas apparu du tout dans la discussion, et ça m'a un petit peu étonnée c'est le terme de « répertoire linguistique ». Parce qu'il me semble que c'est une des notions qui pourrait permettre de modifier les conceptions à l'œuvre derrière les termes de code et de langue. Le fait même d'utiliser le terme de code ou le terme de langue nous enferme dans quelque chose qui serait lié à la compétence, et qui serait de l'ordre de la maîtrise. Je pense que la notion de répertoire linguistique, qui comporte l'idée que les différentes langues qui le composent peuvent être inégalement maîtrisées, est quelque chose d'intéressant pour parler de tout ce dont on a parlé.

## **DEUXIEME CHAPITR<sup>2</sup>E**

### **Ecrire en situation de plurilinguisme**

Jacky Simonin : *Médias de contact et contact de langues. Le cas réunionnais*

Norbert Dodille : *Contacts de langues et de culture dans le Journal d'Yvonne Blondel*

Discussion

## **MEDIAS DE CONTACT ET CONTACT DE LANGUES.**

### **LE CAS REUNIONNAIS**

**Jacky Simonin**

**L.C.F.- U.M.R. 8143 du C.N.R.S. – Université de la Réunion**

Les pratiques langagières à l'œuvre aujourd'hui dans les médias réunionnais s'inscrivent dans une socio-histoire singulière, celle de l'île de la Réunion. Leur observation aura une portée explicative accrue si l'on situe l'évolution des médias et des parlars réunionnais dans le contexte de l'histoire contemporaine, période au cours de laquelle la société réunionnaise connaît des bouleversements considérables.

Présentant en préambule une observation limitée à quelques extraits de la presse écrite, nous tenterons ensuite de mettre à jour les ressorts qui font que les médias réunionnais forment un puissant « accélérateur » de la dynamique sociolinguistique insulaire (Simonin & Watin 1993).

Héritiers d'une tradition de proximité qui en font des « médias de contact », les médias locaux s'érigent en institution médiatique (Simonin 2001a). Entreprise symbolique, ils sont producteurs de discours sociaux, pour, sur et dans un contexte local. C'est une « institution du sens » (Descombes 1996) qui, prenant sens au sein d'une communauté locale, est incitatrice de comportements, génératrice de perceptions. En s'institutionnalisant, les médias réunionnais affirment un pouvoir croissant de légitimation de leurs contenus, de leurs discours et genres, de leurs formats et de leurs formes, en particulier des formes de parlars qui ont cours. De tels médias de contact trouvent un écho redoublé lorsque la situation sociolinguistique met en présence quotidienne des langues en contact. Le français et le créole co-existent et se mêlent dans les usages quotidiens, sinon dans les représentations. Et ces phénomènes de mixage, dont aucune instance n'est venue jusqu'à ce jour fixer les normes évoluent « à l'air libre ». Les médias réunionnais qui jouent la carte de la proximité et de l'interactivité constituent un espace d'expression publique qui légitime les pratiques langagières en cours. Il faudra attendre la mise en place du CAPES de créole, des écoles bilingues français/créole, l'option « langue et culture régionale », comme l'instauration d'une graphie normalisée du créole réunionnais ; et plus généralement l'action de l'institution scolaire pour observer si de telles interventions en matière d'aménagement linguistique présentent quelque effet sur l'état présent de la situation sociolinguistique réunionnaise.



## Préambule. Extraits de presse réunionnaise

Deux événements récents dont la presse s'est fait l'écho vont illustrer notre propos :

### Evénement 1 :

« *Chronique d'un succès annoncé* » titre le *Quotidien* (21/10/2000) qui souligne : « *La semaine créole en l'air* ». Le surlendemain, le même journal insère à la rubrique *Agenda*, un extrait de « *Zistwar Tikok* » intitulé : « *In kuit zérnionm* »<sup>1</sup>.

Le *Journal de l'Ile* (27/10/2000) propose en page « Economie » un article relatif à l'annonce officielle de création du CAPES de créole. Le journaliste fait état d'un communiqué du député Maire du Tampon, qui s'en inquiète :

*« le créole avait ses particularités. Bref, lu le pas tro kontan de voir koman bana i sa va traite tousala. Et le député maire, qui n'en rate pas une pour promouvoir la bidep, de rappeler qu'il y avait certes le créole des hauts, celui des bas, mais aussi le créole du Nord et le créole du Sud »*. Et le journaliste de conclure son article (titré : « Créoles du Nord et du Sud ») : « *Encore une subtilité de la langue créole* »<sup>2</sup>.

Le projet du pouvoir politique (porté par le gouvernement et une partie de la classe politique réunionnaise) de créer deux départements suscitait un débat public intense dans la société civile réunionnaise, tout en divisant hommes politiques, de droite et de gauche. La *Loi d'orientation pour l'Outre mer*, en discussion parlementaire au dernier trimestre 2000, comporte un volet institutionnel qui ouvre la voie vers un changement de statut. Il est appuyé par les deux têtes de l'exécutif : avec la venue du Premier Ministre, L. Jospin, à la Réunion en décembre 2000, et celle annoncée de J. Chirac en mai 2001. Entre temps, les élections municipales de mars 2001 ont changé la donne politique. Une très large majorité des communes a basculé à droite. Le volet statutaire de la loi est mis en sommeil. Au-delà d'une réforme en apparence administrative visant une meilleure proximité des services publics rendus auprès des citoyens et usagers habitant le Sud de la Réunion, le projet de partage bi-départemental de la Réunion a réactivé la question du statut politique de l'île. Il a en outre été interprété comme une menace de coupure symbolique de la population qui se pense en une totalité solidaire et qui perçoit le territoire insulaire dans une contiguïté vécue. A l'instar de la variation géolinguistique sur laquelle le journaliste ironise, la limite territoriale projetée devant partager les deux départements est ressentie comme une frontière. Ce qui pourrait expliquer la popularité d'un slogan alors forgé : « *Coup pa nou* »<sup>3</sup>. Renvoyée *sine die*, la « *bidép* » semble bien ancrée dans la mémoire collective.

### Evénement 2 :

Réagissant à la menace du retour du monopole d'Air France, situation de fait due aux difficultés de la compagnie aérienne AOM, un farouche opposant à la bi-départementalisation, J.-P. Virapoullé, maire de St André, organise une conférence de presse au nom de l'UDF-Réunion, parti qu'il préside.

Le *Journal de l'Ile* titre : « *Coupe pas nos ailes* ».

*« Après le « coup pas nous sans consulte à nous si ou coup à nou sans consulte à nous, ou va gout' à nous », l'UDF s'est trouvé un nouveau slogan : « coup pas nos ailes, coupe pas nout cordon ombilical avec la métropole »*<sup>4</sup> (*Le Journal de l'Ile*, 5/05/2001).

<sup>1</sup> Histoire de Petit Coq. Une cuite de géranium.

<sup>2</sup> ... lui il n'est pas trop satisfait de voir comment ils vont traiter tout cela ...

<sup>3</sup> Ne nous coupez pas.

<sup>4</sup> [...] « ne nous coupez pas sans nous consulter et si vous nous coupez sans nous consulter vous aurez affaire à nous » [...] « ne coupez pas nos ailes, ne coupez pas notre cordon ombilical avec la métropole ».

Le Quotidien reprend le cadrage politique opéré par le président de l'UDF :

« *Les ailes sont le seul cordon ombilical du développement économique ... On est en train d'étrangler l'économie des DOM ... Ce problème aérien constitue « un élément de l'explosion sociale » ... « Cette continuité territoriale, l'UDF l'inscrit dans son programme politique qui repose sur l'unité. « L'unité de la Réunion », avec donc la victoire face à la bidép. « L'unité dans la France et l'unité dans l'Europe » ».*

Notons la complexité que présente un répertoire instable, flottant, de langues en contact. Une complexité qui se manifeste dans l'agenda politico-médiatique comme dans le fonctionnement linguistique des plus petits faits de langue :

- les pratiques graphiques ne sont pas stabilisées. Présence ou non de l'apostrophe, du *e* et de *s* en finale de mot

Ex. : - apostrophe (+/-) : « *gout' / coup* » ;

- *e* (+/-) : « *coupe / coup* » ;

- *s* (+/-) : « *à nous / à nou* » ;

- co-présence de deux codes d'écriture « l'ekritir 77 » à base phonologique (Ex. : « *In kuit zérnionm* ») et de la graphie étymologique s'inspirant de la graphie du français ;

- les parentés lexicales (les « faux amis » par exemple) sont sources d'ambiguïté structurale « *Une semaine en l'air* » se comprendrait comme une expression en créole (« *en l'air* » signifiant 'au dessus') ou en français, ou un mélange des deux langues ;

- mentionnons aussi une création lexicale : *clicanoo*, nom donné au site Internet du *Journal de l'Île*. Ce néologisme est formé à partir de « *click* » mot d'emprunt ayant « cliquer » comme équivalent français et de la finale [u] de « *Wanadoo* ». Ce qui en créole peut se lire : « *clik a nous* ».

Les cadres d'interprétation de ces « petits faits » de langue sont bien sûr multiples. En référence aux problématiques de l'interaction, nous les rapportons pour notre part à plusieurs plans d'une rhétorique discursive (Simonin, 1995a, 1995b, 2001b). Alternances et variations manifestent des processus inférentiels qui ont lieu au sein d'un univers symbolique particulier et dont les légitimités doxiques fondent une représentation du parler légitime.

L'opération rhétorique de l'amalgame entre langue, statut et voies de communication en est un exemple emblématique. Le principe de l'unité de la langue (qui occulte les variations géographiques et sociologiques internes au créole réunionnais), l'unité insulaire (qui s'oppose au partage interne à l'île, soit « la bidép »), l'unité politique dans l'ensemble national français (que garantit un département réunionnais semblable à tout département de métropole), enfin la continuité territoriale avec la métropole (que menace la raréfaction des communications aériennes) sont mis ensemble pour former une retentissante caisse de résonance qui n'est guère audible et décryptable que par ceux qui partagent un même univers de sens.

En appui à cet argumentaire, l'homme politique et le journaliste qui rapporte ses propos recourent à une palette de moyens linguistiques – dont les alternances langagières, français/créole.

Celles-ci assument diverses fonctions discursives, thématiques, expressives, identitaires (Gumperz 1989) selon la position prise dans le discours (Goffman 1987). Ainsi, les variations de formes langagières s'autorisent un répertoire linguistique ouvert, instable, chaotique, stochastique, hybride. Celui-ci, en fonction duquel se forment dans le quotidien des situations, les représentations et les pratiques langagières, alternantes et variables, évolue dans un cadre sociétal, lui-même en mutations rapides, au sein d'un univers symbolique en profonde restructuration.

## Les médias de contact

De manière simple, on peut dire des médias qu'ils représentent un ensemble d'objets techniques qui servent à communiquer à distance, à « télé »-communiquer. Cet ensemble de technologies d'information et de communication reçoit une définition en extension et en compréhension.

Selon une *définition extensive*, les médias se distribuent en deux sous groupes, 1) les médias de diffusion et 2) les médias d'interaction. Le premier des médias de diffusion c'est l'écrit et l'imprimé, presse et livres. Puis apparaît la diffusion sonore, la radio qui permet de transmettre le son, parole, musique et bruit, enfin avec la télévision, l'image. Deux traits spécifient les médias de diffusion. Ils fonctionnent majoritairement selon le principe de la communication unilatérale descendante, de point à masse. Ce sont des médias de masse. Le second groupe rassemble les médias d'interaction ; lesquels, symétriquement suivent le principe de la communication horizontale, point à point. Courrier postal écrit, télégraphe, téléphone fixe et mobile, et maintenant le réseau Internet comme vecteur d'échange multimédia intégrant texte, son et image en sont les technologies les plus connues et répandues. Les médias sont des machines à communiquer, des réseaux, par lesquels circulent des contenus d'information et de culture qui sont diffusés et/ou échangés. Ce que l'on voit apparaître c'est une interpénétration de ce qui auparavant semblait nettement séparé. Médias de diffusion et médias d'interaction se mélangent, communication verticale et communication horizontale tendent à se mixer. Des médias hybrides surgissent. Les médias audiovisuels de masse offrent des programmes interactifs, proches des auditeurs et des téléspectateurs. En affichant une valeur de proximité, ils déploient les procédés communicationnels les plus variés pour impliquer le public, en faire des acteurs. talk-show, reality-show, présence du public en studio, radio trottoir, sondage, contacts en direct par téléphone, télématique et Internet ... font partie de ces procédés, que l'on qualifie de « télé-réalité ».

Une *définition compréhensive* et dynamique nous fera retenir trois paramètres fondamentaux pour appréhender les médias réunionnais. Deux d'entre eux concernent 1) le contexte socio-historique de la Réunion qui donne une forme sociale particulière 2) au processus d'émergence et d'hybridation des médias. Un troisième, celui d'instance de légitimation 3), nous permettra de lier conceptuellement évolution sociolinguistique et mutation du paysage médiatique réunionnais.

## La Réunion d'hier à aujourd'hui

La Réunion des années soixante-dix est encore marquée par un clivage socio-politique profond entre légitimistes attachés à maintenir un lien fort avec la métropole et les tenants d'une autonomie plus ou moins renforcée, voire pour certains, militant pour l'indépendance. L'enjeu dépasse les seules forces politiques qui s'affrontent sur la scène réunionnaise. Dans le contexte de la guerre froide qui oppose bloc de l'est et bloc de l'ouest, la Réunion revêt pour la France une importance géostratégique d'autant plus grande si l'on précise que les îles avoisinantes (Madagascar, Seychelles et Maurice) ont adopté à leur indépendance un régime socialiste, comme c'est le cas de nombreux pays africains issus de l'empire colonial français.

Malgré la départementalisation intervenue en 1946, perdure une situation sociale et économique qui prévalait à l'époque coloniale. Il est vrai que sous l'impulsion de Michel Debré, député de la Réunion, s'est amorcé un changement du contexte. A partir des années soixante, les interventions publiques montent en puissance dans le domaine scolaire, sanitaire, social (dont le logement). Il faudra cependant attendre la décennie suivante pour rendre sensibles leurs effets.

Quant au paysage médiatique il se compose à l'image du politique (cf. Simonin, 1999 ; Watin 2001). Il en constitue alors un instrument d'expression sinon de propagande. L'audiovisuel (radio et télévision) relève du strict contrôle de l'Etat. La presse écrite comprend un ensemble de petits journaux d'opinion en voie d'extinction. Sur la place, restent deux quotidiens. Le *Journal de l'Île de la Réunion*, affidé à la droite locale, et *Témoignages*, organe du Parti communiste réunionnais. Le premier, voué à Michel Debré et aux forces politiques qui le soutiennent, se fait le porte parole des notables et du pouvoir économique établi. Le second développe une ligne éditoriale qui correspond à son appartenance partisane. Ce qui lui vaut de subir censure, saisies et interdictions. A cette époque, le délit d'opinion est toujours de rigueur. C'est l'apparition d'un nouveau journal quotidien en 1976, *Le Quotidien de la Réunion* qui va signer une « brèche médiatique » ouvrant sur une nouvelle ère.

Partagée entre une langue dominante, le français, et une langue dominée, le créole, la situation sociolinguistique est tout aussi clivée que le reste de la société. Les deux langues s'opposent en une hiérarchisation sociale. Si le créole est la langue majoritairement parlée, c'est le français qui occupe la position haute. La première est stigmatisée alors que la seconde est valorisée. Une politique d'assimilation culturelle et linguistique est formellement affichée, du haut de l'Etat français, et de ses principes républicains. La *diglossie* nomme ce clivage identitaire dans l'ordre du linguistique.

Suivent deux décennies d'ouverture durant lesquelles la Réunion va connaître des changements sociétaux profonds, rapides, qui vont aboutir à un réaménagement de l'ensemble de ses structures. Résultant pour une part décisive des interventions publiques, peu à peu la population voit sa situation sanitaire mais aussi sociale s'améliorer, au regard de ce qu'elle fut au temps de la colonie et jusqu'à la fin des années soixante. La scolarisation s'accélère, le développement de l'économie s'intensifie, impulsé par des aides spécifiques de l'État (et de l'Europe). Moins frontal, le climat politique s'apaise quelque peu, la liberté d'opinion commence à s'affirmer. Cependant la situation sociolinguistique s'avère paradoxale. D'un côté, l'île se transformera en profondeur, y compris sur le plan langagier, d'un autre côté, la question linguistique sera mise en veilleuse.

## Émergence d'un espace médiatique hybride

Les médias connaissent un développement significatif, lié à la fin progressive du monopole étatique de diffusion, notamment à partir de la libéralisation des ondes radio en 1982. Et si le début des années 90 est marqué par les émeutes sociales autour de *Téléfreedom*, ayant pour cadre le quartier du Chaudron, par delà sa violence, cet événement signe la fin d'un contrôle politico-médiatique serré. Il ouvre jusqu'à aujourd'hui une période où le principe de la liberté d'opinion se consolide, et s'affirme l'Etat de droit. Le paysage médiatique s'élargit : l'offre télévisuelle devient abondante. Et l'on observe un bond en avant dans le domaine des nouvelles technologies, allant de l'équipement en téléphone fixe au mobile et à Internet. Tous ces éléments ne sont pas sans conséquence sur les modalités de la communication sociale, fondée sur une valeur centrale, la proximité, et un principe essentiel qui régit les relations sociales, l'inter-connaissance. S'opère un « recadrage » de la société créole traditionnelle, une restructuration symbolique de son rapport au monde. Pour autant on n'assiste pas à une substitution pure et simple du « communautaire » par le « sociétaire » (Simonin, 2000b). On observe plutôt une forme d'hybridation – si l'on veut bien adopter une métaphore biologique – qui se manifeste par un processus de télescopage entre forme « traditionnelle-créole » de sociabilité et forme « moderne-européenne ». Hypothèse, forte au demeurant, qui guide une appréhension des faits de langue à la Réunion, et des phénomènes sociolinguistiques à l'œuvre.

C'est sur ce fond, marqué par un développement et une ouverture de l'île sur elle-même et sur l'extérieur, que s'inscrit une dynamique sociolinguistique dont on peut avancer qu'elle a modifié, elle aussi, en profondeur, structures linguistiques, pratiques langagières et rapport à la langue. Des « moteurs » de cette dynamique, mentionnons, parmi les plus actifs, la scolarisation, l'urbanisation et la médiatisation de la société réunionnaise et des conditions de ceux qui y vivent.

L'évolution comparée du développement des médias, en métropole et à la Réunion, se différencie sur un point, capital pour notre propos car il porte sur notre hypothèse d'un phénomène généralisé d'hybridation de la société réunionnaise. Sur près de deux siècles, la France métropolitaine a distingué médias de diffusion et médias d'interaction, pour engager il y a peu la recomposition technologique multimédia que nous venons d'évoquer. A la Réunion, les médias ont toujours présenté une composante interactive essentielle. Jusque dans les années soixante, presse écrite puis radio restaient l'apanage et l'outil de communication de l'élite locale lettrée, en capacité financière d'acquérir un poste de radio. A partir de 1964, il en fut ainsi des premiers débuts de la télévision. Puis, à mesure du développement évoqué *supra*, les médias sont devenus des médias de masse, sans cependant se départir d'une fonction de communication issue d'une tradition communautaire de proximité et d'expression d'opinion. A une exception notable près, celle de l'ORTF (FR3) puis de RFO, qui a été fortement contestée au cours des années quatre-vingts (Simonin, 1995c), l'audiovisuel public a dû faire face à une forte concurrence des radios locales privées et du mouvement *Freedom* incarné par sa figure charismatique, C. Sudre, chantre du pluralisme, de la liberté d'expression, et d'une conception populiste de l'interactivité et de la proximité. Dès ses débuts, *Antenne Réunion* a également joué la carte de la proximité, comme en son temps *Le Quotidien de la Réunion*.

A la mesure de ce fil historique, brièvement tiré, les médias réunionnais apparaissent sous le jour de médias hybrides, de médias de contact.

## Les instances de légitimation

Il faut en parler au pluriel, car ce qui est légitime pour une société et ses membres dépend d'un ensemble d'institutions qui lui sont propres, variables dans le temps et dans l'espace. Au sein d'une communauté sociale, les institutions qui forment système rendent possible, durable et vivable le lien social entre ses membres. Une institution s'impose à ses membres et ceux-ci y adhèrent (pour la reconnaître ou la contester). C'est ce double mouvement d'imposition et d'adhésion qu'on nomme instance de légitimation. Pour un groupe social lié en une communauté de destin, les institutions sont, dans des proportions variables, vécues comme des instances plus ou moins coercitives d'imposition et de normalisation. A la légitimation institutionnelle, il faut en effet ajouter une légitimité fondamentale qui agit en dernier ressort. Il s'agit de la légitimité sociale dont le principe est de questionner ce qui est *acceptable* et *appropriable* du point de vue de la population ou de telle ou telle partie qui la compose.

Dans le système social contemporain auquel participe la Réunion, par ses liens avec la métropole, on dénombre une série d'institutions majeures, politique, scolaire, culturelle, scientifique ; mais aussi, selon la tradition saussurienne, linguistique. Saussure souligne que la langue est une institution sociale. Depuis l'apparition de la société de l'information, on peut dire des médias qu'ils s'érigent à leur tour en une institution médiatique. L'importance ainsi accordée au fait institutionnel nous semble pouvoir éclairer la question des médias de contact et des contacts de langue, telle qu'elle se pose à la Réunion. Si l'on considère médias et langues comme des institutions communicantes et des instances de légitimation, il reste toutefois que la légitimité sociale de la question de la langue est à la croisée du politique et du médiatique.

## Les contacts de langue

C'est sous une forme ramassée que nous présentons trois séries d'hypothèses : 1) sur la langue, 2) sur les langues en contact et 3) sur les langues en contact à La Réunion, hypothèses dont chacune mériterait qu'on s'y attarde.

### 1) Hypothèses sur la langue

Une langue, c'est une histoire, une culture. En partie définie par une culture, elle contribue en partie à définir une culture. Mais une langue c'est aussi un système structuré de signes, linguistiques et sémiotiques. Sa description comporte deux composantes. La composante linguistique qui s'intéresse à la langue en tant que celle-ci fonctionne comme un code. Une seconde composante, sémiotique relève des mécanismes interprétatifs, des processus inférentiels. Une langue est un ensemble organisé de ressources de communication qui fait partie d'un répertoire plus vaste de moyens et de procédés dont les individus, appartenant ou non à une même communauté sociale, disposent pour communiquer entre eux.

### 2) Hypothèses sur les langues en contact

Les langues en contact constituent un universel de situation, alors que les situations monolingues sont l'exception. L'Etat français a mené une politique intense d'assimilation culturelle et linguistique sur son territoire européen à mesure que celui-ci s'est constitué. Elle l'a exercée dans l'ensemble de son vaste empire et de son outre-mer. Mais la France n'est jamais parvenue à éradiquer totalement les langues locales, *toutes* les langues locales.

Les langues prennent trois formes principales de contact, structurales et fonctionnelles : le plurilinguisme, la diglossie et l'hybridation. Le plurilinguisme correspond à une situation – au demeurant rarissime – où coexistent deux langues ou plus à statut social et politique équivalent. Une situation diglossique se rencontre dans le cas où deux langues co-existent. L'une, supérieure, domine l'autre qui se voit ainsi dévalorisée, disqualifiée, stigmatisée, voire interdite. L'hybridation de langues en contact signifie d'une part qu'un processus d'alternance, de passage de l'une à l'autre s'observe dans les pratiques langagières quotidiennes, et que d'autre part l'on assiste à un mixage progressif des systèmes linguistiques respectifs. Car il faut souligner que structures de la langue et pratiques langagières sont deux niveaux distincts d'appréhension des mécanismes de contact de langues. Enfin, (cf. *supra*) rappelons que la dynamique des langues en contact dépend d'instances de légitimation.

### 3) Hypothèses sur la dynamique des langues en contact à La Réunion

A La Réunion, co-existent deux langues apparentées : le français et le créole. Le créole est né du contact des langues régionales françaises et d'autres langues parlées principalement à l'époque du peuplement de la Réunion. Des trois formes de contact, le plurilinguisme, la diglossie et l'hybridation, la Réunion n'a guère connu la première, le plurilinguisme. La diglossie a prévalu jusqu'à une date très récente et l'hybridation constitue la forme émergente. La dynamique sociolinguistique d'évolution des langues en contact à la Réunion s'oriente vers une forme accentuée d'hybridation qui pourrait prendre la forme d'un *parler réunionnais*. De toutes les hypothèses énoncées, cette hypothèse est à la fois la plus forte et la plus fragile. La plus forte parce que tout indique qu'elle repose sur une observation attentive des pratiques langagières ordinaires. La plus fragile parce que les capacités de prédiction scientifique se limitent à constater des tendances, toutes choses égales par ailleurs. Or, on ne sait jamais, de quoi demain sera fait ...

## Bibliographie

- DESCOMBES, V., 1996, *Les institutions du sens*, Paris, Editions de Minuit.
- GOFFMANN, E., 1987, *Façons de parler*, Paris, Le Seuil.
- GUMPERZ, J. J., 1989, *Sociolinguistique interactionnelle. Une approche interprétative*. Traduction et Présentation de J. SIMONIN, Paris, L'Harmattan.
- SIMONIN, J., 1995a, « A la Réunion, peut-on être sûr d'être insécure ? Pour un traitement interactionnel de l'insécurité linguistique », dans BAVOUX, C. (Ed.), *Français régionaux et insécurité linguistique. Approches plurielles, lexicographiques, interactionnelles et textuelles*. Paris, L'Harmattan, pp. 33-53.
- SIMONIN, J., 1995b, « Questionner les usages sociaux langagiers en contexte insulaire sociolinguistiquement complexe. Le cas de l'île de la Réunion. Pour un modèle d'analyse interactionnelle », dans Richard-Zapella, J. (Ed), *Le questionnement social*, Actes du colloque, Cahiers de Linguistique sociale SUDLA/Université de Rouen, pp. 335-339.
- SIMONIN, J., (Ed), 1995c, *Médias et communication dans un espace régional, Etudes de communication*, n° 17, Lille, Université de Lille 3.
- SIMONIN, J. 1999, « Pour une anthropologie empirique de l'événement », dans La médiatisation des problèmes publics, Delforce, B., Noyer, J. (Eds), *Etudes de communication*, n° 22, Lille, Université de Lille 3, pp. 93-114.
- SIMONIN, J., 2000a, « Médias locaux et citoyenneté. L'espace public réunionnais entre communauté et société », dans *Hermès*, n° 26-27, Paris, pp. 295-307.
- SIMONIN, J., 2000b, « Le lexicographe entre mimesis et semiosis. Regards sur quelques dictionnaires concernant la Réunion et Maurice », dans Bavoux, C., Dupuis, R., Kasbarian, J.-M., *Le français dans sa variation*, Paris, L'Harmattan, pp. 77-104.
- SIMONIN, J., 2001a, « L'institution médiatique du mythe urbain », dans Delforce, B., Noyer, J. (Eds), *La médiatisation des problèmes publics*, Lille, Editions du Septentrion.
- SIMONIN, J., 2001b, « Discours, interactions sociales et communications médiatisées », dans Watin, M. (Dir.), *Communication et espace public : Univers créoles I*, Paris, Anthropos, Ch. 4, pp. 81-102.
- SIMONIN, J., WATIN, M., 1993, « Espace public et communications médiatisées à la Réunion », dans *Etudes Créoles*, vol. XVI, n° 2, pp. 40-52.
- WATIN, M. (Dir.), 2001, *Communication et espace public : Univers créoles I*, Paris, Anthropos.

**Annexe : « Coupe pas nos ailes »**

**CE DOCUMENT DOIT ETRE TELECHARGE  
SEPAREMENT**



## CONTACTS DE LANGUES ET DE CULTURE DANS LE JOURNAL D'YVONNE BLONDEL

Norbert Dodille

LCF – UMR 8143 du CNRS – Université de la Réunion

Fille du « ministre de France » (ambassadeur) Camille Blondel, Yvonne Blondel a épousé un Roumain, Jean Camarasescu, nommé préfet du département de Silistra, à la frontière Bulgare. C'est là que la surprend la guerre, déclarée en 1916, une guerre qui se révélera particulièrement meurtrière sur ce front. Yvonne Blondel, témoin et acteur de la guerre (elle est infirmière), tient un journal des événements.

### Images de peuples

Une situation de guerre, et de guerre cruelle comme celle que connaît Yvonne Blondel, est une situation dans laquelle les images culturelles des peuples, ce qu'on appelle souvent les *clichés*, sont requises et décrites avec des traits d'autant plus forcés qu'il s'agit de consolider des réflexes identitaires. Ces réflexes sont d'ailleurs d'autant plus vifs que les négociations qui ont précédé la guerre ont accouché d'un système d'alliances tout à fait paradoxales (les Roumains se retrouvent alliés de leurs ennemis héréditaires, les Russes, tandis que ceux-ci se retrouvent dans le camp opposé à leurs frères bulgares, etc.), et que les mouvements de troupes vont soit mêler soit opposer des peuples marqués par des oppositions culturelles et linguistiques qui ne recouvraient pas nécessairement des alliances stratégiques. Dans le journal d'Yvonne apparaîtront les Roumains, bien sûr, mais aussi les Bulgares, les Russes, les Serbes et les Turcs, ainsi que, épisodiquement, des Français ; les Allemands sont aussi cités, bien entendu. Par ailleurs, sont évoquées des ethnies qui ne renvoient pas à des définitions nationales, les tziganes et les juifs.

Yvonne Blondel est française, mais aussi roumaine d'adoption : « depuis que je suis devenue roumaine » écrit-elle le 8 mars 1917. Elle est effectivement roumaine par mariage, mais aussi par un choix familial, ses parents ayant eux aussi décidé de rester, au moins quelque temps, en tout cas après la fin de la mission du père d'Yvonne, en Roumanie. Son adhésion à la Roumanie est affective, elle prendra fait et cause pour ce pays, après que son père a travaillé à faire entrer la Roumanie dans le conflit au côté de la France. Elle est donc identitairement à la fois très proche du regard roumain tout en conservant évidemment les distances culturelles de son milieu d'origine.

Cette alliance roumano-française s'appuie sur un fonds identitaire commun, réel ou mythique, dans tous les cas très agissant dans les relations historiques entre les pays, qui est la

*latinité*. Cette latinité, valeur culturelle supérieure (dont le fondement, on y reviendra, est tout aussi bien linguistique) va s'opposer d'un côté aux traits « boches », ou germains, de l'autre aux traits « slaves ». Au besoin, à tous les deux d'un seul mouvement, comme dans ce passage qui suit une anecdote illustrant la générosité d'un soldat roumain vis-à-vis d'un ennemi :

*« Voilà bien notre race latine, avec son fond d'humanité admirable. Je suis certaine que jamais un Boche, avec sa prétentieuse kultur et encore moins un Bulgare, avec son farouche slavisme, n'auraient eu de semblables réactions (7 septembre). »*

Dans sa latinité, le Roumain s'oppose également au Hongrois, allié de l'Allemand dans le conflit : peu d'allusions aux Hongrois pourtant, en dehors de ces quelques qualificatifs peu significatifs, en tous cas pour les deux premiers :

*« Les vœux les plus ardents jaillissent du cœur de la Transylvanie pour que l'on chasse à jamais de ce coin de rêve l'infect Hongrois, l'horrible Hongrois, le sauvage Hongrois (25 septembre). »*

Cette évaluation est d'ailleurs attribuée à Maritza, la cuisinière d'Yvonne, mais cette dernière ne connaît pas les Hongrois, qui n'ont d'autre caractéristique que d'être, comme les Slaves et les Germains, des barbares ennemis des peuples latins.

Les Bulgares, évidemment, sont porteurs de toutes les tares, parce qu'ils sont à la fois slaves, alliés des Allemands, ennemis directs et envahisseurs. Les historiens ont rapporté le caractère extrêmement violent de la campagne de la Dobroudja, et bien entendu, les atrocités commises sont relatées en détail par Yvonne. La férocité, la sauvagerie, la trahison du Bulgare n'ont pas de bornes. A l'occasion, pourtant, l'opposition Roumain-Bulgare peut porter sur des traits culturels plus précis :

*« Ces petites agglomérations de ce Durostor [...] Les unes sont nichées dans des fonds de vallées, d'autres, au contraire, ont égrené leurs maisonnettes sur les collines où elles semblent accrochées comme de légères cases dans la verdure. Elles n'ont pas la note accorte et claire de nos villages roumains, égayés de leur blanc badigeonnage et de leurs cerdacs fleuris. Ces villages sont le plus souvent du ton ocre de la terre, dont ils paraissent avoir surgi. Les communes bulgares sont d'une architecture plus soignée. La forme habituelle de leurs maisons, basses, carrées et trapues comme eux, s'avance en son milieu dans un cerdac carré. Mais, autour de la demeure, à part quelques exceptions, tout est vide, nu et sans âme. »*

L'habitat révèle le peuple, et l'absence d'âme des Bulgares, c'est-à-dire par contrecoup, la supériorité spirituelle des Roumains.

Pour les Russes, ils sont des alliés, mais des alliés peu fiables, et l'on peut dire que d'une certaine façon, Yvonne partage en partie l'animosité des Roumains envers les Russes, tout en accordant pourtant à ces derniers une certaine bienveillance, des circonstances atténuantes. Sauvages comme les Bulgares et les Hongrois, certes, mais pas nécessairement cruels ; avant tout « désolants d'insouciance », maladroits et incompetents :

*« Des soldats russes, roux et forts comme des ours, nous ont aidés toute la matinée avec entrain et leurs bonnes volontés comprenaient nos gestes animés et bousculeurs. Quand ces incultes slaves rient, ils prennent des expressions de bons gros chiens. »*

Pour ce qui est de la Roumanie, les différences culturelles vont pouvoir s'affiner et concerner des traits plus précis entre les régions. Si les Russes, qui ont « des visages souvent taillés à la va-vite par le créateur », font l'objet de différences incompréhensibles et insaisissables (« On m'a présenté des tas de types, très différents les uns des autres, nés dans tous les coins de cette immense Russie, avec des noms impossibles à prononcer et encore plus à retenir »), les Roumains, eux, plus proches, plus humains et par conséquent mieux différenciés, relèvent d'une analyse d'ethnologue :

*« Les natures diffèrent un peu selon les provinces qui les ont vu naître, un Olténien réagira un peu différemment d'un Moldave, mais malgré tout, ils ont de grands points communs. Ces gens très simples, parfois sans aucune culture, venant du fin fond de leur campagne, vous étonnent par leur jugement et leur bagage énorme de bon sens. J'apprécie tout particulièrement une certaine retenue et une politesse innée, qui n'a rien de servile. »*

Quant aux Serbes, alliés eux aussi, ils bénéficient d'un traitement à part :

*« Cette race serbe, que j'approche pour la première fois, est bien curieuse. De tous, ils sont certainement sinon les plus sympathiques, au moins les plus endurants. La douleur est supportée par eux avec une résignation et un silence impressionnants. Ils ont l'air, paupières et bouches closes, de se murer dans leurs douleurs intérieures. Leurs traits se durcissent, ils prennent un faciès et des angles qui les font ressembler à des oiseaux de proie, aux aigles de leurs sauvages Monts Tatra. Quand on touche leurs plaies, ils tiennent leurs poings fermés et durs, comme pour retenir leur volonté de ne pas crier. Les Serbes ont été endurcis par les luttes que leur race a endurées pour se maintenir en vie. Mickiewicz, le grand poète polonais a dit d'eux : "Les Serbes sont un peuple enfermé dans leur passé et dans les souffrances de leur race" (28 septembre). »*

Dans la mesure même où les Serbes comme les Russes parlent des langues inconnues d'Yvonne, ils pourront d'autant plus facilement être identifiés à une sorte de bestiaire métaphorique culturel : les Russes sont des ours ou de « bon gros chiens », tandis que les Serbes ont des allures d'oiseau de proie.

Dans la première partie du journal, alors que Yvonne Camarasescu est encore préfète du département de Silistra, elle est amenée à côtoyer des populations très diversifiées. D'après St. Romansky, de l'Académie de Sofia, il y avait dans le quadrilatère 134 000 Turcs, 106 000 Bulgares, 12 000 Tziganes, 11 000 Tatares, et seulement 6 000 Roumains. Ces chiffres sont probablement soumis à une distorsion partisane : les historiens roumains et bulgares ont décrit l'histoire chacun à leur façon, y compris dans des cadres scientifiques. Cette statistique vient à point nommé pour dénoncer le peu de légitimité de l'occupation roumaine. Cela dit, il apparaît dans le journal d'Yvonne que ces populations, en particulier les deux premières, étaient particulièrement présentes. Les Turcs ont beau être militairement alliés aux puissances centrales, Yvonne a pour eux de l'attachement, car ils représentent une population locale menacée, pacifique et surtout exotique, c'est à dire pittoresque et saisie en harmonie avec le décor qui l'entoure :

*« Des Turcs, aux allures toujours dignes, poussaient ce noir cortège vers le Danube. Jeunes et vieux portaient des pantalons bouffants de ce beau et franc bleu turc, enjolivés de dessins géométriques en ganses noires. Sur leurs têtes, les turbans blancs et jaunes ou à petites lignes bariolées, s'enroulaient savamment. Les jeunes gens avaient tous une fleur sur l'oreille, le plus souvent une rose parfumée. Une fois de plus, j'ai constaté combien le Turc et le buffle composent une harmonie parfaite (28 août). »*

Les tziganes suscitent eux aussi un discours partiellement exotique. A la différence des Bulgares, des Slaves ou des Allemands, qui relèvent essentiellement de critères culturels et de traits de caractère en opposition aux Latins, (sauvages, farouches, prétentieux, vs humains, civilisés, etc.) les tziganes, aux faces « noiraudes » sont remarquables par leurs traits physiologiques :

*« Les tziganes surtout, avec leur système pileux, plus impénétrable qu'une forêt vierge, nous donnent bien du fil à retordre. Même la tondeuse a un mal infini à prospecter dans ces toisons en friche (19 septembre). »*

Pour ce qui est des juifs, ils sont victimes du discours antisémite ordinaire partagé par beaucoup de Français du milieu d'Yvonne à cette époque. Ils ne se rangent dans aucune des catégories auxquelles peuvent être assimilés les autres peuples ou ethnies. Le trait principal qui les caractérise est leur *étrangeté*, comme si, dans un conflit qui oppose différentes races,

des barbares et des civilisés, des animaux sauvages et de fragiles agneaux, ils n'avaient pas leur place, venant d'un autre monde, du monde du ghetto, précisément.

## Images de langues

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les représentations de langues que l'on peut relever dans le texte du journal d'Yvonne Blondel. Elle vit au sein d'une région multilingue. John Reed, dans son récit sur les guerres balkaniques, décrit ainsi une soirée à Salonique en 1915 :

*« Une nuit, nous étions assis dans un music-hall, en train de boire notre mastica, une sorte d'absinthe grecque. En tête de programme, il y avait une chanteuse (le mot était annoncé en français) grecque qui chantait des chansons d'amour roumaines en espagnol; des danseurs russes lui ont succédé, puis un comique allemand de Vienne qui racontait ses histoires en français. Il y avait aussi un comédien ambulant américain qui portait sept chemises qu'il ôtait l'une après l'autre: chaque fois, on découvrait une phrase drôle écrite au dos, et elle était toujours en caractères hébraïques. »*

De son côté, Yvonne raconte qu'adolescente elle et ses amies volaient dans les trains les plaques multilingues suggérant de ne pas cracher par terre ou de ne pas se pencher au dehors. Dans une région balkanique, il était possible de faire moisson de ce genre de plaques.

Une autre image est donnée par Yvonne plus tard de ces coexistences de langues : elle fuit Braïla dans un convoi surchargé qui emmène une quantité excessive de passagers vers Iasi et écrit : *« Dans ce train, roulant tant de races différentes, toutes les langues et tous les dialectes se mêlaient dans la nuit oppressante »* (14 décembre). Belle image d'une Babel entraînée dans la nuit par une locomotive affolée.

On ne s'étonnera pas, s'agissant d'une Française qui partage tout de même certains traits de caractère de ses compatriotes, qu'elle ait pour la langue française une certaine préférence :

*« Notre langue française nous a semblé douce et belle ce soir, au milieu du charabia russe et serbe. Malgré le ronronnement de tous ces Slaves, nous avons pu isoler notre causerie amicale (15 septembre). »*

L'opposition langue et charabia ou ronronnement recouvre celle que nous avons notée plus haut entre les barbares et les latins.

Cependant, pour apprécier mieux la musicalité d'une langue, il est nécessaire de ne pas la connaître, afin qu'elle reste un objet distinct et entier, échappant à la pénétration sémantique qui en quelque sorte la parasite. Yvonne Blondel s'en veut longtemps d'une réplique qu'elle a jugée stupide à une question de la reine Marie :

*« Se tournant vers moi, la Princesse me demanda si je parlais l'anglais. Avant que je réagisse, mère se lançant sur une flatterie, répondit que je trouvais cette langue si belle que je n'avais pas voulu l'apprendre, de peur de la parler mal ! (12 septembre). »*

Cette réponse avait cependant quelque chose de sensé. La langue utilisée devient utilitaire, instrumentalisée, elle perd de sa plasticité, de sa musicalité, éventuellement de son exotisme. Le charabia russe, incompris, s'il est manipulé par la langue des femmes, peut offrir à l'auditrice un réel plaisir esthétique :

*« J'éprouve un vrai plaisir de l'ouïe en entendant le russe parlé par des femmes. Les phrases se dévident sans coupure brusque et avec des bas et des hauts chantants, pleins de musicalité. À l'encontre d'autres langues étrangères que l'on ne posséderait pas, on peut écouter le russe sans s'énerver de ne pas saisir le sens des conversations. (5 novembre). »*

Dans un autre passage, et à propos du serbo-croate, cette fois, Yvonne donne une description plus précise :

*« Un Serbe a chanté avec une voix chaude de baryton pleine d'une ampleur sauvage. Dans cette langue dure, à coins brisants, il m'a semblé méritoire d'arriver à produire quelque chose de mélodieux. J'ai prié le colonel de me traduire le refrain, étant curieuse d'apprendre quelle en était la pensée dominante. Ce n'était ni l'amour, ni le regret de la famille ou du pays, mais toujours la lutte, la guerre et la mort (24 décembre). »*

On constate qu'à de nombreuses pages de distance, une cohérence des images s'installe : les Serbes ont les poings « durs », des « faciès et des angles » et ils ont une langue « dure », « à coins brisants ». A l'opposé, on pourrait remarquer que les Allemands, assimilés aux Zeppelins qui bombardent la Roumanie, relèvent d'images rondes et grasses :

*« Cette rose saucisse, image parfaite du pesant boche, amateur de charcuterie et de bière qui, en se dandinant dans les airs, viole le secret de tous leurs gestes (19 septembre) ; leurs gros ventres de boches enceintes (11 septembre) ; le cigare argenté boche (13 septembre) »*

Les Bulgares relèvent d'un registre parent : Yvonne imagine les paysages de sa Dobroudja « gâchés par la traînée des uniformes bulgares, comme par la bave d'une chenille ».

## **Contacts de langue dans le journal intime d'Yvonne Blondel**

Française épouse d'un Roumain, et installée en Roumanie depuis neuf ans (1907), Yvonne Blondel a appris la langue de son pays d'adoption. Elle évolue, certes dans des milieux où l'on parle français depuis fort longtemps (on se souvient du mot de Voltaire : « Pendant que nous sommes la chiasse du genre humain, on parle français à Moscou et à Yassi [= Iasi]. Mais à qui le doit-on, ce petit honneur ? à une douzaine de citoyens qu'on persécute dans leur patrie », *Lettre à Monsieur le comte d'Argental*, 4 avril 1762). Son mari, les politiques, les ministres comme Take Ionescu qui a été témoin de son mariage, parlent français. Mais le journal montre qu'Yvonne s'intéresse au pays où elle vit, qu'elle est curieuse de suivre la teneur de toutes les conversations qu'elle entend autour d'elle. Cette curiosité linguistique est encore à l'œuvre dans son journal où elle nous confie que, les mois passant, elle s'est mise à apprendre le russe.

Cette connaissance du roumain va permettre d'introduire dans le journal des citations de propos tenus par des responsables ou des soldats. Par exemple, lorsqu'elle met dos à dos Russes et Roumains dans leur mépris mutuel, elle va citer les propos roumains en langue originale et traduire les propos russes :

*« Roumains, Russes, se crachaient dessus avec un ensemble admirable, cherchant à rejeter la faute les uns sur les autres. Les Russes disaient entre eux : "O, ces Roumains !" et les Roumains chuchotaient : "Ati vazut rusii ? [vous avez vu ces Russes ?]" (17 septembre). »*

Cela dit, ces citations sont assez rares, on n'en trouvera pas plus d'une dizaine dans le texte du journal. Elles peuvent renvoyer à des propos militaires d'une certaine vulgarité :

*« L'un d'eux, en langage simple et cru, a synthétisé leur préoccupation en me disant : "Inamic în fata, bine, dar în c...!!!" [Avoir l'ennemi devant soi, ça va, mais l'avoir dans le c...] (15 septembre). »*

*« À l'État-major, le pontifiant général Iliescu, léger et ironisant, a dit textuellement au préfet : "Sunteti niste c... !!!" [Vous êtes des m...], paroles charmantes et pleines de dignité de la part d'un chef (5 septembre). »*

Soit souligner le caractère dramatique d'une scène où apparaissent des personnages populaires en proie au malheur ; une vieille paysanne a vu mourir son cheval sous un bombardement :

« Avant de me suivre, elle embrassa son vieux serviteur sur le museau et me fit jurer qu'on enterrerait la bête avec soin et bien profondément pour que les chiens ne viennent pas gratter la terre, et le manger ! En parlant de cette bête aimée, elle disait "Costica al meu" [Mon Costica], comme s'il avait été vraiment son fils (28 septembre). »

Ou encore une scène comique au cours de laquelle une amie d'Yvonne rechigne à subir une piqûre :

« Avec des mines pitoyables et des pleurnicheries qui déclenchaient son pauvre œil louchon de la cave au grenier, elle criait à tue tête à Georges Mumu, ému et accablé : "Nu ma lasa taticu, nu ma lasa ! [Ne me laisse pas, petit père, ne me laisse pas !]" (10 novembre). »

Le roumain, comme dans l'exemple cité plus haut, peut servir à souligner l'antagonisme entre les Russes et les Roumains, y compris sur le plan musical et linguistique :

« Des Russes voulant sortir leurs talents entonnèrent un chœur avec leurs gosiers profondément sonores. Nos Roumains écoutaient mais tous n'étaient pas charmés. Un petit soldat aux yeux de braise chuchota que cette musique : "era prea grea !" [C'était trop difficile !] et finit par les envoyer au diable (26 septembre). »

Cependant, l'intrusion du roumain dans le texte est essentiellement liée au vocabulaire, et Yvonne s'en sert pour désigner des réalités proprement roumaines, qui ne pourraient être traduites en français sans perdre leur lien avec le référent spécifique auquel elles font allusion.

## Lexique

J'ai relevé dans le lexique que j'ai placé dans l'édition à la fin du journal environ 90 termes roumains utilisés par Yvonne Blondel et que l'on peut classer de la manière suivante :

*Termes relevant de l'alimentation, de la cuisine, des mets, fruits, légumes, etc.* : ştrudel (gâteau feuilleté), fasole (haricots), mărar (fenouil), arpacaş (gruau), tocană (ragoût, civet), mititel (petit rouleau de viande hachée), murătură (légumes confits), pepene (pastèque), busuioc (basilic), cozonac (brioche), ţuică (alcool de prunes), salam (saucisson), şerbet (sorbet), caşcaval (fromage à pâte pressée), imambaialdi (plat d'aubergines à l'ail), rahat (rahat-loukoum, gâteau turc).

*Termes servant à désigner les personnes, selon leur type, les liens de parenté, etc.* : moş (vieillard, père), coană (dame), domn (monsieur), fin (filleul), muiere (femme), naş (parrain), babă (vieille), gospodină (ménagère), mitocan malotru), muscal (Russe), cadână (odalisque), musafir (invité), porc (porc), pui (petit).

*Métiers, occupations, grades* : subchirurg (aide chirurgien), cercetaş (éclaireur, scout), graniţer (douanier), dorobanţ (soldat d'infanterie), haiduc (bandit d'honneur), dascăl (chantre d'église), rânduş (homme de peine, valet), sacagiu (porteur d'eau).

*Vêtements* : şoşon (snow-boot), bocanc (brodequin), opincă (sandale de paysan), şalvari (culotte orientale, mauresque).

*Musique, danse* : brîuleţ (danse populaire roumaine), coloratură (it. coloratura), sîrbă (danse populaire roumaine), taraf (petit orchestre tzigane), lăutar (joueur de violon dans un orchestre populaire).

*Habitation, objets d'intérieur* : parter (rez-de-chaussée), plapumă (matelas), albie (auge), ceaun (chaudron), copăiţă (auge), puf (duvet), rogojină (paillason), cerdac (véranda), conac (manoir).

*Relations sociales* : înapoiat (arriéré), iarmaroc (foire, marché), taifas (bavardage), tablă (trictrac), bacşiş (pourboire), saftea (première vente), chef (envie), mahala (faubourg, banlieue), geamie (mosquée).

*Animaux* : mops (bouledogue), fluturaşi (papillon), porc (porc), pui (poulet).

*Moyens du transport, vocabulaire du voyage* : șlep chaland), birjă (fiacre), popas (halte, étape).

*Éléments naturels* : baltă (mare), crivaț (vent du nord, bise).

*Divers* : deparazitare (déparasitage), lojă (loge), a tulbura (troubler), dor (mélancolie), drac (diable), mâine (demain), plouat (mouillé, trempé).

Étymologiquement, ces termes se répartissent selon les grandes familles étymologiques du roumain, particulièrement pour ce type de vocabulaire qui concerne le folklore et la vie quotidienne. Grossièrement, on peut répartir les termes cités ci-dessus en familles : mots d'origine slave : 27% ; latine : 24% ; turque : 23% ; grecque : 8% ; hongroise : 5% ; française : 5% ; albanaise 3 % ; italienne : un terme.

Il faut se souvenir qu'une partie du journal relate des événements qui se situent dans la Dobroudja, région majoritairement peuplée de Turcs, ce qui augmente sans doute, mais pas de manière décisive, la proportion des termes d'origine turque (la plupart de ces termes sont en usage dans toute la Roumanie). Par ailleurs, on a groupé dans la même famille slave des termes qui peuvent provenir soit du bulgare, soit du serbo-croate, soit de l'ukrainien, ou du russe. Enfin, l'étymologie est difficile souvent à établir : un même mot peut désigner dans une région donnée, soit en grec, soit en albanais, soit en bulgare une même réalité sans qu'on puisse déterminer avec certitude quelle en est l'origine.

On s'intéressera à la manière dont ces emprunts roumains sont insérés dans le texte français. Pour ma part, pour l'édition du journal, j'ai choisi par commodité, et pour le confort du lecteur, de mettre en italique tous les termes non français utilisés par Yvonne Blondel. Mais, comme on peut l'imaginer, il n'y a pas de règle définitive dans le texte original. Soit la journée du 2 septembre : je recopie les passages où il y a des emprunts tels qu'ils figurent dans l'original.

*« Ces petites agglomérations de ce Durostor [...] n'ont pas la note accorte et claire de nos villages roumains, égayés de leur blanc badigeonnage et de leurs cerdac fleuris. [...] »*

*Perdue dans un village turc au bord de la frontière, voilà une sympathique gospodaria créée par une jeune institutrice roumaine [...]*

*De pauvres meubles, des ballots informes, les traditionnels ustensiles de tout ménage roumain qui se respecte, la "albie" et le "ceaun". Tout ce bric-à-brac lié avec des cordes brinquebalées à chaque cahot. Couronnant ce triste ensemble, quelques plantes vertes que la gospodine n'a pas eu le cœur d'abandonner, se balancent et presque toujours un maigre et poussiéreux laurier rose fleurit mélancoliquement le convoi. »*

Les termes cerdac [véranda], gospodaria [ensemble des biens d'un paysan], gospodine [maîtresse de maison] (ce dernier étant même francisé dans sa terminaison, nous y reviendrons tout à l'heure) ne sont distingués du texte français par aucun artifice typographique. Seuls « albie » [auge] et « ceaun » [chaudron] sont mis entre guillemets, mais c'est qu'ils sont aussi mis en valeur sémantiquement : ils représentent des objets caractéristiques d'une culture. De même dans la phrase :

*« Pour moi, qui avais tant désiré hier soir du Beethoven et du Chopin... cette crécelle répétant sans cesse les cadences énervantes d'une "Sarbă" ou d'un "Brauleț" ne pouvait que me rouler en boule comme un hérisson ! »*

Les noms de ces deux danses folkloriques sont mis entre guillemets – ils sont d'ailleurs dotés de majuscules.

On peut trouver entre guillemets un terme comme « dor » [nostalgie], si spécifiquement roumain que les Roumains prétendent qu'il est intraduisible, mais Yvonne l'emploie sans parfois sans guillemets comme dans l'expression : « j'ai parfois bien dor des chers parents ».

Les guillemets ou non-guillemets ne constituent qu'un des aspects de la naturalisation du vocabulaire roumain par le texte. Un autre aspect réside dans la prise en compte ou non des caractéristiques phonologiques du roumain et de leur transcription orthographique. Le roumain comprend par exemple 20 phonèmes consonantiques contre 17 en français ; il ne connaît pas la nasalisation, etc.

Yvonne Blondel n'ignore pas les signes orthographiques particuliers au roumain qui sont le *ă* pour noter la voyelle centrale moyenne (la voyelle centrale fermée, qui n'existe pas en français, était notée *â* à l'époque où Yvonne tient son journal, elle a été plus tard notée *î* à la suite d'une réforme orthographique), la fricative prépalatale sourde notée *ș*, l'affriquée dentale sourde notée *ț* (pour des raisons qui tiennent à la phonétique française, on transpose parfois le *ț* en *tz*, comme dans *Constanța* qui s'écrit souvent en français comme le fait Yvonne Blondel elle-même, *Constantza*, alors qu'il se prononce en roumain « *Constantsa* »). Obéissant à des motivations d'ordre pratique, et par souci d'uniformité, j'ai renoncé à utiliser cette graphie dans le corps du journal, dans l'édition.

Comme on peut l'imaginer, la transcription dans le journal des caractères spécifiques au roumain n'est pas systématique, mais elle n'est pas davantage ignorée d'Yvonne (dans l'exemple cité plus haut : « *Sarbă* » au lieu de *sîrbă* ou *sârbă* (danse populaire), « *Brauleț* » au lieu de *brîuleț* ou *brăuleț* (autre danse populaire)). Il ressort pourtant qu'un terme dans lequel est utilisé un signe orthographique spécifique sera davantage marqué et par conséquent moins intégré au texte français qu'un autre. Ils jouent en ce sens un rôle de marquage, à la manière des guillemets. Dans la journée du 28 septembre on trouvera « *borș* » (soupe) avec sa graphie en *ș* ou encore « *babă* » (vieille) avec *ă* qui cumulent donc les signes de différenciation. Inversement, le 18 septembre, Yvonne évoque des *bacsis* (pourboires) sans guillemets et sans *ș*, le mot lui paraissant suffisamment assimilable au français. Rien de systématique cependant : *moșie* (terre, domaine), correctement orthographié, n'a pas de guillemets.

A l'opposé, l'intégration du vocabulaire roumain pourra passer par l'appropriation morphologique. Dans les exemples cités plus haut, les termes « *sîrbă* » et « *albie* » (auge) sont bien identifiés comme féminins et les termes « *brîuleț* » (danse) et « *ceaur* » (chaudron) comme masculins : d'une certaine façon il y a une intégration équilibrée entre une marque française de genre et le terme étranger. L'intégration sera plus complète lorsque Yvonne utilise la marque française du féminin sur un terme roumain : *gospodine* (ménagère) ou *rogojine* (paillason) au lieu de *gospodină* et *rogojină*. Mais, un peu plus bas, elle fait entrer en conflit les formes françaises et roumaines de l'article : une *moșia* (vieille) (la terminaison en *a* de *moșia* représente l'article défini postposé, il aurait fallu *moșie*).

Mais il arrive souvent, très souvent même à Yvonne d'adopter le pluriel français au lieu du pluriel roumain : si Yvonne note bien le pluriel *birje* de *birjă* (fiacre) ou *babe* de *babă* (vieille) (ces mots étant d'ailleurs entre guillemets), elle écrit couramment *conacs* (manoir), *cerdacs* (vérandas) *musafirs* (invités), etc. au lieu de *conace*, *cerdace* ou *cerdacuri*, *musafiri*, etc (et l'on ne s'étonnera pas de trouver la forme *musafiris*, qui cumule les deux morphologies du pluriel). Le mot roumain se trouve ainsi morphologiquement francisé. L'un des exemples les plus amusants de cette appropriation morphologique est peut-être celui de l'application d'une forme conjuguée française à un verbe roumain :

« *Un soir, nous étions, Stella Eliade et moi, au cinéma Select. Nous finissions de nous pâmer devant le beau et "tulburant" Psilander qui déployait son charme froid dans un film du grand nord (10 septembre).* »

L'acteur danois Valdemar Psilander est l'occasion ici d'une intéressante greffe linguistique, d'autant que le mot roumain correspondant *tulburător* [troublant] était à la disposition de la diariste. Cela dit, il faut noter le goût prononcé d'Yvonne pour les néologismes, parfois très séduisants, dont elle émaille son discours en français :



« Tant de beauté endiamantée fusait des eaux coupées par notre étrave, que tout le reste était oublié ...  
 À notre arrivée, les vieilles turcaudes se sont terriblement agitées ...  
 Des murs, de couleur marronnante ...  
 Je fus très réconfortée de son geste spontané et me remis également à tontonner de mon côté, les forces soudain raffermies.  
 Je revoyais, en été 1914, s'avancer majestueusement vers notre petit port le yacht Royal, oriflammé jusqu'au grand mât ...  
 Scandaliser le ratatinage des provinciaux, derrière leurs fenêtres bien closes, sur le salpêtre de leurs demeures ...  
 Parmi ce que j'ai aimé, j'ai pêché au hasard quelques petits boîtillons, un vase, un coussin ...  
 Entre les tampons, des soldats rangés et pressés comme sardines en boîte, s'invectivaient sonorement à la mode roumaine, en invoquant souvent mesdames leurs mères ...  
 Il buvait sec, la Saint-Georges breloquant sur le cœur ... »

Ces néologismes témoignent de l'inventivité verbale d'Yvonne Blondel et de la plasticité de son discours. Parmi eux, on fera cependant un sort tout particulier à ce qu'il faut bien appeler des « roumanismes » (emprunts lexicaux ; calques), qu'on ne s'étonne pas d'entendre chez des locuteurs roumains parlant le français, mais qui ne peuvent que surprendre chez une Française qui, vivant en Roumanie, semble avoir subi une contamination linguistique caractérisée. Je donnerai seulement quelques exemples tout à fait significatifs :

Le mot « réactionner », du roumain *a reacționa* [réagir] est une « faute » assez courante chez les roumanophones parlant le français. Or, on peut lire dans le journal d'Yvonne : « Avant que je réactionne, mère se lançant sur une flatterie, répondit que je trouvais cette langue (il s'agit de l'anglais) si belle que je n'avais pas voulu l'apprendre, de peur de la parler mal ! » ; ou encore : « Les natures diffèrent un peu selon les provinces qui les ont vu naître, un Olténien réactionnera un peu différemment d'un Moldave, mais malgré tout, ils ont de grands points communs », etc. Cette « faute » peut être assimilée aussi bien à l'inventivité lexicale d'Yvonne qu'à la proximité du roumain qu'elle entend parler et qu'elle parle tous les jours.

Il en est de même pour le mot *saisoniste*, du roumain *sezonist*, estivant : « des collections de brimborions et colifichets qui y sont exposés en été, pour tenter les saisonistes ».

Parfois encore ce sont des expressions roumaines qui sont traduites mot à mot du roumain en français, où elles n'ont de sens que pour un roumanophone : « Pourtant, je ne me sentais pas dans mes eaux et je ne pus rien manger » (en roumain : *a nu fi în apele sale* : ne pas être dans son assiette) ou encore : « Sous son bras, il gardait avec soin une serviette de marocain jaune, bourrée à refus qui contenait les rapports secrets » ; « en défilant avec ma troupe de porteurs et de bagages devant les wagons, j'ai pu constater qu'ils étaient pleins à refus » : il s'agit d'une traduction littérale de *plin pînă la refuz* : complet, bondé.

Le journal d'Yvonne fonctionne ici comme un petit laboratoire linguistique. Peut-être peut-il servir à illustrer des phénomènes, comme les calques, les emprunts, les alternances et mélanges codiques ..., qui se produisent à plus grande échelle dans des situations de langues en contact.

## Bibliographie

DODILLE Norbert, (sous presse), *Le Journal de guerre d'Yvonne Blondel*, texte établi par Norbert Dodille, préface de Norbert Dodille, L'Harmattan.

## **DISCUSSION : « ECRIRE EN SITUATION DE PLURILINGUISME »**

**Marinette MATTHEY** [à Jacky Simonin]

Vous avez dit en fait qu'il y avait deux niveaux de saisie, deux niveaux de réalité pour l'appréhension de la langue, un niveau qui était celui des structures et un autre niveau qui était celui des pratiques langagières. Vous avez aussi dit que vous n'étiez pas linguiste. Tout cela me fait penser à la distinction que faisait Saussure entre linguistique interne et externe. Est-ce que vous ne croyez pas que si on instaure ces deux niveaux en disant que ce sont vraiment deux lectures différentes, on s'interdit de penser le changement linguistique ?

**Jacky SIMONIN**

C'est-à-dire que si effectivement on est un linguiste des structures on ne peut plus raisonner en termes de changement linguistique. La sociolinguistique historique notamment, l'histoire et l'évolution des langues le montrent, on ne peut pas être structuraliste et inscrire précisément l'axe diachronique puisque par définition synchronie et diachronie sont opposées dans le schéma saussurien.

**Jean-Philippe WATBLED**

Mais les successeurs notamment beaucoup de structuralistes n'ont pas cette vision aussi manichéenne. Ainsi Martinet a eu le mérite d'introduire la notion de synchronie dynamique et d'étudier le changement linguistique à causalité dite interne. Il a quand même démontré que les structures linguistiques sont instables. Il s'agit de systèmes toujours au bord du déséquilibre. N'ayons pas non plus une vision caricaturale du structuralisme.

**Marinette MATTHEY**

[concernant l'analyse du code-switching] J'ai un exemple qui n'est pas en créole mais qui est un exemple de langues proches. C'est entre le français et l'italien. Il y a une dizaine d'années, on a enregistré en Vallée d'Aoste des enfants italophones qui parlaient en français. Et je me rappelle qu'on avait de grandes discussions dans l'équipe pour savoir, par exemple, lorsqu'un enfant disait « le cheval no n'est pas à la maison » si on allait écrire « non » mot italien et puis « est pas » avec une graphie française en considérant que « est » c'était le verbe en français ou s'il fallait considérer que c'était « non è » en italien et « pas » la négation du français. Je crois que cette question de savoir où catégoriser les observables, on ne l'a pas seulement dans la vie du créole, on l'a dans toute forme de contact de langues et dans l'interlangue aussi.

**Lambert-Félix PRUDENT**

Mais tout de même, qu'on le veuille ou pas, et c'est peut-être ça qu'on appelait la diglossie autrefois, il y a un système linguistique qui a une norme, qui a une graphie, qui a une grammaire, qui a un dispositif pédagogique, scolaire, et puis quelque chose qu'on appelait le créole qui peut être plus ou moins clair selon la tête du locuteur.

Le créole est dépendant historiquement, sociolinguistiquement, symboliquement, tout ce qu'on veut, du français. Le créole et le français ne sont pas deux langues de plein statut, il faut

retourner à l'épilinguistique là. Et l'insécurité linguistique d'un créolophone n'est jamais de la même nature que deux arabophones qui parleraient français ou d'un italophone qui parlerait français parce que derrière il n'y a pas les mêmes armées symboliques quoi. Et là on est dans un des cas de l'interlecte.

**Claudine BAVOUX**

Je crois effectivement que les créoles sont des langues tout à fait spéciales, je ne suis pas la seule d'ailleurs, qui véhiculent toute une histoire, des images que l'on ne peut pas évacuer. Et un déficit sur le plan statutaire que l'on ne peut pas évacuer. On ne peut pas parler d'un créole comme on parle de l'italien ou comme on parle même peut-être du malgache.

**Carpanin MARIMOUTOU** [à Lambert-Félix Prudent]

Je voulais préciser que, justement, le texte littéraire était peut-être cet endroit privilégié où l'écrivain peut se permettre ce coup de force-là [de prédominer]. Parce que lui, effectivement il a une certaine représentation, il a un certain imaginaire linguistique et une certaine idée de sa norme.

**Jacky SIMONIN** [à Lambert-Félix Prudent]

Il y a des situations où c'est le créole qui prédomine et qui d'ailleurs fonctionne, en termes affectifs, sur le principe de la jubilation. Parler français dans certaines situations c'est incongru et *vice versa*, et peut-être 30 secondes après, pour telle ou telle raison, un autre registre, un autre thème, quelqu'un qui arrive, qui part, etc., c'est le français qui va être la langue appropriée à ce moment-là de la situation de communication. Donc l'observation fine de tous les éléments que tu as indiqués, graphie, structurel, comme l'observation fine des situations concrètes de communication sont importantes pour arriver à nous sortir, disons, de cette question sur l'observation, l'interprétation. L'hybridation a suivi sur ces deux plans-là, structurel et sur le plan des pratiques. On ne peut pas mélanger les deux choses.

**Claudine BAVOUX**

En effet, on constate un mélange mais tant que la communauté linguistique ne dira pas que ce mélange est sa langue, tant que la communauté linguistique ne dotera pas ce type de discours d'un statut linguistique, ça restera du mélange.

**Lambert-Félix PRUDENT**

[concernant le journal en créole] Il y a quand même une satisfaction, quelque part de l'ordre de l'identité, de voir que quelqu'un a essayé de dire la météorologie en créole. Alors, là encore une fois, il faudra refaire la typologie des situations, il faudra mesurer ces choses-là dans le détail. Il ne faudrait pas dire que tout discours savant en créole s'expose à du refus global, il y a une part de refus mais il y a une part quand même de « c'est bien qu'ils essayent de dire des choses du pays en créole ».

[concernant l'interlecte] Je crois qu'il faut enseigner dans la langue maternelle. Et c'est l'une des différences entre la Réunion et la Martinique, je crois que le créole est vraiment une langue maternelle à la Réunion pour autant que je m'avance sur cette situation-là. Je veux dire la plupart des petits Réunionnais baignent dans un milieu créolophone fort, la plupart des petits Martiniquais baignent dans un milieu mixte où il y a plus de français proféré que de créole. Autrement dit un petit Martiniquais qui naît aujourd'hui en l'an 2000, et ceci depuis 25 ou 30 ans, il entend plus de français que de créole.

Mon modèle interlectal n'est pas quelque chose que j'invente ; j'ai des étudiants qui ont démontré son existence, Marche et Romani, pour citer des thèses ; ils sont allés dans des centres de Protection Maternelle et Infantile des milieux populaires. Ils ont entendu des mères s'adresser à des gamins, qui sont des bébés, en français. Alors c'est un français martiniquais, c'est un français tout ce qu'on veut mais c'est du français, ce n'est pas du créole. Les procédures de choix sont définitivement dominantes en français. Quand on voit en même temps toutes les procédures des médias, à la radio, à la télé et l'ambiance, nous sommes de

plus en plus francophones donc nous commençons à ressembler en Martinique à une situation qui rappelle les langues régionales en France.

## TROISIEME CHAPITRE

### **Analyses de langues et de discours en situation de contact**

Jean-Philippe Watbled : *Grammaire créole et grammaire française*

Marinette Matthey : *Le français langue de contact en Suisse romande*

Gudrun Ledegen : *Regards sur l'évolution des mélanges codiques à la Réunion : l'avènement de l'interlecte ?*

Brigitte Rasoloniaina : *Le variaminanana des marchands de Tanjombato, zone urbaine d'Antananarivo*

Discussion

# GRAMMAIRE CREOLE ET GRAMMAIRE FRANÇAISE

Jean-Philippe Watbled  
Université de la Réunion

## Introduction

Nous proposons un essai de comparaison entre le créole réunionnais et le français dans un cadre descriptif et explicatif qui prend en compte la variation et l'hétérogénéité des langues. L'étude comparative doit tenir compte de la typologie des situations de concurrence linguistique, du contact des langues et de la diglossie (sur cette notion, voir par exemple Calvet, 1998 : ch. 2 ; 1999 : 43-49).

Les langues peuvent *a priori* être comparées pour chacune des trois composantes du langage génératrices de formes, de structures et de sens, c'est-à-dire la phonologie, le lexique et la grammaire (flexion et syntaxe), en gardant à l'esprit que les formes et les structures sont au service du sens. Or les diverses variétés de créole réunionnais et de français oral ne sont pas éloignées au même degré dans les trois composantes mentionnées ci-dessus. Partant de l'hypothèse que c'est sur le plan grammatical que les deux langues divergent le plus nettement, nous limiterons le présent travail comparatif à des faits de grammaire orale, dans le domaine du verbe. La grammaire est en effet, de toutes les composantes, la plus abstraite et la plus complexe, tout en étant très structurée, et le verbe est au centre de la syntaxe.

La grammaire créole est issue d'une série de ré-analyses de données discursives de variétés datées de français, dans des conditions sociales et historiques bien identifiées et bien décrites (voir Chaudenson, 1979 ; 1995). Cependant, si la source est française, elle est multiforme, et surtout régionale et dialectale, et, quoi qu'il en soit, les restructurations ont produit une grammaire *autre*. C'est ce que nous allons essayer de montrer en étudiant, en guise d'illustration, deux points : (a) la syntaxe de l'indice /i/ et (b) l'expression du futur en créole.

Le travail que nous présentons est le résultat d'une enquête effectuée auprès de locuteurs originaires de Saint André et de Saint Denis. Cette limitation est volontaire : il s'agit d'une première phase d'un travail plus vaste. Les faits décrits ci-après ne valent donc que pour les locuteurs dont nous avons étudié les productions, même si les faits en question sont à notre avis largement représentatifs et significatifs, dans la mesure où leur description ouvre la voie d'une tentative d'explication des *principes* qui gouvernent le système grammatical créole dans sa globalité.

Accepter la variation, c'est accepter l'idée que ce qui est ici décrit n'est pas général et ne caractérise pas les parlars de tous les locuteurs de la Réunion. Cependant, l'idée que la notion

de variation est parfaitement compatible avec celle de règle de grammaire a constamment guidé nos recherches. Il va de soi qu'il s'agit des règles qui gouvernent le discours et qui relèvent de la langue, entendue ici comme la grammaire mentale sous-jacente régissant les comportements linguistiques.

Dans cette logique, il n'existe pour nous qu'une seule linguistique, la science de la langue et du discours, de la production du discours grâce à la langue, de la transformation incessante de la langue à partir du discours. C'est une linguistique cognitive et sociale, une science argumentative qui exclut les clivages entre une linguistique « interne » et une linguistique « externe ».

## Système de transcription

Nous avons choisi pour le créole un système de transcription de type phonologique dans lequel aucun signe n'est muet. Nos transcriptions ont été mises entre barres obliques : /.../. Pour l'analyse syntaxique, les crochets ([...]) symbolisent les frontières de mots, les crochets gras ([...]) s'appliquent aux constituants de rang supérieur et les exposants symbolisent les relations de co-référence. Les structures « vides » sont représentées selon les cas par les signes ou expressions suivantes : Ø, ø, Δ, *pro*.

Le système de transcription que nous avons choisi est largement inspiré de la graphie courante des créoles à base française des Antilles (voir Pinalie & Bernabé, 1999 : 10) et de la graphie IPN (Institut de pédagogie national) du haïtien (voir Howe, 1990 : 10-11 ; pour une discussion, voir aussi Valdman, 1978 : ch. 5).

Nous avons utilisé cette transcription non seulement pour les exemples en créole, mais aussi pour rendre compte de la prononciation des exemples français. L'adoption de ce système et de cette pratique permet des comparaisons systématiques entre les productions orales dans les différents parlars (créoles à base française et français), en ayant à l'esprit que toutes les langues sont prioritairement orales. Nous avons simplement visé une fonctionnalité linguistique optimale sans chercher à concurrencer les graphies existantes et reconnues. D'ailleurs, ce que nous proposons est davantage une transcription qu'une graphie proprement dite.

Afin de faciliter la tâche du lecteur, les signes utilisés ont pour la plupart leur valeur de base de l'orthographe française et chaque signe a une seule valeur. Certains signes sont des digraphes : /ou, eú, eù, en, on, an, ch/. Exemples (en français) : *rue* /ru/, *roue* /rou/, *casser* /kasé/, *caser* /kazé/, *chasser* /chasé/, *jaser* /jazé/, *escalier* /èskalyé/, *oiseau* /wazo/. Les voyelles surmontées d'un accent aigu sont mi-fermées et les voyelles surmontées d'un accent grave sont mi-ouvertes. Exemples : *fée* /fè/, *fête* /fèt/, *sot* /só/, *sotte* /sòt/, *peu* /peú/, *peur* /peù/. Pour le *schwa*, nous avons choisi le signe /ë/ : *le* /lë/, *petit* /pëti/, *premier* /prëmyé/.

Pour les voyelles nasales, on utilise les digraphes /en, on, an/. Exemples : *faim*, *fin* /fen/, *bon* /bon/, *grand* /gran/. Les signes /i/ et /u/ renvoient toujours à des voyelles orales, même avant /n/. Comparez : *fin* /fen/, *fine* /fïn/. Les signes vocaliques surmontés d'un accent (/é/, /è/, /ó/, /ò/, /eú/, /eù/) correspondent toujours à des voyelles orales, même avant un /n/. Lorsque /a/ dénote une voyelle orale précédant /n/, nous l'écrivons /à/. On opposera ainsi *bon* /bon/ à *bonne* /bòn/, *plein* /plen/ à *pleine* /plèn/, *Jean* /jan/ à *Jeanne* /jàn/.

## L'indice /i/ en créole

### Les fonctions syntaxiques fondamentales

Nous allons en premier lieu examiner la question des fonctions syntaxiques fondamentales sujet et objet en français afin de mieux comprendre ensuite le rôle syntaxique et le fonctionnement de l'indice /i/ en créole (voir § 3.2). Prenons d'abord l'exemple de la phrase française suivante :

(1) *Il les voit* /il lé vwa/

Nous avançons l'hypothèse que /il/ et /lé/ sont non pas un sujet et un objet direct, mais des indices pronominaux, le premier renvoyant à un sujet vide, et le second à un objet vide, que nous notons tous deux *pro*. Les deux indices forment avec le verbe un groupe clitique enchâssé dans un autre groupe clitique : [il [lé [vwa]]]. La structure de (1) est la suivante :

(2) [*pro*] [[ili [léii [vwa]]] *pro*ii]

Cette conception des indices pronominaux en français est partagée notamment par Lazard (1994 : 12) et Creissels (1995 : 22-31).

La structure de (1) est à comparer à celle de (3) :

(3) *Le professeur voit ses amis* /lë proféseür vwa sé z-ami/

En (3), /lë proféseür/ est un véritable sujet et /sé z-ami/ est un véritable objet, et la phrase n'a pas d'indice pronominal :

(4) [lë proféseür] [[vwa] [sé z-ami]]

On sait qu'en français oral, la série des marqueurs flexionnels verbaux est peu fournie et surtout que les marqueurs d'accord désinentiels de formes distinctes sont plutôt rares. Ce sont donc en fait les termes conjoints *je, tu, il, etc.*, qui sont les principaux représentants du sujet au sein du groupe clitique, plutôt que les désinences, peu nombreuses en français oral courant.

Comparons maintenant (1) et (5) :

(5) *Lui, il les voit* /lui il lé vwa/.

Le terme initial, /lui/, est un vrai pronom (disjoint), en contraste avec /il/, qui est un indice pronominal (conjoint). Mais ce pronom disjoint n'est pas davantage sujet ; il s'agit d'un constituant détaché, tout comme le groupe /lë proféseür/ dans (6) :

(6) *Le professeur, il les voit* /lë proféseür il lé vwa/.

En fait, on a dans le français oral courant dont il est ici question un vrai sujet seulement dans des phrases comme (3) ci-dessus. Le tableau (T1) ci-après montre quelles sont les différentes positions syntaxiques et les possibilités contextuelles dans une structure transitive, par exemple :

(T1)

(Détaché)	Sujet	Groupe clitique			Objet
		Indice du sujet	Indice de l'objet	Verbe	
(A)	B	C	D	E	F

Ce tableau appelle quelques remarques. Le constituant détaché est facultatif. S'il y en a un, le sujet est vide (*pro*) et ce sujet est alors nécessairement repris par un indice pronominal (/i(l)/ ci-dessous en C) :

(T2)

A	B	C	D	E	F
lui	<i>pro</i>	i(l)	lé	vwa	<i>pro</i>
lë proféseür	<i>pro</i>	i(l)	lé	vwa	<i>pro</i>

Le terme C est co-référent de A et B, et le terme D est co-référent de F. S'il n'y a pas de constituant détaché (A), on a deux possibilités : soit (a) on a un sujet exprimé, soit (b) on a un sujet vide (*pro*). Dans le cas (a), on n'a pas d'indice de sujet, dans le cas (b) on en a un :



(T3)	A	B	C	D	E	F
	lè proféseùr	-		lé	vwa	<i>pro</i>
		<i>pro</i>	i(l)	lé	vwa	<i>pro</i>

On voit que l'indice de sujet ne renvoie, dans ce type de français, qu'à un sujet vide (*pro*). On a soit un sujet exprimé et pas d'indice de sujet, soit un sujet vide (*pro*) repris par l'indice /i(l)/. On note que dans la position A ci-dessus, on a le paradigme des pronoms disjoints : /mwa, twa, lui, èl, nou, vou, eù, èl/ (*moi, toi, lui, elle, nous, vous, eux, elles*), et que dans la position C, on a le paradigme des indices du sujet, qui sont conjoints au verbe : /jè, tu, i(l), èl, on, nou, vou, i(l), èl/ (*je, tu, il, elle, on, nous, vous, ils, elles*) (certains indices sont homonymes des pronoms disjoints de même personne).

Toutefois, pour ce qui est du sujet, l'analyse qui précède ne s'applique pas à toutes les variétés de français oral. On peut avancer l'hypothèse que dans d'autres variétés de français oral, davantage éloignées du français « académique », le constituant que nous avons considéré comme détaché peut en fait être intégré au noyau propositionnel. Il doit alors être considéré comme un sujet de plein droit. Dans une phrase comme (7), prononcée avec l'intonation appropriée, sans rupture tonale avant l'indice /i/, on a un sujet, /lè proféseùr/, et non un terme détaché :

(7) *Le professeur il les voit* /lè proféseùr i lé vwa/

La structure est la suivante, avec un sujet, /lè proféseùr/, suivi du prédicat :

(8) [lè proféseùr] [[i [lé [vwa]]]]

### L'indice /i/ : du français au créole

Le créole s'est constitué à partir de structurations du type de (8) ci-dessus, en ayant en outre rendu obligatoire l'indice, sous la forme du /i/. Ainsi, le constituant qui se trouvait dans une position non pas subjectale, mais détachée (et en général thématique), a été ré-analysé comme sujet.

Par ailleurs, alors que l'indice de sujet en français s'accorde avec le (vrai) sujet (vide ou exprimé), le créole a généralisé l'indice /i/, quels que soient la personne, le genre et le nombre du sujet, donc sans restriction et sans accord. Étant donné cette généralisation du /i/, les indices de sujet du français (/jè, tu/ etc.) ont disparu en tant que tels en créole. Cette disparition a également atteint les autres indices (objet, etc.). Seuls ont subsisté les pronoms disjoints du français, qui ont acquis le statut de sujet, d'objet, etc. Enfin, le créole est dépourvu de toute trace d'accord désinentiel.

La disparition des indices autres que /i/ et de tout accord, désinentiel ou non, avec le sujet est liée à des changements typologiques importants. Tout d'abord, il n'y a plus en créole de sujet vide du type *pro*. En effet, dans notre approche, on ne peut postuler *pro* que s'il y a rappel du sujet vide par un indice pronominal ou flexionnel, c'est-à-dire ce qu'on appelle traditionnellement l'accord, mais le /i/, indice unique et invariant du créole, ne s'accorde pas avec le sujet :

(9) /pyèr i travay/ (« Pierre travaille »)

(10) /jòzyàn i travay/ (« Josiane travaille »).

Ensuite, les pronoms compléments (objets, etc.), étant issus des pronoms disjoints du français, sont postposés au verbe :

(11) /zòt i kóné aou/ (« ils vous connaissent »)

On considérera que l'indice /i/ a, comme les indices du français, un statut de clitique et forme un groupe avec le verbe :

(12) [zòt] [[i [kóné]] [aou]].

Nous formulons l'hypothèse suivante : les changements qui ont eu lieu et se sont fixés lors de la créolisation allaient dans le sens de la suppression des constituants vides abstraits de type *pro* et de l'intégration des constituants détachés, réinterprétés comme sujets. C'est ce qui

explique la disparition des indices conjoints et, au contraire, le maintien des anciens pronoms disjoints, qui sont les seuls à mériter l'appellation de pronoms personnels. Cela explique également en créole la position des pronoms par rapport au verbe (qui sert de repère). Un véritable pronom est disjoint et ce n'est pas un indice jouant un rôle de rappel. Il ne forme pas de groupe clitique avec le verbe et il assume des fonctions comme sujet, objet, etc. S'il assume la fonction objet, par exemple, il est placé en position post-verbale, d'où (11), (12), qui est à comparer avec (13) ci-après, en français, avec /vou/, assumant non pas la fonction objet, mais celle d'indice d'objet, et donc placé en position préverbale :

(13) /i vou kònès/ *ils vous connaissent*

Le système créole se résume ainsi : d'une part, on a de vrais pronoms, le sujet antéposé au verbe, et les compléments postposés ; après tout, l'ordre des termes dans (11) est celui de l'anglais *they know you*, et non celui de la phrase française (13) ; d'autre part, on a un indice pronominal, comme en français, mais cet indice, /i/, est unique et invariant, contrairement aux indices de sujet en français. Son invariance et l'absence d'accord sont liées à un changement de statut. Au lieu d'être un rappel du sujet dans le groupe clitique, il joue un rôle démarcatif en signalant le début du prédicat et en servant de séparateur entre le sujet et le prédicat (dans l'exemple (11, 12) ci-dessus, le sujet est le pronom [zòt] et le prédicat est [i kóné aou]). L'indice remplit une deuxième fonction : c'est un instrument de mise en relation du prédicat avec le sujet et un actualisateur du prédicat quand celui-ci a une forme finie, c'est-à-dire quand le premier verbe n'est ni un infinitif ni un participe (voir Corne, 1999 : 80).

### Le sujet « zéro » (Ø)

Le créole a créé une structure inconnue du français, avec un sujet vide que nous désignerons par Ø, comme dans (14) :

(14) /i di pa sa/ (« on ne dit pas ça ! », « ça ne se dit pas ! »)

Nous analysons (14) comme suit :

(15) [Ø] [i di pa sa]

Cette phrase comprend un sujet, Ø, suivi du prédicat commençant avec l'indice /i/. Il faut rappeler que le créole ne peut disposer de l'équivalent du français /on/ (*on*), puisque ce dernier est un indice de sujet (conjoint) : or le créole n'a gardé du paradigme des indices français que /i/. Voici l'équivalent français de (14) :

(16) *On dit pas ça* /on di pa sa/

La phrase française (16) s'analyse différemment, avec un sujet vide *pro*, repris par un indice de sujet (*on*, /on/) :

(17) [*pro*] [on di pa sa]

Dans la phrase créole (14), le /i/ indique simplement le début du prédicat de forme finie et comme aucune forme « physique » ne précède /i/, le sujet ne peut être que vide (Ø), à interpréter, selon les contextes, comme anaphorique ou comme indéfini, équivalent du français *on* /on/, indéfini se référant à une personne, ou du français *ça* /sa/, indéfini se référant à une entité non personnelle ou à un événement :

(18) /i réponn pa/ (« ça ne répond pas »)

(19) /i déranj pa/ (« ça ne [me] dérange pas »)

La phrase (19), par exemple, est à analyser comme ceci :

(20) [Ø] [i déranj pa]

Notons que ce type de sujet vide est, d'un point de vue abstrait, distinct du sujet vide de type *pro*. En effet, le sujet de type Ø n'est pas repris par un indice qui s'accorderait avec lui, contrairement au sujet de type *pro*.

## La distribution de l'indice /i/ après les pronoms sujets

Nous allons montrer, avec l'étude de la distribution apparemment problématique de l'indice /i/, que la langue créole, loin d'offrir des données erratiques, a, malgré la variation, une grammaire en réalité extrêmement régulée. Les principes qui régissent les faits que nous allons décrire sont étrangers au français. Les faits décrits révèlent que le créole est le produit d'une recreation et d'une re-grammaticalisation.

Nous avons indiqué plus haut que l'indice /i/ commence le prédicat de forme finie. Exemple :

(21) /zòt i di pa ryen/ (« ils ne disent rien »)

Le problème est que certaines données ne se conforment apparemment pas à cette règle. Voici des exemples, dans lesquels « ø » signale l'absence apparente d'indice :

(22) /ou ø krwa sa/ (« tu crois ça »)

(23) /li ø krwa sa/ (« il / elle croit ça »)

(24) /nou ø krwa sa/ (« nous croyons ça »)

Face à ces phrases dans lesquelles le pronom sujet est suivi de ø, on a pourtant, avec l'indice /i/ :

(25) /mi krwa sa/ (« je crois ça »)

(26) /èl i krwa sa/ (« elle croit ça »)

(27) /zòt i krwa sa/ (« vous [pl.] croyez / ils / elles croient ça »)

(28) /bàнна i krwa sa/ (« ils / elles croient ça »)

On peut raisonnablement en déduire que l'indice /i/ a comme variante un indice vide ø (« zéro »), conditionné par le contexte phonologique et grammatical. Nous postulons la règle suivante :

(R1) *L'indice /i/ se maintient après un pronom à finale consonantique et après /bàнна/, mais s'efface normalement après les pronoms monosyllabiques à finale vocalique, sauf /mwèn/ (« moi »), c'est-à-dire après /ou, li, nou/.*

En (25), la forme /mi/ est le résultat d'un amalgame régulier, la forme pleine du pronom sujet étant /mwèn/ : /mwèn i.../ ⇒ /mi/. L'amalgame, au lieu de l'effacement, est possible également, dans certaines variétés (créole des hauts), avec /vou/, variante de /ou/ (cf. (22)) : /vou i.../ ⇒ /vi/, ainsi qu'avec /nou/ : /nou i.../ ⇒ /ni/. Exemples :

(29) /vi krwa sa/ (« tu crois ça »)

(30) /ni krwa sa/ (« nous croyons ça »)

## L'indice /i/ et la copule

Nous allons à présent montrer que la distribution de /i/ et sa concurrence avec ø obéissent à des règles complexes dans les phrases à copule. Considérons les exemples suivants :

(31) /zòt ø lé malad/ (« ils sont malades »)

(32) /zòt ø lété malad/ (« ils étaient malades »)

(33) /zòt ø té malad/ (« ils étaient malades »)

(34) \*/zòt i té malad/ (*id.*)

(35) /zòt i sra malad/ (« ils seront malades »)

En (33), /té/ est une variante réduite de /lété/, forme de la copule exprimant le passé imperfectif, et que nous appellerons forme en /-é/. La variante non réduite, /lété/, apparaît obligatoirement quand la copule n'est pas suivie de son complément. Ainsi, (36) est grammatical, mais (37) ne l'est pas, car /ousa/ (« où »), le complément de localisation gouverné par la copule, est placé en tête, ce qui rend obligatoire la forme pleine /lété/ :

(36) /ousa zòt ø lété/ (« où étaient-ils ? »)

(37) \*/ousa zòt ø té/

L'examen de ces exemples révèle que l'indice  $\emptyset$  (et non /i/) apparaît avant la copule, mais seulement quand la forme de ce verbe commence par un /l/, ou quand on a une variante réduite (/té/). Si la copule commence par un /s/ (voir (35)), on retrouve l'indice /i/. L'alternance entre /i/ et son absence ( $\emptyset$ ) s'explique par des raisons formelles, et non sémantiques, puisque la phrase (35), avec /i/, a comme synonyme (38), avec  $\emptyset$  (voir § 4) :

(38) /zòt  $\emptyset$  va èt malad/ (« ils seront malades »)

L'absence de /i/ avant la forme de base /lé/ (cf. (31)) ne s'explique pas non plus par des raisons phonologiques, puisque tout lexème verbal commençant par un /l/, autre que la copule et /la/ (« avoir » : voir § 3.6), accepte le /i/. Exemple :

(39) /zòt i lav souvan zòt loto/ (« ils lavent souvent leur voiture »)

Pour expliquer nos données, nous postulons que la forme de base /lé/ s'analyse en deux morphèmes : /l/ et /é/, le /l/ étant un préfixe. On s'en convaincra en confrontant les différentes formes du paradigme flexionnel de la copule. Le morphème /l/ apparaît aux formes /lé/ et /lété/ (voir ci-dessus), mais pas aux autres formes. Il n'apparaît ni avec la forme en /-ra/ : /sra/ (expression du futur), ni avec la forme en /-ré/ : /sré/ (futur dans le passé, irrealis), ni avec /èt/ (infinitif), ni avec /été/ (participe).

La règle pour la copule est la suivante :

(R2) *L'indice est  $\emptyset$  lorsque la copule commence par le préfixe /l/.*

Le préfixe /l/ de la copule est donc incompatible avec /i/ (sauf dans un cas que nous examinons plus loin) :

(40) /zòt  $\emptyset$  lé malad/ (« ils sont malades »),

(41) \*/zòt i lé malad/

Lorsque la forme /lété/ est réduite à /té/, par chute de la syllabe initiale (aphérèse), l'indice reste  $\emptyset$  :

(42) /zòt  $\emptyset$  lété malad/ (« ils étaient malades »)

(43) /zòt  $\emptyset$  té malad/ (*id.*)

Pour expliquer l'indice  $\emptyset$  en (43), nous postulons le principe suivant :

(R3) *Si un verbe est privé de sa partie initiale (aphérèse), l'indice est  $\emptyset$ .*

Ce sont donc uniquement les formes à préfixe /l/ et la forme réduite, /té/, de la copule qui bloquent la présence de l'indice /i/ et imposent l'indice  $\emptyset$  :

(T4)

Sujet	Indice	Préfixe	Copule	Complément
zòt	$\emptyset$	l	é	malad
zòt	$\emptyset$	l	ét+é	malad
zòt	$\emptyset$	(effacé)	t+é	malad
zòt	i	(absent)	s+ra	malad

La forme en /-é/ de la copule, c'est-à-dire /lété/, entre aussi comme auxiliaire dans la formation de la structure périphrastique exprimant le passé imparfaitif des autres verbes, le plus souvent avec aphaérèse. Exemple pour le passé imparfaitif de /dòr/ (« dormir ») :

(44) /zòt  $\emptyset$  té (i) dòr/ (« ils dormaient »).

On note cette fois qu'on a un indice /i/ facultatif, mais placé après la copule. Nous analysons ainsi la structure de cet exemple :

(45) zòt [ $\emptyset$  té [i dòr]]

On a en fait ici une structure enchâssée (/i dòr/), gouvernée par la copule. Dans la structure enchâssée, le verbe est à la forme de base, qui est une forme finie. Il est donc normal que cette forme soit, au moins optionnellement, précédée de l'indice /i/. Cette forme de base est en effet la même que celle qui sert à l'expression du présent :

(46) /zòt i dòr/ (« ils dorment »).

En (44, 45), /té/ est la variante réduite de /lété/, ce qui entraîne l'indice  $\emptyset$ , à cause de l'aphérèse, comme en (43), vu plus haut (cf. R3) :

(43) /zòt  $\emptyset$  té malad/ (« ils étaient malades »)

Comparons à présent (47) et (48) :

(47) /zòt  $\emptyset$  lé ousa/ (« où sont-ils ? »)

(48) /ousa zòt i lé/ (*id.*)

Ce qui est intéressant ici est l'alternance entre la variante  $\emptyset$  et la variante /i/ de l'indice, alors que les deux phrases sont synonymes, ce qui implique que les règles de distribution de /i/ et  $\emptyset$  ne sont pas de nature sémantique. Nous avons vu plus haut que  $\emptyset$  apparaît avant le préfixe /l/ de la copule. Or cette règle ne semble respectée qu'en (47), phrase dans laquelle la copule est suivie de son complément, le lexème interrogatif /ousa/ (« où »), tandis qu'en (48), ce complément a été déplacé en tête. Nous représentons la position laissée vide par le complément déplacé en (48) avec le signe  $\Delta$  :

(49) /ousa zòt i lé  $\Delta$ /

Si le complément de la copule reste placé après celle-ci, l'indice /i/ est interdit et la phrase (50) est agrammaticale :

(50) \*/zòt i lé ousa/

Il faut donc postuler une règle qui s'applique à ce type de cas :

(R4) *La forme de base /lé/ de la copule est précédée de /i/ si elle n'est pas suivie de son complément.*

Cette règle est plus spécifique que la règle générale (R2) pour l'indice des formes en /l/ de la copule. En revanche, quand c'est la forme pleine et dissyllabique /lété/ (passé imperfectif) qui n'est pas suivie de son complément, on garde l'indice  $\emptyset$  :

(51) /ousa zòt  $\emptyset$  lété  $\Delta$ / (« où étaient-ils ? »)

Notre hypothèse est que la règle R4 a une motivation d'ordre rythmique. Cette règle, dans la mesure où elle s'applique à la forme monosyllabique /lé/, mais non à la forme dissyllabique /lété/, obéit à la contrainte suivante :

(R5) *Les formes de la copule qui ont le morphème /l/ et qui ne sont pas suivies de leur complément doivent former un ensemble dissyllabique avec l'indice, que ce dernier soit /i/ ou  $\emptyset$ .*

Ainsi, l'ensemble /i lé/ a le même poids syllabique que / $\emptyset$  lété/. Dans la même logique, on ne peut avoir la variante réduite de /lété/, c'est-à-dire /té/, dans le contexte où il faut éviter d'avoir une forme monosyllabique, c'est-à-dire quand le complément de la copule ne suit pas celle-ci :

(52) \*/ousa zòt  $\emptyset$  té  $\Delta$ / (« où étaient-ils ? »)

Les contre-exemples apparents s'expliquent par des conflits de règles, une règle ayant priorité sur une autre. Comparons :

(53) /ousa zòt i lé  $\Delta$ / (« où êtes-vous ? »)

(54) /ousa ou  $\emptyset$  lé  $\Delta$ / (« où es-tu ? »)

La phrase (53) a l'indice /i/, conformément aux principes énoncés, mais en vertu de ces mêmes principes on attendrait aussi /i/ en (54), puisque seul le sujet change. Cependant, une autre règle, en conflit avec la règle R4 mentionnée plus haut, a priorité : c'est la règle R1, (voir § 3.4), qui autorise l'effacement de /i/ après un pronom monosyllabique à finale vocalique (autre que /mwən/). Nous rappelons l'exemple (22), qui illustre cette règle :

(22) /ou  $\emptyset$  krwa sa/ (« tu crois ça »)

Comme alternative à (54), on peut donc parfaitement avoir, dans certaines variétés de créole, la variante suivante, avec l'indice /i/ conditionné par la règle R4 et amalgamé au pronom /vou/ (voir § 3.4, phrase (29)) :

(55) /ousa vi lé  $\Delta$ / (« où es-tu ? »)

L'exemple suivant s'explique de la même manière :

(56) /ousa mi lé Δ/ (« où suis-je ? »)

En (55, 56), l'indice /i/ est amalgamé au sujet, mais les principes sont respectés : l'indice et la copule forment un ensemble dissyllabique.

Si on a la forme /lété/, qui comporte déjà deux syllabes, on n'aura pas l'indice /i/ :

(57) /ousa zòt ø lété Δ/ (« où étiez-vous ? »)

(58) /ousa mwen ø lété Δ/ (« où étais-je ? »)

On comparera plus spécialement (56), avec /i/ (amalgamé au pronom sujet /mwen/), et (58), sans /i/. La suite /(m)i lé/ (indice + copule) est dissyllabique, tout comme la forme /lété/.

Quant aux formes /sra/, /sré/, elles suivent toujours les règles générales, que le complément de la copule soit postposé ou antéposé, puisqu'elles n'ont pas le morphème /l/ :

(59) /zòt i sra zòt kaz/ (« vous serez chez vous »)

(60) /ousa zòt i sra Δ/ (« où serez-vous ? »)

(61) /ou ø sra out kaz/ (« tu seras chez toi »)

(62) /ousa ou ø sra Δ/ (« où seras-tu ? »)

Il est important de préciser que ce qui est décisif est la présence non pas simplement d'une suite après la copule, mais la présence de son propre complément, directement gouverné par elle. Ainsi, (63) est grammatical, mais (64) ne l'est pas :

(63) /ousa zòt lété Δ granmaten/ (« où étiez-vous de bon matin ? »)

(64) \*/ousa zòt té Δ granmaten/

Dans ces exemples, la copule est suivie d'un complément, /granmaten/, mais il ne s'agit pas d'un complément directement gouverné par la copule. Si la copule est monosyllabique (/té/), la phrase est donc tout autant incorrecte que si l'adverbe /granmaten/ était absent. Comparons à présent les exemples suivants :

(65) /ousa zòt i lé Δ/ (« où êtes-vous ? »)

(66) /ousa zòt ø lété Δ/ (« où étiez-vous ? »)

(67) /ousa zòt ø té i lé Δ/ (« où étiez-vous ? »)

(68) /zòt ø lété zòt kaz/ (« vous étiez chez vous »)

(69) \*/zòt ø té i lé zòt kaz/ (*id.*)

En (65), l'indice /i/ est obligatoire pour les raisons indiquées plus haut (sous R4) : copule monosyllabique, commençant par le morphème /l/, et complément absent après la copule. En (66), l'indice /i/, non nécessaire, est interdit, étant donné que la forme /lété/ est déjà dissyllabique. En (67), on construit la structure exprimant le passé imparfait à partir de l'expression du présent, c'est-à-dire (65), avec la forme de base de la copule, /lé/ :

(65) /ousa zòt i lé Δ/

Il suffit d'ajouter la forme /té/ à (65) pour obtenir (67). Le rapport est le même qu'entre les deux phrases suivantes :

(70) /ousa zòt i dòr Δ/ (« où dormez-vous ? »)

(71) /ousa zòt ø té i dòr Δ/ (« où dormiez-vous ? »)

Cependant, cette structure périphrastique (/...té i.../) n'est possible (cf. (67)) avec la copule /lé/ que lorsque celle-ci n'est pas suivie de son complément et accepte donc l'indice /i/. Or cet indice n'est pas accepté par la forme de base /lé/ quand le complément gouverné par la copule suit celle-ci. La seule expression possible du passé imparfait pour traduire « ils étaient chez eux », par exemple, est donc (68), que nous répétons ci-après, alors que (69) est agrammatical :

(68) /zòt ø lété zòt kaz/ (« vous étiez chez vous »)

### L'indice avec /la/, /na/ (« avoir »)

Le comportement du verbe /la/, /na/ (« avoir ») confirme la validité de l'analyse présentée plus haut. Voyons tout d'abord quelles sont les formes finies de ce verbe. La forme de

base est /la/, /na/, /nàna/, la forme en /-é/ est /lavé/, la forme en /-ra/ est /nóra/ et la forme en /-ré/ est /nóré/.

La première particularité de ce verbe est la concurrence de deux préfixes : le préfixe /l/ (cf. /la/, /lavé/), qu'il partage avec la copule, mais aussi le préfixe /n/ (cf. /na/, /nàna/, /nóra/, /nóré/). Ces préfixes /l/ et /n/ sont en distribution complémentaire, sauf pour la forme de base ; pour cette forme, les deux préfixes s'opposent : on a /l/ si le verbe joue un rôle grammatical d'expression du passé (perfectif), mais on a /n/ dans les autres cas. Exemples :

(72) /zòt ø la fin manjé/ (« ils ont mangé »)

(73) /zòt ø na en gran loto/ (« ils ont une grande voiture »)

Nous dirons que la forme /la/ est auxiliaire (cf. (72)) et que /na/ est verbe ordinaire (cf. (73)). Dans les deux cas, le verbe refuse l'indice /i/ dans les mêmes conditions que la copule, et pour les mêmes raisons : la présence du préfixe /l/ ou de son concurrent /n/. Les phrases suivantes sont donc agrammaticales, les phrases correctes étant (72, 73) ci-dessus :

(74) \*/zòt i la fin manjé/

(75) \*/zòt i na en gran loto/

Une autre particularité est l'existence d'une variante redoublée, /nàna/, pour la forme de base du verbe ordinaire. Nous examinons incessamment le rôle de cette variante.

Contrairement à la copule, le verbe étudié ici n'est jamais précédé de l'indice /i/, même lorsque son complément est déplacé. Cependant nous allons voir qu'il obéit aux mêmes principes rythmiques que la copule. Lorsque notre verbe est auxiliaire, aucune règle spéciale n'a lieu de s'appliquer, car /la/ sera toujours suivi au moins d'une partie de son propre complément, qui commence par une forme verbale participiale, même quand par ailleurs il y a eu déplacement d'un sous-constituant :

(76) /zòt ø la fé en gran fèt/ (« ils ont fait une grande fête »)

(77) /kósa zòt ø la fé Δ/ (« qu'ont-ils fait ? »)

Les formes finies autres que la forme de base (/lavé/, /nóra/, /nóré/) sont dissyllabiques au départ (cf. /lété/), et ne nécessitent aucune règle. Reste le problème de la forme de base dans l'emploi comme verbe ordinaire (/na/), quand son complément est déplacé. Dans ce cas, c'est la réduplication qui permet, quand il y a lieu, de rendre le verbe dissyllabique, jouant ainsi avec /na/ le même rôle que /i/ avec la copule :

(73) /zòt ø na en gran loto/ (« ils ont une grande voiture »)

(78) /kósa zòt ø nàna Δ/ (« qu'est-ce qu'ils ont ? »)

Dans le type de structure illustré par (78), la réduplication est obligatoire. Notons cependant que la forme redoublée est acceptable (mais non obligatoire) même quand le verbe est suivi de son complément :

(79) /zòt ø nà(na) en gran loto/

Le même verbe, avec /na/ comme forme de base, sert dans les structures existentielles équivalant au français *il y a*. Voici quelques exemples :

(80) /ø nà(na) dló/ (« il y a de l'eau »)

(81) /ø lavé dló/ ou /ø navé dló/ (« il y avait de l'eau »)

(82) /ø nóra dló/ (« il y aura de l'eau »)

(83) /kósa ø nàna Δ su la tab/ (« qu'y a-t-il sur la table ? »)

On observe une alternance libre entre /l/ et /n/ pour la forme en /-é/, mais seulement quand le verbe a une valeur existentielle (cf. fr. *il y a*). Le point essentiel est la réduplication en (83). On a ici un indice ø, mais qui ne suit aucun sujet, /kósa/ étant un objet déplacé. Ces structures existentielles sont asubjectales et il n'y a donc même pas lieu de postuler un sujet vide.

## L'expression du futur en créole

### Futur cinétique et futur non cinétique

Nous allons à présent aborder la deuxième question de grammaire créole que nous avons annoncée en introduction : l'expression du futur.

Pour le renvoi à l'avenir, le créole dispose d'un système original. Il oppose en effet, du double point de vue formel et sémantique, deux types de futur, illustrés par les exemples suivants :

(84) /zòt i sava manj en kari vòlay/ (« ils vont manger un cari de volaille »)

(85) /demen zòt ø va manj en kari vòlay/ (« demain, ils mangeront un cari de volaille »).

Cette dualité a été bien vue par Corne (1999 : 82), qui y voit une opposition entre un futur défini, avec /sava/, et un futur indéfini, avec /va/. Nous préférons quant à nous postuler une opposition entre un futur que nous appelons cinétique, en (84), et un futur non cinétique, en (85).

Pour exprimer l'opposition, le créole se sert de deux variantes de la forme de base du même verbe, équivalent formel du français « aller ». On a en (84) la forme complète /sava/ et en (85) la forme incomplète /va/, avec absence de la syllabe initiale /sa/.

Sur le plan phonologique, on note la fréquente réduction de la forme complète /sava/, en /saa/, /sar/, ou /sa/, étant donné la faiblesse phonétique du /v/ en créole. Dans ce qui suit, nous continuerons cependant, pour la clarté (grammaticale) de l'exposé, à écrire /sava/, laissant le lecteur créolophone libre de choisir la variante (phonétique) qui lui convient. La forme incomplète /va/ subit en général un processus (non obligatoire) d'amalgame avec les pronoms sujets /mwèn, ou, nou/, avec, à nouveau, disparition du phonème /v/. Exemples :

(86) /ma manjé.../ (← /mwèn ø va manjé.../) (« je mangerai »)

(87) /wa manjé.../ (← /ou ø va manjé.../) (« tu mangeras »)

(88) /na manjé.../ (← /nou ø va manjé.../) (« nous mangerons »).

L'amalgame entraîne une distorsion entre le découpage en mots (89) et le découpage en syntagmes (90), et l'expression du futur est réduite à la forme /a/ :

(89) [ma] [manjé...]

(90) [m] [a manjé...]

La première valeur de la forme complète /sava/ est en réalité l'expression du mouvement dans l'espace. Avec cette valeur spatiale, /sava/ peut également régir un infinitif :

(91) /mi sava achèt dè pen/ (« je vais acheter du pain »).

La forme incomplète /va/ est quant à elle strictement réservée au futur et ne s'emploie jamais pour le mouvement spatial. L'expression du mouvement (valeur cinétique), que celui-ci soit spatial, comme en (91), ou chronologique, comme en (84), requiert donc la syllabe /sa/ (cette question est vue en détail plus loin : voir § 4.3).

Le point commun entre le futur cinétique et le futur non cinétique est le renvoi à l'avenir, mais l'opposition entre les deux structures est une question de point de vue. Dans le premier cas (futur cinétique, (84)), le locuteur considère qu'on est déjà (métaphoriquement) en mouvement vers la réalisation de l'événement, alors que dans le deuxième cas (futur non cinétique, (85)), cette idée est absente. Le futur cinétique est plus fortement lié à la situation repère : en (84), cette situation repère est la situation d'énonciation. Avec le futur non cinétique, une rupture sépare mentalement le moment de l'énonciation et le moment de la réalisation future de l'événement. La conséquence est un effet de proximité chronologique et d'imminence pour le futur cinétique, et de distance, d'éloignement dans le temps plus important pour le futur non cinétique. Le cinétique équivaut à proximal et le non cinétique à distal. Il s'agit de perspective, de manière d'envisager l'événement, et non de distance



objective. Le renvoi à l'avenir relève du repérage déictique (chronologie), mais l'opposition entre cinétique et non cinétique, qui joue au sein de la période à venir, est d'ordre aspectuel.

En outre, le futur non cinétique peut facilement prendre une valeur injonctive, dans un contexte approprié et avec l'intonation qui convient, à condition, bien entendu, que la référence du sujet n'inclue pas le locuteur :

(92) /zòt ø va manjé/ (« vous allez manger ! », « ils vont manger ! »)

Cette phrase peut équivaloir à un ordre. Une telle valeur injonctive est exclue avec le futur cinétique, et la valeur de (93) est nécessairement informative :

(93) /bàнна i sava manj rèstóran/ (« ils vont manger au restaurant »)

### L'expression flexionnelle du futur non cinétique

Le créole dispose également d'un autre moyen d'expression, flexionnel cette fois, du renvoi à l'avenir : la forme en /-ra/. Exemple :

(94) /bàнна i manjra pa/ (« ils ne mangeront pas »)

Cette forme avec le marqueur flexionnel /-ra/ est synonyme de la construction non cinétique avec /va/, mais non de la construction cinétique avec /sava/. Le créole possède donc deux expressions concurrentes du futur non cinétique.

Précisons que pour une majorité de locuteurs (mais non tous), la forme en /-ra/ s'utilise négativement, avec en outre la possibilité d'une métathèse avant la négation /pa/ :

(95) /bàнна i manjar pa/ (« ils ne mangeront pas »)

Par ailleurs, inversement, pour le futur non cinétique associé à une négation, la forme en /-ra/ est en général préférée à la construction avec /va/ (voir Chaudenson, 1989 : 28) :

(96) /zòt i wara pa sa si ou mont pa zòt/ (« ils ne le verront pas si tu ne le leur montres pas »)

Cependant, cette remarque ne s'applique pas à ce que nous appelons ici le futur cinétique (voir Corne, 1999 : 82). Ce futur cinétique se combine parfaitement avec la négation :

(97) /mwèn lé sur zòt i sava pa war sa/ (« je suis sûr qu'ils ne vont pas voir ça »)

### Analyse formelle

Nous allons à présent proposer notre analyse de la relation entre le plan sémantique et le plan formel. Comparons à nouveau ces deux phrases :

(84) /zòt i sava manj en kari vólay/ (« ils vont manger un cari de volaille »)

(85) /demen zòt ø va manj en kari vólay/ (« demain, ils mangeront un cari de volaille »).

Comme il a été indiqué plus haut, on a ici le même verbe, /(sa)va/, sous deux formes différentes. On observe également la présence de l'indice /i/ avec le futur cinétique en (84) et son absence avec le futur non cinétique en (85). L'explication de l'absence du /i/ avant /va/ en (85) ne peut être d'ordre sémantique, puisque cet indice /i/ se retrouve dans la phrase suivante :

(98) /demen zòt i manjra pa kari vólay/ (« demain ils ne mangeront pas de cari de volaille »)

Or (98), avec l'indice /i/, est l'exacte contrepartie négative de (85), sans l'indice /i/. Que la négation soit présente ou pas importe peu, puisque (99), sans /i/, et (100), avec /i/, sont synonymes :

(99) /zòt ø va èt kontan/ (« ils seront contents », futur non cinétique)

(100) /zòt i sra kontan/ (*id.*)

Pour expliquer la distribution de /i/, nous postulons que le verbe /sava/ se découpe en deux morphèmes séparables : le préfixe /sa/ et le thème verbal /va/. Lorsqu'on exprime le cinétique, spatial ou chronologique, les deux morphèmes sont sélectionnés, et l'indice /i/ est présent :

(101) /bàнна i sava rakont en zistwar/ (« ils vont raconter une histoire »)

Lorsqu'on exprime le futur non cinétique, seul le morphème proprement verbal, /va/, est sélectionné, ce qui bloque la possibilité du /i/, qui ne peut précéder que le verbe entier : voir (85). Notre analyse est résumée dans le tableau ci-dessous :

(T5)

	Sujet	Indice	Cinétisme	Auxiliaire du futur	Verbe	Désinence du futur	Néga-tion
(a)	zòt	I	sa	va	manjé		
(b)	zòt	Ø	Ø	va	manjé		
(c)	zòt	I	Ø	-	manj	ra	pa

En (a), la forme complète, /sava/, est précédée de /i/ ; en (b), l'absence du préfixe /sa/ entraîne l'absence de /i/, dans la position qui le précède ; en (c), il n'y a aucune raison formelle de ne pas avoir /i/. Le marqueur désinentiel /-ra/ est synonyme de /va/, les deux exprimant le futur. On comprend mieux le rôle du morphème /sa/ en (a) : c'est lui qui est chargé d'exprimer le cinétisme. La division du travail est donc la suivante : /sa/ exprime le cinétisme, tandis que /va/ exprime simplement le futur, comme la désinence /-ra/. La forme non marquée du verbe est /sava/, avec les deux morphèmes (préfixe + thème verbal). En cas d'absence de cinétisme, on applique une règle de suppression du préfixe (aphérèse). Nous rappelons ici la règle (R3) (voir § 3.5) :

(R3) Si un verbe est privé de sa partie initiale (aphérèse), l'indice est  $\emptyset$ .

Cette règle, indépendamment motivée, explique l'absence de l'indice /i/ en cas d'aphérèse (en (b) ci-dessus).

Dans l'exemple (a) du tableau (T5), on a cinétisme et futurité ; en (b) et (c), on a futurité sans cinétisme. Enfin, lorsque le verbe /sava/ exprime le mouvement spatial, sa valeur est automatiquement cinétique, et requiert le préfixe /sa/. Le cinétisme est donc commun à la valeur spatiale et à l'un des deux types de renvoi au futur.

On a ainsi un système très réglé, tant sur le plan formel que sur le plan notionnel, et nettement distinct du système français.

## Conclusion

Nos analyses de la syntaxe de l'indice /i/ et de la morphosyntaxe et sémantique de /(sa)va/ pour l'expression du futur montrent l'originalité de la grammaire créole, comparée à celle du français. En effet, l'indice créole /i/ a pour origine l'indice français /i(1)/, mais sa place dans le système de la grammaire créole est très différente. Loin d'appartenir à un paradigme complet dans un système d'accord (personne et nombre, genre), il est devenu un indice unique signalant, en l'absence de tout accord, l'actualisation du prédicat fini en relation avec un sujet. En outre, les règles qui régissent sa distribution et sa compatibilité ou son incompatibilité avec les verbes « être » (/lé/) et « avoir » (/la, na/) du créole sont particulièrement complexes.

L'expression du futur est tout aussi révélatrice d'une re-grammaticalisation : à partir d'un seul verbe français, « aller », déjà grammaticalisé et transformé en métaphore spatiale de la chronologie, le créole a créé un système morphosyntaxique et sémantique original.

Nos deux études montrent comment et à quel point le créole est devenu *grammaticalement* autonome, tout en exploitant initialement les données discursives fournies par diverses variétés de français.

## Références bibliographiques

- CALVET, L.-J., 1993 (3ème édition corrigée, 1998) : *La sociolinguistique*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Que sais-je ? » n° 2731.
- CALVET, L.-J., 1999 : *La guerre des langues*, Paris, Hachette.
- CHAUDENSON, R., 1979 : *Les créoles français*, Paris, Nathan.
- CHAUDENSON, R., 1989 : *Créoles et enseignement du français*, Paris, L'Harmattan.
- CHAUDENSON, R., 1995 : *Les créoles*, Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Que sais-je ? », n° 2970.
- CORNE, C., 1999 : *From French to Creole, The development of new vernaculars in the French colonial world*, London, University of Westminster Press.
- CREISSELS, D., 1995 : *Éléments de syntaxe générale*, Paris, Presses universitaires de France.
- HOWE, K., 1990 : *Haitian Creole Newspaper Reader*, Wheaton, Dunwoody Press.
- LAZARD, G., 1994 : *L'actance*, Paris, Presses universitaires de France.
- PINALIE, P. & BERNABÉ, J., 1999 : *Grammaire du créole martiniquais*, Paris, L'Harmattan.
- VALDMAN, A., 1978 : *Le créole : structure, statut et origine*, Paris, Klincksieck.

# LE FRANÇAIS LANGUE DE CONTACT EN SUISSE ROMANDE

**Marinette Matthey**  
**Université de Neuchâtel**

## **Présentation**

Une des entrées thématiques de cette Sixième table ronde du Moufia concerne la description des contacts de langues. Le texte qui suit a deux objectifs. Il s'agit tout d'abord de donner des informations sur le contexte suisse romand. Il s'agit ensuite d'illustrer une approche théorique et méthodologique des phénomènes de contacts. Cette approche tente d'intégrer deux traditions disciplinaires bien représentées en Suisse, celle de la dialectologie et celle de la sociolinguistique. La perspective adoptée ici a notamment guidé les travaux d'une équipe de linguistes des universités de Bâle et de Neuchâtel (dirigée par Georges Lüdi et Bernard Py) dans les années 1980-1990 (Lüdi, Py et collaborateurs 1995, Matthey & De Pietro 1997).

Dans la première partie, on trouvera quelques éléments d'histoire utiles pour comprendre le statut du français aujourd'hui en Suisse romande. La deuxième partie propose une catégorisation des différentes marques régionales du français parlé en Suisse romande, dont certaines sont liées au contact de langues, tant en diachronie qu'en synchronie. La troisième et dernière partie thématise les représentations linguistiques des locuteurs romands, en entrant brièvement en matière sur les questions d'insécurité et d'identité linguistiques.

## **1. Le français en Suisse romande : un peu d'histoire<sup>1</sup>**

La Suisse romande fait partie du territoire conquis par les Romains, on y a donc peu à peu délaissé les idiomes celtes au profit du latin. Dès le V<sup>e</sup> siècle, les Burgondes, germanophones, s'installent dans la région et adoptent la langue de ses habitants, comme le font la plupart des migrants aujourd'hui.

En se fragmentant et en évoluant en dialectes, les régions galloromanes se scindent d'abord en deux parties (*Oc-Oïl*, VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècle), puis, après le VII<sup>e</sup> siècle, le domaine d'oïl se

---

<sup>1</sup> Les informations de ce chapitre sont principalement tirées de Knecht (1985).

fragmente à son tour. La partie sud-est connaît une évolution différente du reste du domaine d'oïl<sup>2</sup>. On la désigne par le nom de zone *francoprovençale*.

La plus grande partie de la Suisse romande, la vallée d'Aoste et la Savoie, jusqu'à Lyon, font partie de ce domaine du francoprovençal. Si les dialectes sont parlés dans la vie quotidienne jusqu'au XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, très tôt (dès le XIII<sup>e</sup>), le français commence à remplacer le latin dans la langue écrite. Au Moyen Age, on pense que les quelques privilégiés lettrés devaient déjà parler le français de cette époque. Jusqu'au XVII<sup>e</sup>, on parle donc le dialecte francoprovençal et on écrit le français. Cet idiome fait l'objet de pratiques réflexives et codificatrices, qui engendrent une conscience normative structurant les pratiques d'écriture. Cette réflexion méta- ou épilinguistique ne s'exerce pas sur la langue vernaculaire de tous les jours et le francoprovençal ne fera jamais l'objet d'un processus de grammatisation. Il n'y aura jamais de langue écrite francoprovençale supralocale, ni de littérature, ni de sentiment communautaire lié à une identité francoprovençale.

Aujourd'hui, un dialecte francoprovençal peut encore s'entendre dans les alpes valaisannes, notamment dans la commune d'Evolène du Val d'Hérens. Ce parler, appelé sans nuance péjorative aucune<sup>3</sup>, « patois d'Evolène » par ses locuteurs, est transmis par les parents à leurs enfants dans le cadre des échanges de la vie quotidienne. Un certain nombre d'enfants sont ainsi bilingues patois-français à leur entrée à l'école (Maître & Matthey, sous presse et à paraître). Ailleurs, les dialectes font encore partie du patrimoine culturel des cantons catholiques de Fribourg et du Jura, mais ils ne sont plus utilisés dans la vie quotidienne. Ils ont complètement disparu des cantons protestants.

Le français régional de Suisse romande conserve des traces de ces vernaculaires francoprovençaux ; elles constituent une première catégorie d'observables, identifiables en diachronie, du contact des langues. Les locuteurs d'aujourd'hui n'ont guère conscience d'utiliser des emprunts anciens aux dialectes locaux. En revanche, le contact avec l'allemand et les dialectes alémaniques, observable en diachronie comme en synchronie, est souvent clairement ressenti dans la conscience linguistique des locuteurs. La Suisse romande est en effet une région marquée par une frontière linguistique avec des régions germanophones, notamment dans les villes de Bienne, Fribourg, Sierre ... D'une manière générale, la migration interne assez importante fait que de nombreuses « variantes de contact » français-allemand (ou français dialecte alémanique) ont pu se développer<sup>4</sup>.

Le chapitre suivant propose une vision synthétique des marques du français de Suisse romande.

## 2. Caractéristiques du français parlé en Suisse romande

Les particularités du français parlé en Suisse romande sont avant tout d'ordre phonétique, phonologique, prosodique et lexical. Mais il serait faux de penser que la variété de français parlée sur le territoire de la Suisse romande est homogène. Très systématiquement, si un trait se rencontre sur tout le territoire romand, il se rencontrera aussi dans la France voisine (Knecht 1979). A l'inverse, nombre d'expressions ne sont connues que très localement.

<sup>2</sup> Le francoprovençal est ainsi une zone archaïque du domaine d'oïl. Sa principale caractéristique est que, au VIII<sup>e</sup> siècle, les [a] accentués en syllabe ouverte se conservent, alors qu'ils passent à [e] dans le reste du domaine d'oïl (lat. PRATU > fr. *pré* / fp. *pra* ; lat. PORTARE > fr. *porter* / fp. *portar*) (Knecht, 1985 : 129).

<sup>3</sup> Le terme *patois* est généralement proscrit de l'usage chez les linguistes français en raison de ses connotations péjoratives. Comme le terme est utilisé par les dialectophones eux-mêmes pour désigner leur propre parler, je le reprends, en soulignant que ce terme conjugue, en Suisse romande, des connotations affectives et identitaires positives.

<sup>4</sup> A propos des aspects linguistiques de la migration interne, cf. Lüdi, Py et collaborateurs (1995).

Des différences d'accents sont généralement perçues par les locuteurs romands : il y a un accent valaisan, fribourgeois, neuchâtelois, vaudois, etc. Les locuteurs d'une région donnée arriveront même à faire des distinctions au sein de cette région. Ainsi, l'accent vaudois de la vallée des Ormonds dans le massif des Diablerets (Préalpes vaudoises) présente des caractéristiques reconnaissables qui le distinguent de l'accent du « Gros de Vaud » situé sur la Plateau suisse... Paradoxalement, l'accent suisse, facilement identifiable pour des Français, n'est pas accepté comme tel par les Romands ! Si cet accent est bel et bien reconnaissable, c'est par sa forme stéréotypée mobilisée dans la publicité ou dans les films (stéréotype souvent véhiculé par la figure emblématique du douanier). Knecht & Rubattel mettent toutefois en évidence un trait commun à tous les accents romands, celui de la résistance à l'oxytonie (accentuation sur la dernière syllabe). Cette particularité peut vraisemblablement être attribuée au substrat francoprovençal :

« On sait en effet que le francoprovençal se distingue des parlers d'oïl surtout par la paroxytonie. Cette résistance se manifeste par l'exploitation de tous les moyens stylistiques permettant en français standard l'accentuation d'une autre syllabe que la dernière. L'accent dit "d'insistance" notamment (...) est extrêmement fréquent et généralement dépourvu de la valeur stylistique qu'il a en français standard. » (Knecht & Rubattel, 1984 : 142).

Cette caractéristique est vraisemblablement à la base du stéréotype de l'accent suisse, tout comme l'absence présumée du style *allegro*, selon l'expression plaisante de Knecht & Rubattel. Aucune étude scientifique n'a cependant jamais été menée de manière systématique sur cette question et les linguistes romands s'appuient souvent sur leur intuition pour mentionner cette caractéristique.

Quelques variantes remarquables du français parlé en Suisse romande sont rangées dans le tableau ci-après en fonction de leur niveau d'analyse linguistique et de leur origine<sup>5</sup>.

Dans la tradition de la dialectologie romande, on distingue généralement quatre sources de variation par rapport au français standard : les archaïsmes du français (la Suisse romande est linguistiquement conservatrice à l'instar de toutes les régions francophones périphériques), les traces du contact avec les dialectes (l'héritage des *patois*), les traces du contact avec l'allemand ou le suisse alémanique (germanismes) et enfin les statalismes (*i. e.* les expressions liées à l'organisation étatique).

Tableau 1 : Un classement des marques régionales du français de Suisse romande

	dialectalisme	archaïsme	germanisme	statalisme
<b>prosodie</b>	<i>résistance à l'oxytonie</i>			
<b>phonétique et phonologie</b>	La Tchaux modzon neidjoter	ami/amie brin/brun	[bRunR] [ʃumakR]	
morpho-syntaxe	j'ai personne vu tu veux tomber <i>suffixe -ée</i>	aider à qqn	il va déjà venir on attend sur lui	
lexique	s'encoubler menée fourre	septante diner (midi) les livrets	sonderfall schubladiser poutser	votation cantons Heimatschutz

<sup>5</sup> Il serait intéressant d'intégrer le niveau d'analyse pragmatique, mais les données manquent à ce propos.

### Commentaire

Au niveau prosodique, nous l'avons vu, le substrat francoprovençal imprime encore ses règles d'accentuation qui semblent l'emporter sur les règles du français.

Tout d'abord des dialectalismes dans les affriquées [ts, dz, tʃ, dʒ], empruntées au patois (La Tchaux : La Chaux-de-Fonds ; modzon : génisse ; neidgeoter : neigeoter (comme pleuvoter)). La conscience linguistique des locuteurs actuels perçoit bien quelque chose d'allogène dans ces phonèmes. On trouve ainsi sous la plume d'un journaliste d'un quotidien romand la graphie segmentée T'chaux, qui montre bien que [tʃ] n'est plus perçu comme un seul phonème alternant avec d'autres dans des paires minimales [tʃo, so, do, mo, bo, po, zo ...], mais qu'il est décomposé selon les règles du système phonologique du français, le [t] devenant une sorte d'électron libre phonétique (au statut peu clair, au demeurant), placé devant Chaux.

La situation périphérique de la Suisse romande fait que le français régional garde des oppositions disparues en français standard. Ainsi en va-t-il de l'opposition de longueur de la voyelle finale entre le masculin ami et le féminin amie [ami / ami:], neutralisée dans beaucoup de français parlés en France. Enfin, dans les régions rurales, la prononciation des noms de famille d'origine alémanique peut encore s'approcher de la forme orale germanique en accentuant la première syllabe, alors que la prononciation urbaine est de plus en plus francisée par l'adoption des règles d'oralisation du français écrit avec l'accentuation sur la dernière syllabe (par exemple : Brunner prononciation vieillie proche de la forme dialectale alémanique [bRunR] à laquelle se substitue la forme francisée [bRunɛR]).

Au niveau morphosyntaxique, on retrouve la trace des dialectes, mais aussi des états de langue antérieurs et des germanismes. La position de personne dans « j'ai personne vu », tout comme l'utilisation du verbe vouloir comme marque du futur proche sont des calques syntaxiques des dialectes francoprovençaux (mais on retrouve l'utilisation de vouloir pour exprimer le futur dans de nombreuses langues, cet usage n'est donc pas propre au français de Suisse romande, il est également attesté en Belgique, en Alsace, en Aquitaine, dans le Poitou-Charente, etc.<sup>6</sup>). La construction aider à quelauun (Lüdi 1981) était courante en français classique, elle s'est conservée en Suisse romande. Enfin on s'accorde généralement à reconnaître des germanismes dans attendre sur quelqu'un (all. auf jemanden warten) ou il va déjà bien venir (i.e. « ne t'en fais pas, il va venir », all. Er wird schon kommen) (Knecht, 1985 : 162).

L'utilisation du procédé de dérivation verbale en -ée est le seul mouvement créatif du français régional : de nombreux verbes d'action sont candidats à ce traitement. Tomber > tombée (« une tombée de lait », i. e. un petit peu de lait) ; gueuler > gueulée ; engueuler > engueulée ; beugler > beuglée ; brailler > braillée ; étouffer > étouffée (« une étreinte ») ; grimper > grimpée, etc. Ce procédé est également un héritage des dialectes francoprovençaux<sup>7</sup>. Son sens se spécialise en français régional dans l'idée d'intensité (Voillat 1971). Le potentiel métaphorique des dénominations de l'ivresse est particulièrement bien servi par cette dérivation (assommée, biturée, beurrée, chiée, éreintée, estomaquée, maillée, nuquée, tuée ...).

C'est dans le lexique qu'il est le plus facile de trouver des marques régionales. Voici quelques commentaires à propos des mots exemplifiés dans le tableau ci-dessus<sup>8</sup> :

<sup>6</sup> *Dictionnaire suisse romand*, Éditions Zoé, 1997.

<sup>7</sup> La voyelle finale [e] tend vers une semi-fermeture en [j], notamment dans le canton de Vaud.

<sup>8</sup> Toutes les informations sont tirées du *Dictionnaire suisse romand*, à l'exception des mots *schubladiser* et *Heimatschutz*, qui n'y figurent pas.

- *s'encoubler* est un emprunt au patois inkòblyâ « entraver » qui signifie trébucher, se prendre les pieds dans quelque chose. Le terme est également connu dans les français régionaux des zones limitrophes de la Suisse romande ;

- *une menée* « amas de neige soufflée par le vent » est aussi attesté dans les parlers dialectaux de Belfort, du Doubs et du Jura et le terme est connu également dans la Côte d'Or et en Franche-Comté ;

- *une fourre* « taie ; housse de couette, de matelas » est aussi attesté en Haute-Savoie et dans le Doubs ;

- *septante* se maintient également en Belgique, au Zaïre et au Rwanda. En France, le mot commence à céder la place à soixante-dix dès le XV<sup>e</sup> siècle ;

- *diner* « repas de midi » se maintient aussi dans plusieurs régions des continents européen, américain et africain où l'on parle français. Le sens de repas du soir est une innovation parisienne du début du XIX<sup>e</sup> ;

- *livrets* « tables de multiplication » est attesté en français depuis 1538 mais déjà signalé comme ancien par le Littré en 1867 ;

- *Sonderfall* renvoie à *Sonderfall Schweiz*, littéralement « le cas spécial de la Suisse » et s'emploie souvent avec une nuance d'ironie pour évoquer sa singularité revendiquée. *Alleingang* (« la voie solitaire ») et *Neinsager* (« ceux qui disent non ») vont dans le même sens ;

- *schublader* est une création récente calquée sur le néologisme alémanique *schubladerisieren*, littéralement « tiroiriser », mettre dans un tiroir. Le terme s'emploie pour parler des dossiers qui se retrouvent enterrés, pour une raison ou pour une autre, dans les tiroirs de l'administration fédérale ;

- *votation*, en allemand *Abstimmung*, en italien *votazione*, en romanche<sup>9</sup> *votaziun* est l'opération par laquelle les citoyens et les citoyennes sont appelés à exprimer leur suffrage lors des consultations populaires (élections, initiatives et référendums) ;

- *canton*, *Kanton* en allemand, *cantone* en italien, *chantun* [tʃantun] en romanche désigne les États qui constituent la Confédération helvétique. Il donne lieu en français à de nombreux dérivés *cantonal*, *cantonaliser*, *cantonalisation*, *cantonalisme*, *intercantonal*... ;

- *heimatschutz* a une traduction française « Ligue suisse pour la protection du patrimoine », mais la brièveté de la formule allemande fait qu'elle est souvent utilisée à l'oral en français (« on a obtenu une subvention du heimatschutz »).

Comme on le voit, beaucoup des termes régionaux de Suisse romande se retrouvent en France voisine, voire dans des régions françaises non limitrophes. L'histoire linguistique de la Suisse romande se décline ainsi selon les mêmes caractéristiques que celle des régions françaises périphériques et de la Belgique. Les traces du contact avec l'allemand sont évidemment plus nombreuses qu'en France voisine, mais elles s'observent aussi en Alsace et elles sont beaucoup moins présentes que les traces de l'anglais dans le français du Québec, par exemple. Il serait d'ailleurs inquiétant que ces traces n'existent pas, car cela signifierait que les contacts entre les deux côtés de la frontière linguistique sont inexistantes. Mais ce contact avec l'allemand est vécu comme beaucoup plus important qu'il ne l'est en réalité, et il est ressenti comme une menace pour l'intégrité de la langue française dans les représentations de beaucoup de Romands. Cette menace fantasmagique détermine en grande partie leur conscience normative et leur insécurité linguistique.

<sup>9</sup> Le romanche est la quatrième langue nationale de la Suisse (les trois autres étant respectivement l'allemand, le français et l'italien).



### 3. Les représentations linguistiques en Suisse romande

Les Suisses romands sont bien sûr conscients d'utiliser parfois des expressions régionales et leur attitude face à ces usages n'est pas uniforme, comme nous l'avons montré dans une enquête réalisée à la fin des années quatre-vingt<sup>10</sup>. Nous avons soumis une liste d'expressions diverses à des locuteurs francophones d'âge différents, à Neuchâtel (région romande) et à Bâle (région alémanique), en leur demandant de porter tout d'abord un jugement d'attestation de cette expression en Suisse et ailleurs, puis un jugement d'acceptabilité en situation formelle d'une part, informelle de l'autre. Ces jugements devaient être exprimés dans les deux cas en utilisant une échelle de 1 à 7. La liste à évaluer comportait différentes expressions régionales et standard. Parmi les premières, nous proposons des dialectalismes, des archaïsmes, des germanismes et des anglicismes. Dans le cas où l'expression était jugée non conforme à la norme, les personnes sollicitées devaient donner la ou les raisons de leur jugement en utilisant une liste de critères fournis par nos soins (manière trop régionale de parler, manière de parler trop relâchée, influence de l'allemand, influence de l'anglais, etc.).

Parmi les résultats les plus significatifs, il a été frappant de constater que les jugements d'acceptabilité les plus favorables, en situation formelle et informelle, ont été prononcés au sujet d'un item régional, le fameux *septante*. De même, un anglicisme, certes bien intégré en français (*weekend*), est très favorablement évalué, mieux même que certaines expressions tout à fait standard. Les expressions entraînant les taux d'acceptabilité les plus bas sont les tournures ressenties comme des entorses à la norme grammaticale du français standard apprise à l'école. Ainsi *il veut pleuvoir* ou *on n'a personne vu* – qui sollicitent la conscience normative morphosyntaxique – sont des expressions très sévèrement jugées.

La condamnation de l'emprunt non intégré dans la langue est également sans appel. Un terme comme *Spielgruppe* (« atelier de jeux pour enfants »), qui est un terme courant parmi les migrants romands en Suisse alémanique, n'est pas connu à Neuchâtel, d'où son rejet massif. Nous avons interprété ce résultat comme l'indice d'une conscience linguistique fortement monolingue et très méfiante vis-à-vis de tout ce qui vient de l'allemand. Même un emprunt généralisé extrêmement usuel et standard comme *benzine* (pour essence) est moins bien accepté qu'un régionalisme familier comme *cramine* ou *fricasse* (« grand froid »).

#### 3.1. La phobie des germanismes

Un des résultats les plus intéressants de notre étude est la mise en évidence d'une certaine phobie du germanisme chez les locuteurs romands. En effet, il suffit qu'un terme soit senti comme influencé par l'allemand pour que son acceptabilité diminue ! On le voit dans le tableau ci-dessous pour un échantillon de la population neuchâteloise et un échantillon de la population romande émigrée à Bâle :

Tableau 2 : Acceptabilité des items selon leur origine attribuée par les locuteurs

expression	+ germ.	- germ.	+ germ.	- germ.
	BS	BS	NE	NE
Il veut pleuvoir	2	2,8	2,4	2,8
Elle lui aide	2,6	3,5	2	4,6
On n'a personne vu	2,2	3,7	2,8	3,5

Si les locuteurs ont attribué l'incorrection de l'expression à l'influence de l'allemand, la moyenne des jugements d'acceptabilité (sur une échelle de 1 à 7) diminue fortement et de manière systématique. C'est particulièrement frappant pour l'expression *Elle lui aide* dans

<sup>10</sup> De Pietro & Matthey (1993). Cette enquête a été menée dans le cadre du programme national de recherche « Identité nationale et pluralisme culturel » (PNR 21), cf. Lüdi, Py et collaborateurs (1995).

l'échantillon de la population neuchâteloise. Sans l'attribution « germanisme », l'item est certes jugé incorrect, mais la moyenne des jugements d'acceptabilité tombe de 4,6 à 2 lorsque les locuteurs attribuent l'origine de cette construction non standard au calque de l'allemand *helfen* + *datif* (cas oblique). On remarque également que les moyennes d'acceptabilité ne sont pas très différentes entre les Romands installés à Neuchâtel et ceux de Bâle. L'environnement linguistique alémanique ne semble pas modifier la conscience normative de ces « migrants internes ».

La phobie du germanisme entraîne les puristes romands à en voir partout : toute expression ressentie comme déviante sera facilement taxée de « germanisme », même si ce n'est pas le cas.

On trouve la trace de cette menace fantasmagique dans les médias. En voici un exemple dont la rhétorique, élaborée sur le vocabulaire de la chasse, est particulièrement éloquente :

*« Débusquer les germanismes sous toutes leurs formes, dans le Jura mais aussi en Suisse romande, tel était le thème d'un concours inédit lancé en octobre dernier à Delémont. Une battue organisée par la section Delémont-Moutier du Mouvement romand. Le tableau de chasse, présenté hier soir dans la capitale jurassienne, est éloquent. Plus de cinq cents exemples de germanismes sont parvenus aux organisateurs, au terme d'une chasse de deux mois et demi. » (Le Matin, 14.3.1987).*

Même si les relations entre les communautés romandes et alémaniques ne sont pas ouvertement conflictuelles, on voit dans l'extrait de presse ci-dessous qu'elles ne sont pas à l'abri des tensions identitaires pour autant :

*« Dans un communiqué de la section jurassienne du Mouvement romand, une nouvelle offensive de la germanisation menaçant la Suisse française est dénoncée. En effet, les fédérations des coopératives agricoles, emmenées par la Suisse alémanique, sont prêtes à convertir leur nom en « Landi ». Sous prétexte qu'une appellation commune favoriserait la commercialisation des produits agricoles, on nous propose d'accoler le vocable allemand de « Landi » à la raison sociale des coopératives. On aurait alors, uniformément dans toute la Suisse, des « landi » qui gommeraient les spécificités et les spécialités locales. Ce nouveau bulldozer linguistique anéantirait l'identité des régions romandes et tessinoises (...). » (L'Impartial, date inconnue).*

La peur de la contamination du français par l'allemand est si réelle qu'elle s'est lexicalisée dans la dénomination « français fédéral », dont voici la définition tirée du *Dictionnaire suisse romand* :

*« Français germanisé (ou simplement fautif) des textes produits par l'administration centrale, ainsi que par les entreprises et agences de publicité dont le siège social est situé en Suisse alémanique ; par extension français germanisé ou fautif pratiqué par les Suisses alémaniques (et, éventuellement, par les Suisses romands). »*

Les représentations mises en discours dans ces différents extraits révèlent un certain fantasme de pureté de la langue, qui apparaît comme un idéal devant être visé mais qui reste désespérément hors d'atteinte en raison de l'aliénation sournoise que le voisinage de l'allemand ferait subir au français. Les dires de ce jeune juriste romand installé depuis quelques années à Bâle vont dans ce sens :

*« J'ai un côté un peu puriste, mais, encore une fois, parce que je crois qu'il y a un danger, comme Suisse romand on emploie déjà tellement de germanismes sans s'en rendre compte. » (Lüdi, Py et al., 1995 : 129).*

Il y a donc un certain contraste entre une culture de communication plurilingue bien réelle (les situations de communication exolingues sont relativement fréquentes dans toute la Suisse), et, du côté francophone, des représentations qui restent majoritairement marquées au sceau de l'idéologie monolingue que semblent véhiculer la langue et la culture française.

Ainsi, cette pragmatique plurilingue est non reconnue en tant que telle, en tout cas non valorisée. Cette situation provoque un sentiment d'insécurité linguistique dû à la stigmatisation des variantes régionales, surtout lorsque celles-ci ont une origine allogène ou sont perçues comme telles. Mais tout stigmaté est susceptible d'être retourné à son profit par la communauté qui en est victime. Ainsi, peu rassurés sur leur compétence en français pourtant langue maternelle, il me semble que les Suisses romands ont tendance à se méfier de l'art du verbe, perçu comme une caractéristique un peu trop française... L'anecdote suivante est révélatrice de ce sentiment mitigé envers les « beaux parleurs ». Lors d'une émission télévisée interactive consacrée au 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération<sup>11</sup>, un débat réunit plusieurs participants, dont un sociologue. Lors des échanges, ce dernier est plus véhément que les autres : il prend souvent la parole, n'hésite pas à couper ses interlocuteurs, à parler en même temps qu'eux. Ces derniers, une femme et trois hommes, interviennent plus posément, sans mouvement corporel marqué, leur temps de parole est généralement plus bref. A la fin de l'émission, le journaliste chargé de résumer les questions des téléspectateurs fait part de plusieurs commentaires qui vont dans le même sens : « mais qui est donc ce monsieur qui ne parle pas comme les autres. Est-il français ? » demandent un certain nombre de téléspectateurs que l'on sent un brin agacés par le sociologue volubile... Le journaliste esquisse un sourire amusé, l'intéressé se dit flatté et on en déduit donc qu'il est suisse mais heureux d'être pris pour un Français !

Mais la « Swiss pride » existe, elle s'exprime par exemple dans cette remarque d'un journaliste de la radio, qui s'indigne qu'un reportage produit et réalisé en Suisse romande comporte des soixante-dix et des quatre-vingt-dix plutôt que des septante et des nonante... « Ce n'est pas normal » fait-il remarquer. « C'est pour l'exportation » lui répond son confrère, un peu gêné.

Les locuteurs romands entretiennent donc avec leur langue un rapport ambigu qui repose sur un double mouvement de distanciation identitaire. Il faut à la fois marquer son entière appartenance à la communauté francophone par le rejet anxieux des germanismes et se démarquer de la francité en cherchant à valoriser une identité romande, voire suisse.

#### 4. Pour terminer

Il y a plusieurs manières d'aborder la description des contacts de langues au sein d'une communauté. La perspective adoptée dans les lignes qui précèdent me semble être caractérisée par deux points.

Premièrement, il est important d'avoir recours à l'histoire, à la diachronie, pour décrire une variété de langue à un moment donné. Les travaux de dialectologie menés par les linguistes romands constituent un domaine de connaissances que les sociolinguistes du français régional actuel ne peuvent ignorer.

Deuxièmement, l'étude du point de vue des locuteurs sur leurs pratiques linguistiques quotidiennes – *i.e.* l'étude de leurs *représentations* – est indispensable dans toute démarche sociolinguistique qui vise à élaborer des « constructions au deuxième degré » (Schutz 1987), c'est-à-dire des objets de pensée scientifique *fondés* sur des objets de la « pensée courante ». L'étude de ces objets de la pensée courante que sont les représentations linguistiques a tout à gagner d'une multiplication des « angles d'attaque ». Les données présentées ici ont été soit sollicitées par questionnaire, soit identifiées au sein du discours (entretiens de recherche ou parole médiatique). L'utilisation conjointe de ces deux méthodes produit un faisceau d'indices qui aident à mieux cerner le contenu des représentations et le rôle qu'elles jouent dans l'identité linguistique des locuteurs.

<sup>11</sup> Emission *Table ouverte*, Télévision suisse romande, juin 1991.

## Bibliographie

- DE PIETRO, Fr., MATTHEY, M., 1993, « Entre insécurité et identité linguistique : le cas du français à Neuchâtel (Suisse) », dans FRANCARD, M. (Ed.) *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*, Louvain-la-Neuve, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, 19/3, Vol. I, pp. 121-136.
- KNECHT, P., 1979, « Le français en Suisse romande : aspects linguistiques et sociolinguistiques », dans VALDMAN, A. (Ed.) *Le français hors de France*, Paris, Honoré Champion, pp. 249-258.
- KNECHT, P., RUBATTEL, Ch., 1984, « A propos de la dimension sociolinguistique en Suisse romande », dans *Le français moderne*, n° 52, pp. 138-150.
- KNECHT, P., 1985, « La Suisse romande », dans SCHLÄPFER, R. (Ed.), *La Suisse aux quatre langues*, Genève, Zoé, pp. 127-169.
- LÜDI, G., 1981, « Sémantique, syntaxe et forme casuelle. Remarques sur la construction *aider à qn* en français romand », dans *Vox Romanica*, n° 40, pp. 85-97.
- LUDI, G., PY, B., DE PIETRO, J.-Fr., FRANCESCHINI, R., MATTHEY, M., OESCH-SERRA, C., QUIROGA, Ch., 1995, *Changement de langage et langage du changement. Aspects linguistiques de la migration interne en Suisse*, Lausanne, L'Age d'Homme.
- MAITRE, R., MATTHEY, M., sous presse, « Le patois d'Evolène, dernier dialecte francoprovençal parlé et transmis en Suisse ». *Actes du colloque « Des langues collatérales. Problèmes linguistiques, sociolinguistiques et glottopolitiques de la proximité linguistique »*, Amiens, 21-24 novembre 2001.
- MAITRE, R., MATTHEY, M., à paraître, « Le patois d'Evolène aujourd'hui... et demain? » *Actes du Colloque « L'Écologie des langues »*, Institut de Memramcook, Université de Moncton, 21, 22 et 23 août 2002.
- MATTHEY, M., DE PIETRO, J.-Fr., 1997, « La société plurilingue : utopie souhaitable ou domination acceptée? », dans BOYER, H. (Ed.) *Plurilinguisme : « contact » ou « conflit » de langues ?*, Paris, L'Harmattan, pp. 133-190.
- SCHLÄPFER, R. (Ed), 1985, *La Suisse aux quatre langues*, Genève, Zoé.
- SCHUTZ, A., 1987, *Le chercheur et le quotidien*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- VOILLAT, F., 1971, « Aspects du français régional actuel », dans Marzys, Z. (Ed.) *Actes du colloque de dialectologie francoprovençale*, Neuchâtel, Genève, Droz, pp. 216-241.

# REGARDS SUR L'EVOLUTION DES *MELANGES CODIQUES* A LA REUNION : L'AVENEMENT DE L'*INTERLECTE* ?

Gudrun Ledegen

L.C.F.- U.M.R. 8143 du C.N.R.S. – Université de la Réunion

## Introduction

A la Réunion, où le français côtoie le créole, on atteste – comme dans toute zone de langues en contact – de multiples formes mélangées. Partant d'une comparaison entre des corpus, actuels et datant de 25 ans, qui présentent des formes créoles et françaises mélangées, je propose d'étudier les phénomènes d'*alternance codique*, de *calque*, d'*emprunt*, de *variation acrolectale*, *basilectale* et *mésolocale*, et enfin d'*interlecte*. Plus particulièrement pour les domaines de la morphologie et de la syntaxe, je tenterai de cerner l'évolution – à 25 ans d'intervalle – des *mélanges codiques*, guidée par l'hypothèse de travail d'un possible avènement du phénomène de l'*interlecte*.

Après une rapide présentation des corpus oraux exploités et du cadre théorique, j'aborderai deux points majeurs : dans un premier temps, je présenterai des exemples de mélanges dont l'analyse semble *a priori* claire ; cette comparaison des différents types de mélanges révèle des différences dans les deux ensembles de corpus. Dans un second temps, j'aborderai les formes de mélanges qui résistent à l'analyse et pour lesquelles je me suis orientée vers la notion d'*interlecte*.

## Présentation des corpus oraux

Les différents corpus que j'ai exploités pour cette analyse contiennent un ensemble de corpus actuels :

a) un premier corpus est constitué de la maîtrise de Mme Souprayen-Cavéry sur les productions mélangées dans une émission interactive intitulée *Droit de parole* sur Radio Freedom : il contient 8 conversations ;

b) une interview au Port avec un groupe de basketteurs de rue, établie par une étudiante en Licence d'Information et de Communication

c) des corpus divers établis par des étudiants en Licence et Maîtrise de Lettres Modernes.

Parmi les corpus anciens, j'ai exploité :

a) 3 interviews menées par Mme Gueunier en 1978 à la Plaine des Grègues, avec Mme R., et

b) 2 interviews menées par M. Barat – pour l'établissement de l'*Atlas Linguistique de la Réunion* – avec cette même personne à la Plaine des Grègues.

Je voudrais souligner ici le fait que les corpus recueillis par N. Gueunier – qui ont souvent été présentés comme peu exploitables à cause de la « communication exolingue » –, ne présentent aucune différence majeure avec ceux de C. Barat, pour les moments où Mme R. est mise en confiance et lancée dans ses récits ou explications ; les entretiens avec N. Gueunier contiennent certes plus de moments où Mme R. tente de parler en français (surtout en début d'intervention), mais quand elle est lancée dans un exposé qui dure par exemple près de 7 minutes, il n'y a pas de différences notables. Ainsi, on trouve dans les deux corpus des moments de non-surveillance et de productions dans la variété habituelle de Mme R. (qui est plutôt acrolectale), mais aussi des moments d'*insécurité linguistique* forte et d'auto-surveillance où Mme R. tente de s'approcher du français dans ses productions.

## Cadre théorique

Le cadre théorique dans lequel je m'inscris pour l'emploi des termes d'emprunt, d'alternance codique et de calque *est le suivant* :

- l'emprunt *est employé ici pour désigner* « un élément d'une langue intégré au système linguistique d'une autre langue ». Les emprunts à une langue épousent donc le système (morphologique, syntaxique, et, selon les cas, phonologique) de l'autre langue (Poplack, 1988 ; Hamers & Blanc, 1983) : Er hat das *gefixt* ('il l'a arrangé') (Gumperz, 1989 : 65).

- le *calque* désigne « une construction transposée d'une langue à l'autre », par ex. *tomber en amour* au Québec, de l'anglais 'fall in love' ; ou *lire entre les règles* (pour *lire entre les lignes*), du néerlandais 'tussen de regels lezen') produit par un néerlandophone (Hamers & Blanc, 1983).

- l'alternance codique *est entendue ici comme* « la juxtaposition, à l'intérieur d'un même échange verbal, de passages où le discours appartient à deux systèmes ou sous-systèmes grammaticaux différents » (Gumperz, 1989). Elle peut être *intraphrastique* (à l'intérieur d'une même phrase)<sup>1</sup>, *(inter-)phrastique* (une alternance de langues au niveau d'unités plus longues, de phrases ou de fragments de discours) ou *extraphrastique* (lorsque les segments alternés sont des expressions idiomatiques, des proverbes).

## Les mélanges de langue attestés dans les deux corpus

### Alternances codiques

En ce qui concerne les *alternances codiques* en général, il s'avère que les deux ensembles de corpus en contiennent.

---

<sup>1</sup> Pour l'*alternance codique intra-phrastique*, je ne considérerai ici que l'alternance « fluide », dite encore « véritable », et non l'alternance « spécialisée » ou « balisée » (« flagged ») pour laquelle le débit de parole est interrompu à la frontière de l'alternance (Poplack, 1988). De plus, je me réfère ici à la distinction énoncée par S. Poplack (1988) entre *alternance intraphrastique* et *emprunt*, suivant la contrainte de l'équivalence : « l'alternance peut se produire librement entre deux éléments quelconques d'une phrase, pourvu qu'ils soient ordonnés de la même façon selon les règles de leurs grammaires respectives ».

**Alternance intraphrastique (corpus actuel)**

APV : pour expliquer bien / l'endroit *ousa ou lé<sup>2</sup>* ('où vous êtes') (Souprayen-Cavéry, 2000 : 61).

**Alternance intraphrastique (corpus ancien)**

Mme R. : tout mon chagrin c'est ça aujourd'hui c'est de dire que *kan mi voi tou lé zot i apran* ('quand je vois tous les autres qui apprennent') (Corpus Gueunier, 1978).

**Alternance interphrastique (corpus actuel)**

- APV : *ben sa dan disan lé pouri: alor: /* ('ben ça dans dix ans c'est pourri alors')

Auditrice : *ah oui: / parske sé euh: / sé euh: / koman: / pl- / pla- / pla:tre // (lé) dans la chanm de mes enfants: / é: i manj a fur mezur: / lé pouri quoi: // l'antrinn: euh: / lé: lé délabré quoi: / l'antrinn: chapé: an morso: / ('ah oui / parce que c'est euh / c'est euh / comment / pl- / pla- / plâtre // (c'est) dans la chambre de mes enfants / et ça mange au fur et à mesure / c'est pourri quoi / c'est en train de euh / c'est c'est délabré quoi / c'est en train de tomber en morceaux')*

APV : *ben madame quatre / vous me dites euh: quatre-vingt-onze: /*

Auditrice : *oui // (mariv) en quatre-vingt-onze ('je suis arrivée')*

APV : *y a encore: la garantie décennale: là: ! /* (Souprayen-Cavéry, 2000 : 73)

- Enquêtrice : *mais di amoin un ti ku va /// euh comment tu t'es lancé toi dans le basket* (Corpus « basket de rue »)

**Alternance interphrastique (corpus ancien)**

Mme R. : *ben lé pa telman sa [...]* c'est ça / le mot tambouille c'est ça / un mauvais dîner (rires) ('ben c'est pas tellement ça') (Corpus Barat, 1978)

**Alternance extraphrastique (corpus actuel)**

Le corpus actuel présente des 'mots-stop' créoles dans un discours français :

Basketteur : *ben / les passes tout ça ou voi / au lieu de faire une passe droite ben / on fait une passe heu / [...]* un petit peu aveugle / sans regarder l'adversaire tout ça des passes ou voi / contract (Corpus « basket de rue »)

**Alternance extraphrastique (corpus ancien)**

Dans le corpus ancien, des éléments modalisateurs ou des expressions idiomatiques français apparaissent dans un discours créole :

Mme R. : *même pour lé grand moun aussi / si vous voulez ou retiré une partie / le maï un petit peu plus gros pour manger le midi* ('même plus les adultes aussi / si vous voulez vous retiriez une partie / le maïs un petit peu plus gros ...') (Corpus Barat)

Mme R. : *par egzanp mé tonton mé matant é tou sa é je ne sais qui i voiyé mi sorté tou seul i revené reprimandé a maman* ('par exemple mes oncles et mes tantes et tout ça et je ne sais qui qui voyaient que je sortais toute seule ils venaient réprimander maman') (Corpus Gueunier)

**Calques et emprunts**

En revanche, les calques et les emprunts se révèlent avant tout dans les corpus actuels : ainsi, « *na in pë de tan mi atann: la baie vitrée: et: mi voi pa vnir* » (Souprayen-Cavéry, 2000 : 76), peut être considéré comme un calque du français « je ne [le (le commercial)/la (la baie vitrée)] vois pas venir ». En effet, le pronom complément *le* chute fréquemment en français ordinaire, et en créole on emploierait les tournures : *mi voi pa mèm, mi voi pa li, ou i ariv pa mèm*.

<sup>2</sup> Les conventions de transcription employées dans les citations sont les suivantes : pour les passages en créole, je me suis basée sur la graphie proposée dans le *Dictionnaire kréol réunionné/français* d'A. Armand (1987) ; le signe « / » désigne une courte pause et « /// » une pause plus longue ; enfin « xxx » désigne un mot ou une suite de mots incompréhensibles.

L'exemple suivant contient un emprunt au français pour le groupe nominal 'une lettre de préavis' : « *fé in lèt euh: comme quoi donn* une lettre de préavis: ». Signalons que ce même corpus contient en effet aussi l'expression créole « in lèt préavis ». On peut considérer aussi comme des emprunts « la baie vitrée » employé dans l'exemple précédent, ou encore l'expression « réunion de parents » dans un discours en créole.

Tandis que les premiers cas d'alternance codique et de calque ne posaient pas trop de problème en termes d'analyse, le dernier type de mélange, l'emprunt, touche à un point sensible : de fait, la tentative de positionnement des frontières entre les deux langues en contact, de séparation des parties de discours en français et en créole, atteint ici quelque peu ses limites. Sachant que la langue créole ne dispose pas d'expressions pour désigner ces réalités, on peut se demander s'il est véritablement judicieux de considérer « la baie vitrée », « une lettre de préavis » ou « réunion de parents » comme des emprunts au français dans ces discours entièrement en créole.

En conclusion à cette première partie, il s'avère donc qu'il y a plus de diversité dans les mélanges pratiqués : les deux langues étant plus pratiquées et mieux maîtrisées, elles sont aussi plus souvent mêlées et de façons plus diverses. Cette nouvelle donne vient brouiller les frontières entre les langues et – comme on le verra ci-dessous – compliquer la tâche de l'analyste.

## Quelques problèmes d'analyse menant vers l'interprétation interlectale

### Morphologie

A partir de quelques points morpho-syntaxiques, dont certains semblent être des nouveautés, et qui posent problème dans l'analyse des mélanges manifestés, je voudrais proposer une analyse, nouvelle par rapport à celles qui sont habituellement proposées, à l'aide de la notion d'*interlecte*. L'hypothèse de travail qui m'a guidée ici est celle d'un possible avènement de l'*interlecte*.

Ainsi, en ce qui concerne le participe passé, des usages nouveaux sont attestés autant de la part de locuteurs insécurisés que sécurisés, montrant par là que l'usage semble plutôt généralisé.

Avant d'exposer les exemples, je présente succinctement le fonctionnement des verbes en créole réunionnais : il dispose de formes verbales longue et courte<sup>3</sup> ; à peu près 90% des verbes présentent ces deux formes, d'après P. Cellier (1985), qui s'expliquent par la variation contextuelle, la présence ou non d'un complément après le verbe : par ex. *moin la manzé/moin la manz in mang* ; ou par la variation sociolectale pour le passé 2 (correspondant à l'imparfait), c'est-à-dire l'opposition entre respectivement basilecte et acrolecte : *moin té i manz/mi manzé* ; cette dernière forme figée est héritée du système français ('mangeait').

Afin d'identifier les formes basilectales, je me suis appuyée sur l'outil méthodologique qu'est le dictionnaire de créole réunionnais d'A. Armand ; ce dernier n'atteste pas les formes *cru*, *dû*, *eu*<sup>4</sup>, *reçu*, présentes dans les exemples ci-dessous :

- APV : *ma la cru té lo ou sa rod dan in pui* ('je croyais que c'était de l'eau que vous alliez chercher dans un puits') (Souprayen-Cavéry, 2000 : 71)

<sup>3</sup> Il n'y a donc pas à proprement parler de participe passé ou d'infinitif en créole.

<sup>4</sup> Le verbe *avoir* présente certes plusieurs variantes : *nana* (*na*), *navé*, *nora*, *noré*, *avoir* (respectivement le présent, le passé, le futur, le conditionnel, et l'« infinitif ») mais non le « participe », qui est formé avec le verbe *gingn*. Ainsi, R. Chaudenson indique que la valeur accomplie du verbe *avoir* est formée avec *gingn* : « j'ai eu » = *moin la gingn*. (1974 : 344).



- Auditrice : ma **du** *raplé au moins trois ou quat(re) fois* ('j'ai dû rappeler ...') (Souprayen-Cavéry, 2000 : 76)

- APV : *li la u dé propo té pa tro tro: sinpatik* ('il a eu des propos qui n'étaient pas très sympathiques') (Souprayen-Cavéry, 2000 : 78)

- Auditeur : *li la fini resu* ('il (l') a reçu' ; *fin(i)* ayant valeur d'accompli) (Souprayen-Cavéry, 2000 : 85)

Ces participes semblent venir du français : en effet, pour le premier exemple, l'énoncé en créole basilectal aurait été *moin té (i) kroi* avec le passé 2 et la forme brève du verbe ; les troisième et quatrième exemples auraient contenu *gingn* au lieu de *reçu* et *eu*.

Ces formes, ou des participes semblables, sont attestées dans les corpus anciens que j'ai analysés et pourraient donc se rattacher à l'acrolecte<sup>5</sup> :

- Mme R. : zot la **u** le temps de rester longtemps à l'école (Corpus Gueunier)

- Mme R. : moi lé chagrine de dir ke tout le moun la **pu** apprend é ke moi – anfin – moi la pa **pu** (Corpus Barat)

Toutefois, les participes *cru*, *dû* et *reçu* des corpus actuels ne sont pas attestées dans les corpus anciens que j'ai analysés et il se pourrait donc que ce soient de nouveaux usages.

Ces formes mélangées posent problème à l'analyse : elles ne peuvent être considérées comme des *emprunts* étant donné leur statut de morphème grammatical. Elles n'entrent pas non plus dans le cadre de l'*alternance codique* tel qu'il est posé par S. Poplack (1980) : on peut considérer que la « règle de la contrainte d'équivalence » est suivie, car, pour qu'il y ait alternance entre deux segments, il faut que ceux-ci soient interchangeables et que cette segmentation soit permise par les règles syntaxiques des deux langues. En effet, on peut interchanger les participes *li la u / li la gingn*. Mais tel n'est pas le cas pour la contrainte « du morphème libre », selon laquelle une alternance n'est pas permise entre un morphème lié et un lexème, sauf si ce dernier est intégré à la langue d'accueil.

En effet, le verbe *recevoir* par exemple, non attesté dans le dictionnaire d'Armand ni dans les anciens corpus, semble nouvellement arrivé en créole (basilectal et acrolectal). Sous la forme *reçu*, il apparaît au premier abord comme un participe français dans un énoncé créole. Une autre analyse possible serait de voir dans *-u* le morphème lié – qui peut être autant créole acrolectal que français – et dans *reç-* la base lexicale du verbe emprunté au français et intégré durant les 25 dernières années en créole. Toutefois, soumise à l'analyse de plusieurs étudiants créolophones, la forme *reçu* apparaît comme français et non comme créole.

Ainsi, l'établissement de frontières entre portions françaises et créoles se révèle souvent ardue quand plusieurs éléments pourraient appartenir à l'une comme à l'autre langue. Il semble plus clair de considérer les exemples comme des productions *interlectales*, ne se rattachant ni véritablement au créole ni véritablement au français, mais à cet ensemble créatif qu'est l'*interlecte*, appartenant à cet « ensemble de paroles qui ne peuvent être prédites par une grammaire de l'acrolecte ou du basilecte » (Prudent, 1981 : 31). Cet autre regard sur ces productions permet de dépasser la recherche des deux systèmes homogènes, le créole d'une part et le français d'autre part<sup>7</sup> ou encore le basilecte d'une part et l'acrolecte d'autre part, qui nous fait souvent glisser vers une interprétation interférentielle de productions « fautives »<sup>8</sup> ou

<sup>5</sup> Ne disposant pas d'un outil métalinguistique, qui atteste les formes verbales acrolectales, j'emploie les productions de Mme R. comme corpus de référence pour le créole acrolectal.

<sup>6</sup> Ainsi, en espagnol, *flip-eando* est possible, car *flip* est un emprunt intégré, mais non *run-eando*.

<sup>7</sup> Ce qui n'empêche l'attestation de ces frontières dans les représentations des locuteurs mais aussi des chercheurs (cf. les diverses critiques du modèle diglossique, stable (Ferguson, Fishman) ou conflictuel (les catalanistes) (Romani, 2000 ; Bavoux ici même).

<sup>8</sup> « [Cet] interlecte a toujours été présent sous des formes diverses dans le système langagier martiniquais mais les grammaires créoles modernes se caractérisent par "une constante d'immobilisation-simplification de l'objet examiné, tout cela pour cause de déficit sociolinguistique" (Prudent, 1993 : 612) en ce qu'elles conservent **un**

à une analyse en continuum difficilement exploitable en syntaxe (Carayol & Chaudenson, 1979 ; Cellier, 1982). Les pratiques langagières appartiennent à un système unique, un macro-système, l'*interlecte*.

### Syntaxe

Partant de ces exemples et de leurs particularités morphologiques, je présente maintenant un exemple de ce qui apparaît comme un *calque* que j'appellerai volontiers « phrastique » – si on me permet ce néologisme – : l'énoncé est indéniablement formulé en créole, mais apparaît comme une copie directe de la totalité d'une structure phrastique française. Ces productions qui ne sont pas du français – le matériau étant clairement créole –, ne semblent pas être de l'acrolecte ni du créole basilectal. Seraient-ce d'autres exemples d'*interlecte* ?

- Enquêtrice : *est-ce que ou donne deux trois noms créoles aux passes / ou / par exemple* ('est-ce que tu donnes deux trois noms créoles aux passes / toi / par exemple') (Corpus « basket de rue »)

La particule interrogative du français *est-ce que* ne peut être empruntée étant donné son statut de morphème grammatical ; elle commence pourtant cet énoncé en créole qui semble calqué sur une structure française. On aurait en créole basilectal plus volontiers un énoncé comme *koman ou apèl bann pas ?* ('comment tu appelles les passes ?').

### L'avènement de l'*interlecte* ?

Pour finir, il est important de souligner la différence importante entre ces deux ensembles de corpus : Mme R. emploie la variante acrolectale du créole et s'approche – ou tente de s'approcher – du français<sup>9</sup> dans des moments insécurisants ou formels. A l'inverse, dans les corpus actuels, la majorité des locuteurs (en tout cas pour les exemples analysés ici) présente plutôt des velléités de produire du créole et celui-ci présente des éléments qui apparaissent comme français.

Il n'est pas possible de parler pour ces dernières productions d'interlangue d'apprenant ; quant aux termes 'érosion basilectale' ou 'acrolectalisation', ils sous-entendent la perte de la langue créole, voire sa 'mort' prochaine. Je serais plutôt d'avis de qualifier les productions analysées ici d'« interlectales » ou d'exemples du « parler réunionnais émergent » (comme le proposait J. Simonin, 1990 : 87), sans attribuer les productions à l'une ou l'autre langue. Ces productions ambivalentes étant plus fréquentes aujourd'hui que dans les corpus anciens, il semble que l'on puisse parler d'avènement de l'*interlecte*.

Ces données sont certes encore à approfondir sur d'autres points syntaxiques ainsi que sur d'autres domaines linguistiques et à élargir sur de plus nombreux corpus, mais j'espère que quelques premières pistes menant vers une analyse du terrain réunionnais à l'aide de la notion d'*interlecte* ont pu être tracées ici.

---

**point de vue dichotomique qui relève davantage de l'a priori idéologique que de la description des pratiques effectives.** » (nous soulignons) (Romani, 2000 : 43).

<sup>9</sup> Mme R. n'est peut-être pas la meilleure informatrice car elle tenait le téléphone public de la Plaine des Grègues et maîtrisait probablement plus que les autres locuteurs le français ; pour donner un ordre d'idée de l'importance de ces personnes dans les années '70, le téléphone ne s'est généralisé dans le cirque de Salazie par exemple que dans les années '80.

## Bibliographie

- ARMAND, A., 1987, *Dictionnaire créol réunioné/français*, La Réunion, Océan Edition.
- CARAYOL, M., CHAUDENSON, R., 1979, « Essai d'analyse implicationnelle d'un continuum linguistique français-créole », dans Wald, P. et Manessy, G. (Dir.), *Plurilinguisme, normes, situations, stratégies*, Paris, L'Harmattan, pp. 129-172.
- CELLIER, P., 1982, « Variation et standardisation syntaxique du créole réunionnais », dans *Études Créoles*, vol. IV, n° 1, pp. 78-96.
- CELLIER, P., 1985, *Description syntaxique du créole réunionnais : essai de standardisation*, Doctorat d'État, Université de Provence.
- CHAUDENSON, R., 1974, *Le lexique du parler créole de La Réunion*, Paris, Champion, 2 vol.
- GUMPERZ, J.-J., 1989, *Sociolinguistique interactionnelle. Une approche interprétative*, Paris, L'Harmattan.
- HAMERS, J.-F., et BLANC, M., 1983, *Bilinguisme et bilinguisme*, Bruxelles, Mardaga.
- POPLACK, S., 1988, « Conséquences linguistiques du contact des langues : un modèle d'analyse variationniste », dans *Langage et Société*, n° 43, pp. 23-48.
- PRUDENT, L.-F., 1993, *Pratiques langagières martiniquaises*, Doctorat d'Etat, Université de Rouen.
- PRUDENT, L.-F., MERIDA, G.-J., 1984, « ... An langaj kréyol dimi-panaché... : interlecte et dynamique conversationnelle », dans *Langages*, n° 74, pp. 31-45.
- PRUDENT, L.-F., mars 1981, « Diglossie et interlecte », dans *Langages*, n° 61, pp. 13-38.
- ROMANI, J.-P., 2000, *L'interlecte martiniquais. Approches sociolinguistiques des rapports langue-idéologie dans une communauté antillaise*, Thèse de Doctorat Nouveau Régime, Université de Rouen.
- SIMONIN, J., 1990, « La question scolaire, une société à construire », dans *Informations Sociales*, n° 69, pp. 82-91.
- SOUPRAYEN-CAVERY, L., 2000, *Étude des mélanges de codes dans « Droit de parole » de Radio Freedom*, Mémoire de Maîtrise de Lettres Modernes, Université de la Réunion.

## LE *VARIAMINANANA* DES MARCHANDS DE TANJOMBATO, ZONE RURBAINE D'ANTANANARIVO

**Brigitte Rasoloniaina**  
**INALCO, Paris**

Plusieurs aspects sociologiques séparent les « communautés » malgachophones de Paris et de Tanjombato et présenter leurs particularités sociolinguistiques n'est pas l'objet de cette communication. La communauté malgache immigrée à Paris est présentée rapidement ici puisqu'il ne faut pas oublier que ce sont les conclusions de cette première recherche (Rasoloniaina 1992) qui m'ont conduite à m'interroger sur le *variaminanana* de Madagascar et que d'une manière générale, s'intéressant toutes les deux au métissage linguistique, les deux recherches n'en font qu'une. En ce qui concerne Tanjombato, je me limiterai à quelques hypothèses étant donné que je ne me trouve qu'au tout début de mon investigation. Rappelons en effet que je l'ai commencée en septembre 2000, lors d'un séjour de 20 jours à Madagascar et que d'autres étapes sont prévues. Dans cet exposé, je définirai tout d'abord le mot *variaminanana* et, pour des raisons d'ordre chronologique, je présenterai successivement le *variaminanana* de la communauté malgachophone de Paris et quelques caractéristiques de celui des marchands de Tanjombato en insistant sur le fait qu'il s'agit ici de deux types de contact de langues qu'il est difficile de comparer.

### Ce qu'est le *variaminanana*<sup>1</sup>

L'expression malgache *vary amin'anana* ou « riz avec feuilles-potagères » fait appel à une métaphore culinaire. Le riz étant normalement cuit pur (*vary ampangoro*), la préparation mélangée est considérée soit avec le mépris que suscite un plat des pauvres soit avec la condescendance qu'appelle un mélange qui peut être délicieux mais qui n'en est pas moins un expédient. Du point de vue sociolinguistique cette métaphore s'applique à toutes les formes de « métissage » ou de « mélange » de langues et, en choisissant ce terme, j'opte pour une approche bilinguiste.

---

<sup>1</sup> Rasoloniaina 1992, 1995, 1996, 2001. Je rejette ainsi l'emploi de « farangasy » ou « frangache » qui traduit à mon avis une approche diglossique.

## Le *variaminanana* des malgachophones de Paris

Les malgachophones de Paris constituent une communauté linguistique dans la mesure où ses membres partagent les mêmes représentations des différentes langues en présence et les mêmes pratiques linguistiques, dont le *variaminanana*. Elle ne peut pas être une communauté dans le sens sociologique du terme pour deux raisons : elle n'a pas de territorialisation (Baggioni 1987) et même si ses membres revendiquent une même origine, souvent appelée par le terme *tanindrazana* (terre des aïeux ou des ancêtres), ils ne souscrivent pas à un projet commun.

Pour cette population bilingue, les représentations linguistiques du français et du malgache peuvent être résumées par l'opposition classique « langue du cœur » et « langue du ventre » qui caractérise toute communauté immigrée en France : le français étant la langue de l'intégration dans la société d'accueil, il est nécessaire de bien le parler et de lui donner la priorité dans l'éducation des enfants qui, selon les parents, auront leur avenir en France. D'autre part, le français, langue du savoir, valorise le locuteur, il est ainsi « choisi » et « préféré ». Le malgache, langue des aïeux, *tenin-drazana*, apprécié pour sa musicalité, rattache aux ancêtres et à la communauté d'origine<sup>2</sup>. Il est peu transmis aux enfants nés en France.

Le *variaminanana*, utilisé entre malgachophones<sup>3</sup>, en situations formelle et informelle, est composé d'une part, d'alternances de codes malgache/français plus ou moins longues, pouvant comporter une ou plusieurs propositions respectant une syntaxe précise<sup>4</sup>, et d'autre part, d'emprunts en français (des substantifs, des adjectifs, des adverbes) lorsque la base est malgache.

Il apparaît en outre qu'un court segment d'énoncé peut être exprimé d'une manière bilingue. En effet, fréquemment, dans le *variaminanana*, on rencontre les verbes français utilisés avec les morphèmes verbaux du malgache.

- A la voix active, pour les temps présent, futur et passé : *mi-* ; *hi-* ; *ni-* ; un exemple malgache : *miteny* « parler » composé du radical *teny* « mot ou parole » et du morphème du présent de la voix active *mi-* ; au futur : *hiteny* ; au passé *niteny*.

- A la voix passive : *-ina* ou *-ana* (pour le verbe actif présent *miteny* « parle » ; *tenenina* « est parlé ou est dit » composé de *teny* et *-ina*).

- A la voix circonstancielle : *i-base-ana* ou *i-base-ina* (*itenenana* « les circonstances dans lesquelles est dit »).

Ainsi, chez les Malgaches de Paris, on a fréquemment des occurrences du genre :

- *milivre* [milivR] (du verbe français « livrer ») ;
- *hiselancena* [hisɔlāsenə] (verbe français « se lancer » et le futur du passif *hi-* et *-na*) ;
- *idiscutevana* [idiskytevana] (verbe français « discuter » et le présent de la voix circonstancielle *i-base-(v)ana*).

Les indications de personne se joignent à ces verbes dérivés selon la syntaxe du malgache ; ainsi, le dernier exemple peut apparaître sous la forme *idiscutevanareo* [idiskytevanareu] où *nareo* indique la personne 5 « vous ».

<sup>2</sup> Le malgache est peu transmis aux enfants nés en France. C'est pendant l'année universitaire 1996-1997 que le nombre d'étudiants malgaches nés en France inscrits au Centre d'Études Malgaches a nettement augmenté à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales et c'est seulement cette année que quelques associations de Malgaches en France pensent mettre en place de vrais enseignements du malgache pour enfants malgaches nés en France.

<sup>3</sup> En règle générale, le *variaminanana* est utilisé lorsque l'interlocuteur est malgachophone. Selon les normes, la présence d'un locuteur français dans le groupe oblige les interlocuteurs à s'exprimer en français.

<sup>4</sup> Cette syntaxe dépend du nombre de propositions. Ainsi, pour trois propositions, on aura le schéma ABB c'est-à-dire A : en français ; B : en malgache et B : en malgache ou A : en malgache, B : en français, B : en français mais jamais ABA.

Comme l'exemple suivant le montre, on rencontre aussi les morphèmes possessifs<sup>5</sup> joints aux substantifs français comme la norme du malgache l'exige : *ny accentny* [niaksāni] « son accent » où la base est « accent » précédé du déterminant *ny* et suivi de *-ny*, marque du possessif 3 en malgache.

Enfin, dans un exemple de *variaminanana* extrait d'une explication de l'usage du français et du malgache, faite par une locutrice mariée à un Français, on peut nettement isoler les segments en français de ceux en malgache et relever le métissage du segment « *mis'adapter* » [misadapte] ayant comme base le mot français « s'adapter » :

*« Raha ohatra misy Vazaha iray eo/ tsy normal ve raha miteny vazaha isika / parce qu'on n'est pas à Madagascar/ on doit s'adapter à la vie d'ici fa tsy mis'adapter amin'ny fiainantsika hoe miteny gasy isika/ et ce qui est très marrant parce que ohatra ny vadiko izao eo/... »*

*[« S'il y a par exemple un Français là/ n'est-il pas normal que nous parlions en français/ parce qu'on n'est pas à Madagascar/ on doit s'adapter à la vie d'ici mais pas s'adapter à notre vie c'est-à-dire que nous parlons malgache/ et ce qui est très marrant parce que par exemple mon mari est là/... »]*

Comme l'illustre cet énoncé, les malgachophones de Paris ont surtout recours à deux fonctions de l'alternance de codes (Poplack 1980, 1981) : la recherche de l'expression adéquate et l'explication.

Il apparaît aussi, à l'issue de cette recherche sur les pratiques linguistiques des Malgaches de Paris, que trois sites sont favorables à l'apparition du *variaminanana* : les propositions coordonnées, les propositions introduites par le déclaratif malgache *hoe* (qui sert souvent d'annonce de citation), les propositions introduites par la particule argumentative *fa* (qui peut être traduit en français par « mais », « car », « parce que » selon le contexte).

Soulignons, pour terminer cette partie sur le *variaminanana* des malgachophones de Paris que nous n'avons pas rencontré de radical malgache utilisé avec des morphèmes du français dans cette variété.

## **Le *variaminanana* des marchands de Tanjombato**

Cette recherche sociolinguistique porte sur l'étude des différentes variétés utilisées par les marchands de Tanjombato<sup>6</sup>, zone *rurbaine*<sup>7</sup> au Sud d'Antananarivo, et sur l'analyse de leurs pratiques linguistiques. En somme, il a été question d'étudier le contact de langues et d'analyser le *variaminanana* qui en est issu, en se fondant sur l'hypothèse que le contact de langues (français et malgache mais aussi les variétés dialectales entre elles) ne peut que favoriser ce type de production.

Dans leur travail, les marchands véhiculent les variétés linguistiques (le merina, le betsileo, le betsimisaraka, le sakalava, le tsimihety, le antakarana, le bara, le antandroy etc.) et ont naturellement recours à elles. Par ce métier, ils sont aussi en contact permanent avec les usagers de différentes variétés comme le français et le malgache sous leurs différentes formes (dialectales ou autres). Il me semble donc que le marché est le lieu idéal pour observer (Calvet

<sup>5</sup> Les morphèmes du possessif en malgache : Personne 1 : *-ko* ; Personne 2 : *-nao*, *-ndry* ; Personne 3 : *-ny* ; Personne 4 : *-ntsika* (inclusif), *-nay* (exclusif) ; Personne 5 : *-nareo* ; Personne 6 : *izy* ou *izy ireo*.

<sup>6</sup> Il s'agit de Tanjombato la vieille ville vers la RN7, côté église catholique et vers l'Ikopa, limite de cette zone qui peut représenter les banlieues de la capitale de Madagascar. Tanjombato a actuellement environ 15 000 habitants.

<sup>7</sup> *Rurbaine* est un mot composé de *rurale* et *urbaine*. Présentant à la fois les caractéristiques de la ville et de la campagne, cette zone est en effet difficile à classer.

1992 ; Rasoloniaina 2000), pour discuter, ou pour enregistrer les différents échanges linguistiques et recueillir différentes données relatives aux pratiques et aux imaginaires linguistiques des locuteurs. En outre, à Antananarivo et ses banlieues, le métier de marchand paraît accessible à tout public : en effet, on pense que pour le pratiquer, il suffit d'avoir la capacité de parler pour interpeller les clients et de savoir compter pour rendre la monnaie. J'ai ainsi rencontré des marchands qui le sont une journée, le temps de remplacer une personne malade ou retenue par des obligations familiales ou autres.

## Les spécificités sociologiques de Tanjombato

Comme toutes les banlieues d'Antananarivo, Tanjombato peut être considéré comme un lieu de transit pour beaucoup de ruraux attirés par la capitale. En effet, c'est une commune qui jouxte Antananarivo, capitale de Madagascar, sur la RN7 (direction Sud, Fianarantsoa). Limitée au Nord par l'Ikopa, actuellement enjambé à cet endroit par trois ponts<sup>8</sup>, Tanjombato héberge les zones franches (la plus connue est la zone Forello). Cette commune est voisine de Soanierana, le quartier méridional de Tananarive qui constitue aussi l'une des zones industrielles de la capitale (on en trouve par exemple au Nord, sur la route des Hydrocarbures...). A Soanierana, (approximativement à 3 kilomètres de Tanjombato) se trouvent différentes entreprises traitant le riz, le fer, le pétrole, le gaz... et la JIRAMA (entreprise d'Etat qui a le monopole de la production et de la distribution d'eau et d'électricité à Madagascar). Entre Soanierana et Tanjombato, des entreprises (de textiles, de transport et des magasins de libre service comme « Leader Price ») ont pris la place des rizières d'autrefois.

C'est aussi un lieu d'activités économiques : il y a d'abord les « zones franches » qui embauchent les jeunes<sup>9</sup>. L'Ikopa qui traverse Tanjombato, offre aussi aux habitants différentes occupations rémunérées : les lavandières envahissent ses rives très tôt le matin et de nombreuses pirogues le sillonnent pour ramasser du sable que des constructeurs<sup>10</sup> achètent souvent sur place. Profitant de ce marché, une file de voitures avec des conducteurs qui sont souvent des chauffeurs de location attend le long de l'Ikopa l'éventuel acquéreur de sable à la recherche d'un transporteur. Enfin, il y a les trois marchés journaliers où la mairie recense<sup>11</sup> officiellement une centaine de marchands : Tanjombato ambony, Andohavato et le nouveau marché<sup>12</sup>.

Par ailleurs, par sa proximité, Tanjombato intéresse les employés qui travaillent à Antananarivo, où généralement les logements reviennent cher. Bien desservi<sup>13</sup> par plusieurs lignes de bus et de taxi-be<sup>14</sup>, il intéresse aussi les ruraux qui cherchent du travail en ville et qui ont quelques activités provisoires dans l'attente d'un emploi fixe. Ce qui amène une population importante à Tanjombato de telle sorte que la ville s'est étendue de la colline (où se trouve la vieille ville) à la vallée.

<sup>8</sup>Un des ponts date de 1863 selon SEBREE, « Sunday at home », London, mai 1883.

<sup>9</sup>Ces entreprises, devant répondre à une commande importante, choisissent une main d'œuvre jeune et qualifiée.

<sup>10</sup> On construit beaucoup dans les environs d'Antananarivo et Tanjombato se trouve à côté d'Andoharanofotsy et d'Iavoloha, banlieues où de riches et grandes habitations sont bâties.

<sup>11</sup> Ce recensement est fait à partir des tickets vendus à 1000 FMG la journée par la mairie.

<sup>12</sup> Les trois marchés (Andohovato, Tanjombato ambony, le nouveau marché) se trouvent à trois endroits différents du quartier de Tanjombato mais ils ont les mêmes horaires d'ouverture : de 6h 30 à 19h.

<sup>13</sup> On met seulement 20 à 30 minutes aux heures creuses pour arriver à Analakely (centre ville) ou à Ampefiloha, centre administratif (ministères, radio, CNAPS...) et 10 minutes pour arriver à Soanierana.

<sup>14</sup> Les taxi-be (terme composé du mot français taxi et du mot malgache be (grand)) sont des taxis collectifs qui sont organisés en coopératives et qui desservent les banlieues d'Antananarivo. Le prix de la course y est plus élevé que dans les bus qui fonctionnent parallèlement.

Les marchands sont majoritairement issus d'une population migrante : les femmes viennent d'Ambohimadana/Andramasina. Les hommes viennent de Manjakandriana, d'Antanifotsy ou d'Arivonimamo. Toute cette population enquêtée couvrant plusieurs générations (moins de 20 ans à 60 ans) a connu l'école primaire et une bonne moitié a suivi les enseignements du premier cycle du secondaire.

## Les variétés malgaches parlées par les marchands

Presque la moitié des marchands interrogés disent parler une seule variété. Ceux qui déclarent utiliser deux variétés disent parler le malgache officiel<sup>15</sup> et le merina ou le merina et le betsileo ou encore le merina et le betsimisaraka. Deux marchands seulement déclarent parler plus de deux variétés : l'un parle le malgache officiel, le betsileo et le merina, l'autre le malgache officiel, le betsileo, le sakalava et le merina.

Une grande partie des locuteurs reconnaît clairement l'existence de variétés en malgache mais beaucoup disent les connaître parce qu'ils les ont apprises à l'école. Cette acquisition scolaire est confirmée par le fait qu'ils citent des exemples lexicaux souvent « appris à l'école » pour illustrer la différence entre les variétés. Voici quelques exemples :

*Anamalaho/menavony* (nom générique de plusieurs herbes potagères, *spilanthès*)

*Mangahazo/mahogo* (manioc)

*Anana/traka* (2 occurrences, nom générique des herbes potagères ou brèdes)

*Akondro/kida* (bananes)

*Vomanga/mbizo* (patate douce)

*Manao ahoana/manao akory* (2 occurrences, salutations : comment ça va ?)

Les mots cités appartiennent naturellement pour la plupart au domaine lexical des produits de l'agriculture que ces marchands vendent quotidiennement mais aucun informateur n'a été capable de rattacher l'exemple cité à une variété précise. L'exemple de l'opposition phonétique entre [i] et [a] dans [tsi] et [tsa] a été relevé une fois. La jeune informatrice a expliqué qu'il s'agit ici des variantes de la négation « *tsy* » dans la syntaxe du malgache ; ainsi, elle maintient (à raison) qu'en betsileo on dit [tsamiši] *tsa misy* « il n'y en a pas » et en merina [tsimisi] *tsy misy*.

Les marchands déclarent majoritairement qu'ils savent écrire le malgache officiel et leurs écrits sur les fiches d'enquête l'attestent<sup>16</sup>. Peu d'informateurs disent écrire les variétés dialectales comme le merina ou le betsileo mais aucun marchand n'a proposé de donner un exemple. Est-ce à dire que les variétés dialectales sont représentées comme des variétés « orales » et le malgache officiel comme une variété « écrite » donc « normée » ? Ou simplement parce que se sentant « intégrés » dans cette zone de Tanjombato, ces informateurs « migrants » ne souhaiteraient plus montrer leur « différence »<sup>17</sup> ?

Selon plus de la moitié des marchands interrogés, la variété la plus parlée par les clients est le malgache officiel, viennent ensuite les variétés dialectales rangées de la manière suivante :

<sup>15</sup> Les marchands distinguent « le malgache officiel » du « merina ». Cette distinction a été apparemment « apprise » à l'école.

<sup>16</sup> Lors de cette enquête, chaque locuteur a marqué sur la fiche le nom qu'il souhaite donner au marché. Il faut signaler en effet que l'un des marchés récemment inauguré n'a pas de nom, les autres portant le nom de la localité où ils se trouvent. Trois informateurs ont refusé d'écrire, prétextant la peur de faire des fautes.

<sup>17</sup> Rappelons que l'époque de l'enquête coïncide avec celle des campagnes électorales sur les provinces autonomes. Même si j'ai mis les choses au clair dès le départ, il se peut que les peurs de « la politique » aient persisté et déclenché une certaine retenue.



le merina, le betsielo, le sakalava, le betsimisaraka et le antandroy. Les 2/5 des informateurs disent que les clients utilisent seulement le malgache officiel.

En ce qui concerne le français, la moitié des informateurs disent parler cette langue et les 3/4 disent qu'ils l'ont apprise<sup>18</sup> à l'école. Toujours dans le cadre de l'emploi de la langue française, pour fournir le nom que les marchands voudraient donner au nouveau marché, 3 informateurs ont écrit sur la fiche l'énoncé français « petite vitesse » qui apparaît sous les formes orthographiques suivantes : (1) « petit vitesy »; (2) « petite vutece »; (3) « petit vitesse ».

Il s'agit ici de l'emprunt de « petite vitesse », nom affecté au grand marché d'Antananarivo, situé sur l'emplacement de l'ancienne gare des trains de marchandises appelée « gare des petites vitesses » par opposition à la gare des trains de voyageurs plus fréquents et plus rapides. On peut remarquer que le scripteur de l'énoncé (1) a mis la finale malgache « sy » au mot « vitesse ». L'énoncé (2) où sont orthographiés les sons [i] en « u » et le son [s] en « cc », illustre, à mon avis, le phénomène de l'hypercorrection.

Les trois quarts des marchands interrogés disent que certains clients parlent français au marché. D'après les informateurs, il s'agit des étrangers comme les Chinois et les Japonais qui habitent « en zone »<sup>19</sup> ou de Malgaches qui ne parlent pas malgache. Cette remarque peut être fondée mais les visites de ces clients étrangers ou d'un rang social « élevé » sont sûrement épisodiques pour la simple raison que non loin du marché d'Andohavato se trouve un grand distributeur en libre service.

La question « classez les langues en citant en premier celle qui vous paraît la plus utile » a permis de retenir quelques conclusions : à l'exception d'un homme de 32 ans (niveau d'étude classe de 4<sup>e</sup>) qui a choisi le français, les autres informateurs mettent en première position le malgache officiel. Le français est en général placé en deuxième et en troisième position. Les dialectes sont en troisième et en quatrième position. L'anglais, cité deux fois, est mis en troisième position.

Comment interpréter ces différents constats ? Il semble évident que ces marchands pensent que le malgache officiel joue un rôle important dans leur vie de tous les jours et cette représentation paraît sous-entendre des notions d'unité et de normes prescriptives. Les avis sont partagés quant au français. Les informateurs semblent ignorer les différents statuts que la langue française a connus<sup>20</sup> à Madagascar et semblent fonder leur évaluation de cette langue en fonction de leur représentation du malgache « officiel », variété « la plus utilisée par les médias et dans la vie politique et culturelle »<sup>21</sup>. Peut-on dire que le français n'est plus la langue de référence pour ces locuteurs ? Il est toutefois évident que dans cette hiérarchisation, les dialectes sont placés après le français. En d'autres termes, les marchands pensent qu'ils ne sont pas « utiles » dans leur vie quotidienne. Ce qui correspond à leur pratique : mise à part la manière de compter l'argent, qui se fait presque automatiquement en français dans 99% des cas, je n'ai relevé d'échange ni en français ni en variétés dialectales dans mes observations. Je n'ai pas non plus relevé d'énoncé où le locuteur utilise à la fois plusieurs variétés dialectales du malgache.

<sup>18</sup> Pour être plus fidèle, la traduction du mot « nianarana » est plutôt « enseigné », ainsi, selon les informateurs, « cette langue a été enseignée à l'école ».

<sup>19</sup> « En zone » est un mot utilisé par les informateurs pour désigner les habitations situées dans la « zone franche », ce sont de petits pavillons à l'européenne, de grandes villas... dont l'accès est protégé par une barrière.

<sup>20</sup> Le français a été décrété « langue officielle avec le malgache » dans la Constitution de 1975 et n'a pas été mentionné dans celle de 1992, révisée en avril 1998. D'après cette constitution, « le malgache est la langue nationale ».

<sup>21</sup> Rabenoro, I. et Rajaonarivo, S., 2000, p. 27.

Il y a contact de langues entre deux standards (Gueunier, 1995) puisque ces informateurs ont été « exposés » au français durant leur scolarisation. Par ailleurs ils sont « exposés » au français par l'intermédiaire des médias, surtout de la télévision<sup>22</sup>, qui émet en français et dont les films sont assidûment suivis<sup>23</sup>. Il existe aussi une salle de projection de films vidéo dans le vieux quartier de Tanjombato où régulièrement les jeunes viennent regarder des films de karaté<sup>24</sup>. Mais il y a aussi exposition au *variaminanana* étant donné que c'est une variété à laquelle on a de plus en plus recours à la télévision, quelle que soit la chaîne. Elle est aussi utilisée par la presse écrite mais il est vrai que les marchands de Tanjombato ne sont pas de grands lecteurs<sup>25</sup>.

Pour étudier le *variaminanana* des marchands de Tanjombato, des extraits d'entretiens entre marchands et clients ont été enregistrés et décryptés<sup>26</sup> :

- 1 - **soixante huit** [sosâtit] aho no teraka (marchande, 32 ans)  
(soixante-huit je suis né/ Je suis née en 68)
- 2 - **deux mille cinq** [dômil(i)sâk] no famarotanay ny kilao (marchande, 32 ans)  
(deux mille cinq est notre vente du kilo/ Nous vendons le kilo à deux mille cinq)
- 3 - inona no atao **madama**, inona no atao **ramose**... (marchande, 32 ans)  
(formule d'interpellation d'un marchand : Que puis-je faire pour madame, que puis-je faire pour monsieur)
- 4 - ilay kiraro ve ? **quatre vingt mille** ny amin'iny miady varotra (marchand, 35 ans)  
(La chaussure ? quatre vingt mille pour cela, marchandage/ Les chaussures ? quatre vingt mille, vous pouvez marchander)
- 5 - tamin'ny **quatre-vingt quinze, quatre-vingt seize** aho no tonga teto (marchande, 21 ans)  
(en quatre-vingt quinze, quatre-vingt seize moi arrivée ici/ Je suis arrivée ici en quatre-vingt quinze ou quatre-vingt seize)
- 6 - dia tsy mahay **miparle** ilay **madama** (marchande, 32 ans)  
(et pas savoir parler la dame/ Et la dame ne sait pas parler)
- 7 - mivarotra momba ny **solde** rehetrarehetra ireny izahay (marchand, 35 ans)  
(vendre sur le solde tout ça nous/ Nous vendons tout ce qui est soldé)
- 8 - Mivarotra **légumes** isan-karazany, voatabia, tongolo (marchande, 30 ans, Ter.)  
(vendre légumes divers, tomate, oignon/ Je vends divers légumes, tomate, oignon)
- 9 - tsy mbola misy fa **ny arrivage** rahatoandro no tsy fantatro (marchand, 35 ans)  
(pas encore existe mais l'arrivage de cet après-midi je ne sais pas/ Il n'y en a pas encore mais je ne sais pas pour l'arrivage de cet après-midi)
- 10 - Ny sinoa **en zone** angamba fa tsy mietsena izy (marchand, 35 ans)  
(les Chinois en zone peut être mais pas venir au marché eux/ Les Chinois qui habitent dans la zone (franche) peut-être mais ils ne viennent pas faire leurs courses)

<sup>22</sup> Sur Antananarivo, on compte actuellement 5 chaînes de télévision et deux opérateurs de télévision par satellite.

<sup>23</sup> Certains observateurs ont même remarqué durant l'année 1999 que certains téléfilms brésiliens ont changé le rythme de vie des habitants d'Antananarivo et de ses banlieues : comme tout le monde voulait suivre ces films dans tous les foyers où on se rendait le plus tôt possible, il était hors de question de recevoir ou de rendre visite (même pour la présentation des condoléances...) durant l'émission.

<sup>24</sup> Un panneau d'affichage est mis au marché de Tanjombato ambony pour annoncer au public le titre des films.

<sup>25</sup> Si les marchands ne lisent pas les journaux, c'est aussi à cause de leur coût : comme j'étais venue faire mes enquêtes avec un journal à la main, une marchande m'a demandé de le lui prêter ; je le lui ai offert et pendant l'après-midi, j'ai vu le journal passer de main en main.

<sup>26</sup> Avec l'accord de quatre marchands différents, le magnétophone a été laissé en mode « enregistrement » pendant une heure au total.

On peut remarquer ici l'emploi de mots isolés précédés de déterminants (énoncés 7-9) ; de mots isolés sans déterminant (énoncé 8) ; d'expressions (énoncés 10) ; de chiffres (énoncés 2-4) et de dates (1, 5). Les mots « madama » et « ramosa » (énoncés 3 et 6) qui servent ici pour interpeller les clients (Madame et Monsieur) sont des emprunts de langue<sup>27</sup> qui montrent des adaptations phonologiques et syntaxiques. Ainsi, la finale de « madame » s'ouvre [a] et les voyelles de « monsieur » sont simplifiées en [u] et [e]. Sur le plan syntaxique, le rajout de l'article personnel « ra- », marque de déférence, au radical emprunté [muse] est à relever<sup>28</sup>. Dans l'énoncé 6, nous avons « *miparle* », une seule occurrence de la construction active d'un verbe français « parler » avec un morphème du malgache –*mi* indiquant le présent (qui double ici la marque du présent déjà indiqué par le morphème zéro dans [paRI]).

M'étant rendu compte du nombre peu élevé de segments métissés et de l'absence d'alternance de codes dans les entretiens menés auprès de ces locuteurs, j'ai soumis un petit questionnaire à 21 autres marchands qui ont le même profil que celui du premier échantillonnage. Les résultats sont les suivants : le tiers des marchands enquêtés disent qu'ils ne mélangent pas le français et le malgache – mélange qu'ils choisissent d'appeler *variainanana* – mais tous déclarent avoir entendu des locuteurs mélanger ; pour la majorité, on mélange « partout » et « c'est tout le monde qui mélange » ; trois locuteurs disent que ce sont « ceux qui ont fait des études » qui font des mélanges ; trois autres attribuent ce comportement à « ceux qui sont riches » ; deux autres désignent les jeunes ; un seul marchand dit que « c'est celui qui veut se faire remarquer ».

Les exemples de *variainanana* (voir la fin de l'article) qu'ils disent avoir entendus sont en général composés de segments isolés et non de propositions longues alternées. On peut relever :

- des chiffres : dix mille, cinq cent, cent francs ;
- des substantifs précédés de déterminants : *ny tennis* ; *ny chemise fribrane* ; *ny footballeurs* ; *ny défense* ; *ny prix* ; *ny client* ; *ny pavillon* ; *ny citron* ; *ny aubergine* ;
- des substantifs sans déterminants mais qui suivent un prédicat verbal : *nahazo* (obtenir) permission ; *manana* (avoir) villa ; *nijery* (voir) spectacle ; *misy* (il y a) réduction ; *ampindrano* (prêter) balance ;
- deux substantifs utilisés avec le possessif : *projetnao* [prozenau] (« projet » et possessif 2) ; *possibilitentsika* [posibilitentsik(a)] (« possibilité » et possessif 4, inclusif) ;
- un adjectif : faible ;
- des expressions : en gros ; café au lait ; poulet de chair ; quatre quatre ;
- des expressions malgachisées : frais taxi ; lasopy jarret ; paquet stylos ;
- des verbes français utilisés avec des morphèmes du malgache : *noremarqueko* [nuremarkeku] (« remarquer » au passif passé et à la première personne) ; *mirégler* [miregle] (« régler » à l'actif présent) ; *essayevo* [esaevu] (« essayer » avec le morphème de l'impératif « (v)o ») ; *realisena* [realizena] (« réaliser » au passif).

On retrouve les différents types de métissages produits par les marchands dans ces énoncés ; ce qui tend à confirmer l'hypothèse que ces locuteurs sont « exposés » au *variainanana* et en produisent, même en faible quantité, dans leur vie quotidienne. Et enfin, lorsqu'on leur demande ce qu'ils pensent de cette variété à partir d'un énoncé métissé qu'ils doivent évaluer, la majorité des informateurs trouvent que le *variainanana* « fait mal aux oreilles » mais « est très clair ». Comment interpréter ces deux expressions ? L'ambiguïté est-elle ici significative ? Quoi qu'il en soit, la première remarque peut être analysée comme un

<sup>27</sup> Cf. Abinal et Malzac, 1993, pp. 416 et 446.

<sup>28</sup> Les deux occurrences sont recensées par Abinal *et al.*

rejet du *variaminanana* par la gêne qu'elle provoque chez le locuteur. Ce malaise physique (mal aux oreilles) ressenti et exprimé renvoie probablement à la conscience linguistique des locuteurs. Dans la deuxième expression où l'on associe au *variaminanana* le trait de « clarté » on peut comprendre la situation du locuteur qui n'a pas de difficulté dans le décodage du message.

En conclusion, cette enquête auprès des marchands de Tanjombato montre que les langues en contact se réduisent finalement au malgache officiel et au français même si dans leurs représentations les dialectes sont présents (en troisième position et après le français). Il apparaît aussi que l'exposition passive au français durant la scolarité et dans la vie de tous les jours par l'intermédiaire des médias (surtout de la télévision) est doublée de l'exposition au *variaminanana*, devenue une variété à usage courant et donc plus « tolérée ». De nouvelles questions se posent : qu'entendent les marchands par « malgache officiel » ? Reproduisent-ils fidèlement le *variaminanana* qu'ils « ont entendu » ou le stigmatisent-ils ? S'ils le tolèrent, le légitiment-ils pour autant ? En font-ils plus usage en dehors du contexte du marché ? Les chauffeurs de taxi-be, les lavandières et les employés de la zone franche utilisent-ils le même *variaminanana* ? Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que les marchands de Tanjombato identifient et utilisent une variété de *variaminanana*.

### **Le *variaminanana* « cité » par les marchands de Tanjombato**

- Ny tennis sy jeans izao no be mpanontany ary ny chemise fibrane. (les tennis et les jeans actuellement sont beaucoup demandés et les chemises fibrane/ Les tennis et les jeans sont actuellement les plus demandés et les chemises en fibrane).

- Mba ampindramo balance aloha handanjana haricots verts. (prêtez balance d'abord peser (pour) haricots verts/ Prêtez-moi la balance pour que je puisse peser les haricots verts)

- Mividy en gros dia mahazo mora. (achete en gros et obtenir modéré/ Celui qui achète en gros peut avoir (la marchandise) à prix modéré)

- Lafobe izao ny frais taxi fa miakatra ny vidin'ny lasantsy. (cher actuellement le frais taxi car augmenté le prix de l'essence/ Le déplacement en taxi revient cher à cause de l'augmentation du prix de l'essence)

- Avy nijery spectacle nataon'i Poopy tao amin'ny Palais des Sports aho izao. (vient de voir spectacle fait par Poopy dedans le palais des sports moi maintenant/ Je viens de voir un spectacle de Poopy au Palais des Sports)

- Tsy misy réduction ve raha maka koteleta telo kilao. (il n'y a pas réduction (interrogation) si prendre côtelette trois kilo/ Est-ce qu'il n'y a pas de réduction si on prend trois kilos de côtelette ?)

- Tsy possible haharesy ny footballeurs Malagasy, ny défense no tsy mamely. (pas possible de remporter les footballeurs malgaches, la défense (est) pas performante/ Il est impossible aux footballeurs malgaches de remporter (un match), c'est la défense qui n'est pas performante)

- Anaovy pétrole deux mille francs. (donnez pétrole deux mille francs/ Donnez-moi deux mille francs de pétrole)

- Ohatrinona ny ampoule, mba misy réduction kely ve ny prix raha maka maro ? (combien coûte l'ampoule, il y a réduction petit (interrogation) le prix si prendre plusieurs ?/ Combien coûte l'ampoule ? Y a-t-il une petite réduction du prix si on en prend plusieurs ?)

- Essayervo [esajevu] kely sao tsy mandeha, testero [testeu] indray mandeha hoe ? (essayez un peu de peur ne pas marcher testez une fois/ Essayez-la pour voir si elle marche, testez-la une fois encore ?)

- Maro ny client no maka entana any amin'ny pavillon. (plusieurs les clients prendre marchandises là-bas au pavillon/ Plusieurs clients prennent des marchandises au pavillon, là-bas)
- Cent francs ny voatabia. Misy café au lait ve ? (cent francs sont les tomates. Il y a café au lait ?/ Les tomates coûtent cent francs. Est-ce qu'il y a du café au lait ?)
- Anaovy lasopy cinq cent, lasopy jarret no atao dia asio composé. (faites soupe cinq cent, soupe jarret est celle à faire et mettez compose/ Donnez-moi de la soupe pour cinq cent, de la soupe jarret et mettez du composé (mot malgachisé pour désigner des légumes préparés séparément mais servis ensemble))
- Efa noremarkeko foana iny client iny, mpividy poulet de chair matetika izy iny. (déjà remarqué moi souvent ce client là acheteur poulet de chair souvent lui/ J'ai souvent remarqué ce client, il achète souvent du poulet de chair)
- O ! Mbola mirégler machine aho e ! (o ! encore règle machine moi !/ O ! Je suis encore en train de régler la machine !)
- Tsy nahazo permission tamin'ny chef aho. (pas avoir permission du chef moi/ Je n'ai pas obtenu la permission du chef)
- Tena tsara io projetnao io, saingy tsy mbola azo réalisenana [realizena] satria ny possibilitéantsika mbola faible. (très beau ce votre projet mais pas encore possible réaliser parce que notre possibilité encore faible/ Votre projet est très beau mais encore irréalisable parce que nos possibilités sont encore faibles.)
- Mba atakalozy kely ity dix mille ity ingahy chauffeur a, ny receveur tsy manome ! (s'il vous plaît échangez ce dix mille monsieur le chauffeur, le receveur pas donner !/ S'il vous plaît monsieur le chauffeur, pouvez-vous échangez ce billet de dix mille, le receveur ne veut pas le faire !)
- Eo ambony buffet misy ny télévision eo ny vola. (là sur buffet il y a la télévision là l'argent/ Sur le buffet, là où il y a la télévision se trouve l'argent)
- Ngetroka ireny olona ireny fa manana villa sy quatre quatre. (richard ces gens là parce que ont villa et quatre quatre/ Ces gens là sont des richards parce qu'ils ont une (ou des) villa et une (ou des) voiture 4x4)
- Efa nidina ny prixn'ny [priini] paquet stylos sy cahiers [kae]. (déjà baissé le prix du paquet de stylos/ Le prix du paquet des stylos a déjà baissé).

## Bibliographie

- ABINAL, A., MALZAC, V., 1993, *Dictionnaire malgache-français*, Fianarantsoa.
- BAGGIONI, D., 1987, *Francophonie et multiculturalisme en Australie*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Espaces Francophones ».
- BAVOUX, C., 1993, « Francophonie malgache : images et réalités », dans ROBILLARD, D. de, BENIAMINO, M., *Le français dans l'espace francophone*, Paris, Tome 1, Champion, pp. 173-187.
- CALVET, L.-J. (Dir.), 1992, *Les langues des marchés en Afrique*, Didier Érudition, Coll. « Langues et développement ».
- GUEUNIER, N., 1995-2, « Les contacts de langues dans les situations de francophonie », dans *LINX* n° 33, pp. 15-30.
- POPLACK, S., 1980, « Sometimes I'll start a sentence in spanish y termino en español. Toward a typology of code-switching », dans *Linguistics*, n° 18, pp. 581-618.
- POPLACK, S., 1981, « Syntactic structure and social function of code-switching », in DURAN, R., *Latino discourse and communicative behavior*, New Jersey, Ablex Publishing Corp., pp. 169-184.

- RABENORO, I., RAJAONARIVO, S., 2000, « A l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, quelle politique linguistique pour Madagascar ? », in *Bulletin Académie Nationale, Art, Lettres, Sciences*, Tome 75/1-2, p. 27.
- RASOLONIAINA, B., 1992, *Pratiques linguistiques des Malgaches de Paris*, Université François-Rabelais Tours, France.
- RASOLONIAINA, B., 1995, *Les Malgaches de Paris. Le malgache, le français et la langue métissée*, Travaux et Documents 31, Paris, Ceroi-Inalco.
- RASOLONIAINA, B., 1996, « La combinaison culturelle des Malgaches de France », dans *Passerelle. Résistances et combinaisons culturelles*, n° 12, pp. 129-132
- RASOLONIAINA, B., 2000, « Le *variaminanana*, négociation d'une appartenance biculturelle », dans ALLIBERT, C., *et al.* (Eds), *L'extraordinaire et le quotidien. Variations anthropologiques*, Paris, Karthala, pp. 351-360.
- RASOLONIAINA, B., 2000, *Étude des représentations linguistiques des Sereer (Sénégal : Mbour, Nianing, Sandiara)*, Paris, L'Harmattan.

## **DISCUSSION : « ANALYSES DE LANGUES ET DE DISCOURS EN SITUATION DE CONTACT »**

**Carpanin MARIMOUTOU** [à Gudrun Ledegen]

Qu'est-ce qu'on peut dire d'autre aujourd'hui en créole lorsqu'on est confronté à « baie vitrée » et à « lettre de préavis ». Donc, dire comme dit la dame là « na in peu tan mi atann la baie vitrée et mi voi pa vnir » [‘ça fait un moment que j’attends la baie vitrée et je ne la vois pas venir’], je ne vois pas ce qu’elle peut dire d’autre que « la baie vitrée » ici. Je ne sais pas s’il est intéressant à ce moment-là d’analyser « baie vitrée » comme français par rapport à un terme créole qui de toute façon n’existe pas, ou de dire tout simplement que c’est du créole.

**Carpanin MARIMOUTOU** [à Lambert-Félix Prudent]

Une question théorique et méthodologique à Félix Prudent. Je comprends bien l’interlecte, mais qu’est-ce qu’on en fait dans l’analyse concrètement ?

**Lambert-Félix PRUDENT**

La communauté est en train de prendre des tendances qui sont bizarres. Des fois, c’est la décréolisation parce qu’on sent que c’est le poids du français qui démine ou recorrige le paradigme. Puis des fois, c’est une forme complètement loufoque qu’on ne prévoyait même pas dans la rencontre interférentielle et qui s’installe. Donc, il faut faire l’analyse de conversations, il faut mettre de la dynamique de conversations derrière. Je crois qu’elle [Gudrun Ledegen] a parfaitement raison et l’interlecte est un lieu d’analyse des paroles, des énoncés, peut-être des discours où la parole forge de la langue. Je ne sais pas encore quelle langue ça va être, ou peut-être qu’il n’y a pas de langue derrière.

**Jean-Philippe WATBLED**

Il me semble qu’il faut être très prudent quand on parle, par exemple, de participe passé en créole. Il ne faudrait pas croire naïvement que cette catégorie-là n’existe pas en créole. Parfois il y a des verbes qui font la distinction entre ce que je serais tenté d’appeler un infinitif et un participe passé comme « vendre » en créole, « vann » l’infinitif et « vendu » le participe passé. Mais maintenant, si on interroge un créolophone sur comment dire « j’ai bu ceci » en créole, j’ai eu deux types de réponses dans mes interrogations avec mes informateurs. Spontanément, ces deux informateurs, en même temps disent : l’un qui dit « moin la bu » l’autre qui dit « moin la boir » et puis ils se sont regardés en disant « non, mais attends, toi tu parles quel créole toi ! ». Il y en a un qui a sorti, à mon avis, une sorte de participe passé qui est « boir », la forme de base et l’autre qui a sorti un participe passé acrolectal qui est « bu ». Mais la catégorie participe passé existe à mon avis. Alors, « ma la cru », je constate qu’il y a ce participe passé qui a l’air acrolectal ; le reste de la phrase – « ma » avec l’assimilation de « moin » qui devient « ma » avant le marqueur du parfait – tout le reste est créole. Donc à mon avis, ce n’est pas de l’interlecte.

### **Carpanin MARIMOUTOU**

Pour en revenir justement sur ces participes passés, je ne sais pas mais je me demande si « li la fini reçu », « ma la cru », « ma dû raplé » peut être comme quelque chose qui n'est pas créole à cause peut-être justement de la terminaison « reçu », « cru », « dû ». Je veux dire que c'est finalement peut-être lié davantage aux lexèmes choisis qu'à autre chose. Si à la place de « li la fini reçu » il avait dit « li la fini gingné », tu ne l'aurais pas noté. C'est pourtant un participe passé là aussi.

### **Pierre CELLIER**

Le fonctionnement du créole visiblement ne tient pas compte de ce qui arrive en français, c'est-à-dire l'opposition avec des participes passés d'un côté, des infinitifs de l'autre. Pour moi, il n'y a pas d'infinitif en créole. Il n'y a pas de participe passé non plus. Mais ça se justifie par la structure du créole. Il faut que je précise que mon travail était plutôt un travail de standardisation donc d'élimination. Tandis que la notion d'interlecte, c'était toute la production linguistique d'une communauté.

### **Marinette MATHEY** [à Gudrun Ledegen]

Je me demande si le code-switching selon Poplack est le meilleur modèle pour analyser ce que vous analysez, parce que Poplack est vraiment à la recherche de contraintes syntaxiques et elle parle d'une variété de bilingue qui est très particulière. Ce sont des bilingues qui ne mélangent pas et qui alternent. Alors, je me demande si les travaux de Myers-Scotton par exemple, qui considère qu'il y a une langue matrice qui peut enchâsser du matériel verbal de plusieurs langues différentes, ne seraient pas mieux pour analyser ce genre de mélange.

### **Sophie BABAULT** [à Brigitte Rasoloniainana]

En complément à la communication de Brigitte, je voudrais apporter un petit éclairage malgache à l'interlecte.

Je me place dans l'interlecte sous sa forme la plus stricte d'après mon interprétation : ce sont des zones mixtes où les productions ne respectent ni les règles du français ni les règles du malgache ; pour les règles du français par exemple, il y a les formes pronominales dont je vois que tu as parlé Brigitte, « misadapte » c'est-à-dire le préfixe « mi » du présent et ensuite « sadapte » c'est-à-dire la forme pronominale en français est prise comme faisant partie du verbe : il peut y avoir un sujet, par exemple « izao misadapte » (= je m'adapte), « inao misadapte » (= tu t'adaptes). « sadapte » est pris comme une forme unique.

### **Brigitte RASOLONIAINANA**

Dans l'analyse de ces variétés que j'appelle *variainanana* jusqu'à aujourd'hui, on n'arrive pas encore à dire quelle est la frontière entre emprunt et code-switching ou métissage. Je rejoins l'interlecte et je crois que *variainanana* pour moi a été le terme pour nommer cet interlecte.

### **Claudine BAVOUX** [à Brigitte Rasoloniainana]

Je ne peux pas imaginer un locuteur qui alterne le français standard et le malgache standard. Ce que parlent les Malgaches à Tananarive pour moi, c'est un français standardisant c'est-à-dire que les Malgaches de Tananarive croient parler le français standard, en fait ils parlent le malgache de Tananarive. Mais idéologiquement, ils tiennent absolument à appeler ça du malgache standard, du français standard. Il y a en effet de la variation partout. On est dans une dynamique du contact.

### **Lambert-Félix Prudent**

[concernant l'emprunt] Il y a des gens (et c'est un petit peu ce que j'ai entendu d'après ce que j'ai compris dans les discours de Gudrun Ledegen), qui à certain moment utilisent des formes par défaut. Alors, Bernabé avait une notion qu'il faudrait peut-être revisiter, qu'il appelle « la compétence à trous ». Quand je ne sais pas dire « baie vitrée » en créole, je prends le premier mot qui est sous ma main, je prends le mot français « baie vitrée ». Est-ce que c'est un emprunt ou pas ? C'est une vraie question en créolistique parce qu'en réalité toute la



langue créole est née comme ça : elle est née de je ne sais pas dire quelque chose et je prends tel mot. Alors, à 90% on a pris des mots français, mais aux Antilles on a pris aussi quelques mots d'origine amérindienne et quelques mots d'origine africaine. Donc, toute la langue créole se sert.

[concernant la distinction créole/français] Pour dire son opinion politique en français, on dit « je crois que », « je pense que », « je déclare que ». En créole martiniquais, on ne disait pas ça comme ça il n'y a pas longtemps. On ne disait pas « je crois que ». Cela dit, on sait dire « je crois ». On sait conjuguer le verbe « croire » en créole : « moin kroué ». Mais, pour dire « je pense que les travailleurs doivent voter à gauche » on dit : « d'après moin ces travailleurs pou voter à gauche ». Donc, « mon idée est que », « selon moi » etc. ; il y a une manière d'émettre son opinion qui est qu'on le veuille ou pas inscrite dans une tradition. Et comme disait Carpanin : dans ces cas-là le type qui dit « moin ka kroué ke », il ressemble à un politicien qui est en train de calquer une rhétorique discursive et en général syndicale politique apprise en France. Il traduit mot à mot. Alors « moin ka kroué ke », je suis d'accord avec Jean-Philippe Watbled : c'est du créole martiniquais. Mais c'est perçu comme un lecte francisé récent, sauf que si tous les hommes politiques qui viennent faire des débats à la télévision utilisent « moin ka kroué ke » et puis au bout d'un moment même si les vieux créolophones habituels disaient « d'après moin » ou bien « sinon moin », aujourd'hui ils sont bien obligés de constater que la langue évolue et que le français l'influence. Alors, j'ai intégré ce genre de lecte, y compris de lectes du sentiment non commode, ces non-lectes, ces lectes indécis, incertains dans le phénomène interlectal. Mais pour moi, l'interlecte n'est pas une langue.

Donc, il y a des formes ossifiées dans l'interlecte et il y a des formes qui sont instables. Il y a des formes qui sont encore en train de bouger. On a le sentiment de la reconnaissance plus ou moins analytiquement nette, d'une règle de grammaire créole, d'une règle de grammaire française et je fais délibérément du jeu entre les deux règles. Je viole les deux grammaires en même temps.

## QUATRIEME CHAPITRE

### Aspects du plurilinguisme en milieu scolaire

Rada Tirvassen : *Approcher les contacts des langues à partir des outils issus du structuralisme : quel usage effectuer du terme interférence ?*

Sophie Babault : *Plurilinguisme et tensions identitaires chez les lycéens malgaches*

Discussion

# **APPROCHER LES CONTACTS DES LANGUES A PARTIR DES OUTILS ISSUS DU STRUCTURALISME : QUEL USAGE EFFECTUER DU TERME INTERFERENCE ?**

**Rada Tirvassen**

**Mauritius Institute of Education – U.M.R. 8143 du C.N.R.S.**

## **Introduction**

Si la mise au point terminologique constitue un des préalables de la recherche scientifique, il serait peu prudent de considérer que parce que la problématique du contact des langues doit prendre en compte la dimension sociale du langage, elle peut se passer de tous les outils empruntés au structuralisme. D'ailleurs, L.-J. Calvet, dans son introduction à « *La Sociolinguistique* » (1993), ne manque pas de souligner l'apport des théories et des descriptions associées au structuralisme à l'étude générale des langues. Dans une étude empirique consacrée à une analyse du contact entre le créole et le français à la Réunion, M. Beniamino (2000 : 397) est lui aussi du même avis que L.-J. Calvet. Il affirme que pour approcher des situations de langues en contact comme celle qui existe entre le créole et le français à la Réunion, le chercheur se trouve en face de trois options : aborder les situations de contact entre le créole et le français en prenant en compte l'existence « d'un macrosystème de communication » ; réduire le contact à celui de deux systèmes en présence et, enfin, poser l'existence d'un continuum entre deux pôles, celui du français standard d'un côté et celui « du » créole de l'autre. Pour M. Beniamino, « aucune de ces options n'est absurde » (*ibidem*).

En nous fondant sur le raisonnement de M. Beniamino et partant du principe que l'étude du contact des langues ne peut se passer des outils d'analyse, des concepts et, de manière plus simple, de la terminologie associée au structuralisme, cette communication analyse l'usage d'un terme constamment employé dans la littérature des langues en contact qu'est l'*interférence*. Le but ultime de cet article est de montrer :

1° la nécessité d'éviter le terme interférence dans des études consacrées au phénomène de contact de langues lorsqu'on évoque des systèmes d'apprenants ;

2° la nécessité d'employer le terme en lui attribuant une signification restreinte et précise en le débarrassant de toutes les connotations qu'il charrie.

Le premier volet de l'article sera consacré à une étude des productions d'un apprenant. Dans une deuxième partie, nous analyserons la validité de la notion d'interférence.

## 1. L'analyse d'une transcription d'une enquête réalisée auprès d'un témoin créolophone en situation d'appropriation du français

Dans la partie qui suit, nous rendons compte de la possibilité d'analyser les caractéristiques des productions langagières d'un témoin créolophone en voie d'appropriation du français sans utiliser le terme interférence. Si on utilisait ce terme, il faudrait alors le limiter à la dynamique du lexique entre la L1 et la L2. Il est bien entendu difficile de faire une étude exhaustive des écarts par rapport au français régional mauricien que contient l'enregistrement de l'interview réalisée auprès de ce témoin. Par ailleurs on peut se demander à quoi servirait une telle démarche. Notre étude a consisté à analyser quelques aspects des groupes verbaux qu'il produit ainsi que l'expression des valeurs aspectuelles et modales par le témoin et l'ensemble des indices de la L1 dans les productions en français. Ce témoin a quatre ans ; il est de sexe féminin et vient d'une famille créolophone. Le seul contact systématique avec le français a lieu lorsque le témoin écoute la classe à l'école maternelle qu'il fréquente depuis une année et quand il suit les dessins animés de la télévision mauricienne.

Ces précisions faites, il nous semble nécessaire de faire un premier classement de l'ensemble des énoncés produits par le témoin selon les caractéristiques morpho-syntaxiques qu'ils présentent. Il y a les énoncés qui sont produits à partir des règles de la morpho-syntaxe du français, ceux qui sont en créole et ceux qui méritent qu'on les analyse individuellement afin de montrer leurs spécificités.

Les énoncés produits à partir des règles morpho-syntaxiques du français :

*Je joue avec mon papa...*

*J'ai alle dormir...*

*Après je lève...je brosse mo lédents... on mange... on fait la prière... A jouer ballon...*

*On prend vanne ... on vient...maman coupe ça...*

*Elle est montré les enfants...*

*Là il regarde...*

*Pour amene la maison pour le cuit...*

*Il maillé la pêche...*

Les énoncés dont on ne peut préciser la langue

*Je pas faire mauvais*

*Allé à maison*

*Je pas faire mauvais...*

*Li reste tout nu après li boit de l'eau*

*Li a prend sa lacorde la*

*Li a riché poisson*

*Li a suie*

*Allé metté son sac lor lili*

Les énoncés produits à partir des règles de la morpho-syntaxe du créole

*Mo boire mo thé*

*Alle l'école*

*Et puis mo baigné*

*Mo maman vient*

*Alle prend ti bébé Moka*

*Li alle sers li quand li sorti travaille...*

*Ene dimoune mort*

*Pé manz mines*

*Li alle galoupé*

*Li allé la maison*  
*Alle l'école*  
*Pé envie jouer boule*  
*Jouer boule*

Les énoncés grammaticalement « corrects » : ce sont les énoncés qui ne contiennent pas d'écarts

*Je joue avec mon papa...*  
*on mange... on fait la prière...*  
*... on vient...maman coupe ça...*  
*Là il regarde...*

Ceux où il y a des écarts par rapport au français : une première analyse des groupes verbaux que produit le témoin montre qu'ils sont marqués par différents types de simplification :

1° il emploie l'auxiliaire dans les énoncés suivants (*j'ai alle dormir ; li a prend ça la corde-là ; li a mangé ça ; li a riché poisson-là*) sans toutefois utiliser correctement les désinences verbales sauf dans « riché » où il emploie la désinence des verbes à une base avec un verbe emprunté au créole et francisé phonétiquement ;

2° il n'emploie aucun verbe pronominal : *je lève, je brosse mo lédents ;*

3° il ne maîtrise que les désinences de la première et de la troisième personne, surtout des verbes à une base verbale :

exemple : *je joue ; je lève ; je brosse ; on mange ; on fait ; on prend.*

### 1.1. L'expression des valeurs temporelles/modales

Puisqu'on parle de groupes verbaux, il est essentiel de souligner l'expression, par le témoin, de certaines valeurs aspectuelles/modales, même s'il ne dispose pas de l'ensemble des structures morpho-syntaxiques nécessaires à de telles expressions en L2 :

1. l'accompli :

*Q Raconte-moi ce que tu as fait ce matin ...*

*R Je alle dormir... après je lève... je brosse mo lédents ... alle l'école... on prend vanne on vient...*

2. l'habituel :

*Q Qu'est-ce qu'on fait à l'école ici ?*

*R On mange, on fait la prière, après alle la maison....*

3. l'avenir certain :

*Q Cet après-midi quand tu vas à la maison, qu'est-ce que tu vas faire ?*

*R A jouer ballon ... et puis mo baigné ... mo maman vient ...*

4. l'antériorité :

*R Je alle dormir ... après je lève ... je brosse mo lédents ...*

5. des procès habituels :

*je joue avec mon papa ... on mange ... on fait la prière ... et puis alle la maison ...*

Par ailleurs, elle exprime aussi une valeur modale dans l'énoncé ci-dessous :

*Q Ta maman elle te punit quelquefois ?*

*R Je pas faire mauvais ...*

En fait, ces énoncés montrent la capacité du témoin d'inscrire ses réponses dans le cadre spatio-temporel fixé par l'enquêteur bien qu'il n'ait pas les éléments morpho-syntaxiques et lexicaux du système de la L2 pour exprimer l'ensemble de ces valeurs.

*Li a prend ça la corde-là.*

*Li a mangé ça.*

### *Li a riché poisson-là*

Les trois énoncés ci-dessus sont produits selon les règles morpho-syntaxiques du français, c'est l'emploi de l'auxiliaire qui est l'indice le plus certain de la stratégie de francisation. Il y a toutefois un certain nombre d'écarts que sont le recours du pronom créole « li », le démonstratif créole « ça », l'emprunt de « riché » et enfin la généralisation de la forme « prend » au détriment du participe passé.

## 1.2. Les énoncés mixtes

Il existe enfin un troisième type d'énoncés où il y a une coexistence de règles morpho-syntaxiques du créole et du français dans le même énoncé :

Soit l'énoncé *Allé à maison...* (il répond à la question : *les filles qu'est-ce qu'elles font ?*) Le témoin emploie la forme *allé* qui est probablement pour lui, une forme française. Certes *allé* existe en créole, mais c'est la forme longue des verbes qui ont une forme courte zéro et une forme longue *e*. La préposition *à* s'explique aussi par le recours aux règles morpho-syntaxiques du français. La variante *maison* existe également car en créole prestigieux on dirait *lamaison*, *lacaz* étant le lexème employé en variété standard. On peut aussi penser qu'il s'agit d'une structure morpho-syntaxique relevant du français avec plusieurs types d'écarts : non-emploi du pronom ; non-emploi du déterminant ; non-emploi de l'auxiliaire.

On peut noter quelques exemples d'énoncés qui ont certaines caractéristiques morphologiques du français mais calquées sur des structures syntaxiques du créole ou encore des énoncés entièrement en créole avec une ou deux règles empruntées au français : c'est ce que nous avons appelé la francisation de structures morpho-syntaxiques créoles :

1. *Li reste tout nu après li boit de l'eau ...*

La structure *li reste tout ni après li boire de l'eau* est acceptable dans une variété mésolectale du créole. L'utilisation de *nu* (au lieu de *ni...* encore que dans des variétés prestigieuses du créole c'est *nu* qui sera employé) ainsi que *boit* à la place de *boire* relèvent de cette stratégie de francisation.

2. *Li assie* (pour 'il s'assoit') ... *il suit* (pour 'il essuie') et *allé metté son sac lors lili...*

*Li assie* et *il suit* consiste à éviter l'emploi du *e* final des verbes créoles.

Enfin, *allé metté son sac lors lili ...*

On peut penser que la stratégie de francisation est caractérisée par l'emploi du /e/ des verbes au passé composé et du déterminant *son*.

## Conclusion

Si l'on fait la synthèse des caractéristiques des énoncés produits par le témoin, on peut dire qu'on peut les regrouper sous deux grandes catégories. Il y a ceux produits à partir de la simplification et de la surgénéralisation de règles caractérisant les systèmes d'apprenants en cours d'appropriation du français (L1, L2 ou LE) et ceux qui relèvent de « systèmes » d'apprenants mauriciens ayant le créole comme L1 et en cours d'appropriation du français. Par ailleurs, le témoin a recours à différentes stratégies de communication, dans la L2, marquées par divers indices de la L1 :

1° le témoin alterne des énoncés en créole et en français à la suite de questions posées toutes en français ;

2° il emprunte des lexèmes au créole dans des énoncés produits à partir des règles de la morpho-syntaxe du français ;

3° il calque des suites d'énoncés produits à partir des règles de la morpho-syntaxe du français sur des suites syntaxiques du créole.

Si maintenant l'on revient à la question de l'interférence, on peut faire deux remarques :

- il est clair que l'apprenant a deux « systèmes » morpho-syntaxiques et lexicaux, qui sont les systèmes du créole et du français : il emploie l'un ou l'autre et quelquefois un mélange des deux ;

- la L1 constitue un soutien dans une activité d'expression en L2 qui évite le mutisme ; on sait que si le témoin devait se sentir bloqué, il se serait senti en forte situation d'insécurité linguistique ;

- ainsi qu'on s'en est rendu compte, il est tout à fait possible d'effectuer une analyse de l'interlangue de ce témoin sans avoir recours à la notion d'interférence ; certains chercheurs peuvent tenter d'analyser la dynamique des systèmes : le terme interférence leur sera alors utile ; l'essentiel est toutefois de dépouiller le terme de ses connotations et de lui donner un sens précis. A cet égard, on peut prendre l'exemple de *il a riché poisson*. Riché est un exemple clair d'un télescopage entre deux éléments de deux langues différentes : *rissé* est un lexème du créole alors que le phonème [Σ] relève du système du français. *Riché* est donc un indice de la dynamique de deux systèmes. On peut alors utiliser le terme d'interférence pour le désigner. Nous nous appuyerons sur cette étude pour analyser la validité de la notion d'interférence dans une situation marquée par ce type de contact de langue, c'est-à-dire celui d'apprenants en cours de construction de leur système grammatical.

## 2. Recherche documentaire

### 2.1 L'interférence : un terme culpabilisant

Le terme *interférence* est issu des travaux de Weinreich (1953), qui est un des premiers linguistes à avoir abordé les situations sociolinguistiques marquées par le contact des langues. De manière générale, les recherches de Weinreich visaient à montrer qu'il existe des productions langagières qui remettent en question l'idée que les communautés linguistiques doivent être considérées comme étant « linguistically self-contained and homogeneous » (Martinet, in Weinreich, 1953 : vii). L'interférence, dans la terminologie de Weinreich, constitue un des résidus de la situation de contact de langues et se définit comme « une déviation par rapport aux normes de deux langues en contact » (Hamers, 1997 : 178). Pour J.-F. Hamers, l'interférence renvoie, dans les travaux de Weinreich, à la dimension psychologique du comportement langagier, car la présence simultanée de deux langues affecte le comportement langagier des individus (Hamers, 1997 : 94). Ainsi qu'on s'en rend compte, tout en voulant prendre de la distance par rapport à l'idée qu'il existe une norme unique en montrant l'existence de productions langagières qui s'inscrivent dans une autre dynamique, Weinreich en est prisonnier.

Si l'interférence constitue un jugement de valeur (du moins c'est l'usage qu'on en fait) sur le comportement langagier dans des communautés où les langues sont en contact, le terme prolifère véritablement dans la littérature didactique et non dans l'analyse contrastive (désormais AC) comme on a tendance à le croire. En effet, l'AC se situe dans une démarche totalement différente (de celle de la didactique des langues) puisqu'elle consiste à effectuer une comparaison rigoureuse et systématique entre deux langues. L'AC doit donc être dissociée de toute préoccupation pédagogique ou « acquisitionnelle » et doit être considérée comme un prolongement de la linguistique structurale :

« *Contrastive analysis may be roughly defined as a subdiscipline of linguistics which is concerned with the comparison of two or more languages (or subsystems of languages) in order to determine both the differences and similarities that hold between them* » (Fisiak, 1980, in Gass et Selinker, 1994 : 3).

Toutefois, selon S. Gass et L. Selinker (1994 : 5), ces travaux « *do provide us with an excellent source of hypotheses concerning specific instances of language transfer which can then be tested empirically* ». Certes l'AC soulève des problèmes épineux : ainsi, Hamp et Van Buren (in Hamers et Blanc, 1983 :361) ont souligné les difficultés théoriques d'une comparaison point par point de deux langues. Mais, c'est là une toute autre question.

En revanche, ainsi qu'on l'a souligné ci-dessus, c'est sans doute dans la littérature didactique que le terme interférence est le plus employé. Pit Corder, au début des années 70, va d'ailleurs jusqu'à parler de l'existence d'une théorie du transfert lorsqu'il aborde les productions langagières des apprenants d'une L2 :

*« Observation suggests that many errors bear a strong resemblance to characteristics of the mother tongue, indeed many erroneous utterances read like word-for-word translations. This observation has led to the widely accepted theory of transfer which states that a learner of a second language transfers into his performance in the second language the habits of his mother tongue. If the system of the first language resemble those of the second language we speak of facilitation, and where they differ there is interference or, at least, a learning problem. »* (Corder, 1974 : 130)

L'interférence, ainsi qu'on le voit dans cette citation, subit l'influence de la psychologie behavioriste. Le behaviorisme explique le comportement des individus comme des réactions aux stimuli venus du monde extérieur. Skinner que l'on associe à l'école behavioriste américaine, postule que tout comportement adapté ou inadapté s'acquiert suivant le mécanisme du conditionnement. En situation d'appropriation d'une L2, tout s'explique à partir du phénomène du transfert : ou bien la L1 facilite l'apprentissage de la L2 (on parle alors de transfert positif) ou elle en constitue une entrave (le transfert est alors négatif c'est-à-dire qu'il s'agit d'un cas d'interférence).

Si le terme interférence connaît un tel succès en didactique des langues, ce sont les didacticiens qui sont les premiers à dénoncer l'inadéquation du terme pour expliquer une certaine influence de la L1 lors de l'appropriation de la L2. Ils signalent d'abord que tous les écarts rencontrés dans les productions des apprenants de langues autres que la L1 ne peuvent être expliqués par le phénomène de transfert. Ensuite, lorsque les chercheurs ont commencé à classer les erreurs, ils se sont rendu compte que les erreurs que l'on pouvait classer de manière non ambiguë dans la catégorie « transfert » étaient bien moins nombreuses que les autres types d'écarts. De manière générale, les limites de la capacité des travaux consacrés au phénomène du transfert peuvent être mieux illustrées par l'incapacité de ces travaux à modéliser les phénomènes notés empiriquement : toutes les ressemblances entre la L1 et la langue-cible (désormais LC) n'entraînaient pas nécessairement des transferts positifs. A cet égard, Odlin (in Towell et Hawkins, 1994 : 19) a montré que des enfants espagnols apprenant l'anglais « oubliaient » la copule alors que celle-ci est présente en espagnol. Ils produisent des phrases du type :

*That very simple* (au lieu de « *That's very simple* ») ;

*The picture very dark* (au lieu de « *The picture is very dark* »).

Enfin, la complexité des règles sous-jacentes à la production langagière dans une L2 rend inadéquate la notion d'interférence. Cette remarque a été soutenue par de nombreuses observations empiriques. Ainsi, Richards (in Hamers et Blanc, 1984 : 361), en se fondant sur des observations d'erreurs commises par des enfants, attire l'attention sur l'existence d'erreurs qui ne sont pas dues à la L1 des apprenants mais à des généralisations de règles de la LC non encore totalement maîtrisées, des simplifications de règles complexes de la LC, etc.

La rupture avec la notion d'interférence est réalisée par les recherches de Pit Corder consacrées aux erreurs : ces recherches marquent une étape décisive dans l'évolution de la signification attribuée à l'influence de la L1 sur la LC. En effet, lorsqu'il affirme que les



erreurs ne « se laissent ramener ni à une simple répétition des échantillons de la langue cible auxquels les apprenants ont été confrontés, ni à des calques des structures de leur langue maternelle » (Arditty, 1986 : 20), Pit Corder établit une rupture entre les productions langagières en L2 et celles qui relèvent de la L1. La conceptualisation de l'appropriation d'une L2 par Selinker et surtout les propriétés qu'il attribue à l'interlangue achèvent cette rupture. Si l'interlangue est un système linguistique spécifique différent à la fois de la langue première de l'élève et du système de la langue étrangère apprise, s'il est autonome et surtout, s'il a pour origine des processus cognitifs qui relèvent en fait d'une structure psychologique latente, il ne peut être question de transfert de traits morpho-syntaxiques ou lexicaux : s'il y a interférence, « il s'agit alors d'interférences de système à système, et non plus, comme dans l'analyse contrastive classique, d'élément linguistique à élément linguistique » (Gaonac'h, 1987 :127).

Ce point est surtout développé par Pit Corder dans un article intitulé « A role for the mother tongue » (Corder, 1992 : 18-31). Pit Corder refuse d'utiliser le terme d'interférence parce qu'il est trop limitatif (alors que le rôle de la L1 lors de l'appropriation d'une L2 est plus complexe) et, surtout, parce qu'il charrie une connotation subjective car il donne l'impression que la L1 constitue un obstacle à l'appropriation d'une L2. Son approche de la problématique de l'impact de la L1 sur la LC s'inscrit, on l'a dit, dans le cadre conceptuel de l'acquisition d'une L2.

L'acquisition d'une L2 est un processus de restructuration de ce système. La nature de cette restructuration varie selon :

- le sous-système (phonologie ou morpho-syntaxe) concerné ;
- la distance interlinguistique entre les deux langues en présence, la L1 et la LC ;
- la distinction que l'on veut bien effectuer entre d'une part, le processus d'appropriation d'une langue et ce qu'il implique c'est-à-dire la restructuration du système d'apprenant et, d'autre part, les stratégies de communication des apprenants dans des contextes de communication « authentique ».

S'agissant de la question des sous-systèmes, Pit Corder est d'avis que le processus de restructuration du système phonologique et celui de la morpho-syntaxe ne doivent pas être confondus. L'appropriation de la prononciation est caractérisée par la restructuration progressive du système phonologique de la L1 alors que le développement de la syntaxe « *is a continuum of increasing complexity* » (Corder, 1994 : 23). Par ailleurs, Pit Corder établit une distinction entre le transfert (« *it is from the mental knowledge which is the implicit knowledge of the mother tongue to the separate and independently developing knowledge of the target language* » (*ibidem* : 25)) et l'emprunt qui s'explique par les contraintes communicationnelles auxquelles les apprenants sont confrontés. Enfin, la question de la distance interlinguistique entre la L1 et la LC constitue un des éléments pris en compte par Pit Corder dans sa réflexion. Il affirme, en effet, que la proximité structurelle de deux systèmes permet d'accélérer le rythme d'apprentissage, mais que la nature du processus reste la même.

## **2.2 L'interférence dans la recherche sociolinguistique : vers un usage plus rigoureux du terme**

Une rapide investigation de l'usage du terme interférence dans les recherches sociolinguistiques montre à la fois le flou sémantique entourant l'usage du terme interférence (on peut commencer par montrer comment chaque sociolinguiste dont nous avons consulté les travaux lui donne un sens totalement différent, cela quelquefois en dépit des précautions définitoires qu'il prend) mais offre également des pistes pour donner une signification précise au terme.

Nous nous sommes limité à quelques recherches sur des français régionaux (elles constituent un bon exemple d'un aspect d'une langue en contact) qui s'inscrivent dans le cadre général de la variation linguistique. Dans ces travaux, les pratiques langagières sont observées par rapport à leurs corrélats sociaux et non par rapport à une norme prescriptive : à cet égard, R. Chaudenson (1979 : 576), dans une réflexion sur le français régional mauricien, établit une distinction entre les travaux normatifs et les études scientifiques (en tout cas qui se veulent descriptives et non prescriptives) avant de soulever la question de la norme interne de la communauté linguistique mauricienne. C'est dans cette perspective générale que s'inscrivent les travaux de D. de Robillard sur le français régional mauricien. Précisant la nature de leur démarche, D. Baggioni et D. de Robillard (1990) affirment, de manière explicite, qu'ils adoptent une perspective différentielle qui consiste à recenser les formes fréquemment employées dans la variété endolingue du FRM mais qui ne sont pas répertoriées dans les grammaires et les dictionnaires qui se donnent pour tâche la « description » du français standard. C'est donc dans le but de décrire une variété sociale de la langue que s'inscrit leur observation du français régional mauricien. Au-delà de ce trait commun, si l'on se limite à la question de l'interférence, on peut avancer que ces travaux sont marqués par deux différences :

- certains utilisent le terme d'interférence alors que dans d'autres il est absent ;
- le sens donné au terme est, au moins partiellement, différent.

Si l'on prend l'usage du terme interférence comme le point de départ de l'analyse, on peut rapprocher les études de M. Beniamino et la réflexion plus théorique de L.-J. Calvet (*ibidem*). Ce rapprochement se fonde sur le sens qu'ils attribuent au terme d'interférence :

1° Dans une courte réflexion consacrée à la question des langues en contact, L.-J. Calvet (*ibidem* : 23-26) oppose l'interférence, phénomène individuel, à l'emprunt, phénomène collectif. M. Beniamino, se rapproche de cette acception du terme puisqu'il l'attribue à ce que les acquisitionnistes appellent la fossilisation : l'interférence d'un système à l'autre relève de l'appropriation incomplète d'une langue seconde. Enfin, comme D. de Robillard s'intéresse à des pratiques langagières de « systèmes » socialement stabilisés, la notion d'interférence lui est donc impertinente.

2° En revanche, A. Valdman et R. Chaudenson portent leur attention sur la dynamique des systèmes : ce n'est pas le locuteur qui est au centre de leurs observations. A. Valdman emploie le terme interférence en l'opposant à celui d'emprunt : l'interférence affecte la phonologie et la morpho-syntaxe alors que l'emprunt concerne le lexique :

*« Dans cette situation, à part la dénomination de la flore et de la faune et des réalités culturelles locales, le FS est relativement à l'abri sur les plans phonologique et morpho-syntaxique. L'influence des langues vernaculaires prend alors la forme d'emprunts. »* (Valdman, 2000 : 327).

Quant à R. Chaudenson, il adopte, lui, une démarche inverse à celle d'A. Valdman puisqu'il ne semble pas faire de distinction entre l'interférence et l'emprunt et emploie l'interférence pour évoquer des phénomènes relatifs au lexique :

*« Interférences entre l'anglais et le français. Étant donné que les lexèmes d'origine anglaise n'apparaissent pas dans tout le lexique mais seulement dans quelques zones spécialisées (vocabulaire automobile, scolaire, administratif, sportif) on peut admettre qu'ils ont été empruntés à l'anglais par le français régional et que dans la plupart des cas, la conscience de leur origine demeure même s'ils sont d'usage quotidien. »* (Chaudenson, 1979 : 582).

## 2.3 Conclusion

La recherche documentaire limitée à laquelle je me suis risqué a montré que le terme interférence a connu une trajectoire tout à fait spéciale : issu d'une tradition structuraliste, il

connaît un véritable succès dans la littérature didactique avant d'être complètement rejeté par les didacticiens. Entre temps, il est employé dans certaines recherches sociolinguistiques lorsque l'on observe les dynamiques des systèmes des langues en contact. On le voit, d'un courant linguistique (ou apparenté) à l'autre, le terme a une signification tout à fait spécifique : il est donc souhaitable d'harmoniser son usage car il semble utile pour décrire au moins un aspect des pratiques langagières en situation de contact de langues. Si l'on se fonde sur les travaux cités, on peut avancer qu'il serait souhaitable de limiter le terme à tout ce qui relève :

- de la dynamique des systèmes ;
- de la dynamique du lexique (voir Corder, 1992 pour plus de détails).

## Conclusion Générale

Le contact de langues est un phénomène social et sa compréhension est très largement assurée par le recours à des instruments issus de la sociolinguistique. Toutefois, il y a une dynamique des systèmes linguistiques en contact. Il est alors nécessaire de se rendre compte de l'utilité d'outils d'analyse qu'offre la linguistique structurale. Leur usage ne peut être efficace que s'ils sont clairement définis : la tentative à laquelle je me suis risqué et qui a consisté à faire émerger l'usage du terme interférence qui semble le plus adéquat aux objectifs que se fixent les observations empiriques est moins importante que l'argument que j'ai essayé de développer : il est nécessaire d'avoir une définition non ambiguë d'un terme qui, semble-t-il, est indispensable à un aspect d'une réalité des langues que tente de décrire la linguistique.

## Bibliographie

- ARDITTY, J., 1986 : « Présentation », dans GIACOMI, A. & VERONIQUE, D. (Eds), *Acquisition d'une langue étrangère, Perspectives et recherches*, Actes du colloque international, Aix-en-Provence, Université de Provence, pp. 19-22.
- BAGGIONI, D. ROBILLARD, D. de, 1990 : *Ile Maurice, une francophonie paradoxale*, Paris, L'Harmattan.
- BENIAMINO, M., 2000 : « Identité culturelle, lexique et dynamique sociolinguistique à la Réunion », dans Latin, D., Poirier, C. (Eds), *Contact de langues et identités culturelles*, Les presses de l'université Laval, pp. 379-389.
- CALVET, L.-J., 1993 : *La sociolinguistique*, Paris, P.U.F.
- CHAUDENSON, R., 1979 : « Le français dans les îles de l'Océan Indien. (Mascareignes et Seychelles) », dans Valdman, A. (Ed.), *Le français hors de France*, Paris, Honoré Champion, pp. 542-617.
- CORDER Pit, 1973 : *Introducing applied linguistics*, Hamondsworth, Penguin Education.
- CORDER Pit, 1974 : « Error Analysis », dans Allen, J.P.B., Corder, P.S. (Eds), *Techniques in Applied Linguistics*, Oxford, Oxford University Press, pp. 122-154.
- CORDER Pit, 1993 : « A role for the Mother Tongue », dans Gass, S.M., Selinker, L. (Eds), *Language Transfer in Language Learning*, pp. 18-31.
- GAONAC'H, D., 1987 : *Théories d'apprentissage et acquisition d'une langue étrangère*, Paris, Crédif-Hatier, Coll. « LAL ».
- GASS, M., SELINKER, L. (Eds), 1993 : *Language Transfer in Language Learning*, John Benjamins Publishing Co.
- HAMERS, J. F., BLANC, M., 1983 : *Bilinguisme et bilingualité*, Pierre Mardaga.
- HAMERS, J. F., 1997 : « Interférence », dans Moreau, M.-L. (Ed.), *Sociolinguistique*, Mardaga, p. 178.

- TOWELL, R., HAWKINS, R., 1994 : *Approaches to Second Language Acquisition*, Multilingual Matters Ltd.
- VALDMAN, A., 2000 : « Emprunt et démarcation entre français et créole dans la zone Sud », dans Latin, D., Poirier, C. (Eds), *Contact de langues et identités culturelles*, Les presses de l'université Laval, pp. 327-331.
- WEINREICH, H., 1953 : *Languages in contact*, New York, Linguistic Circle of New York.

## Annexe

Transcription de l'enquête

- R Oui qu'est-ce que tu fais quand tu vas à la mer ?
- E Je joue avec mon papa.
- R C'est tout ce que tu fais ?
- E Ca même tout...
- R Ce matin ... raconte-moi ce que tu as fait...
- E J'ai alle dormir... après je lève ... je brosse mo lédents ... et puis mo boire du thé...
- R Et pui qu'est ce que tu as fait ?
- E Alle l'école.
- R Qu'est-ce qu'on fait à l'école ici ?
- E On mange ... on fair la prière ... après alle la maison ...
- R Cet après-midi quand tu vas à la maison, qu'est-ce tu vas faire ?
- E A jour ballon ... Et puis ? Cheval (et puis) pistache ... et mo baigné ...
- R Et après ?
- E Mon maman vient ...
- R Qu'est-ce qu'elle vient faire ?
- E Alle prend ti-bébé Noka ... (Al bon... pourquoi)  
Li alle cherche li quand li sorti travaille.
- R Ta maman elle te punit quelquefois ? (Non) Pourquoi ?
- E Je pas faire mauvais
- R Tu regardes la télévision parfois ? (oui) Qu'est-ce que tu as vu ?
- E Une dimoune mort ...
- R Qu'est-ce que tu as fait aujourd'hui à l'école ?
- E On prend vanne on vient...
- R Regarde ces images et dis moi ce que tu vois ?
- E Maille ... raisin ... maman coupe ça.
- R Tu vois un garçon la dedans ?
- E Pé menz mures ...
- R Et dedans – Le garçon
- E Li reste tout nu après il boit de l'eau ...
- R Et dedans... Le garçon, qu'est-ce qu'il fait ?
- E Li alle galoupé
- R Tu vois d'autres garçons ? Qu'est-ce qu'ils font ?
- E Li allé la maison... ça dans-à ...
- R Qu'est-ce qu'ils font ces dans-là ?
- E A la maison ...
- R Dis moi tu vois cas images là ... Qu'est-ce que les enfants font ?
- E Alle l'école,
- R Tu vois un autre garçon ici ? (oui) Qu'est-ce qu'il fait,

- E Pé envie joué boule ...
- R Comment ?
- E Jouer boule...
- R Ici qu'est-ce que les garçons font ?
- E E joué boule ...
- R Et les filles ? Qu'est-ce qu'ils font ?
- E Alle à maison...
- R Et le professeur qu'est-ce qu'il fait ...
- E Professer ? (oui) Elle est montré les enfants ... (hein) li montré les enfants ...
- R Les enfants, qu'est-ce qu'ils font là ?
- E Là, ils regardent ...
- R Je vais te montrer une autre image ... tu vas me dire ce que tu vois là ... Tu vois un enfant là ? Qu'est-ce qu'il fait ?
- E Il maillé la pêche
- R Ici qu'est-ce que tu vois ?
- E (...) Le chien ...
- R Qu'est-ce que le chien fait ?
- E Li assize
- R Lé Qu'est-ce que le garçon fait ?
- E Amaillé poisson ...
- R Le chien qu'est-ce qu'il fait ici ?
- E Deboute ...
- R Ici le garçon, il fait quoi ...
- E Li a prend ça la-corde-la ...
- R Tu as vu le poisson la-dedans ? (oui) Qu'est-ce que le chien fait ?
- E Li a mangé ça...
- R Qu'est-ce qu'il fait
- E Li a riché poisson-là... (...)
- R Je vais te montrer une dernière image ....
- E Le garçon dedans . (...)
- R Pourquoi elle prend ça.
- E Pourquoi ? Pour amene la maison pour le cuit ...
- R Et la qu'est-ce qu'il fait ?
- E Et le garçon il mange ...
- R Et qu'est-ce que le garçon fait ?
- E Ici ? Li asuie ... (quoi) il suit
- R Qu'est-ce qu'il suit ?
- E Marbre
- R La dame qu'est-ce qu'elle fait ?
- E Allé metté son sac lors lili.
- (fin)

# **PLURILINGUISME ET TENSIONS IDENTITAIRES CHEZ LES LYCEENS MALGACHES**

**Sophie Babault**

**U.M.R. 6065 Dyalang**

Les lycéens malgaches sont confrontés au plurilinguisme aussi bien à l'école – où le français et le malgache sont conjointement utilisés<sup>1</sup> – qu'en milieu extra-scolaire. Pour la plupart d'entre eux, trois types de variétés linguistiques entrent en jeu, à des degrés divers : le français, qui en dehors de l'école occupe une place très variable dans les pratiques langagières personnelles et familiales ; la variété officielle du malgache, apparentée au dialecte merina parlé dans la région de la capitale ; et enfin, un certain nombre de variétés dialectales du malgache.

Ces usages plurilingues ont de fortes implications sur le plan identitaire dans la mesure où les différentes valeurs véhiculées par les langues sont autant d'éléments entrant dans les processus de catégorisation et d'identification des locuteurs. La pluralité des normes et des valeurs symboliques des langues, caractéristique des milieux plurilingues, est toutefois susceptible de créer des tensions au sein des individus puisque des confrontations peuvent se produire entre des valeurs et des aspirations plus ou moins antagoniques, contraignant les locuteurs à mettre en œuvre des stratégies adaptées visant à gérer ces situations de tension.

Le présent article a pour but d'étudier ces implications identitaires, notamment lorsqu'elles donnent lieu à des tensions, qu'elles soient latentes ou exprimées ouvertement, afin d'analyser différents modes de gestion identitaire apparaissant dans les pratiques et les discours des élèves. Avant cette analyse, je ferai une brève mise au point théorique sur la notion d'identité, tant en sciences sociales que dans le domaine linguistique.

## **Langues et identité**

La notion d'identité est constituée de multiples facettes, parmi lesquelles un versant subjectif et un versant social sont généralement distingués, même s'ils ne sont pas nécessairement indépendants.

---

<sup>1</sup> Bien que le français soit officiellement l'unique langue d'enseignement pour la majorité des matières à partir de la troisième année du cycle primaire, on observe dans la plupart des classes l'instauration d'un système de communication bilingue à l'intérieur duquel le français est généralement utilisé à l'écrit et pour la partie magistrale des cours, tandis que le malgache entre souvent en jeu dès que s'engage une séquence pédagogique moins formelle (Babault, 2003).

Les composantes sociales de l'identité d'un individu, directement reliées à son insertion dans divers groupes et réseaux sociaux<sup>2</sup>, reposent sur des processus de catégorisation organisés à partir de caractéristiques communes et incluant un ensemble de paramètres. Deaux *et al.* (1995) distinguent à ce sujet cinq types d'identités sociales selon qu'elles sont exprimées en termes de relations personnelles (mari, femme, ami, etc.), de vocations ou avocations (musicien, secrétaire, étudiant, etc.), d'affiliations politiques (démocrate, républicain, etc.), de groupes ethniques ou religieux (américain, New-Yorkais, chrétien, etc.), ou enfin de groupes stigmatisés (alcoolique, sans-abri, etc.). Les caractéristiques communes reliant les membres appartenant à une même catégorie sociale forment aussi, de manière réciproque, des attributs de ce groupe, si bien que « la catégorie activée n'indique pas seulement l'appartenance d'une personne à un groupe donné, mais fait également appel à la connaissance contenue dans ces structures, c'est-à-dire aux schémas ou aux stéréotypes » (Moscovici, 1994 : 184).

Ces éléments de catégorisation sociale entrent pour une part non négligeable dans les processus identitaires individuels, mais leur analyse ne doit pas totalement supplanter celle des processus psychiques d'identification, liés au développement de la personnalité de chaque sujet, et constitués d'un ensemble complexe de traits. Chaque démarche de classification ou d'identification est ainsi soumise au filtre des interprétations subjectives. L'impact des subjectivités contribue également à expliquer l'écart qui existe entre « l'identité personnelle (ce que je dis que je suis / ce que je voudrais être) et l'identification sociale (comment on me définit / ce qu'on dit que je suis) » (Dubar, 1998 : 74).

L'élément linguistique tient une place considérable dans les processus de catégorisation et d'identification. D'une part, les langues ou variétés de langues fonctionnent bien souvent comme des marqueurs d'identité, révélant l'appartenance de leurs locuteurs à des groupes ethniques ou sociaux, aussi bien dans des zones reconnues comme multi-ethniques et plurilingues que dans d'autres où l'identité linguistique se joue sur une palette de variétés aux contours plus ou moins distincts. Les identités multiples que possède chaque individu, et qui sont actualisées en fonction de chaque interaction, l'amènent ainsi à jouer sur l'ensemble de son répertoire linguistique pour produire des significations de nature identitaire. Faisant l'objet d'une négociation entre les interlocuteurs, les choix de codes durant une interaction donnée constituent alors un moyen de gérer les rapports interpersonnels, véhiculant des informations aussi bien au niveau du statut social des interlocuteurs, de leur position dans l'interaction que des rapports qu'ils tentent d'établir avec les autres participants à l'interaction. Carol Scotton (1983) a proposé, pour analyser ces processus de négociation, les notions de choix de langue marqué ou non marqué, le choix non marqué correspondant à ce qui, compte tenu des normes sociales partagées par les participants, est considéré comme habituel, attendu dans la situation, tandis que le choix marqué traduit au contraire, de la part de son auteur, une intention de s'écarter de ce qui est attendu de lui, et donc de produire des informations concernant ses stratégies communicationnelles – manifestation de proximité, de distance, refus d'être placé en position d'infériorité ou de supériorité, etc. –, donnant ainsi le point de départ à une renégociation des caractéristiques de chacun des participants à l'interaction<sup>3</sup>.

D'autre part, les approches anthropologiques et psychologiques des phénomènes linguistiques ont montré que le fait même de parler une langue ou une variété donnée est un

<sup>2</sup> « C'est à travers son appartenance à différents groupes que l'individu acquiert une identité sociale qui définit la place particulière qu'il occupe dans la société » (Deschamps, 1984 : 450).

<sup>3</sup> « Les processus identitaires se problématissent dans une dynamique contradictoire, circulaire où se joue et se rejoue sans cesse la place qu'occupe le sujet dans l'interaction verbale, en particulier dans son rapport à l'altérité, à la différence, à l'Autre » (Laroussi, 1997 : 3).

élément fondamental de la construction identitaire des sujets, dans la mesure où cette langue est indissociable du contenu culturel qu'elle véhicule, et où chaque langue constitue une manière spécifique de décrire le monde et d'insérer les locuteurs dans leur cadre de vie<sup>4</sup>. Entrent également dans les processus de construction identitaire les diverses représentations que se font les locuteurs de leurs langues et le rapport qu'ils entretiennent avec les différentes variétés constituant leur répertoire linguistique. Sur ce plan, les éléments de nature sociale jouent à nouveau un rôle prépondérant<sup>5</sup>, mais il est clair qu'ils font l'objet d'un mode spécifique, individuel, d'intériorisation par chaque sujet en fonction de sa propre personnalité, de son expérience et de son histoire personnelles.

## Pôles identitaires

L'analyse d'un corpus de 600 questionnaires et 21 interviews avec des lycéens scolarisés à Majunga (capitale de province au nord-ouest de l'île) a permis de mettre en avant des valeurs identitaires distinctes reliées aux différentes variétés utilisées par les élèves<sup>6</sup>.

Le cas du malgache et de ses variétés, tout d'abord, est assez complexe dans la mesure où il n'est pas toujours aisé de démêler les caractéristiques propres à chaque variété, aussi bien sur le plan strictement linguistique (en raison d'une forte continuité interlinguistique) que sur celui des représentations. Le lexème *malgache* est lui-même très polysémique, puisqu'il peut désigner aussi bien l'ensemble idéal unifié, sa réalisation concrète apparentée à une ou plusieurs variétés, ou encore uniquement la variété officielle, issue du dialecte merina<sup>7</sup>. Par contraste avec le français, le premier trait rattaché au malgache est sa relation avec l'identité profonde, l'essence des individus, dont il semble être un constituant de base :

*Tsy misy maha malagasy an'ny tena raha tsy mahay ny fitenin-dRazana (Q57) [On ne peut pas se considérer comme étant malgache si on ne sait pas parler la langue des ancêtres]*<sup>8</sup>

interview 7

B264 tena mangalambaraka anao gasy tsy mahay miteny gasy

[ce serait vraiment un déshonneur pour toi Malgache que tu ne saches pas parler malgache]

A l'intérieur de l'ensemble linguistique malgache, c'est en particulier aux variétés dialectales que sont accordées des fonctions grégaires, notamment lors des grandes réunions de famille ou des pratiques traditionnelles, pour lesquelles l'usage de variétés non-endogènes (au sens le plus strict du terme) est parfois même frappé d'interdit. Toutefois, il faut savoir que de nombreux jeunes, à l'instar du reste de la population, ne construisent pas leur identité autour d'une seule variété mais peuvent se reconnaître dans plusieurs dialectes, tels que celui du père, de la mère ou encore du lieu d'habitation. Ce phénomène est nettement visible à

<sup>4</sup> « Nous découpons la nature suivant les voies tracées par notre langue maternelle. Les catégories et les types que nous isolons du monde des phénomènes ne s'y trouvent pas tels quels, s'offrant d'emblée à la perception de l'observateur. Au contraire, le monde s'offre à nous comme un flux kaléidoscopique d'impressions que notre esprit doit d'abord organiser, et cela en grande partie grâce au système linguistique que nous avons assimilé » (Whorf, 1969 : 129).

<sup>5</sup> Dominique Lafontaine, par exemple, a bien montré que les jugements épilinguistiques sont avant tout des jugements sociaux : « Si telle variété, tel accent, sont jugés vulgaires, c'est surtout en référence à l'identité sociale des locuteurs qui utilisent en priorité cette variété (...) » (1983 : 15).

<sup>6</sup> Babault (2000).

<sup>7</sup> Jacques Dez évoque ainsi la naissance au XIX<sup>e</sup> siècle « d'une presse et d'une littérature en une langue que l'on a pris l'habitude de dénommer « langue malgache » quand ce n'était que la langue d'une fraction de la population de Madagascar » (1980 : 2).

<sup>8</sup> Les segments entre crochets constituent la traduction des énoncés qui les précèdent.



Majunga, pôle de forte attraction démographique<sup>9</sup>, où, quelle que soit leur origine ethnique, les jeunes se distinguent souvent de leurs parents par l'usage entre pairs de la variété locale, appelée *teny Majunga* (« langue de Majunga »), qu'ils investissent également d'une fonction grégaire.

Par ailleurs, la variété officielle fait l'objet d'un important investissement idéologique de la part des locuteurs, qui lui accordent une valeur unificatrice symbolique conduisant à renforcer leur sentiment d'unité nationale. L'accent mis sur la fonction véhiculaire de cette variété<sup>10</sup> amène ainsi certains élèves à exprimer des représentations idéalisées qui n'ont parfois que très peu de rapport avec la réalité des pratiques, comme on le devine dans l'exemple suivant<sup>11</sup> :

interview 20

M233 ohatran'ny anakahy aloha / ny papako izany sakalava / ny mamako betsileo / dia raha ohatra izany zaho miresaka miaraka amin'ny papako / dia mampiasa ilay teny sakalava / dia miresaka miaraka amin'ny mamako / mampiasa ilay teny betsileo /

[mon père est sakalava et ma mère betsileo / quand je discute avec mon père j'utilise le sakalava et avec ma mère j'utilise le betsileo]

E234 ary rehefa miresaka amin'ny papanao sy mamanao / [et quand tu parles avec ton père et ta mère]

M235 rehefa miresaka amin'ny papa sy mama / malagasy ofisialy / [quand je parle avec papa et maman / le malgache officiel]

Variété normée, langue de la littérature écrite et des situations officielles, le malgache officiel véhicule également des notions de valorisation, de prestige et de respect. C'est la langue que les élèves disent devoir utiliser en classe<sup>12</sup>, dans des situations formelles, avec des personnes importantes, etc. Cette survalorisation de la variété officielle au détriment des variétés dialectales donne parfois lieu à des phénomènes de stigmatisation face à la non-maîtrise de ses règles normatives par certains élèves :

interview 19

E401 ary ianareo / tsy maintsy mampiasa ny / ny malagasy ofisialy ? / rehefa ianareo miteny amin'ny mpampianatra / sa tsy dia ilaina / tsy maninona /

[et vous / vous devez employer le malgache officiel quand vous parlez au professeur ? / ou ça ne fait rien ?]

D402 tsy maninona foana fa / rehefa ianao koa / miteny ankoatran'ny / teny malagasy ofisialy / dia misy ihomehezan'ny ankizy ianao rehefa /

[ça ne fait rien / mais si tu parles en dehors du malgache officiel / alors ça fait rire les gens]

E403 a: / iza ? / ny mpampianatra ? / [qui ? / le professeur ?]

D404 aa / ny mpianatra izany / ny mpianatra izany tsy / ohatra hoe tsy mahay / miteny malagasy ofisialy tsara / dia afangarony raha io / dia mihomehy ny ankizy rehefa mampihomehy ilay izy /

[non / les élèves / ils ne parlent pas bien le malgache officiel / alors ils mélangent / et ça fait rire les autres]

<sup>9</sup> Sur les quelque 120 000 habitants que compte actuellement Majunga, moins d'une personne sur dix appartient à l'ethnie sakalava, ethnique implantée initialement dans la région (Schmitt, 1995 : 14).

<sup>10</sup> Le terme de *teny ifandraisana* (« langue de communication ») est parfois même avancé par les élèves.

<sup>11</sup> L'idée du malgache officiel permettant à l'enfant de communiquer simultanément avec ses deux parents perd d'ailleurs beaucoup de poids lorsque ce jeune s'explique ensuite, au cours de la même conversation, que ses parents parlent ensemble en variété dialectale et qu'ils possèdent chacun une compétence suffisante pour comprendre la variété de l'autre.

<sup>12</sup> Malgré un fréquent discours convenu selon lequel seul le malgache officiel aurait un accès autorisé en classe, les variétés dialectales semblent également très présentes, aussi bien dans les prises de parole des élèves que dans celles des enseignants. Leur degré d'acceptation dépend vraisemblablement du caractère plus ou moins formel des situations de communication dans l'enceinte de la classe.

La stigmatisation est bien sûr accentuée par l'existence d'un décalage, parmi la population, sur le plan des conditions d'accès à cette variété. Le malgache officiel est ainsi très proche de la variété parlée sur les Hautes Terres mais n'entre en jeu qu'à partir de la scolarisation pour les jeunes originaires des autres régions, qui ne sont pas nécessairement très à l'aise pour l'utiliser, à l'image du témoignage suivant :

interview B

E ary ianao izany mampiasa teny malagasy ofisialy / mahay mampiasa teny malagasy ofisialy ? /

[et toi tu utilises le malgache officiel / tu sais parler malgache officiel ?]

B ia / mahay kelikely foana fa tsy dia maharitra ela / rehefa ohatra manao malagasy ofisialy maharitraritra izany dia mety hivadika izany ilay fiteny koa izany / satria mety tsy tafavoaka izany ilay zavatra tiako ho tenenina amin'io /

[oui / un peu mais pas trop longtemps / si on parle malgache officiel assez longtemps alors peut-être je vais changer de langue / parce que je n'arrive pas à exprimer ce que je veux dire dans cette langue]

Les processus de catégorisation et d'identification accompagnant l'usage des différentes variétés du malgache oscillent donc en fait entre deux grands pôles. D'un côté se trouve le pôle de l'appartenance ethnique, dans lequel les variétés dialectales remplissent une fonction grégaire. Vers l'autre pôle convergent des attitudes prônant les vertus de la variété officielle, pour lesquelles il est difficile de déterminer la part des motivations liées à la notion d'unité du peuple malgache et de celles qui reposent sur une hiérarchisation des variétés<sup>13</sup>. Objet d'un fort investissement identitaire, le malgache officiel semble néanmoins beaucoup plus présent dans les représentations qu'au niveau des pratiques de la plupart des lycéens majungais que j'ai rencontrés.

La compréhension des processus d'intégration du français dans les pratiques identitaires passe par la prise en compte du contenu informatif que ses usages véhiculent. Ainsi, le mode d'acquisition du français à Madagascar est de nature à en faire un moyen de différenciation et de catégorisation sociale significatif dans de nombreuses situations de communication. Dans le domaine de l'emploi, par exemple, la catégorisation est particulièrement sensible, puisque la connaissance du français permet de tracer une ligne de séparation non seulement entre les types de professions (intellectuelles *versus* manuelles), mais aussi, souvent, entre les candidats (moyennement *versus* très compétents)<sup>14</sup>. On retrouve dans le discours des élèves cette nette influence des notions de supériorité intellectuelle et de valorisation sociale liées à la connaissance du français, visibles aussi bien par le biais d'attitudes respectueuses face à l'usage du français normé que par la présence d'une forte pression stigmatisante menaçant les locuteurs n'ayant pas totalement assimilé cette norme :

interview 10

C196 nous on rigole pas parce que c'est une copine / mais en fait / on: on a des idées quand même derrière / je sais pas /

interview 17

C88 raha ohatra izany tokony / izy izany hi-corrige anao hoe / diso zavatra teneninao tokony anao anao fa izy mitokiky anao /

[ils devraient te corriger quand tu fais une faute / mais ils se moquent]

<sup>13</sup> Nombreux sont ainsi les élèves qui me disent parler malgache officiel en famille, même lorsque l'origine ethnique de leur famille laisse planer un large doute sur la réalité de cette pratique et même lorsque, connaissant leur famille, je sais avec certitude qu'il n'en est rien.

<sup>14</sup> Précisons que, dans le domaine professionnel, la connaissance du français n'agit pas de façon isolée mais vient, dans la majorité des cas, en complément d'autres caractéristiques ou compétences.

Si l'usage du français semble, dans la plupart des attitudes exprimées, très étroitement relié à une idée de valorisation, l'adéquation contextuelle de cette valorisation est extrêmement variable, si bien que, produisant des significations favorables au locuteur dans certains contextes, la tentative de valorisation – réelle ou supposée – sera au contraire interprétée comme de la prétention lorsque la situation ne l'exige pas ou qu'elle instaure une trop grande différence de statut entre les interlocuteurs. Les exemples suivants, produits par les élèves en réponse à la question « Y a-t-il des situations où ce n'est pas bien de parler français », en apportent l'illustration :

Tsy entina ireharehavana ny teny frantsay ka tokony ho fidiana ny olona iresahana ny teny frantsay (Q31) [Le français n'est pas fait pour se vanter, alors il faut choisir avec qui on l'emploie]

Rehefa ao afovoan'ny olona maro indrindra ireny tambanivolo ireny satria laizany fa misy ny fanavakavahana eo amin'ny fiaraha-monina (Q234) [Quand on est avec beaucoup de gens, surtout ceux qui viennent de la campagne, parce qu'ils diraient qu'on fait de la discrimination sociale]

Précisons enfin que, de même que les autres variétés en concurrence, le français apparaît aussi bien en amont qu'en aval de la construction identitaire des individus. Il est en effet à la fois un élément constitutif de la catégorisation sociale et un signe de cette catégorisation. Cette distinction entre les deux aspects de la catégorisation est parfois difficile à opérer, dans la mesure où la catégorisation repose autant sur des éléments objectifs (diplômes, profession, origine ethnique, lieu d'habitation, etc.) que sur des éléments transmettant une image (mode de vie, habitudes vestimentaires, possession de tel ou tel objet, etc.). Toutefois, certains points de vue qui apparaissent dans le discours des élèves rencontrés assujettissent clairement l'usage du français à des catégorisations pré-existantes, le mettant donc sur le plan d'un attribut de la catégorisation et non sur celui d'un élément constitutif. Ces points de vue interviennent de la façon la plus manifeste lors du traitement du thème de la transmission des langues, amorcé par des questions telles que : « quand vous aurez des enfants, quelle(s) langue(s) leur apprendrez-vous ? Quelle(s) langue(s) leur parlerez-vous ? ». Certains élèves font ainsi exclusivement dépendre leurs choix linguistiques des caractéristiques du futur conjoint, comme D (interview 15), pour qui la place du français en famille sera déterminée en fonction de l'identité sociale du mari, de sa position dans la société :

E173 raha ohatra izany anareo efa lehibe any / hoe manan-janaka izany ohatra ohatra izany / hiresaka amin'ny zanaky / hiresaka amin'ny teny frantsay na amin'ny teny gasy / ve nareo / amin'ny zanakareo sa / izany hoe / (rires) / mbola tsy nieretretina mihitsy izany ilay ? /

[quand vous serez grands et que vous aurez des enfants / vous leur parlerez en français ou en malgache ? / vous n'y avez pas encore pensé ?]

D174 aa / arakaraka an' ilay / vadiny / vadin'ny tena foana raha ohatra hoe / olona manamb raha ohatra izany (elle rit) / eoa ka / izay anjaranao foana iny ka / dia raha ohatra hoe misy / sendra / manana anjara ilay olona ilay hitanao mba hoe / manam-pahaizana anao ohatra / raha ireny dia miezaka mihitsy anao mba hoe manazatra an'ilay zaza miteny français raha ohatra hoe / (...)

[non / ça dépend de ton mari / si par exemple ton mari a de l'ar<sup>15</sup> / oui / ça dépend de ton destin / si ton mari est un homme cultivé par exemple / tu t'efforces d'habituer ton enfant à parler français / (...)]<sup>16</sup>

<sup>15</sup> Amorces du mot 'argent'.

<sup>16</sup> Notons que le premier critère de catégorisation qui paraît dans les propos de cette élève est celui de la richesse (*manambola*), sur lequel elle s'interrompt brusquement pour s'engager vers le critère intellectuel (*manam-pahaizana*), qui lui paraît probablement donner une impression plus noble de son mode de classification.

On voit donc se dessiner un référentiel tripolaire d'identification par les usages langagiers, à l'intérieur duquel les valeurs globales accordées aux langues semblent plus ou moins partagées par l'ensemble de la communauté. Toutefois, le mode d'intériorisation de ces valeurs est propre à chaque locuteur et donne lieu à des positionnements extrêmement variés, dépendant d'une configuration de facteurs liés à :

- l'état psychologique du locuteur et son degré d'adhésion personnelle aux différentes valeurs envisagées ;
- son expérience et son histoire individuelles, aussi bien linguistiques (entraînant la maîtrise et/ou l'usage d'un certain nombre de variétés) que culturelles ou sociales, notamment en ce qui concerne les relations interindividuelles ;
- son positionnement social réel, simulé ou souhaité, de même que celui de ses interlocuteurs (réels ou potentiels) ;
- chaque situation de communication (type, lieu, interlocuteurs).

Ces positionnements jouent d'ailleurs aussi bien sur le plan des représentations linguistiques que sur celui des pratiques. Pour le français, par exemple, les pratiques des élèves s'échelonnent sur un continuum représenté à un extrême par des individus pour lesquels le français reste exclusivement cantonné au domaine scolaire (et donc envisagé dans une perspective fonctionnelle) (environ 30 %) et à l'autre extrême par ceux qui font un usage très important de cette langue en famille ou avec leurs amis (environ 15 %)<sup>17</sup>, et qui sont amenés à lui accorder une place prépondérante pour la construction de leur personnalité.

## Tensions identitaires

Les différentes pondérations opérées par chaque locuteur au sein du système des langues coexistantes sont souvent susceptibles de donner lieu, de manière individuelle, à des tensions identitaires, nettement perceptibles dans le discours de certains des lycéens rencontrés. Ces tensions surviennent aussi bien à cause du fossé qui peut séparer les diverses identités d'un même individu qu'en raison des contradictions opposant les différents pôles identitaires par rapport auxquels il se positionne.

Un premier type de tension est lié à la difficulté de trouver un équilibre entre, d'une part, la valorisation apportée par le français en termes de niveau intellectuel et de statut social et, d'autre part, les valeurs liées à l'ethnicité, qui sont étroitement en contact avec le malgache. Il s'agit là d'un thème récurrent dans les recherches touchant à l'identité : celui de l'antagonisme entre les valeurs liées à la tradition et celles relevant de la modernité. Une trop forte pondération du pôle français fait ainsi courir le risque aux individus concernés à la fois de tendre vers l'acculturation (évaluation personnelle) et de faire l'objet de jugements négatifs de la part du reste de la communauté.

Le lien étroit unissant les notions de langue et de culture, actualisé dans les concepts de bilinguisme et biculturalisme<sup>18</sup>, est lui aussi source de tensions. Par les valeurs qu'il véhicule aussi bien que par sa place de langue d'enseignement, le français fait l'objet, à des degrés divers, de nombreuses stratégies d'apprentissage et de pratiques d'entraînement de la part des élèves. Toutefois, il semble difficile, à partir d'un certain degré d'usage, de continuer à le cantonner dans le domaine de la simple fonctionnalité, c'est-à-dire de s'engager dans la direction d'un bilinguisme monoculturel, car tôt ou tard, les espaces culturels liés à chacune des langues entrent en contact et se confrontent au sein des individus, opérant simultanément dans la construction de la personnalité des individus. Ce conflit donne lieu à des attitudes que

<sup>17</sup> Les statistiques détaillées sur les pratiques déclarées du français chez les lycéens se trouvent dans Babault (2000).

<sup>18</sup> Voire de plurilinguisme et de pluriculturalisme.

l'on pourrait qualifier de schizoglosses<sup>19</sup>, caractérisées par la conscience d'un écartèlement entre deux pôles linguistiques et deux pôles de valeurs régis par des forces d'attraction et de répulsion antagoniques :

interview 4

D23 oui oui / j'ai remarqué ça / quelquefois je me demande / comment se fait-il que moi je parle à moi-même en français pourtant je suis malgache {E oui} / [ze] j'ai le SANG malgache / alors que moi je parle en français / ben: je dis que / oh ↗ c'est peut-être tout naturel / mais non je me dis oh je me demande moi-même / pourquoi ça fait comme ça // je ne trouve pas la réponse /

(...)

D316 amiko aloha ilay sarotra be satria / zaho malagasy an / dia: / zaho tia tiako ilay français an / zaho koa niaina tao anatiny ilay ilay: ilay: ilay: / ilay milieu français araka ny voalazaiko teo dia / hoe sarotra be amiko ny hilaza hoe: / français tena tiako kokoa / nefa zaho tiako Malagasy koa / dia: samy taisy azoko:: / ariana izany ny iray amin'izy ireo / tsy maintsy:: ataoko izay mampy: mampifandanja azy ireo / ataoko izany ny équilibre amin'izy roa / izay izany amiko / fa tsy hoe tsy azoko atao ny milaza hoe:: / an ny français no tiako kokoa / nefa aho tsy manary ny maha-malagasy koa / d'un côté zaho izany tia français d'un côté zaho izany tia malagasy / mifandanja izany ny amiko amin'ilay ilay: ny hoe fitiavana ny teny français sy ny teny malagasy /

[pour moi c'est très difficile parce que / je suis Malgache et j'aime le français / et comme je l'ai dit je vis dans un milieu français / alors il m'est très difficile de dire que je préfère le français alors que j'aime aussi le malgache / je ne peux rejeter ni l'un ni l'autre / je les mets au même niveau / c'est ça pour moi / mais je n'ai pas le droit de dire que je préfère le français / mais je ne rejette pas mon identité malgache / d'un côté j'aime le français et d'un autre j'aime le malgache / je les aime autant]

Enfin, un troisième type de tension peut naître d'une opposition survenant entre la pondération souhaitée par un individu à l'intérieur des trois grands pôles identitaires (sur le plan des représentations) et ses possibilités effectives de réaliser cette pondération (sur le plan des pratiques), conditionnées par un certain nombre de caractéristiques individuelles ou familiales. Pris d'un désir d'ascension sociale et de transformation identitaire par le biais de l'apprentissage et de l'usage du français normé, certains sujets sont freinés par des conditions matérielles défavorables à cette démarche, ce qui est susceptible de les conduire à un état d'insatisfaction, de malaise identitaire lié à un fort décalage entre leurs aspirations et la façon dont ils perçoivent leur image personnelle.

Ces différentes sources de tensions amènent les locuteurs à mettre en œuvre, face à chaque situation, des stratégies spécifiques, adaptées à leurs aspirations et au contexte. Ainsi, dans des situations où l'usage du français serait attendu d'eux, on observe que les élèves ne mettent pas tous en œuvre des stratégies de convergence vers cette norme, mais peuvent également s'investir dans des processus disjonctifs, reconnaissant implicitement la norme en refusant de s'y conformer, ou encore dans des pratiques visant à neutraliser ou à contourner la hiérarchie des normes.

## Stratégies

M'inspirant des propositions d'Eric Landowski (1997) pour décrire les pratiques identitaires, j'ai retenu pour cet article quatre types de stratégies, caractérisant les élèves par

<sup>19</sup> En s'appropriant le terme proposé par Haugen (1972).

leur positionnement face à l'utilisation du français. J'ai repris, pour les trois premiers, les étiquettes « zoosociales » utilisées par Landowski car malgré (ou peut-être grâce à) leur tendance caricaturale, elles présentent l'avantage de délimiter des espaces sémantiquement bien différenciés : il s'agit du *caméléon*, du *snob* et de *l'ours*, auxquels j'ai rajouté le profil du *perdant*, caractérisé par une double trajectoire. Avant de présenter quelques caractéristiques de ces profils, il me semble nécessaire de rappeler les limites de leur cadre de description, dans la mesure où l'analyse de ces profils est fondée essentiellement sur le discours des locuteurs concernant leurs pratiques et leurs représentations, c'est-à-dire sur l'image perçue ou qu'ils souhaitent donner d'eux-mêmes au cours d'une situation d'interview. Il ne s'agit pas de prendre ces profils comme des descriptions figées de pratiques identitaires constantes, mais bien comme l'actualisation, dans une situation de communication donnée, de multiples éléments – linguistiques, psychologiques, sociaux, etc. – contribuant à forger un profil identitaire prenant sens dans le contexte de cette situation de communication.

### Le caméléon

Les pratiques et les discours du caméléon s'inscrivent dans une stratégie globale de dissimulation de la tension identitaire qui l'habite. Il se construit une image personnelle conforme à ce qu'attend le milieu dans lequel il évolue et lui permettant de s'y intégrer, c'est-à-dire l'image d'un locuteur de français bien dans sa peau, faisant non seulement preuve de stratégies de convergence envers les locuteurs habitués au français, mais semblant y trouver lui aussi de l'intérêt. Toutefois, il ne parvient pas à jouer ce rôle de bout en bout, si bien que ses propos laissent percer, çà et là, des indices de cette dissimulation. Les extraits de l'interview de C., présentés ci-dessous, sont assez révélateurs de la tension qui caractérise le profil du caméléon, notamment par la présence, çà et là, de termes relevant du champ lexical de l'obligation, et par le revirement total apparaissant entre l'image lisse donnée au début de l'interview et le cri du cœur sortant à la fin.

interview 3

C20(...) je sais pas c'est: / si ça a un rapport avec l'économie malgache parce que / (rires) quand on fait: quand on parle en malgache / on dirait qu'on est: // que ça n'a pas assez de valeur / par rapport au français /

(...)

C87 en somme on peut dire: / euh quand on parle le français on dirait qu'on a de la classe /

~~~~~

C176 euh: / avant j'habitais à Fort-Dauphin / et là-bas tous mes amis sont des: des Indiens: des Français / alors là je suis obligé de parler en français / et à Tana: / toute ma famille habite là-bas / et: je sais pas pourquoi mais: ils parlent tous le français /

E177 en famille ? /

C178 ouais / et j'ai été obligé de parler en français / (...)

~~~~~

E542 (...) donc en fait en France en général la majorité des familles / parlent uniquement français et utilisent simplement quelques petits mots d'anglais d'allemand ou d'espagnol / pour s'amuser comme ça / et toi qu'est-ce: / qu'est-ce que tu voudrais ? /

C543 je voudrais que ça se passe comme ça aussi à Madagascar // oui quand on: quand on parle euh: entre nous entre Malgaches / je voudrais que les Malgaches parlent en malgache / et: s'il y a de: des étrangers alors là il faut euh:

(...)

C548 oui et: le français c'est fait pour s'amuser {D oui} / ou bien euh: / pour parler / aux étrangers /

## Le snob

Le snob choisit de s'orienter délibérément vers le pôle français en produisant une rupture complète avec les pôles malgaches. Dans ce profil, les efforts d'assimilation, poussés à l'extrême, s'apparentent à de l'hypercorrection culturelle, non seulement par un usage intensif du français en dehors du cadre scolaire, mais également par la très forte intériorisation de modèles identitaires exogènes (rejet marqué de nombreuses pratiques liées à Madagascar : système de prix en usage chez les marchands malgaches, discours traditionnels, musique malgache ; fierté tirée de faiblesses dans la maîtrise de l'orthographe et du lexique malgache, mise en œuvre d'une prononciation francisée du malgache, etc.), comme le montrent les quelques extraits ci-dessous :

*interview 5*

L122 moi quand quelqu'un me dit: me dit: l'argent malgache je lui dis dites en français moi je sais pas

Z332 même UN chanteur malgache tu n'aimes pas

L268 (...) quand quelqu'un quand un garçon écrit une lettre comme ça / par exemple si un garçon m'écrit en: malgache / moi je jetterai tout de suite /

Z326 elle veut être vraiment une étrangère

La stratégie de conjonction avec le modèle dominant amène le snob à appliquer des procédés de disjonction par rapport aux niveaux qu'il juge socialement inférieurs, et dont il veut se démarquer. Cela se retrouve dans les jugements sur les pratiques d'autrui, qualifiées par des termes péjoratifs :

L514 (...) vraiment il y a des: des élèves qui sont vraiment nuls hein / ils ne savent pas ce que ça veut dire une fourmi / F. il a déjà fait ça / il ne sait pas ce que ça veut dire une fourmi /

Interprétées comme de la prétention, les pratiques disjonctives du snob sont d'ailleurs généralement fortement stigmatisées par autrui. A ce niveau, on observe parmi les élèves caractérisant le profil du snob différents degrés d'implication dans cette stratégie : si certains ne prêtent aucune attention aux attitudes stigmatisantes des autres, entérinant ainsi la rupture avec les groupes dont ils cherchent à se distinguer, d'autres sont beaucoup plus modérés et semblent en fait ballottés entre des stratégies identitaires liées au français et une recherche de normalité adaptée aux divers milieux et types d'interactions.

## L'ours

Le profil de l'ours est caractérisé par un refus des normes langagières acceptées par la majeure partie de la communauté, entrant ainsi dans la construction d'une « identité réactionnelle » (Camilleri, 1991). Il passe notamment par une survalorisation explicite du malgache face au français ou encore des variétés dialectales face à la variété officielle, que ce soit sur le plan des représentations ou sur celui de la fonctionnalité des langues. Lors des interviews, par exemple, certains élèves annoncent de manière claire leur volonté de s'exprimer dans la variété dialectale qui leur est familière, mettant délibérément l'accent sur leur spécificité. D'autres insistent sur les qualités énonciatives du malgache et sur l'efficacité de son utilisation pour l'ensemble des rapports interpersonnels, disant ne ressentir que très rarement le besoin d'avoir recours au français. Toutefois, il est difficile pour un élève d'adopter un style de vie totalement orienté vers ce type de stratégie, dans la mesure où le faire reviendrait en quelque sorte à s'exclure de la communauté par le choix fréquent d'usages linguistiques marqués. Intégrés dans un processus scolaire, donc en situation d'évolution sociale, il serait étonnant que les élèves envisagent de se disjoindre totalement d'un monde qui conditionne une bonne part de leurs projets d'avenir.

## Le perdant

J'ai utilisé l'étiquette de perdant pour décrire le profil des jeunes ayant déployé initialement des stratégies d'ascension, de convergence vers l'usage normé du français, passant souvent également par des stratégies d'apprentissage du français, mais qui, déçus par l'écart existant entre leurs aspirations et les résultats auxquels ils sont parvenus, se retournent, souvent par résignation, vers des stratégies d'auto-exclusion :

*interview 12*

M367 (silence) ilay ankizy / miteny / miteny frantsay ao anaty / ao anaty la cour-n'ny école ireny / misy moa / indraindray izy ireny aloha amin'ny lafiny anankiray / ohatran'ny hoe / ohatran'ny / ohatran'ny miteny / miteny irery izany zaho hoe sambatra hoy aho ireto ankizy ireto mba mahay / mahay miresaka / miresaka izany / mba mahay hoe / mba mahay miresaka amin'ny teny frantsay / satria manko / ireo miresaka iny izany / dia misy izany ilay / misy indraindray ilay mba mihaino / ilay resaka / ataondreo izany haiko / haiko fa / ilay hiaraka hiresaka amindreo eo mihitsy tsy / zaho tsy / ohatran'ny hoe / tsy / tsy mahay / tsy mahay mamaly izay zavatra teneniny tsy hoe tsy mahay mamaly izany fa ohatran'ny hoe / tsy tafavoaka mihitsy izany ilay izy / fa juste mihaino fotsiny / (...)

[à propos des élèves qui parlent français dans la cour de l'école / d'un côté je me dis parfois / ils en ont de la chance de savoir / savoir parler / parler / de savoir / de savoir parler en français / parce que quand ils parlent parfois j'écoute ce qu'ils disent / je comprends / je comprends mais / vraiment aller discuter avec eux / je ne / je ne saurais pas / je ne saurais pas répondre / ce n'est pas que je ne saurais pas répondre mais je n'arrive vraiment pas à m'exprimer / donc j'écoute seulement]

ou de rejet du français, repoussant à plus tard la réalisation de leur souhait ou bien marquant la rupture en se tournant délibérément vers des objets différents :

*interview 17*

E276 (...) ianao te / ianao te hahay / ny teny frantsay / maninona / raha ianao te hahay ny teny frantsay / maninona ianao manao cours espagnol / fa tsy cours français /

[si tu veux savoir parler français pourquoi tu ne prends pas des cours de français au lieu des cours d'espagnol]

J277 izao hoy aho / tsy azo manko teninakahy / hitanao / ny anakahy moa / izaho izany efa mahay kelikely amin'ny français amin'ny soratra / dia izaho izany fa tsy io fa tsy haiko efa nianarako rango efa ela io / tsy haiko hoa ambelao izaho hanao espagnol ity koa / ilay français izany efa mi-pratiquer-ko efa ela / ia izao mbola tsy mahay miteny itony / fa izaho manoratra foana / izaho izany efa mba manana kely / mahay misoratra / aleoko izaho / aleoko izaho mianatra teny espagnol koa / any / any ny anakahy / mazava / mazava aminao /

[tu vois / je connais un peu le français écrit / mais l'oral j'ai longtemps appris mais je ne sais toujours pas / je me suis dit / on va faire de l'espagnol / je pratique le français depuis longtemps / je ne sais toujours pas parler / seulement écrire / je laisse ainsi / je préfère apprendre l'espagnol / tu comprends ?]

## Conclusion

Il est clair que la compréhension des situations de plurilinguisme ne peut pas être réduite à leurs aspects fonctionnels mais doit nécessairement englober leurs dimensions identitaires, qui sont déterminantes aussi bien sur le plan des comportements langagiers que sur ceux de la construction de la personnalité des individus ou de leur positionnement dans le champ des rapports interpersonnels. Les usages plurilingues des lycéens malgaches ont ainsi des implications identitaires multiples donnant lieu à des positionnements très diversifiés parmi l'ensemble de la communauté.



Je voudrais ici insister sur l'aspect dynamique de ces positionnements, qu'une présentation typologique ne met pas nécessairement en avant : les stratégies déployées par chaque locuteur ne s'inscrivent pas toutes et à tout moment de manière nette dans l'un des profils envisagés<sup>20</sup> mais peuvent au contraire se situer sur des points d'intersection entre différents profils ou passer successivement de l'un à l'autre. De même, il est évident que ces profils ne caractérisent pas des locuteurs pris dans leur globalité, mais bien des stratégies actualisées à tout moment aussi bien en fonction des caractéristiques spécifiques de chaque interaction que du jeu qui s'opère entre les intentions de signification de chaque locuteur et les identités qui lui sont prescrites par ses interlocuteurs, soumises les unes comme les autres à négociation.

Précisons enfin que le positionnement choisi et les stratégies engagées sont fortement dépendants des possibilités matérielles de chacun. Les élèves qui maîtrisent le mieux le français sont en général issus de milieux favorisés. Pour ces jeunes, un réel choix peut se présenter en ce qui concerne leur degré d'adhésion aux différentes normes sociales réglant les usages langagiers. Trois directions au moins sont ainsi envisageables, incarnées par les figures du *caméléon*, de *l'ours* et du *snob*. Ceux qui sont moins favorisés ont en revanche une emprise beaucoup plus réduite sur la situation, si bien que leur démarche peut parfois se limiter à la gestion d'une situation d'échec, avec les stratégies de recul et d'auto-exclusion que nous avons pu analyser.

## Conventions de transcription des interviews

/	pause brève
//	pause plus longue
:	allongement d'une syllabe
::	allongement d'une syllabe (plus prononcé)
(rires)	indication sur des éléments extra-verbaux
[ze]	transcription phonétique d'un segment d'énoncé
SANG	syllabe accentuée
↗	intonation exclamative
{E oui}	intervention d'un interlocuteur E pendant le tour de parole d'un autre locuteur

## Bibliographie

- BABAULT, S., 2000, *Contacts de langues et dynamique socio-langagière à Madagascar : approche descriptive et interprétative des usages du français chez les lycéens majungais*, thèse de doctorat, université de Rouen.
- BABAULT, S., 2003, « La question des langues d'enseignement à Madagascar : un difficile équilibre », in Tirvassen, R. (Ed.), *Ecole et plurilinguisme dans l'Océan indien*, Paris, L'Harmattan.
- CAMILLERI, C., 1991, « Identité et gestion de la disparité culturelle : essai d'une typologie », dans Camilleri, C. (Dir.), *Stratégies identitaires*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 85-110.
- DEAUX, K., REID A., MIZRAHI K., ETHIER K., 1995, « Parameters of social identities », dans *Journal of personality and social psychology*, vol. 68, n° 2, pp. 280-291.

<sup>20</sup> Les quatre profils présentés sont d'ailleurs loin de constituer une typologie exhaustive des stratégies auxquelles peuvent avoir recours les locuteurs en situation plurilingue.

- DESCHAMPS, J.-C., 1984, « Identité sociale et différenciations catégorielles », dans *Cahiers de psychologie cognitive*, n° 4-5, pp. 449-474.
- DEZ, J., 1980, *Structures de la langue malgache*, Paris, Publications Orientalistes de France.
- DUBAR, C., 1998, « Trajectoires sociales et formes identitaires : classifications conceptuelles et méthodologiques », dans *Sociétés contemporaines*, n° 29, pp. 73-85.
- HAUGEN, E., 1972, « Schizoglossia and the linguistic norm », dans *The Ecology of language*, Stanford, Stanford University Press, pp. 148-158.
- LAFONTAINE, D., 1983, *Le parti pris des mots. Normes et attitudes linguistiques*, Bruxelles, Mardaga.
- LANDOWSKI, E., 1997, *Présences de l'autre*, Paris, Presses Universitaires de France.
- LAROUSSI, F. (Dir.), 1997, *Peuples méditerranéens*, n° 79 (*Langue et stigmatisation sociale au Maghreb*).
- MOSCOVICI, S., 1994, *Psychologie sociale des relations à autrui*, Paris, Nathan.
- SCHMITT, F., 1995, Insertion socio-professionnelle des jeunes et réalités citadines à Madagascar. Appel d'offres « Jeunes, ville, emploi ». Rapport final II. *Majunga : la ville et ses activités économiques*, Strasbourg, Institut Régional de Coopération-Développement (IRCOD).
- SCOTTON, C. M., 1983, « The negotiation of identities in conversation : a theory of markedness and code choice », dans *International journal of the sociology of language*, vol. 44, pp. 115-136.
- WHORF, B. L., 1969, *Linguistique et anthropologie*, Paris, Denoel.

## **DISCUSSION : « ASPECTS DU PLURILINGUISME EN MILIEU SCOLAIRE »**

**Brigitte RASOLONIAINANA** [à Rada Tirvassen]

Tu es parti sur la notion d'interlangue et dans ta conclusion tu dis qu'il y a un écart entre la pratique et les théories qu'on a découvertes sur l'interlangue. La question est comment faire pour que la pratique de l'enseignant adhère à cette notion d'interlangue qui rappelons-le quand même est liée à la notion de langue. L'interlangue elle-même existe parce qu'il y a une langue cible. Comment faire pour que ça soit utilisable pour les corrections ?

**Rada TIRVASSEN**

L'interlangue, c'est un concept qui est opératoire pour comprendre les constructions langagières des enfants mais ce n'est pas un concept qui a été véritablement exploré à Maurice. Cela n'a pas été appliqué à des enfants apprenant le français comme L2, ou l'anglais comme troisième langue. Il y a donc des travaux à faire pour permettre aux gens de comprendre les spécificités de la manière dont les enfants mauriciens apprennent la langue.

Deuxièmement les enseignants devraient être exposés aux outils nouveaux car ils fonctionnent avec des outils qui sont inadéquats et dépassés. Comment les enseignants peuvent-ils évaluer autrement ? C'est une question d'ordre de redéfinition de ce qu'est l'évaluation. Notamment l'évaluation formative en situation d'enseignement-apprentissage. Pour ce qui concerne l'évaluation de compétences il y a deux types d'évaluation : une évaluation certificative qui arrive à la fin là où on essaye de mesurer l'écart qui existe entre la norme de la langue cible et les compétences développées par les élèves. Mais dans la situation d'enseignement-apprentissage quand les enfants sont en train de développer des compétences je pense qu'on peut faire de la place pour une prise en compte du système de l'apprenant. On n'est pas dans ce cas dans l'évaluation déductive, on est dans l'évaluation diagnostique. On peut utiliser des outils qui permettent de mieux gérer les situations d'apprentissage des langues.

**Carpanin Marimoutou** [à Rada Tirvassen]

L'enfant que tu interrogés à 4 ans est créolophone et unilingue. Quelle est l'exposition en français d'une créolophone unilingue de 4 ans à Maurice ?

**Rada Tirvassen**

D'abord, en ce qui concerne l'exposition de cette enfant de 4 ans en français. Tous les enfants mauriciens à partir de deux ans et demi regardent la télévision. Et toutes les bandes dessinées à la télé sont en français. Les enfants sont en contact avec le français par le biais de la télévision avant la scolarisation, l'apprentissage formel du français, ce contact son-image avec le français permet de développer un certain nombre de compétences de manière facile. C'est une exposition extrêmement efficace car ils écoutent et ils comprennent (les enfants sont en fait en situation de compétence active).

Ensuite la scolarisation à Maurice commence à l'âge de 3 ans. Pendant une année cette enfant-là a été en double situation de contact avec le français puisque d'une part l'enfant apprenait le français de façon formelle à l'école et retournait à la maison, pour se retrouver avec la télé.

# **GLOTTOPOL**

Revue de sociolinguistique en ligne

**Comité de rédaction** : Mehmet Akinci, Sophie Babault, André Batiana, Claude Caitucoli, François Gaudin, Normand Labrie, Philippe Lane, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Dalila Morsly, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Richard Sabria, Georges-Elia Sarfati, Bernard Zongo.

**Conseiller scientifique** : Jean-Baptiste Marcellesi.

**Rédacteur en chef** : Claude Caitucoli.

**Comité scientifique** : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Suzanne Lafage, Jean Le Du, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolaï, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

**Comité de lecture** : constitué selon le thème du numéro sous la responsabilité de Claude Caitucoli